Mémoires de l'Institut national de France

Étude sur Didymos d'après un papyrus de Berlin

Paul Foucart

Citer ce document / Cite this document :

Foucart Paul. Étude sur Didymos d'après un papyrus de Berlin. In: Mémoires de l'Institut national de France, tome 38, 1e partie, 1909. pp. 27-218;

doi : https://doi.org/10.3406/minf.1909.1130

https://www.persee.fr/doc/minf_0398-3609_1909_num_38_1_1130

Fichier pdf généré le 27/04/2018

ÉTUDE SUR DIDYMOS

D'APRÈS UN PAPYRUS DE BERLIN,

PAR

M. P. FOUCART.

LE MANUSCRIT ET L'AUTEUR.

La Direction des musées de Berlin a confié à MM. H. Diels et W. Schubart la publication d'un papyrus grec trouvé en Égypte dans les ruines d'Hermopolis (Eschmunên). Je renvoie, pour la description détaillée du manuscrit, à la notice publiée dans la grande édition; je lui emprunte seulement quelques renseignements[1]. L'écriture semi-cursive paraît être du commencement du deuxième siècle après notre ère. La partie gauche du papyrus a disparu; dans la partie sauvée, qui comprend quinze colonnes, la seconde et la troisième sont presque entièrement illisibles; les suivantes présentent, surtout au milieu, des lacunes considérables, qui vont en diminuant à mesure qu'on avance vers la fin du volume. Au-dessus de chaque colonne, une autre main a ajouté en écriture cursive deux, trois ou quatre lignes, sorte de titre courant, qui indique le sujet traité dans la page. Au bas de la dernière colonne est le titre de l'ouvrage :

Διδύμου
περὶ Δημοσθένους
κη
Φιλιππικῶν γ̄

θ̄ Πολλῶν ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι
ῑ Καὶ σπουδαῖα νομίζων
ῑ [ᾱ] [Ὅ]τ[ι μὲν] ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι Φ[ί]λιππος
ῑβ̄ [Π]ερὶ μὲ[ν τ]οῦ παρόντος

[1] H. Diels et W. Schubart, *Didymos Commentar zu Demosthenes*, Berlin, Weidmann, 1904; petite édition, *Didymi de Demosthene commenta*, Teubner, 1904.

Didymos, grammairien alexandrin de l'école d'Aristarque, était arrivé à l'âge d'homme sous le consulat de Cicéron et d'Antonius en 63, et sa vie se prolongea jusque sous le règne d'Auguste. Il se rendit célèbre par son endurance à lire et à écrire, ce qui lui valut le surnom de Χαλκέντερος. Athénée, Suidas et Hésychius de Milet lui attribuent 3500 volumes[1]. Ses traités de critique et d'exégèse avaient porté sur la totalité de la littérature grecque, sans parler des volumes de lexicographie, de grammaire et de mélanges qu'il avait composés. Les nombreux fragments qui en restent ont été réunis par Maurice Schmidt[2]. Mais jusqu'ici nous n'avions de lui aucun ouvrage complet. Le livre de Didymos que nous a rendu le papyrus d'Eschmunèn faisait partie d'une série de Commentaires sur Démosthènes. Il était le 28e volume de la collection, et, en même temps, c'était le 3e volume des Philippiques[3]. Tel est le sens très simple du titre, et il n'est pas besoin de recourir à des combinaisons compliquées. Le copiste a écrit à la fin du volume ce que le relieur imprime sur le dos d'un livre, pour en indiquer le contenu : le nom de l'auteur, un titre général, *Commentaires sur Démosthènes*, avec le numéro du volume, puis un sous-titre, *Philippiques*, avec le numéro d'ordre de cette subdivision. En déroulant la partie droite du papyrus, qui était en dessus, le lecteur avait sous les yeux l'indication du contenu; le titre courant ajouté au-dessus de chaque colonne facilitait les recherches. Elles auraient été encore trop longues, s'il avait fallu prendre les papyrus rangés sur les rayons de la bibliothèque jusqu'à ce qu'on eût trouvé celui dont on avait besoin. Un signe extérieur était nécessaire, c'était une étiquette qui pendait en dehors du volume. Celle qu'on a retrouvée à

[1] Δίδυμος Διδύμου ταριχοπώλου γραμματικὸς Ἀριστάρχειος, Ἀλεξανδρεύς, γεγονὼς ἐπ' Ἀντωνίου καὶ Κικέρωνος καὶ ἕως Αὐγούστου, Χαλκέντερος κληθεὶς διὰ τὴν περὶ τὰ βιβλία ἐπιμονήν· φασὶ γὰρ αὐτὸν συγγεγραφέναι ὑπὲρ γφ' βιβλία. Suidas. — Athen., IV, 139 c. — Hesychius Milesius, *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. IV, p. 611.

[2] Maur. Schmidt, *Didymi Chalcenteri fragmenta*, Teubner, 1854. — Miller a publié un opuscule de huit pages intitulé Διδύμου περὶ τῶν ἀπορουμένων παρὰ Πλάτωνα λέξεων. *Mélanges de littérature grecque*, 1868.

[3] Je suis arrivé sur ce point à la même conclusion que Leo, *Nachr. der Gœtting. Gesellschaft*, 1904, p. 254.

Oxyrhynchos portait : *Σωφρονος μιμοι γυναικειοι*[1]. Ce spécimen est unique jusqu'ici; mais je ne doute pas qu'il ait été d'un usage général dans les grandes bibliothèques.

Le commentaire sur les Philippiques remplissait les livres 26, 27, 28. Les 25 livres précédents commentaient également des œuvres de Démosthènes. Nous en avons la preuve par un renvoi de Didymos au commentaire du *Περὶ στεφάνου*, qui avait déjà paru : *Ὅτι Μακεδόνες Ἀθηναίοις φόρους ἐτέλουν ἐν τῶι περὶ τοῦ στεφάνου δεδηλώκαμεν* (col. XII, l. 35). C'est probablement dans le même livre que l'auteur avait inséré une notice développée, qu'il abrégea à l'occasion de la onzième Philippique : *Περὶ ὧν ἔσχε τραυμάτων ὁ Φίλιππος εἴρηται ἡμῖν ἐντελῶς· καὶ νυνὶ δ' εἰς βραχὺ ὑπομνησθέον* (col. XII, l. 41). Nous pouvons supposer que les 25 premiers volumes comprenaient, après une biographie de l'orateur, une série d'études sur tous les discours et plaidoyers politiques, sans que l'ordre chronologique eût été observé. Les plaidoyers civils, qu'il avait également commentés (nous en avons des témoignages pour six d'entre eux), commençaient une nouvelle série, numérotée à partir du volume 29 et peut-être subdivisée en plusieurs groupes.

La table des matières, écrite au-dessous du titre, énumère les discours commentés dans le troisième volume des Philippiques; elle en cite les premiers mots et elle leur donne un numéro d'ordre de 9 à 12. Didymos n'admet pas l'authenticité de la 11ᵉ et il prouve que la 12ᵉ ne fait pas partie des Philippiques. Toutefois, il les a commentées, en les laissant à leur place. C'est la preuve qu'il n'a pas classé lui-même cette série; il suit un classement antérieur, qu'il respecte, tout en le critiquant. Denys d'Halicarnasse aussi a essayé de s'en rapprocher le plus qu'il pouvait. Mais, ayant eu l'idée de scinder la première Philippique en deux discours distincts, il est en avance d'une unité; pour rentrer dans le cadre de douze Philippiques, il en a exclu, avec raison

[1] Grenfell et Hunt, *Oxyrhynchus Pap.*, t. II, n. 301.

du reste, le Περὶ συντάξεως. Le tableau auquel les critiques se conformaient de leur mieux ne peut provenir que du catalogue en 120 volumes que Callimaque rédigea pour la bibliothèque d'Alexandrie. Sous le titre général de πίνακες τῶν ἐν πάσῃ παιδείᾳ διαλαμψάντων καὶ ὧν συνέγραψαν, l'érudit alexandrin répartit en plusieurs sections (poésie, législation, philosophie, histoire, variétés) les deux cent mille manuscrits qui remplissaient la bibliothèque du Musée. Dans chaque section, les auteurs étaient rangés par ordre chronologique; une courte biographie était mise en tête; puis venait l'énumération de leurs ouvrages répartis suivant les différents genres, avec un titre et les premiers mots, enfin le total des vers ou des lignes[1]. Malgré l'immense érudition de Callimaque et les travaux préparatoires de ses aides et de ses élèves, il était impossible d'éviter les erreurs dans cette classification de toute la littérature grecque, entreprise pour la première fois, d'attribuer avec certitude tel ou tel écrit à un auteur, de se démêler dans la confusion des faux titres que les marchands mettaient sur les manuscrits, de donner à chaque pièce de théâtre, à chaque discours le titre qui en indiquait le mieux le sujet[2]. Aussi les savants qui étudièrent ensuite par le menu chacune des branches de la littérature ne se firent pas faute d'apporter des corrections de tout genre; mais la plupart, comme Didymos, s'appliquèrent à conserver de leur mieux la classification de Callimaque, qui avait été la base de

[1] Voir Susemihl, *Gesch. der griech. Litterat. in der Alexandrinerzeit*, I, p. 337.

[2] Δέσμας πάνυ πολλὰς δικαστικῶν λόγων Ἰσοκρατείων περιφέρεσθαί φησιν ὑπὸ τῶν βιβλιοπωλῶν Ἀριστοτέλης. Dionys. Halic., *Isocr.* 18. Cf. *Demosth.*, 14 et 57. — Δίφιλος Αἱρησιτείχει· τὸ δὲ δρᾶμα τοῦτο Καλλίμαχος ἐπιγράφει Εὐνοῦχον. Athen., IX, 396 *e*; cf. VIII, 336 *e*. — Πρώτην εἶπε δημηγορίαν ἣν ἐπιγράφουσιν οἱ τοὺς ῥητορικοὺς πίνακας συντάξαντες Περὶ τῶν συμμοριῶν. Dionys., *Epist. ad Amm.*, 4. — Ὁ δὲ πρὸς τὴν ἐπιστολὴν καὶ τοὺς πρέσβεις τοὺς παρὰ Φιλίππου ῥηθεὶς λόγος, ὃν ἐπιγράφει Καλλίμαχος Ὑπὲρ Ἀλοννήσου. Dionys., *Demosth.*, 13. — Denys se plaignait de ne pas trouver dans les catalogues d'Alexandrie ou de Pergame des renseignements précis sur la vie et les œuvres de l'orateur Dinarque. Il fut obligé de refaire lui-même ce travail et le termina par le tableau de tous les discours publics et privés de Dinarque, en distinguant les 54 qui étaient authentiques des 27 qui lui étaient attribués faussement. Ce tableau a dû être rédigé sur le modèle des πίνακες de Callimaque, et il en donnera quelque idée. *Oratores attici*, éd. Didot, t. II, p. 450.

leurs travaux. C'est encore l'ordre fixé par Callimaque qui a été transmis par les manuscrits de Démosthènes et qu'ont suivi les éditeurs modernes des Philippiques. On a eu bien raison de conserver l'ordre adopté à l'origine; le changer, même pour corriger des erreurs reconnues, ne servirait qu'à jeter la confusion et laisserait trop de place à l'arbitraire des critiques.

Le chiffre de 3500 volumes qu'on attribue à Didymos paraît incroyable; il ne faut pas toutefois le rejeter sans examen. Le verbe γεγονὼς ἐπὶ..., dans Suidas, ne marque pas la date de la naissance, mais celle du premier ouvrage d'un auteur, de la première pièce couronnée d'un poète dramatique. D'après cela, Didymos aurait commencé à publier en 63, sous le consulat de Cicéron et d'Antonius; il vécut ἕως Αὐγούστου, limite un peu vague qui laisse flotter la durée de ses travaux entre 35 et 45 années. Supposons maintenant qu'il ne commença pas d'écrire avant l'âge de trente ans et que, jusque-là, il se renferma exclusivement dans la lecture des auteurs et dans les travaux préparatoires. Il est peu croyable, je le reconnais, qu'un homme de son tempérament ait eu l'énergie de séparer aussi nettement la période de préparation et la période de production, et je ne crois pas qu'il ait résisté jusqu'à trente ans à la démangeaison d'écrire. Acceptons néanmoins cette hypothèse comme un moyen de simplifier les calculs, et admettons provisoirement qu'il consacra 35 années à la composition de ses 3500 livres. Cela ferait une centaine de volumes par an, et chacun d'eux aurait été terminé en moins de quatre jours. Est-ce possible? Je n'oserais pas le nier. Le papyrus a 15 colonnes de 70 lignes environ; il en manque à peu près autant[1]; ce serait donc un total d'un peu plus de 2000 lignes, chiffre de plusieurs papyrus

[1] Les éditeurs estiment qu'il n'y avait pas plus de 7 à 8 colonnes pour le commentaire de la troisième Philippique. L'évaluation est impossible, puisque nous n'avons aucune donnée; mais le chiffre de 15 à 16 colonnes me paraîtrait plus probable, vu l'importance du discours.

d'Herculanum. Cela représente une moyenne quotidienne de 500 lignes à écrire.

Certes, s'il s'était agi de créer une œuvre originale, nul n'aurait pu y suffire; mais l'érudition d'un commentateur se prête plus aisément à de copieuses productions, sans une fatigue excessive. Didymos n'avait que bien peu à se préoccuper de la composition; il suivait l'ordre même du discours, traitant successivement des divers chapitres, où il jugeait utile de donner des explications ou des renseignements historiques. C'était une série de petites dissertations distinctes, qu'il n'était pas besoin de relier entre elles. L'invention consistait seulement dans la recherche des témoignages propres à éclaircir les difficultés du texte ou les allusions de l'orateur. C'est ainsi que le troisième livre des Philippiques est composé, pour les huit dixièmes, de citations. Le reste, écrit avec la simplicité de style qui convient au sujet, est employé à préparer et amener les témoignages des auteurs, à montrer comment ils expliquent les passages examinés, à discuter l'opinion des prédécesseurs. Il n'y a rien là qui ait exigé beaucoup de temps et d'efforts; les ouvrages de Didymos sont écrits au courant de la plume, et, après avoir fourni sa tâche quotidienne de 500 lignes, il lui restait encore plusieurs heures de loisir pour relire ses auteurs, compléter ses notes et préparer la besogne du lendemain.

Le gros travail, qu'on le répartisse sur tout le cours de sa carrière ou qu'on le concentre dans les années de sa jeunesse jusqu'à trente ans, a consisté à préparer les matériaux de son œuvre et à les classer. L'érudition de Didymos s'étendait à l'ensemble de la littérature grecque. Nous connaissons, seulement par le titre ou de menus fragments, un très petit nombre de ses ouvrages; nous y voyons qu'il avait étudié et commenté les principaux poètes épiques, lyriques et dramatiques, les orateurs attiques. Les citations qu'on a conservées de lui montrent que, dans la comédie, il avait lu Aristophane, Eupolis, Cratinus, Phérécratès, Hermippus, Phrynichus, Ménandre, Philémon, Timo-

clès, et le hasard seul nous a conservé ces noms, que de nouvelles découvertes augmenteront sans cesse. En histoire, il n'a pas seulement cité Thucydide et Xénophon, mais encore les écrivains secondaires : Théopompe, Éphore, les historiens de Philippe et d'Alexandre; les atthidographes Phanodémos, Androtion, Démon et surtout Philochoros lui sont familiers. Il en est de même pour les orateurs.

Il va presque sans dire qu'il connaissait les travaux de l'exégèse alexandrine, non seulement ceux des grands critiques, comme Aristarque, mais les traités de purs érudits, dont on trouvera la liste à la fin du recueil de Maurice Schmidt. Il s'était tenu au courant des mémoires de ses prédécesseurs et de ses contemporains sur les discours de Démosthènes; il expose et discute souvent leurs opinions, sans les nommer et sous une forme impersonnelle : *ἔνιοί φασι*. Les Alexandrins n'ont ajouté que peu de chefs-d'œuvre à la poésie grecque; mais ils ont été les premiers dans le domaine de l'érudition. Réunir le plus grand nombre de manuscrits dans une bibliothèque admirablement organisée, introduire un peu d'ordre dans cette masse immense et confuse d'auteurs par la rédaction de catalogues raisonnés, fixer l'authenticité des œuvres attribuées aux écrivains un peu au hasard, établir le texte des grands poètes, Homère par exemple, en comparant, en critiquant les leçons des manuscrits, éclaircir par l'histoire et la philologie les écrits des auteurs, telle fut la tâche qu'ils estimèrent la plus glorieuse et la plus utile pour les lettres grecques, et telle est leur part d'originalité. Nourri à leur école, le jeune Didymos ne conçut rien de plus beau que de consacrer sa vie à des travaux d'érudition, et, comme il avait de l'ambition, comme il se sentait de force à absorber et à digérer tous les écrits que la Grèce avait produits, il dut de bonne heure concevoir le dessein de commenter la littérature hellénique tout entière et se mettre à l'œuvre dès l'adolescence, pour réunir les matériaux de ses futurs écrits.

Comment procéda-t-il à ses recherches préparatoires? Pour les commentaires tels que ceux de Didymos, il n'est qu'une méthode

IMPRIMERIE NATIONALE.

possible : lire les auteurs en vue d'un sujet déterminé, en faire des extraits bien choisis et les classer soigneusement. C'est ainsi qu'a procédé Littré pour son Dictionnaire historique de la Langue française. Ce système s'imposait encore plus aux anciens, nos volumes imprimés étant d'un maniement plus facile que les rouleaux de papyrus. Aussi était-il généralement pratiqué. Didymos n'aurait pu employer d'autre moyen, et on peut d'autant mieux l'affirmer que nous en trouvons une preuve formelle à la sixième colonne (l. 62). Après plusieurs citations tirées d'extraits faits d'avance, l'auteur arrive à Anaximénès et il ajoute : *οὗ τὴν ἐκλογὴν παρίημι· ο[ὐ γὰρ ὄφε]λος.* Le choix même des extraits implique une connaissance préalable des auteurs, des points à éclaircir, des questions à débattre. Sans doute, Didymos l'avait acquise dans sa jeunesse, alors qu'il écoutait les professeurs en renom du Musée. Leurs leçons, qui l'enflammaient d'un beau zèle pour l'érudition, lui donnaient en même temps les connaissances nécessaires pour aborder avec fruit le dépouillement méthodique de la littérature grecque.

Restait l'exécution matérielle d'un pareil plan, qui présentait de grosses difficultés. Malgré son zèle et sa robuste intelligence, Didymos, à lui seul, aurait succombé à la tâche infinie de lire tant d'auteurs, de copier tant d'extraits; le temps et les forces lui auraient manqué. Mais, de bonne heure, il dut avoir des disciples qui venaient l'écouter et surtout se former en s'associant à son travail; nous connaissons l'un d'eux, Héraclidès, qui était venu du Pont à Alexandrie suivre ses leçons[1]. Dès le principe, il avait disposé d'esclaves lettrés qu'on choisissait parmi les jeunes esclaves nés à la maison (*θρεπτοί*); on les dressait à lire à haute voix, à bien copier les manuscrits, à connaître la place des livres dans la bibliothèque, leurs titres, leur

[1] *Ἡρακλείδης Ποντικός... γραμματικός, ὅσπις Διδύμῳ τῷ πάνυ κατὰ τὴν Ἀλεξανδρείαν ἐφοίτησεν.* SUIDAS, in v.

contenu, et ils épargnaient au maître la fatigue matérielle de lire et d'écrire. Les meilleurs d'entre eux devenaient de véritables collaborateurs qu'il pouvait charger de dépouiller un livre et d'en tirer les extraits dont il avait besoin. Quelques-uns même s'élevèrent à leur tour au rang de philologues, comme cet Apion dont parle Suidas et qui avait été un esclave domestique, *verna*, de Didymos[1]. C'est à ces secrétaires que l'auteur confiait le soin de faire les extraits des livres qu'on lui lisait. Transcrits sur des feuilles séparées de papyrus ou, ce qui était d'un maniement plus commode, sur des tablettes de bois blanchies, dont l'usage était courant chez les Athéniens, les extraits étaient séparés ou réunis suivant la matière dont ils traitaient; on les rangeait sur les rayons disposés à cet effet; une étiquette bien en vue marquait le sujet auquel ils se rapportaient, et chaque nouvelle lecture venait grossir la masse des notes toutes prêtes pour la composition d'un savant mémoire.

Nous pouvons, avec ces données, assister en imagination à la rédaction de l'un des livres de Didymos, et nous rendre compte de la rapidité avec laquelle il était achevé. Pour ne pas rester dans le vague, nous prendrons celui-là même qui vient de nous être rendu. Le maître est entouré de ses disciples et de ses secrétaires. Déjà vingt-sept volumes ont paru du Commentaire de Démosthènes, et le sujet leur est familier. On commence par lire à haute voix la dixième Philippique; Didymos sait que la date est controversée. Il envoie prendre le dossier du discours; on en tire et on relit le résumé des opinions diverses émises à ce sujet, les extraits des auteurs qui ont rapporté les événements dont a parlé l'orateur. Le commentateur aborde alors la discussion; il dicte (et une plume agile reproduit ses paroles) la réfutation de ceux qui ont soutenu une thèse contraire à

[1] *Ἀπίων... ὁ ἐπικληθεὶς Μόχθος, Αἰγύπτιος, γραμματικός... Διδύμου δὲ τοῦ μεγάλου Ῥεπτίος.* SUIDAS, in v.

celle qu'il adopte; il indique aux secrétaires les extraits qu'ils devront copier en entier. L'authenticité n'ayant jamais été révoquée en doute, il passe, sans tarder, au sujet du discours; il est résumé en quelques lignes, et voilà la partie générale terminée. Puis vient l'examen des passages qui ont été notés comme ayant besoin d'éclaircissements; pour chacun d'eux, lecture du dossier qui s'y rapporte, choix et indication des citations à transcrire. Le brouillon, une fois relu, est remis aux copistes, et, après une seconde revision, livré au libraire-éditeur dont les esclaves reproduisent à nombre d'exemplaires le nouveau livre de Didymos. Ainsi préparé et soulagé du travail matériel de l'écriture, j'estime qu'il put, sans trop de fatigue, achever en moins d'un jour le commentaire de la 10e Philippique. La 11e et la 12e demandèrent encore moins de temps. Il n'est donc pas impossible que, pendant 35 ou 40 ans, le commentateur ait suffi à sa tâche, et que, chaque année, une centaine de volumes nouveaux soit venue grossir la collection de ses œuvres.

On comprend qu'avec une telle méthode de travail, il n'était pas possible de s'attarder et qu'il fallait marcher en avant sans jamais s'arrêter. Quelques traces encore visibles de cette hâte peuvent se distinguer dans le volume de Didymos. Après avoir exprimé son opinion personnelle sur la non-authenticité de la 11e Philippique, il avait trouvé dans une de ses notes l'opinion de certains critiques qui précisaient plus que lui et qui désignaient Anaximénès comme l'auteur de la harangue; ils en donnaient comme preuve qu'elle se trouvait presque littéralement dans le septième livre de son Histoire de Philippe (col. XI, l. 10). MM. Diels et Schubart s'indignent que Didymos n'ait pas vérifié l'exactitude matérielle de leur assertion[1]. C'est qu'il aurait fallu chercher le volume et retrouver le passage; c'eût été une perte de temps, et je ne crois même pas qu'il ait eu la pensée de le

[1] DIELS et SCHUBART, *Didymos Kommentar zu Demosthenes*, Einleitung, p. XXXV.

faire. Comme il arrive souvent à ceux qui travaillent sur des fiches, l'auteur s'en est tenu à la note où il avait consigné le jugement de ses devanciers, et estimant qu'il n'allait point à l'encontre de ce que lui-même avait dit, il s'est contenté d'insérer tel quel le résumé qu'il en avait fait autrefois. Autre exemple. L'auteur avait dit qu'après la bataille d'Ægos-Potamos les Athéniens avaient perdu la plus grosse part de leurs revenus; puis, se servant de la formule qu'il emploie d'ordinaire pour amener une citation, il ajoute : « c'est ce que montrera clairement ..... ». La fin de la ligne est vide et un espace blanc de dix lignes a été réservé (col. VIII, l. 54). Je ne crois pas que le copiste de notre papyrus ait renoncé à lire ce passage dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux et qu'il se soit proposé de le compléter plus tard à l'aide d'un exemplaire en meilleur état[1]. La coupure est trop nette et la citation manque tout entière, même le nom de l'auteur. À mon avis, la lacune remonte au jour même de la rédaction. Didymos se souvenait qu'il avait fait faire un extrait d'un auteur qui prouvait l'exactitude du chiffre de 130 talents que donnait Démosthènes. Cet extrait avait-il été perdu ou mal classé? Toujours est-il qu'il fit défaut au moment décisif, ou peut-être parut-il moins probant qu'il ne convenait. Ce n'était plus le moment de faire des recherches qui auraient pris trop de temps; il fallait avancer sous peine de ne pas accomplir la tâche quotidienne; on laissa un blanc avec l'intention de le remplir plus tard. Mais le lendemain, un nouveau commentaire ne laissa pas le loisir de réparer l'omission ou les recherches n'aboutirent pas, et c'est ainsi que la lacune, laissée par Didymos, a passé de copie en copie jusqu'à notre papyrus, témoin du labeur sans arrêt et un peu haletant de l'infatigable exégète.

Si l'on veut apprécier équitablement la valeur du livre de Didymos, il importe tout d'abord de se rendre compte de ce que l'auteur

[1] DIELS et SCHUBART, *Einleitung*, p. XVII.

a voulu faire. Les éditeurs, dans l'étude très soignée qu'ils ont faite du manuscrit, ont constaté des négligences d'écriture, l'irrégularité des abréviations, des signes d'accentuation et de ponctuation; ils en ont tiré la conclusion fort vraisemblable que le papyrus ne provenait pas de l'officine d'un libraire, mais qu'il avait été copié par un grammairien pour son usage personnel. D'autre part, ils ont fait remarquer l'absence presque complète de remarques philologiques ou grammaticales, ce qui leur a paru surprenant chez un homme qui a publié de nombreux ouvrages de lexicologie. Le rapprochement de ces deux faits les a conduits à l'hypothèse suivante : le copiste n'a pas transcrit l'ouvrage au complet, mais il a choisi les notes qui intéressaient ses études. Ils reconnaissent toutefois qu'il n'a rien abrégé des passages qu'il choisissait et qu'il les a reproduits intégralement, sans y rien changer. Nous aurions donc un livre de Didymos réduit de moitié, mais, dans la partie conservée, absolument conforme à l'original[1]. On aura peine à admettre cette hypothèse d'un grammairien omettant la moitié d'un commentaire pour copier l'autre scrupuleusement; il semble plutôt qu'il aurait abrégé le tout. Il me semble plus rationnel de prendre comme point de départ l'idée que nous avons le livre tel que l'auteur l'a écrit et de chercher dans quelle intention il l'a conçu de cette façon.

Le livre des Philippiques n'a aucune ressemblance avec le commentaire du discours contre Aristocratès, tiré d'un autre ouvrage de Didymos et dont un papyrus a conservé un fragment[2]. Les explications sur les choses ou les personnes du discours y sont rangées par ordre alphabétique, à peu près comme dans les index archéologiques et historiques que l'on imprime à la fin des auteurs anciens à l'usage des classes. Encore moins de ressemblance avec les scholies de Démosthènes qui accompagnent le texte de plusieurs manuscrits

[1] Diels et Schubart, *Einleitung*, p. xx. — Diels et Schubart, *Didymi de Demosthene commenta*, p. 43.

[2] Blass, *Hermes*, t. XVII, p. 150.

et qui le suivent pas à pas, comme les notes mises au bas des pages dans nos éditions modernes. Ce n'est pas un commentaire perpétuel que Didymos s'est proposé d'écrire; son livre était destiné à être lu indépendamment du texte, et ce qui est un indice matériel de ce dessein, c'est que les phrases à étudier ont été citées *in extenso*, de manière qu'il ne fût pas nécessaire de recourir au texte de l'orateur. Un certain nombre de questions sont examinées, pour chaque discours, avec le développement nécessaire, sans que l'auteur se croie tenu d'expliquer tous les passages qui offrent quelque difficulté. C'est quelque chose comme les dissertations modernes qui ont pour titre : *De Demosthenis Philippicis quæstiones selectæ.*

Par le fond encore plus que par la forme, le commentaire de Didymos diffère de nos scholies de Démosthènes. Celles-ci proviennent d'une rédaction qui n'est pas antérieure au IVe siècle après notre ère; leur auteur paraît surtout soucieux d'établir à quelle catégorie appartiennent les arguments de l'orateur : le possible, le juste, l'utile; si la thèse soutenue ou réfutée est simple ou double, par quel raisonnement on peut l'établir ou la combattre. Ces fastidieuses et arides discussions étouffent sous leur masse les renseignements historiques, empruntés à des commentaires plus anciens et plus intelligents. La rédaction primitive, comme on le voit par le scholiaste de Patmos, avait admis quelques citations textuelles de poètes et de prosateurs, avec des renvois précis[1]. Elles furent éliminées successivement, comme n'ayant pas d'intérêt pour l'enseignement de la rhétorique. Tout autre avait été la conception de Didymos et, je crois, de la plupart des critiques alexandrins. Ils ont estimé que le plus grand service à rendre aux lecteurs de Démosthènes était de leur faire connaître, avec preuves à l'appui, à quelle date et dans quelles cir-

[1] Voir la liste des auteurs cités dans le scholiaste de Patmos, *Bull. de Corr. hellén.*, 1877, p. 155. — Même chose est arrivée pour les scholies d'Eschine. SCHULTZ a retrouvé dans un manuscrit plusieurs notes d'un grand intérêt historique, qui avaient été supprimées dans les autres copies.

constances le discours avait été prononcé, de bien marquer le but que visait l'orateur, quels étaient les faits auxquels il faisait allusion, les personnages qu'il nommait, enfin de déterminer, parmi les harangues qui lui étaient attribuées, celles qui lui appartenaient réellement. Voilà pourquoi les remarques grammaticales manquent dans le livre des Philippiques, et non parce que le copiste d'Hermopolis les a supprimées. Ce n'est pas à l'usage des rhéteurs ou des philologues que Didymos a destiné son commentaire; il a entendu étudier et faire mieux comprendre Démosthènes en se plaçant au point de vue historique.

On peut s'étonner du petit nombre de passages examinés dans chaque harangue, une dizaine, par exemple, pour la dixième Philippique, sans compter la date et l'argument du discours. Voici comment je l'expliquerais. Bon nombre de questions avaient été traitées par l'auteur dans les 27 volumes précédents de son Commentaire; nous en sommes avertis par un renvoi formel dans un cas (col. XII, l. 35), par une indication générale dans un autre (col. XIII, l. 62); plus souvent, sans doute, il n'est pas revenu sur un sujet, sans dire expressément qu'il en avait déjà parlé. Une autre raison, à mon avis, en est que Didymos a eu la prétention de faire une œuvre personnelle. Pour cela, il ne s'est pas astreint à commenter tous les passages qui avaient besoin d'éclaircissement; il a laissé de côté ceux que ses devanciers lui semblaient avoir traités d'une manière satisfaisante; il s'est borné à parler de ceux qu'on avait à tort négligés ou sur lesquels il se flattait d'apporter plus de lumières. Cette explication me paraît plus simple que celle du copiste choisissant, dans un original plus étendu, les notes qui l'intéressaient particulièrement.

Maintenant, quelle est la valeur de Didymos? Pour Suidas, c'était un grand homme; il l'appelle ὁ πάνυ, ὁ μέγας, enthousiasme, qui peut faire sourire, d'un lexicographe pour l'auteur de 3500 volumes d'érudition. Les faits témoigneront mieux de l'estime que lui accor-

daient les anciens. Ils avaient largement puisé dans ses ouvrages, et le recueil de Maurice Schmidt ne donne qu'une faible idée de tout ce qu'ils lui avaient emprunté. Mais surtout, le fait qu'un siècle et demi après sa mort un grammairien d'une ville de province recopiait encore le Commentaire de Démosthènes prouverait le crédit que l'on continuait à accorder aux travaux de Didymos. Combien y a-t-il d'érudits ou de critiques, parmi les modernes, dont les œuvres aient été rééditées cent cinquante ans après leur apparition? On a constaté, non sans surprise, que dans les scholies que nous possédons sur les discours de Démosthènes, il n'y a pas trace de son influence. C'est que ces scholies, dans l'état où elles nous sont parvenues, représentent l'enseignement d'une école de rhéteurs; leurs notes arides et peu instructives avaient recouvert et étouffé peu à peu un commentaire plus ancien, où l'abondance des citations précises et des renseignements historiques rappelait davantage la manière de Didymos.

Chez les modernes, l'érudit alexandrin, connu seulement par de brèves citations, dont quelques-unes sont médiocres, a été jugé peu favorablement. Il a été peu étudié en France, et ceux qui connaissent son nom s'en sont tenus à l'appréciation un peu dédaigneuse de M. Alfred Croiset : « C'était, à coup sûr, un prodigieux érudit. Mais, quand on a loué comme il convient son activité infatigable, il semble bien qu'on soit quitte envers sa mémoire[1]. » Les savants allemands ont été plus durs. Susemihl cite, en l'estimant trop sévère, il est vrai, le jugement d'un de ses contemporains qui traitait Didymos d'écrivain sans jugement et parlant de choses auxquelles il ne comprenait rien. Plus équitable, Susemihl lui accorde, malgré des faiblesses dans sa critique d'Euripide et dans sa recension du texte d'Homère, un certain bon sens qui le met au-dessus de beaucoup de ses devanciers, la capacité de réunir le matériel pour la critique et l'explication,

[1] *Histoire de la littérature grecque*, t. V, p. 303.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en y ajoutant quelque chose de lui-même[1]. Cette appréciation a paru trop indulgente à l'auteur de l'article le plus récent sur Didymos. D'après lui, son grand mérite est d'avoir réuni les résultats de la science alexandrine dans toutes les branches. Mais sa critique et ses jugements personnels montrent peu de pénétration. C'est un compilateur qui n'avait ni l'esprit créateur ni une intelligence au-dessus de la moyenne[2]. Ce qui a porté le coup de grâce au malheureux Didymos, c'est qu'on l'a encadré dans un tableau systématique de la critique alexandrine. Par sa date, il a eu la mauvaise chance d'être classé dans la période qui marque la transition de la recherche indépendante et productive à l'activité qui reproduit et compile; il en est devenu le type. Dès lors, c'était fini pour lui; il ne devait plus s'échapper de la formule où on l'avait emprisonné. Il semblait que la découverte d'un ouvrage complet, le seul que nous possédions de la critique alexandrine, était une bonne occasion d'apprécier sur pièces ses défauts et ses qualités. Il n'en a rien été. M. Wendland, dans un article sur le troisième livre des Philippiques, raisonne en s'appuyant sur le jugement porté sans appel, que Didymos est un simple compilateur[3]. Du reste, il n'a fait que suivre en cela MM. Diels et Schubart; ceux-ci, chose assez rare chez les premiers éditeurs d'un livre, n'ont aucune faiblesse pour l'auteur qu'ils publient; ils s'efforcent, au contraire, de le maintenir sévèrement dans le cadre où il doit rester enfermé.

Didymos étant le type du compilateur des époques de transition, il s'agissait de découvrir les auteurs qu'il a compilés. Les éditeurs du papyrus n'y ont pas manqué. Suivant eux, c'est d'abord Hermippos, le disciple de Callimaque; il a dû assister son maître dans la rédaction du grand catalogue et ne pas laisser perdre les résultats de ses travaux préparatoires; puis, des mémoires anonymes, destinés à l'usage

[1] Susemihl, *Gesch. der griech. Litterat. in der Alexandrinerzeit*, t. I, p. 208. — [2] Cohn, *Encyclopédie de Pauly-Wissowa*, 1901, in v. — [3] *Hermes*, 1904, p. 424.

des classes, que Didymos, à l'exemple d'Aristarque, cite sous une forme impersonnelle : *ἔνιοι*, *τινές*, *εἰσὶν οἳ φασι*. C'est dans ces *ὑπομνήματα* que notre commentateur aurait pris tout son matériel historique et toutes ses citations, y compris le nom des auteurs et le titre des ouvrages[1]. Je ferai simplement observer qu'aucun de ces mémoires n'étant arrivé jusqu'à nous, pas même en fragments, il serait difficile de dire ce que Didymos a pu leur emprunter, et peu critique d'affirmer qu'il les a compilés. Le peu que nous en connaissons, et seulement par son livre, donne précisément une impression contraire. L'auteur, en effet, a plusieurs fois mentionné les opinions de ses contemporains et de ses devanciers, mais presque toujours il les critique et les réfute; et, pour le faire, il allègue des textes que ceux-ci n'avaient pas cités, puisqu'ils démontraient leurs erreurs.

Un autre argument des mêmes éditeurs est la ressemblance entre Didymos et Denys d'Halicarnasse. Celui-ci, dans l'Épître à Ammée, s'est servi de la même méthode de recherche historique et a transcrit les mêmes passages de Philochoros. Comme les deux savants ne se sont probablement pas connus, il en résulte nécessairement qu'ils ont dû employer le même matériel scientifique, c'est-à-dire Hermippos, qui avait écrit une vie de Démosthènes, où il avait dû parler aussi de ses discours, et les *ὑπομνήματα* anonymes qui se sont inspirés de lui[2].

La ressemblance entre le troisième livre des Philippiques et l'Épître à Ammée consiste surtout en ceci que tous deux traitent des discours de Démosthènes. Mais Denys se propose de prouver par les dates que les traités d'Aristote sur la rhétorique ont paru postérieurement aux discours de Démosthènes et, par conséquent, que le philosophe n'a exercé aucune influence sur l'orateur. Didymos a pour but de discuter la date et l'authenticité des discours, d'éclaircir certains passages

[1] Diels et Schubart, *Einleitung*, p. xxxiii et xlii. — [2] *Einleitung*, p. xxxiv et xxxviii.

par des rapprochements historiques. Il n'est pas surprenant qu'ayant à parler des mêmes faits et des mêmes discours, ils aient eu recours tous les deux à l'Atthide de Philochoros, auquel les anciens se référaient de préférence dans toutes les questions de chronologie. Quelques citations se trouvent dans l'un et l'autre livre, mais ce n'est pas à la même place et les auteurs ne s'en servent pas pour argumenter sur le même point[1]. Pour l'archontat de Théophrastos, Didymos ne cite pas le commencement, lequel se trouve dans Denys; en revanche un passage assez long, omis à dessein par le second, est reproduit par le premier; la fin leur est commune à tous deux. De même pour l'archontat de Lysimachidès, Denys a passé plusieurs lignes, relatives à Nicæa, parce qu'elles ne servaient pas à déterminer la date qu'il cherchait; Didymos, au contraire, qui s'occupait de l'affaire de Nicæa, a reproduit ces lignes, mais il n'a pas cité celles qui précèdent et qui suivent, comme étrangères à son sujet. Il est donc clair que les deux auteurs avaient sous les yeux le récit complet de Philochoros et que chacun y prenait ce qu'il jugeait utile à la question qu'il traitait dans le moment. On verra de plus, dans la collection des fragments, combien il y en a qui ont été cités par l'un des deux seulement. C'est donc sans preuve que les éditeurs ont affirmé que, directement ou par intermédiaire, Didymos et Denys ont tiré toute leur érudition d'une biographie de Démosthènes par Hermippos, biographie que nous ne connaissons pas, du reste.

Disons encore quelques mots du long commentaire sur Hermias qui a paru aux éditeurs porter l'empreinte d'Hermippos[2]. Suivant eux, il aurait été tiré tout entier d'un livre de cet auteur, dont le titre seul est connu par un papyrus d'Herculanum : Περὶ τῶν ἀπὸ φιλοσοφίας εἰς τυραννίδας καὶ δυνασ[τ]είας μεθεσ[τ]ηκότων[3], et surtout de la biographie d'Aristote. Didymos a cité ce dernier ouvrage pour un seul dé-

[1] Voir pages 196 et 204.

[2] *Einleitung*, p. XXXVIII.

[3] *Academic. philosoph. index Herculanensis*, éd. MEKLER, Berlin, 1902, col. XI, 4.

tail; mais il lui aurait emprunté bien davantage. La preuve en est que les mêmes citations se trouvent dans le commentateur et dans Diogène Laërte. En réalité, les citations communes se bornent à deux : l'inscription d'Aristote sur la statue de Delphes et l'épigramme de Théocritos contre le philosophe. Quant au péan, Didymos fait remarquer que peu de personnes l'ont sous la main et que, pour cette raison, il ne sera pas mauvais d'en donner une copie dans son commentaire. Mais les nombreux auteurs dont Didymos a donné de longs extraits ou un résumé étaient-ils déjà cités dans la Biographie d'Hermippos, nous l'ignorons absolument.

Il valait la peine de discuter l'appréciation des premiers éditeurs, parce qu'elle risquerait de faire autorité. Tant que de nouveaux papyrus n'auront pas mis à notre disposition les livres d'Hermippos et les mémoires anonymes auxquels il aurait emprunté toute sa science, on n'a pas le droit de déclarer que Didymos n'a été qu'un compilateur. Au lieu de comparer son Commentaire à des livres qui sont perdus et qu'on reconstruit par hypothèse, mieux vaut l'examiner en lui-même, forcément isolé, sans avoir décidé d'avance qu'il était le type de l'activité qui reproduit et qui compile. N'exigeons pas de lui, comme l'a fait M. Cohn, un génie créateur ou une intelligence extraordinaire; c'est trop demander à un philologue, qui n'a qu'à marcher, modeste et respectueux, à la suite de son auteur, trop heureux s'il réussit à le faire mieux comprendre des lecteurs. Pour cette tâche, la solidité de l'érudition, la droiture du jugement et l'indépendance sont les qualités qu'on est en droit de demander. Selon le degré auquel nous les trouverons réunies dans le commentaire de Didymos, nous pourrons juger plus ou moins favorablement de son mérite.

L'érudition de l'auteur est aussi solide qu'étendue. Les citations sont nombreuses, exactes dans les quelques cas où la comparaison est possible avec d'autres publications; elles sont faites de première main, en indi-

quant le nom de l'auteur, le titre et le livre de l'ouvrage, ce qui permettait de les contrôler assez facilement. Les textes ont été reproduits intégralement, alors même qu'une partie ne se rapportait pas directement au sujet traité. Ce système entraîne quelques longueurs, mais en revanche il présente de grands avantages. Parfois, là où suffirait un résumé, une indication, nous rencontrons des passages *in extenso*. Pour les modernes, qui possèdent une si faible partie de la littérature grecque, c'est un gain inespéré. Mais les lecteurs anciens eux-mêmes y trouvaient du profit et de l'agrément. Par exemple, il aurait suffi de dire que l'Aristomédès apostrophé par Démosthènes était appelé couramment à Athènes le Voleur en bronze et qu'il avait été raillé dans telle et telle pièce de Philémon et de Timoclès. La mention sèche du fait aurait laissé peu de souvenirs, tandis qu'on ne l'oubliait plus après avoir lu les vers des trois comédies dans le commentaire (col. IX, l. 52). Et l'on peut croire, jusqu'à preuve du contraire, que ces citations abondantes, que Didymos semble avoir quelque peine à retenir, sont le fruit de ses lectures personnelles. Athénée déclarait bien avoir lu 800 pièces de la Comédie moyenne, en prenant des extraits[1]. Pourquoi le travailleur infatigable qu'était Didymos aurait-il dépouillé moins soigneusement les auteurs qu'il avait besoin de connaître pour commenter Démosthènes?

On peut avoir beaucoup lu, beaucoup amassé de notes et d'extraits et, avec cela, n'être qu'un compilateur, témoin Athénée, Stobée, Diogène Laërte et tant d'autres de tous les temps. À l'érudition il faut joindre le sens critique, estimer la valeur des témoignages et la créance que chacun d'eux mérite. Ce discernement n'a pas manqué à Didymos. A-t-il cité le jugement passionné de Théopompe sur le tyran d'Atarnée (col. IV, l. 66), il ne proteste pas, mais immédiatement après, il cite une lettre du même auteur à Philippe, où celui-ci montre au roi à quelle grandeur Hermias, parti de si bas, s'est élevé

[1] Athen., VIII, 336 *d*.

(col. v, l. 21). Voilà le lecteur mis en garde contre la partialité de l'historien. Lui-même, on le sent bien, n'a pas une entière confiance dans Théopompe; dès qu'il le peut, il apporte, à l'appui des faits qu'il lui emprunte, le témoignage concordant tantôt de Marsyas (col. xii, l. 49), tantôt de Philochoros (col. x, l. 48), dont il estime l'exactitude précise. Dans un autre cas, il indique d'un mot son sentiment sur l'autorité d'un historien : « Douris, dit-il, car il faut qu'encore en cette circonstance il raconte des choses extraordinaires » (col xii, l. 50), et, s'il le cite quelques lignes plus loin, c'est qu'il peut ajouter à son témoignage celui de Marsyas, qui le rassure (col. xii, l. 56). Même indépendance à l'égard des savants alexandrins, ses contemporains ou ses devanciers; car, avant lui, contrairement à ce qu'on avait cru, l'œuvre de Démosthènes avait été l'objet de nombreux travaux. Par exemple, les uns plaçaient la dixième Philippique sous l'archontat de Sosigénès, les autres sous celui de Théophrastos : il combat les deux opinions et 78 lignes avaient été employées à l'exposé des motifs qui lui faisaient préférer l'archontat intermédiaire de Nicomachos (col. i, l. 29-75 et ii, l. 1-23). Autre part, il réfute par une citation décisive ceux qui avaient soutenu que la paix d'Antalcidas était le grand bienfait du roi de Perse auquel Démosthènes fait allusion (col. vii, l. 11). Il ne craint même pas de s'élever contre l'autorité de Callimachos, qui avait dressé le πίναξ des œuvres de Démosthènes, et de ceux qui, à sa suite, rangeaient le discours Περὶ συντάξεως parmi les Philippiques, après toutes les autres; et il démontre leur erreur par un argument péremptoire (col. xiii, l. 16). S'agit-il de la Réponse à la Lettre de Philippe, admise dans le πίναξ comme authentique, il propose comme une conjecture personnelle que le discours a été composé de morceaux empruntés à Démosthènes; et comme il n'a pas le travers de contredire systématiquement tous ses devanciers, il mentionne, et on sent qu'il incline de ce côté, l'avis de ceux qui avaient attribué la pièce à l'historien Anaximénès de Lampsaque (col. xi, l. 7).

Il serait même injuste de lui refuser toute originalité, celle du moins à laquelle peut prétendre un commentateur. Dans un écrit presque entièrement composé de citations, la personnalité de l'auteur se montre par l'usage qu'il en sait faire. Tantôt il les encadre de manière à ne pas laisser le lecteur s'égarer au milieu des jugements contradictoires. « Des auteurs, les uns parlent de cet homme (Hermias) de la manière la plus favorable; les autres, de la manière la plus fâcheuse. Parmi ces derniers, Théopompe entre autres... » (col. v, l. 64). Ou bien, lorsque la diversité des témoignages qu'il doit citer le laisse lui-même dans l'incertitude, il en prévient son lecteur : « Mais encore les auteurs ne s'accordent pas sur sa capture et sur sa mort » (col. vi, l. 50). Tantôt il se sert des citations comme du meilleur des arguments ou des éclaircissements. À ceux qui reculaient la dixième Philippique jusqu'à l'archontat de Théophrastos, il oppose un passage de Philochoros disant que la guerre fut déclarée cette année-là (col. i, l. 68), et un autre passage, tiré de la harangue même, qui prouve qu'au moment où elle fut prononcée, les hostilités n'avaient pas encore commencé (col. i, l. 61). Il lui suffit alors de peu de mots pour montrer que ce rapprochement rend la date de Théophrastos impossible. On pouvait se demander quelles étaient les avances récentes du Grand Roi auxquelles Démosthènes faisait allusion. L'allusion devient claire après avoir lu les passages d'Androtion, Anaximénès et Philochoros (col. viii, l. 8). Ces exemples, pris entre plusieurs, suffisent à montrer quel genre d'originalité il est équitable de reconnaître dans le Commentaire de Didymos.

Reste à faire la part des défauts. Ce sont ceux que n'évitent guère ceux qui travaillent sur des fiches. Tout d'abord l'abondance excessive des citations, où semble s'écouler un dossier que l'auteur n'a plus la force d'arrêter. Par exemple, vers la fin de la dixième Phippique, Didymos avait voulu renseigner le lecteur sur un citoyen athénien

appelé Aristomédès et il avait réuni les textes les plus propres à établir sa fâcheuse célébrité. Jusque-là rien de mieux, mais dans le dossier formé à ce nom, il y avait aussi des notes sur un autre Aristomédès. Celui-là était de Pheræ en Thessalie; il n'y avait donc aucun danger qu'on le confondît avec son homonyme d'Athènes. Néanmoins Didymos n'a pu résister au désir d'étaler tout ce qu'il savait à son sujet. Il nous apprend que cet Aristomédès avait guerroyé contre Philippe avec les satrapes et que le roi de Macédoine s'en plaignit dans sa lettre aux Athéniens; il ajoute que Théopompe en parlait également dans le 48e livre, qu'Anaximénès, en son 8e livre de l'Histoire d'Alexandre, racontait que ce même Aristomédès avait combattu avec Darius à Issus et qu'après la défaite il s'était enfui à Cypre (col. IX, l. 44). Voilàbien des auteurs et des citations à l'occasion d'un Thessalien que nul n'aurait confondu avec l'Athénien son contemporain. Nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de renseignements qui sont une nouveauté pour nous; mais il faut bien avouer qu'ils sont complètement inutiles au commentaire.

Probablement Didymos avait conscience de cette faiblesse, et il a cherché parfois à y résister. Quand il emploie cette formule *ἄλλοί τε καὶ... γεγράφασι* ou une phrase analogue, je crois qu'il était sincère et qu'il avait sous la main les extraits de ces autres auteurs, qu'il sacrifiait. Après avoir donné fort à propos des détails sur la ville de Nicæa, il ajoute : *εἰσὶν δὲ καὶ ἄλλαι Νίκαιαι περὶ ὧν οὐκ οἶμαι ἀναγκαῖον νῦν λέγειν* (col. XI, l. 51), où se trahit la secrète espérance d'utiliser plus tard les fiches restées inemployées pour le moment.

En revanche, lorsqu'une raison plus ou moins spécieuse s'offrait d'épuiser un dossier, il était prompt à la saisir. Les 150 lignes sur Hermias formaient un épisode vraiment démesuré. Mais il alléguait une excuse. « Puisque, dit-il, il y a de grandes divergences entre ceux qui ont rapporté l'histoire d'Hermias, il m'a semblé bon, pour satisfaire la curiosité de ceux qui maintenant encore s'inquiètent de telles

IMPRIMERIE NATIONALE.

choses, d'en dire un peu plus long sur ce sujet[1]. » C'est assez, à ses yeux, pour justifier deux citations de Théopompe, celle d'un ou de deux auteurs inconnus (la fin seule est conservée, après une lacune de 17 lignes), 22 lignes de Callisthènes. Ce sont des appréciations contradictoires qui permettront au lecteur de se former une opinion. L'alliance d'Aristote avec une parente du tyran lui semble constituer une preuve en sa faveur, et comme celui-ci avait célébré Hermias dans un péan, il saisit l'occasion de reproduire la pièce tout entière; donnant comme motif que beaucoup de personnes ne l'ont pas sous la main[2]. Il cite encore l'inscription que le philosophe avait fait graver sur la base d'une statue de son ami, consacrée à Delphes; c'était une protestation contre la trahison dont celui-ci avait été victime. Mais quelle raison y avait-il de citer l'épigramme de Théocritos de Chios contre Aristote lui-même, sinon parce qu'elle avait été consignée dans ses notes? Le dossier contenait encore bien d'autres pièces sur la capture et la mort d'Hermias, car les auteurs différaient sur ces deux points. Mais, sentant qu'il ne pouvait continuer à reproduire intégralement ses extraits, il s'est contraint à donner seulement le résumé des différentes versions; il a même sacrifié complètement un passage du sixième livre d'Anaximénès, estimant qu'il ne contenait rien d'utile. Ces exemples suffiront, je pense, à donner une idée de l'abondance parfois excessive des citations.

Un reproche plus grave peut être adressé à Didymos; mais il convient de l'étendre aux autres savants alexandrins qui, avant lui ou de son temps, étudièrent les œuvres de Démosthènes; ce furent des érudits, mais rien que des érudits. Pour expliquer les textes des auteurs qu'ils commentent, fixer les époques, éclaircir les difficultés, ils sont

[1] *Ἐπεὶ δ'εἰς [μεγίσ]ην διαφο[ρὰν ἥκουσιν οἱ τὰ ϖερὶ τὸν [Ἑρμίαν ϖαραδεδω]κότες, τῆς φιλη[κο]ίας ἕ[νεκα τῶν καὶ νῦν ϖο]λυπραγμονούντων τὰ τοιαῦ[τα ἐπὶ ϖλέον δοκ]ῶ μοι ϖερὶ τούτων [εἰ]πεῖν.* Col. IV, l. 59.

[2] *Ἡ κηδεία δὲ ἡ ϖρὸς τὸν Ἀριστοτέλη κ[αὶ ὁ] γραφεὶς ἐπ'αὐτῷ [Παι]ὰν μαρτυρεῖν αὐτοῦ τῆι ἀρετῆι δοξε[ιεν ἂν] κοὐκ ἂν [ἔ]χ[ο]ι φαύλως αὐτὸν ἀναγρά[ψαι δι]ὰ τὸ μὴ ϖολλοῖς ϖρὸ χειρὸς εἶναι.* Col. VI, l. 20.

abondants en faits, en mots, en textes; ils savent et s'appliquent à faire connaître tout ce qui a été dit ou écrit sur le sujet. Mais ne leur demandez pas de juger par eux-mêmes des événements ou des personnes, ils ne vous répondraient que par les citations des auteurs qui en ont parlé. De là, d'étranges erreurs, dont le Commentaire nous offre un exemple frappant. Démosthènes, pour décider ses auditeurs à demander l'appui du Grand Roi, leur rappelait que déjà précédemment celui-ci avait relevé les affaires de la république. Mais quel était ce bienfait auquel l'orateur faisait allusion? Quelques commentateurs avaient dit qu'il voulait parler de la paix d'Antalcidas, envoyée par le roi de Perse. Didymos rejette sans hésiter cette interprétation, et il la réfute. Les arguments n'auraient pas fait défaut à un savant, à un historien; la suite des faits considérés dans leur ensemble lui aurait permis de montrer facilement que cette paix suggérée aux satrapes par Antalcidas, imposée par les revers aux Athéniens, n'avait été qu'un moyen astucieux d'asservir la Grèce à Lacédémone, chargée de veiller à son exécution. Mais ce n'est pas à des arguments de ce genre que recourut Didymos; il lui fallait un texte pour réfuter l'opinion qu'il condamnait, et il ne s'est senti rassuré que par la découverte d'un passage de Philochoros disant que les Athéniens repoussèrent cette paix et condamnèrent à l'exil les ambassadeurs qui l'avaient acceptée (col. VII, l. 11). Faute de consulter l'ensemble des faits, d'en rechercher les causes et les conséquences, Didymos est tombé dans le même genre de fautes. C'est sans doute parce qu'il ne voyait que les extraits isolés, consignés dans ses notes, qu'il a eu la singulière idée de mentionner la paix de Cimon parmi les bienfaits du Grand Roi (col. VII, l. 73). D'autres fois, l'habitude de regarder comme arguments décisifs les citations d'auteurs lui a fait accepter leur jugement sans contrôle. Par exemple, trouvant dans Philochoros que la paix de 374 était analogue à celle d'Antalcidas, ce qui est vrai en ce sens qu'elle reproduisait la clause de l'autonomie des villes helléniques et que le Roi avait engagé les Grecs à mettre

un terme à la guerre, il ne s'est pas avisé des différences profondes que recouvrait cette apparente ressemblance, et il énumère encore ce traité parmi les services que le roi de Perse a rendus aux Athéniens (col. VII, l. 63). Telle est la critique qu'on est en droit de faire à Didymos de même qu'à toute l'école d'Alexandrie; elle s'est confinée dans l'érudition, qui n'est que l'appareil nécessaire de la science, et non la science véritable. Mais une fois cette réserve faite, il est juste de reconnaître que, dans ce domaine restreint du commentaire, Didymos l'a emporté sur ses contemporains et ses devanciers par ses heureuses trouvailles de textes, par l'étendue et la sûreté de son érudition, par l'indépendance et la sagacité de sa critique. Bien loin de le reléguer préventivement parmi les compilateurs, nous le regarderons, après avoir étudié son livre, comme un des meilleurs représentants de ce qu'a été l'érudition indépendante et productive de l'école alexandrine. L'analyse détaillée de ses commentaires permettra de se rendre compte de la méthode qu'il a suivie et des résultats auxquels il est arrivé.

PREMIÈRE PARTIE.

PHILIPPIQUE IX (= III).

Il ne reste que vingt-cinq lignes du commentaire de la neuvième Philippique, et encore quelques lettres seulement ont été déchiffrées dans les huit premières. La partie conservée commence par le paragraphe 79 du *Pro Corona*. Démosthènes y rappelait les mesures qu'il avait fait voter pour arrêter Philippe : l'ambassade du Péloponnèse, celle de l'Eubée, puis l'expédition d'Oréos et celle d'Érétrie afin de combattre les tyrans établis dans ces deux villes avec l'aide de la Macédoine. Sur ces deux expéditions en Eubée, Didymos fait remarquer que l'assertion de Démosthènes est confirmée par Philochoros, et il cite deux passages, l'un de la fin de Sosigénès (343/2) pour la délivrance d'Oréos; l'autre, du commencement de Nicomachos (342/1) pour celle d'Érétrie.

Il est assez difficile de voir à quel paragraphe de la neuvième Philippique s'appliquait ce commentaire. Dans la phrase du *Pro Corona* que Didymos a citée *in extenso* suivant son habitude, il ne visait que les deux expéditions en Eubée, car ce sont les seules au sujet desquelles il invoque le témoignage de Philochoros. Il aurait cependant trouvé dans le même auteur de quoi commenter les deux ambassades rappelées au commencement, si tel avait été son dessein. De plus, les deux mots isolés qu'on a pu déchiffrer sont Ἐρετρίας (l. 3) et στρατείας (l. 4). La discussion portait donc sur les deux campagnes d'Oréos et d'Érétrie. Celles-ci sont postérieures à la neuvième Philippique; il ne pouvait donc en être question dans le discours. Mais l'orateur a longuement insisté sur l'asservissement des deux villes, dépouillées de leur liberté pour avoir écouté les traîtres (§ 57-62). Il est possible qu'à cette occasion Didymos ait jugé bon d'apprendre à

ses lecteurs comment elles avaient recouvré leur indépendance, grâce aux décrets de Démosthènes et à l'intervention armée des Athéniens. Ou encore, il aurait montré que cette fois le peuple avait écouté les conseils d'énergie adressés par l'orateur et que, peu de temps après, il avait combattu en Eubée pour rendre la liberté à deux cités grecques. Cette hypothèse aurait l'avantage de faire porter les explications qui terminent le commentaire de la neuvième Philippique sur les derniers paragraphes du discours, § 70-76, et elle justifierait mieux la citation du *Pro Corona*.

PHILIPPIQUE X (= IV).

La première question traitée est celle de la date. Nous la connaissions déjà par Denys d'Halicarnasse, qui indiquait l'archontat de Nicomachos (341/0) : Μετὰ Σωσιγένην ἄρχων ἐστὶ Νικόμαχος, ἐφ' οὗ τὴν ἐνδεκάτην δημηγορίαν διελήλυθε..... ἧς ἐστιν ἀρχή· « Καὶ σπουδαῖα νομίζων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι[1]. » C'est aussi la date que Didymos paraît avoir adoptée, d'après les lignes mutilées du début : [Τοὺς κα]ιρ[οὺ]ς τοῦ λόγου τάχ' ἄν τ[ις συνίδοι ἐξ ὧν Φιλόχορος προθεὶς ἄρ]χοντα Νικόμαχον (col. 1, l. 29-30). Mais, ce qu'on ne soupçonnait pas, les critiques anciens étaient loin d'être d'accord sur ce point, et la discussion ne remplissait pas moins de 78 lignes du commentaire. Malheureusement les trois premières colonnes conservées du papyrus sont dans un état déplorable, et nous ne pouvons ni reconnaître sûrement les raisons alléguées par ceux qui fixaient une date différente, ni suivre l'argumentation de l'auteur pour les com-

[1] Dionys. Halic., *Epist. I ad Ammæum*, 10. Denys, ayant fait deux discours séparés de la première Philippique, est en avance d'un chiffre pour les Philippiques suivantes. — Le scholiaste d'Eschine (III, 86) dit aussi que la délivrance de l'Eubée et le renversement des deux tyrans d'Oréos et d'Érétrie eurent lieu ἐν τῷ χρόνῳ τοῦ δεκάτου λόγου τῶν Φιλιππικῶν. Mais cette mention, faite incidemment, n'est qu'approximative. La chute de Philistidès et celle de Cleitarchos ont pu être très rapprochées dans le cours du même été de 341, mais les deux faits se sont passés sous deux archontats différents.

battre. À peine sera-t-il possible d'en indiquer les grandes lignes. Didymos débutait par une citation de Philochoros; ensuite, il montrait sans doute que les faits rapportés par l'annaliste sous l'archontat de Nicomachos expliquaient les allusions du discours ou convenaient aux circonstances dans lesquelles il fut prononcé. Puis il passait à la réfutation des critiques qui proposaient une autre date. Il y avait d'abord ceux qui reculaient la dixième Philippique jusqu'à l'année suivante, où Théophrastos fut archonte. Les raisons sur lesquelles ils appuyaient leur système étaient résumées dans les lignes où il ne reste plus rien de lisible ou d'intelligible. En revanche, on reconnaît assez bien le principal argument que leur opposait Didymos. Il y a dans le paragraphe 17 du discours une phrase où Démosthènes répond à ceux qui lui crient de proposer un décret pour déclarer la guerre à Philippe. « Certes, il n'aurait pas tenu ce langage si déjà les Athéniens avaient rompu la paix. Que les stèles aient été renversées sous Théophrastos qui fut en charge après Nicomachos, il suffira de citer Philochoros qui, dans son sixième livre, écrit en ces termes ». Ici la citation textuelle (voir p. 203). D'autres raisons avaient déjà été données dans les lignes 31-50, dont le texte n'a pu être établi[1]; mais celle-ci me paraît assez forte pour rejeter la date de Théophrastos. Sous cet archontat, on était déjà en guerre, tandis que les paroles de Démosthènes montrent qu'au moment où il prononça la dixième Philippique la paix n'avait pas encore été rompue. Dans ce passage, on pourra remarquer que le ton de Didymos n'est pas celui d'un compilateur

[1] Gercke (*Didymi Commenta*, p. 53) a restitué les lignes 46 et suiv. [Ἀναξίνου μὲν τοῦ] Ὡρίτου ἐ[πλ]ω[κότος ὡς προδότου Ἀθήνησι, Κλειτάρχ]ου δὲ τοῦ Ἐρετριέ[ως καὶ τῶν συμμ]αχο[μένων ἀπολωλότων]. Je proposerais plutôt : [Φιλισ]ίδου μὲν τοῦ] Ὡρίτου ἐπὶ Σω[σιγένους ἐκπεσόντος, Κλειτάρχ]ου δὲ τοῦ Ἐρετριέ[ως ἐπὶ Νικομ]άχο[υ].

L. 51. Arnim (*Didymi Commenta*, p. 53) a proposé : Οὐκοῦν ὅτι μ[ὲν οὐχ ὕσ]τερον γέγ]ραπ]αι [τῆς προηθεί]σης ἀρχῆς ὁ λόγ[ος], *non obstantibus litterarum reliquiis*, ajoutent les éditeurs. L. 53. Fuhr (*Berl. philol. Wochenschr.*, 1904, p. 1130) : [ἐκφ]ανῶς ou [ἐκ]ανῶς ἑώρα]ται, [Φιλόχορος δὲ] προθε[ὶς]. — Cette phrase étant la conclusion de Didymos, j'ai modifié la restitution et complété la ligne 52 d'une manière plus conforme à la thèse de l'auteur : Οὐκοῦν ὅτι μ[ὲν οὐχ ὕσ]τερον γέγ]ραπ]αι [τῆ], προηθεί]σης ἀρχῇς ὁ λόγ[ος, ἀλλὰ κατ]ὰ Νικ[όμαχον, ἐκ]ανῶς ἑώραται, [Φιλόχορος δὲ] προθε[ὶς].

qui reproduit l'opinion de ses devanciers, mais plutôt celui d'un commentateur indépendant qui soutient vivement une interprétation personnelle. C'est au moins l'impression que laissent certains tours de phrases, comme ceux-ci : « On a donc vu suffisamment que ... Et une preuve évidente que je suis dans la vérité, ce sont les paroles de Démosthènes. »

D'autres auteurs de mémoires, que Didymos, suivant son habitude, désigne sous une forme impersonnelle (ἔνιοι δέ φασι), prétendaient au contraire faire remonter la dixième Philippique à l'année de Sosigénès, le prédécesseur de Nicomachos. La controverse occupait les lignes 3-23 de la deuxième colonne. Sauf quelques mots isolés, les arguments pour et contre ont disparu. C'est une lacune encore plus regrettable que la précédente. Car les partisans de Sosigénès avaient, pour soutenir leur thèse, des motifs plus forts que ceux de Théophrastos. Une chose en effet paraît difficile à expliquer : Oréos avait été affranchie de son tyran Philistidès dans le dernier mois de Sosigénès; Cleitarchos chassé d'Érétrie et la démocratie rétablie au commencement de l'archontat de Nicomachos. Comment, dans deux passages, l'orateur parle-t-il de la domination des tyrans comme durant encore et constituant une menace pour Athènes? Comment ne tient-il aucun compte de ces deux expéditions en Eubée, tout au moins de la première, et pourquoi reproche-t-il à ses concitoyens de rester engourdis dans leur sommeil, comme s'ils avaient bu un narcotique? Il semble que Démosthènes n'aurait pas tenu ce langage si la harangue avait été prononcée sous Nicomachos, après que les Athéniens avaient délivré les deux villes de l'Eubée et chassé les tyrans que soutenait Philippe. Cette apparente contradiction a frappé également Alfred Kœrte, qui l'a signalée dans un article récemment publié[1]. Nous ne pouvons dire si les partisans de Sosigénès avaient soulevé cette

[1] Alf. Kœrte, *Rhein. Museum*, 1905, p. 389 et suiv.

objection, ni comment Didymos leur avait répondu. Aucun des mots déchiffrés ne paraît se rapporter aux événements d'Oréos et d'Érétrie. On dirait même que la discussion a porté sur le siège de Byzance et que les arguments pour et contre la date de Nicomachos ont été tirés de l'époque à laquelle il a commencé. En effet, la dernière ligne, la seule dont la restitution soit à peu près certaine, contient le nom de Byzance : *βοηθησαν. . . . ἐπανῆγε [τὴν στ]ρατίαν πε[ρὶ τὸ* Βυζάντιον (col. II, l. 23). On peut même supposer pour les quatre lettres qui manquent : *Φίλιππος*, abrégé, comme il l'est col. XV, l. 17. [Ἐ]*βοήθησαν* dépendrait alors d'une conjonction comme *ἐπεί* et aurait pour sujet *οἱ σατράπαι*. Dans cet ordre d'idées, l. 19 *ἀθροίσαν[τες δύναμιν ξενικήν]*; l. 9 *π[ο]λιο[ρκ. .]*. Nous aurions dans les dernières lignes une citation ou un résumé d'un historien racontant le secours de mercenaires grecs que les satrapes envoyèrent aux Périnthiens assiégés et le résultat, Philippe abandonnant le siège de cette ville pour conduire son armée devant Byzance. Il est possible que les critiques que combat Didymos aient voulu entendre trop à la lettre les passages des deux discours, prononcés sous Sosigénès, où Démosthènes parlait des projets de Philippe sur Byzance : *κατασκευάζοντος ὑμῖν ἐπιτείχισμα τὴν Εὔβοιαν καὶ νῦν ἐπὶ* Βυζάντιον *παριόντος* (*Phil.* VIII, 66, répété textuellement, X, 68), — *καὶ νῦν ἐπὶ* Βυζαντίους *πορεύεται* (*Phil.* IX, 34). Didymos les aurait réfutés en montrant que Philippe n'avait pas attaqué Byzance sous l'archontat de Sosigénès. Mais à quoi bon insister sur des conjectures trop incertaines? Dans l'état actuel du texte, il est impossible de décider si la dixième Philippique est de la fin de Sosigénès ou du commencement de Nicomachos. La faute n'en est pas à Didymos; il avait traité la question; ses arguments et ses citations fournissaient au lecteur les données du problème; nous avons sous les yeux la page où était écrite la solution, et, par une mauvaise chance, il ne nous est pas possible de la lire.

À la ligne 23, la discussion de la date se termine par ces mots : « J'estime qu'en voilà suffisamment sur ce sujet. » À la ligne suivante,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Didymos commence à exposer l'objet du discours, car la restitution d'Arnim est certaine : *συμβο[υλεύει δὲ ὁ Δημοσθένη]ς αὐτοῖς*. Les lignes sont encore mutilées, mais on peut y reconnaître le sens général. Démosthènes exhorte les Athéniens à faire les préparatifs nécessaires pour la guerre, et en même temps il les engage à envoyer une ambassade au Grand Roi, sans se soucier des banalités qu'on répète, que le barbare est l'ennemi commun (l. 25-30)[1]. Tout le reste de la deuxième colonne a péri ou est illisible. Mais il est bien certain que, pour achever son exposé, Didymos parlait des conseils que l'orateur adressait aux riches et aux pauvres pour le rétablissement de la concorde. L'ambassade au Grand Roi et l'union de tous les citoyens par des concessions réciproques, ce sont, à ses yeux, les deux points importants, ceux qui donnent à la dixième Philippique son caractère particulier; aussi c'est sur eux et surtout sur le premier qu'il insiste dans son commentaire. Quant aux considérations générales sur l'indolence des Athéniens, sur le rôle de la république, sur la licence des orateurs vendus à Philippe, qui vantaient les avantages de la paix, c'était le fond commun des Philippiques, et il n'y avait pas lieu de les faire entrer dans l'exposé du sujet.

Ce n'est pas un médiocre mérite de Didymos d'avoir reconnu le véritable objet de la dixième Philippique. Bien des éditeurs modernes n'ont pas été aussi heureux. Et, parmi les anciens, on est stupéfait de voir comment Denys d'Halicarnasse l'a résumé. « Démosthènes, dit-il, y accuse Philippe d'avoir violé la paix et engage les Athéniens à envoyer des secours à Byzance[2]. » C'est à croire qu'il avait lu le discours bien légèrement ou qu'en parlant de mémoire, il avait donné une importance exagérée aux desseins de Philippe sur Byzance, détail

[1] L. 27-29. [Παρασκευ]αζομένους τὰ εἰ[ς τὸν πόλεμον πέμψαι πρὸς] βασιλέα τὸν μέγ[αν πρεσβείαν, μηκέτι λ]έ[γο]ντας ἃ σύνη[θες ἦν αὐτοῖς λέγειν ὅτι πᾶσι κ]οινὸς ἐχ[θρὸς καὶ βάρβαρος]. Restitution d'Arnim, légèrement modifiée.

[2] Μετὰ Σωσιγένην ἄρχων ἐστὶ Νικόμαχος, ἐφ' οὗ τὴν ἑνδεκάτην δημηγορίαν διελήλυθε περὶ τοῦ λελυκέναι τὴν εἰρήνην Φίλιππον καὶ τοὺς Ἀθηναίους πείθει Βυζαντίοις ἀποστεῖλαι βοήθειαν. Dionys. Halic., *Epist. I ad Ammæum*, 10.

que l'orateur avait jeté en passant dans un tableau d'ensemble. L'argument de Libanius dégage mieux les deux points nouveaux de la harangue, qu'il ait consulté directement le commentaire de Didymos ou qu'il ait suivi, par tradition, l'interprétation que son devancier avait fait prévaloir.

Denys d'Halicarnasse a mentionné la dixième Philippique, sans émettre aucun doute sur son authenticité. Il en est de même de Libanius, l'auteur de l'argument. Les rhéteurs Hermogène et Aristide, Harpocration et les autres lexicographes ont tiré des exemples de ce discours. Hermogène et quelques puristes avaient bien critiqué la comparaison de la mandragore ou certaines expressions qui ne leur semblaient pas de Démosthènes; mais ils n'allaient pas jusqu'à soutenir qu'il n'était pas l'auteur de la harangue. Ce sont les modernes qui ont soulevé la question et nié l'authenticité pour deux raisons principales. « La première, c'est que le tiers de la harangue (les § 11-27 et 55-70) est tiré textuellement, ou peu s'en faut, du discours sur la Chersonnèse; l'autre c'est qu'on lit ici l'apologie des distributions d'argent contre lesquelles Démosthène s'est élevé ailleurs avec tant d'énergie[1]. » Je renvoie à l'intéressante notice de M. Weil ceux qui voudront connaître les savants qui se sont prononcés pour ou contre, leurs hésitations, leurs variations et celles de l'auteur lui-même; il les a exposées avec une sincérité touchante, pour conclure finalement à l'authenticité, non sans quelque inquiétude.

Après avoir lu le commentaire de Didymos, on se sent rassuré. Non qu'il réponde aux deux difficultés qui ont embarrassé les critiques modernes, ni qu'il démontre directement l'authenticité du discours, que nul ne contestait dans l'antiquité. Il ne l'a pas fait dans les colonnes qui ont été conservées; il ne l'avait pas fait non plus dans les parties qui n'ont pas été déchiffrées. La fin de la première colonne et le

[1] H. Weil, *Harangues de Démosthène*, p. 356

commencement de la seconde étaient remplis par la discussion de la date et le résumé du discours. La question d'authenticité, si elle avait été contestée par ses devanciers ou si elle lui avait paru contestable, serait venue immédiatement après. Or les titres écrits en haut de la seconde colonne font connaître le sujet traité dans la moitié inférieure qui a péri; c'était le commentaire du sixième paragraphe. Nous ignorons si, dans la troisième colonne, qui est perdue pour nous, les paragraphes 11 et suivants avaient donné au commentateur l'occasion de s'expliquer sur le premier emprunt fait au discours sur la Chersonnèse; pour le second (55-70), nous sommes certains qu'il n'en avait pas parlé; les lacunes du manuscrit sont peu considérables dans cette partie, et il n'y a pas une ligne sur ce sujet. Mais les preuves indirectes d'authenticité ressortent, d'une manière saisissante, du commentaire. Il y a dans la dixième Philippique un certain nombre d'allusions dont le sens échapperait complètement, si l'on n'avait que le texte du discours pour les comprendre. Les contemporains, au contraire, les saisissaient sans peine; il s'agissait de choses toutes récentes, qui les avaient intéressés ou passionnés, auxquelles beaucoup avaient assisté ou pris part. Au bout d'un temps assez court, d'autres événements plus importants en effaçaient le souvenir. Lorsque l'orateur disait en 341 que l'homme qui s'était associé aux projets de Philippe contre la Perse avait été enlevé et envoyé à la cour du Roi, tous les assistants savaient qu'il s'agissait du tyran d'Atarnée; sa capture récente et son sort encore incertain avaient frappé les imaginations. Rappelait-il à l'assemblée que le Grand Roi avait fait tout récemment au peuple des avances amicales, mais que celui-ci les avait repoussées, les auditeurs se souvenaient facilement de l'ambassade perse qu'ils avaient vue se présenter devant eux trois ans plus tôt et du mauvais accueil qu'ils avaient fait à ses propositions. Dix ans plus tard, l'indépendance de la Grèce détruite à Chéronée, la Perse conquise par Alexandre, combien d'Athéniens auraient compris une allusion à la capture d'Hermias ou à l'ambassade perse de 343? Il en est de même

pour l'apostrophe violente à Aristomédès; tout le monde la comprenait alors; les mésaventures du personnage égayaient le théâtre; son sobriquet était dans toutes les bouches. S'imagine-t-on un rhéteur refaisant la dixième Philippique et la terminant par une invective contre le Voleur en bronze? En retrouvant par ses recherches érudites tous ces menus faits de l'histoire, auxquels une allusion ne pouvait être comprise que sur le moment, en identifiant un obscur personnage, aussi vite oublié qu'il avait été vivement bafoué, Didymos a rendu la vie à toutes ces choses mortes; il a replacé le discours au milieu des circonstances où il fut prononcé; ces allusions, maintenant comprises, grâce à lui, nous donnent une impression de réalité qu'une œuvre artificielle serait incapable de produire. L'authenticité n'est pas affirmée dans le commentaire, et cependant personne ne pourrait plus douter que la dixième Philippique a été réellement composée et réellement prononcée par un orateur athénien aux environs de 341. Cet orateur est-il Démosthènes ou l'un de ses amis politiques, comme lui, adversaire ardent de la Macédoine? La question n'a pas encore été soulevée et nous nous abstiendrons de l'examiner. Nous n'aurions pas ici les mêmes ressources que pour le discours sur l'Halonnèse et la Réponse à la lettre de Philippe. Pour ceux-ci, plusieurs critiques anciens refusaient de les attribuer à Démosthènes et avaient indiqué le véritable auteur. Ils ont fait preuve d'une assez grande indépendance en ces deux occasions pour que leur silence soit considéré comme un argument négatif, mais non sans valeur, pour conserver à Démosthènes la dixième Philippique.

Après avoir déterminé le véritable sujet du discours, Didymos abordait le discours lui-même en suivant l'ordre des paragraphes. Nous avons essayé de marquer dans quelle intention il avait composé son ouvrage[1]. Ce n'était pas un commentaire perpétuel destiné à

[1] Voir pages 38-39.

éclaircir les difficultés de tout ordre que présentait le texte, ni un enseignement de rhétorique sur la composition de la harangue et la qualification des arguments. Il se proposait d'étudier, au point de vue historique, un certain nombre de points sur lesquels ses devanciers n'avaient rien dit ou lui paraissaient s'être trompés, et sur lesquels il croyait apporter des lumières nouvelles.

Nous rencontrons tout d'abord une effroyable lacune, dont la note des éditeurs donnera une idée. Col. II, 32-54 *perierunt integri, reliquorum nihil servatum est quod intellegatur.* Col. III, 1-18 *perierunt integri, cum titulo; reliquorum nihil fere servatum est nisi singularia verba.* Il y a plus de cent lignes perdues, et il faudrait renoncer à savoir ce que l'auteur y avait traité, si le copiste n'avait écrit en haut de la page les sujets qui s'y trouvaient. L'exorde répétait des idées que Démosthènes avait déjà souvent exprimées, sur l'engourdissement des Athéniens et les avantages que Philippe avait tirés de leur négligence. Une phrase cependant est inspirée par des circonstances récentes : *Οὕτω διεβεβλήμεθα καὶ καταπεφρονήμεθ' ἐκ τούτων ὥσθ' τῶν ἐν αὐτῷ τῷ κινδυνεύειν ὄντων οἱ μὲν ὑπὲρ τῆς ἡγεμονίας ἡμῖν ἀντιλέγουσιν, οἱ δ' ὑπὲρ τοῦ σῴζου συνεδρεύσουσι, τινὲς δὲ καθ' αὑτοὺς ἀμύνεσθαι μᾶλλον ἢ μεθ' ἡμῶν ἐγνώκασιν* (§ 6). Il y a là une allusion, fort claire pour les auditeurs, obscure quelques années plus tard, à des faits d'une importance passagère, capables de frapper les esprits sur le moment, mais destinés à être rapidement oubliés. C'était l'office du commentateur de les faire revivre pour les lecteurs en leur apprenant, avec textes à l'appui, quels étaient ceux qui, en 341, au milieu même des dangers, contestaient aux Athéniens l'hégémonie, refusaient d'envoyer des synèdres, ou décidaient de se défendre seuls plutôt qu'avec l'aide de la république. Il était nécessaire de connaître avec précision ces trois détails pour apprécier la valeur de l'argument, et juger s'il était propre à faire sentir aux Athéniens le décri où leur torpeur avait fait tomber leur patrie. Didymos n'avait pas manqué à cette tâche, comme le prouvent les lignes du titre, elles-mêmes incomplètes. À la pre-

mière, Arnim a restitué : Τίνες οἱ περὶ [τοῦ συνεδρεύειν ἀντιλ-γοντες;] Peut-être περὶ [τῆς ἡγεμονίας], puisque c'est le cas énoncé le premier. C'est surtout pour celui-là que les explications de Didymos auraient été utiles. Nous ne connaissons, à ce moment, aucun peuple en danger qui ait songé à se rapprocher d'Athènes, à condition de conserver ou de partager l'hégémonie. Le discours d'Eschine contre Ctésiphon (91-94) nous apprend que, dans le second cas, il s'agissait des Chalcidiens et cette partie du plaidoyer peut jusqu'à un certain point suppléer aux lignes illisibles du commentaire. Callias de Chalcis, qui avait combattu avec les Athéniens contre les tyrans d'Oréos et d'Érétrie, travaillait à faire rentrer l'Eubée dans l'alliance de la république, mais il réclamait pour sa patrie une situation privilégiée. Tandis que les synèdres des autres alliés allaient siéger à Athènes, où ils ne faisaient guère que ratifier les décisions de l'assemblée du peuple, et que les contributions fédérales étaient levées en réalité au profit des Athéniens, Callias demandait et il obtint que les villes de l'Eubée se réuniraient en un conseil siégeant à Chalcis et percevraient elles-mêmes leurs contributions. C'était une confédération indépendante, alliée, mais non sujette d'Athènes. Ces exigences montraient à quel point le prestige de la république avait diminué. Seulement, le plaidoyer d'Eschine tend surtout à faire ressortir les fâcheuses conséquences de la politique de Démosthènes, au lieu que les lignes effacées du papyrus nous auraient donné, probablement d'après Philochoros[1], le récit impartial et la date exacte de ces événements. La troisième allusion vise certainement les Byzantins. Étant les alliés de Philippe, mais déjà menacés par lui, ils étaient encore pleins du souvenir de la guerre Sociale et refusaient l'alliance qu'Athènes leur offrait. Didymos certainement n'avait pas manqué d'instruire ses lecteurs des péripéties de cette affaire et de l'ambassade de Démosthènes qui triompha enfin de leur méfiance. Si l'on considère qu'à

[1] Col. III, l. 36, on a pu lire : ἀρκέσει δέ. C'est la tournure qu'emploie d'ordinaire Didymos lorsqu'il introduit une citation qu'il juge décisive.

cette époque il n'y avait pas encore de rapprochement avec les Thébains, qu'au contraire tout rendait vraisemblable et faisait attendre une alliance avec Byzance, on se demandera si Θηβαίους n'est pas une erreur pour Βυζαντίους et s'il n'y avait pas dans les lignes 2-3 du titre quelque chose comme : Παρὰ τὴν ὑπόνοιαν [ὅτι οὐκέτι ἐγένετο πρὸς Βυζαντί]ους συμμα[χία].

La quatrième et dernière ligne du titre indiquait le sujet traité dans le bas de la deuxième colonne et qui pouvait se prolonger sur une partie plus ou moins grande de la troisième. Le commencement Ὅτι δυσνόως εχε . . . ο pourrait se compléter en ἔχε[ι πρ]ὸ[ς τὸν δῆμον ὁ Φίλιππος] et le texte commenté aurait été le commencement du paragraphe 12 : ὅτι . . . . . κακόνους μέν ἐσ[ι καὶ ἐχθρὸς ὅλῃ τῇ πόλει καὶ τῷ τῆς πόλεως ἐδάφει. Nous n'avons aucun indice sur la question examinée dans le bas de la troisième colonne. Elle continuait à la quatrième, sans qu'on puisse deviner à quel propos étaient cités un décret amphictionique, fort intéressant par lui-même, et un passage mutilé d'Aristote. Tout cela est en trop mauvais état et trop incertain pour y insister davantage.

Nous arrivons enfin sur un terrain plus solide en abordant l'épisode d'Hermias. Tout d'abord, le milieu de la colonne est troué par une longue lacune, et la note désolante des éditeurs laisse peu d'espoir d'un déchiffrement plus complet: 19-28 *fere oblitterati;* 29-40 *perierunt integri;* 51-58 *oblitterati.* Mais au moins nous savons de quoi il s'agissait, grâce au titre courant tracé au-dessus de la colonne. Je reproduis la restitution très satisfaisante d'Arnim, en ajoutant un mot à la fin. [Τίς ὁ ἀνασπασ]θεὶς πρὸς [βασιλέα καὶ συνειδὼς] τὰς ἐπ' αὐτὸν παρασκευ[ὰς Φιλίππου;] c'est l'éclaircissement de l'allusion faite dans le paragraphe 32 à cet agent de Philippe, qui l'aidait à préparer une attaque contre le Grand Roi et que celui-ci venait de faire enlever et transporter en sa présence. Le scholiaste de Démosthènes disait que le personnage en question était Hermias, le tyran d'Atarnée, et cette

assertion très vraisemblable a été acceptée sans difficulté par les modernes. Il n'en était peut-être pas de même au temps de Didymos. Hermias n'était pas le seul qui fût suspect aux satrapes, et Diodore parle d'autres dynastes ou chefs locaux rebelles que Mentor eut à réduire[1]. Les critiques alexandrins pouvaient hésiter entre eux, et la forme même du titre de ce chapitre semble indiquer que la discussion était encore ouverte à ce sujet. Didymos avait consacré une quarantaine de lignes à prouver que l'agent de Philippe, dont parlait Démosthènes, était bien Hermias, à montrer par des citations qu'il y avait eu des préparatifs commencés pour l'exécution du plan du roi de Macédoine, à raconter par quelle ruse Mentor s'assura de la personne d'Hermias. À ce dernier détail se rattachent deux mots échappés à la destruction : λελῆφθ[αι] (l. 47), ἐξαπα[τ....] ou ἐξ ἀπά[της] (l. 48). Didymos n'avait eu d'autre but que de justifier l'identification qu'il proposait avec Hermias. Mais en même temps, et sans qu'il y songeât, puisqu'il n'y avait pas de controverse à ce sujet, il nous a fourni un des arguments les plus solides en faveur de l'authenticité de la dixième Philippique. Reprenons en effet le passage du discours : *Ἐπειθ' ὁ πράτ[των καὶ συνειδὼς ἅπανθ' ἃ Φίλιππος κατὰ βασιλέως παρασκευάζεται, οὗτος ἀνάσπαστος γέγονεν, καὶ πάσας τὰς πράξεις βασιλεὺς οὐχ ἡμῶν κατηγορούντων ἀκούσεται..... ἀλλὰ τοῦ πράξαντος αὐτοῦ καὶ διοικοῦντος, ὥστ' εἶναι πιστάς.* L'orateur veut convaincre les Athéniens qu'ils seront crus facilement du Grand Roi, lorsqu'ils lui parleront des menées de Philippe contre lui; car déjà il en aura été instruit par celui-là même qui en a préparé l'exécution et qu'il a fait arrêter. À ce moment, la capture d'Hermias était connue et les auditeurs savaient que Mentor l'avait expédié à Suse; mais il n'avait pas encore eu le temps d'y arriver, et les révélations sur lesquelles on comptait ne devaient se produire que dans un avenir assez rapproché; de là le verbe *ἀκούσεται* au futur. Seul un

[1] Diod., XVI, 56.

IMPRIMERIE NATIONALE.

contemporain pouvait ainsi distinguer le fait accompli et les conséquences heureuses qui en résulteraient dans l'avenir. Quelques années plus tard, un rhéteur, refaisant la dixième Philippique, n'aurait pas observé cette nuance; ou plutôt, sachant qu'Hermias n'avait rien révélé ou que ses révélations avaient eu peu d'influence sur les résolutions d'Ochos, il n'aurait pas songé à tirer parti de cet incident; c'était un argument qui n'avait qu'une valeur temporaire, et sur le moment même.

La question traitée dans la première partie de la quatrième colonne, et que nous connaissons seulement par le titre courant, rentrait donc dans l'office du commentateur, puisqu'elle établissait l'identité du personnage auquel le texte faisait allusion. On n'en peut dire autant du chapitre suivant, qui est encore relatif à Hermias. [Περὶ Ἑρ]*μίου τοῦ* Ἀ[τ]*αρνείτο*[*υ τί* λ]*έγουσιν* [*οἱ τ*]*ὰ ϖερὶ αὐτὸν ἀνα*-[*γράψα*]*ν*[*τε*]*ς*. C'est une digression, et elle est très longue, car elle remplit la fin de la colonne IV (l. 60-71), toute la colonne V et la plus grande partie de la sixième (l. 1-62). L'intelligence du texte de Démosthènes n'y gagne rien; peu importe en effet le jugement que les écrivains ont porté sur Hermias et ce qu'ils ont raconté de sa fin. La chute du tyran d'Atarnée n'était pas un événement considérable; bien d'autres dynastes avaient fondé sur les côtes d'Asie Mineure de petites principautés qui s'étaient écroulées sans faire tant de bruit, et la postérité avait vite oublié ces maîtres d'un jour. Mais celui-là avait été le disciple de Platon; les philosophes avaient été attirés et fêtés à sa cour, et surtout Aristote avait épousé une femme de sa famille. Dès lors, la vie et la mort du tyran d'Atarnée devinrent un champ clos où se mesurèrent les partisans et les ennemis du philosophe de Stagire. Théopompe avait écrit contre Hermias un réquisitoire passionné; d'autres, en revanche, se plaisaient à le montrer s'entourant de philosophes et adoucissant son pouvoir sous leur influence; Aristote le célébrait sans réserve dans son hymne célèbre à la vertu. Au premier

moment, on crut avec assez de vraisemblance qu'Hermias, traîné devant le Roi, lui ferait connaître les plans et les préparatifs de Philippe pour le renverser, et Démosthènes faisait luire aux yeux des Athéniens les avantages que la république en devait espérer. Mais pareil aveu aurait été déshonorant de la part d'un allié d'Aristote. Le neveu du philosophe, Callisthènes, écrivit un livre spécial pour défendre sa mémoire; il représentait le captif étonnant les Barbares par son intrépide silence au milieu des tourments; le Grand Roi souhaitant son amitié et inquiétant, par la faveur qu'il lui accordait, les plus hauts personnages de l'empire. Leur indigne jalousie lui enlevait le premier rang, mais, en mourant, Hermias avait le droit de faire déclarer à ses amis qu'il n'avait rien fait d'indigne de la philosophie ni de contraire à l'honneur. De plus en plus, Hermias devint le héros philosophe. Et, comme on ne sut jamais ce qu'il était devenu à la cour de Perse, l'imagination des écrivains put se donner carrière sur les tortures qu'il avait supportées plutôt que de trahir la parole donnée à Philippe. Ovide a recueilli une version suivant laquelle il serait mort lentement, cousu dans la peau d'un bœuf écorché[1]; et il est probable que tous les genres de supplices en usage chez les Perses y passèrent successivement. Grâce à toutes ces inventions, le tyran d'Atarnée devint une de ces énigmes historiques, comme le Masque de fer, qui sont en possession de piquer la curiosité. Les Romains, ainsi qu'on l'a vu par le vers d'Ovide, s'y intéressaient encore. Didymos avait donc le droit de dire qu'il s'étendait sur ce sujet pour satisfaire la curiosité de ses contemporains. Il avait aussi ramassé sur Hermias de nombreux extraits dont lui-même n'était pas fâché de tirer parti. Le résultat a été une digression sans proportion avec l'importance réelle du personnage, sans lien avec le sujet de l'ouvrage; mais certainement la plupart des lecteurs anciens, bien loin de la trouver trop longue, en auraient demandé plutôt davantage.

[1] « Aut ut Atarneites inclusus pelle juvenci. » (Ovid., *Ibis*, 321.)

La proposition de l'envoi d'une ambassade au Grand Roi a donné lieu à un commentaire non moins développé. C'était la partie vive du discours, et il importait de n'y rien laisser dans l'obscurité. Après avoir exposé les raisons que le roi de Perse aura d'écouter les Athéniens, l'orateur s'attache à leur prouver que, contrairement à de stupides préjugés, ils peuvent compter sur ses bonnes dispositions. Le morceau se termine par une phrase d'un grand souffle oratoire, mais chargée d'idées et d'allusions qui rendent utile le secours d'un commentateur. Voici comment a procédé Didymos. Il commence par briser le moule de la phrase et la réduit à une paraphrase où les idées sont exposées successivement, sans mouvement d'éloquence. Il faut, dit l'auteur, la rétablir de la façon suivante : « Lorsque je vois un homme craindre celui qui est à Suse et à Ecbatane et ne pas même parler du brigand qui est près de nous, à nos portes, et grandit au milieu de la Grèce, je m'en étonne et, pour ma part, je redoute cet homme, quel qu'il puisse être. Il dit aussi que le Roi a précédemment relevé les affaires de la ville et que tout récemment il lui a témoigné sa bonne volonté, mais que le décret du peuple a repoussé ce qu'il lui offrait [1]. » La première partie, comme on le voit par cette espèce de traduction, n'a plus besoin d'explication; la seconde, au contraire, contient deux allusions à des faits qu'il est nécessaire de préciser, si l'on veut comprendre la pensée de l'orateur.

Pour le premier, Didymos expose d'abord l'opinion de certains critiques qui l'avaient précédé: « Quelques-uns disent que, par cet ancien relèvement de la ville, l'orateur entend la paix du Lacédémonien Antalcidas, que le Roi envoya. Ils ont tort, du moins à ce qu'il me

[1] Ὑπερβάτωι τῆι φράσει κέχρηται, ἣν κατασ7ατέον οὕτως· Ἐγὼ γὰρ ὅταν τιν' ἴδω τὸν μὲν ἐν Σούσοις καὶ ἐν Ἐγβατάνοις δεδοικότα, ὑπὲρ δὲ τοῦ ἐπὶ ταῖς θύραις ἐγγὺς οὑτωσὶ ἐν μέσηι τῆι Ἑλλάδι αὐξανομένου λησ7οῦ τῶν Ἑλλήνων μηδὲ λέγοντα, θαυμάζω καὶ δέδοικα τοῦτον ὅσ7ις ἂν ἦι ποτ' ἔγωγε. Φησὶ δὲ τὸν βασιλέα καὶ πρότερον μέν ποτ' ἐπανορθῶσαι τὰ τῆς πόλεως πράγματα καὶ νῦν δ' ἐξ ὑπογύου αὐτὸν μὲν φιλοτιμηθῆναι περὶ αὐτὴν, ἀποψηφίσασθαι δὲ τὴν πόλιν τὰ διδόμενα. Col. VII, l. 1-11.

semble[1]. » Une telle absence de sens historique est vraiment surprenante. J'ai cherché à me rendre compte du raisonnement qui les conduisit à cette interprétation. Voici peut-être ce qui se passa dans leur esprit. Ils savaient à quel état misérable les Lacédémoniens vainqueurs en 403 réduisirent Athènes livrée à leur merci : elle dut abandonner toutes ses possessions hors de l'Attique, les Longs Murs furent rasés, la flotte limitée à dix galères. Considérant ensuite le nouvel état de choses établi par la paix d'Antalcidas, ils voyaient trois îles rendues aux Athéniens, qui de plus recouvraient le droit de se fortifier et d'équiper une flotte. Chacune des villes grecques devait avoir l'autonomie et l'indépendance. Comparé aux conditions de 403 et au régime des Trente Tyrans, c'était une grande amélioration, un relèvement, *ἐπανόρθωσις*, et comme la paix d'Antalcidas avait été due à l'intervention du Grand Roi, ils en conclurent que c'était à ce premier bienfait que Démosthènes faisait allusion. Il ne leur vint pas à l'idée de considérer la période intermédiaire; ils ne se dirent pas que la paix d'Antalcidas avait été subie par les Athéniens sous le coup de la nécessité, qu'elle ruinait les espérances suscitées par la victoire de Cnide et les progrès qui suivirent, qu'elle leur enlevait leur ancien empire maritime, en partie reconstitué. C'est là une des faiblesses de la critique alexandrine. Trop étroitement confinée dans l'érudition, elle a cru trancher toutes les difficultés par des citations, sans tenir assez compte de la suite et des causes des événements. Cette fois, Didymos a vu plus juste que ses devanciers, mais il procède par la même méthode. Au lieu de leur opposer des raisons historiques, il les réfute par une citation de Philochoros. Celui-ci disait en effet que non seulement les Athéniens repoussèrent, comme honteuse, la première paix d'Antalcidas envoyée par Tiribaze, mais encore qu'ils condamnèrent à l'exil leurs ambassadeurs qui avaient fait trop de concessions à Sparte,

[1] [Τ]*ὴν πρωτ]έραν μὲν οὖν ἐπανόρθωσιν ἔ[νι]οί φασιν α[ὐτὸν λ]έγειν τὴν ἐπ' Ἀνταλκ[ίδου τοῦ Λ]άκ[ωνος κ]αταδᾶσ[α]ν ε[ἰρήν]ην· οὐ[κ ὀρθῶς ὅσα] μοι δ[οκεῖ]*. Col. VII, l. 11-14. La restitution du dernier membre de phrase est due à FÜHR, *Berl. phil. Wochenschrift*, 1904, p. 1129.

l'inspiratrice de ces propositions[1]. « On voit donc, dit-il en concluant, qu'il n'est pas vraisemblable que Démosthènes ait rappelé cette paix aux Athéniens[2]. » Cette discussion est la meilleure réponse aux éditeurs du manuscrit; ils ont soutenu que le Commentaire était une compilation des mémoires antérieurs, et voici que Didymos les cite en effet, mais pour réfuter leur thèse et faire preuve d'une grande supériorité de jugement.

L'interprétation qu'il propose, et qui est bien de lui, est évidemment la seule bonne. Elle ne nous paraîtra pas nouvelle, parce que nous l'avons déjà lue dans les scholies de Démosthènes; mais au temps où parut le Commentaire, on était encore loin d'une explication satisfaisante, comme nous venons de le constater. « L'orateur rappelle ici un autre bienfait, probablement celui qui concerne Conon fils de Timothée; c'est en effet à l'aide des préparatifs faits par Pharnabaze que celui-ci remporta une victoire navale sur les Lacédémoniens[3]. » Comme preuve il cite un passage de Philochoros où se voit clairement l'appui que le satrape donna à Conon et qui eut pour conséquences la victoire de Cnide et la reconstruction des Longs Murs. Il revient alors sur sa démonstration, afin de bien montrer que ces événements correspondent exactement aux paroles de Démosthènes qu'il voulait expliquer. « Je pense que l'orateur avait une raison très valable de rappeler cette marque de la bonne volonté du Roi. Car dire : *et déjà précédemment il nous a aidés à relever les affaires de la ville*, est d'accord avec le fait que Conon, semble-t-il, remporta sa victoire sur les Lacédémoniens en se servant des préparatifs de Pharnabaze[4]. » La démonstration est un peu traînante, mais concluante, et c'est le principal. Il aurait mieux fait de s'en tenir là.

[1] Voir page 167.

[2] Οὐκοῦν ὅτι μὲν οὐκ εἰκὸς ἐσ]τὶ [τ]ὸν [Δ]ημοσθένη ταύτης αὐτοὺς ὑπομιμνή[σκ]ειν τῆς ε[ἰ]ρήνης ἑόραται. Col. VII, l. 28-30.

[3] Ἐτ[έ]ρας δέ τινος εὐε[ργ]εσίας καὶ [τάχ' ἂν τῆς] περὶ Κό[νων]α τὸν Τιμοθέ[ου διὰ τὸ] τοῦ[τον] τ[αῖς ἐ]κ Φαρ[ναβά]ζου παρασκευ[αῖς] χρη[σάμεν[ο]ν ἐν τ[ῆι π]ερὶ Κν[ί]δον ναυμαχίαι [Λα]κεδαιμονίους ἀ[νὰ] κράτ[ος νι]κῆσαι· καὶ [ταῦ]τα π[ισ]τώσεται Φι[λόχορος]. Col. VII, l. 30-34.

[4] Λόγον δ[έ τιν]α καὶ πάνυ πιθανὸν ἔχειν οἶμαι ταύ[τ]ης μνημονεύειν τὸν ῥήτορα τῆς

Malheureusement, il voulut faire montre d'érudition et ne pas laisser inutiles tous les extraits qu'il avait réunis sur les rapports du roi de Perse avec Athènes. Il dit que Démosthènes a pu penser à une autre paix, celle de 374, pour la conclusion de laquelle le Roi intervint[1]. Quoique les Athéniens, épuisés par les dépenses de la guerre, l'eussent accueillie avec joie, ils avaient l'avantage à ce moment, et on ne peut dire que la paix ait relevé les affaires de la république. Mais, de plus en plus, Didymos était entraîné par l'abondance de son dossier; sentant, à son grand regret, qu'il fallait renoncer à transcrire tous ses documents, il voulut au moins montrer qu'il les connaissait et les avait sous la main. « On pourrait encore montrer bien d'autres bienfaits du Roi, par exemple, la paix négociée par Callias, fils d'Hipponicos, et les dons faits à des particuliers ou à la république; probablement Démosthènes a eu à ce moment l'intention d'en rappeler le souvenir en les résumant[2]. » L'exemple choisi, la paix de Cimon, est des plus malheureux et gâte un peu l'impression favorable qu'avait laissée la première partie de son argumentation. Didymos a bien cherché à excuser ces citations inutiles qui portaient à faux; il a supposé que l'orateur avait eu l'intention de rappeler en bloc tous les bienfaits du Grand Roi. L'excuse est mauvaise et ne fait qu'aggraver la faute; car elle dénature la pensée de Démosthènes. Celle-ci était très nette; il rappelait qu'autrefois le Roi avait relevé les affaires de la république; c'était une allusion à un fait précis. Didymos avait eu le mérite de le reconnaître dans les secours donnés à Conon et de réfuter une mauvaise interprétation de ses devanciers. Tout ce qu'il a ajouté fait plus d'honneur à son érudition qu'à son jugement.

ωερ[ὶ] τὴν ϖόλιν τοῦ βασιλέως φιλοτιμίας. Καὶ γὰρ δὴ τὸ φάναι «καὶ ϖρότερον συνεϖηνώρθωσε τὰ τῆς ϖόλεως ϖράγματα» συνῳδόν ϖώς ἐσ[τι] τῶι δοκεῖν τῆι Φαρναβάζου ϖαρασκευῆι τὸν Κόνωνα συγχρησάμενον Λακεδαι[μ]ονίους καταναυμαχῆσαι. Col. VII, l. 55-61.

[1] Voir page 172.

[2] *Πολλὰς δ' ἂν καὶ ἄλλας τις ἔχοι ϖαρα-[δ]ε[ι]κνύναι τοῦ βασιλέως εἰς τὴν ϖόλιν εὐεργεσίας [ο]ἵον τὴν ὑπὸ Καλλίου τοῦ Ἱϖϖονίκου ϖρ[υ]τανευθεῖσαν εἰρήνην, καὶ χρημάτ[ω]ν ἐϖιδόσεις ἰδίαι καὶ κοινῆι τῆι [ϖ]όλει, ὧν τάχ' ἂν αὐτοὺς ὁ Δημοσθ[έ]νης ὡς ἐν κεφ[α]λαίωι τὰ νῦν ὑϖομιμνήσκοι.* Col. VII, l. 71-75; col. VIII, l. 1-2.

Il a pris sa revanche avec les avances récemment faites par le Roi et repoussées par les Athéniens. Les commentateurs modernes en étaient réduits à dire que ces faits ne nous sont pas connus autrement. L'explication sera désormais facile, grâce à l'heureuse trouvaille que Didymos a faite dans l'Atthide de Philochoros, d'une ambassade amicale du Grand Roi en 343 et de la réponse défavorable du peuple athénien[1]. Il insiste, un peu lourdement peut-être, sur la correspondance exacte entre le fait qu'il rappelle et les paroles de l'orateur; mais c'était probablement une interprétation nouvelle et qu'il était le premier à proposer. Aussi s'appliqua-t-il à l'établir solidement et, pour mieux convaincre, il renforça le témoignage de Philochoros par le résumé du récit concordant d'Androtion et d'Anaximénès (col. VIII, l. 5-15). Encore ici, remarquons qu'il s'agissait d'une tentative qui n'eut pas de suite, d'un fait que les auteurs d'Atthides consignaient parmi les événements notables de l'année, mais qui ne trouvait pas de place dans les grandes histoires. Ce n'est pas à un fait de ce genre qu'un faussaire aurait eu l'idée de faire allusion, tandis qu'un contemporain en pouvait parler trois ans après, sûr d'être compris de ses auditeurs, dont la plupart avaient voté le décret. Voilà donc une nouvelle preuve que Didymos nous fournit de l'authenticité de la dixième Philippique.

Les paragraphes 35-45 forment encore une partie originale du discours. L'orateur exhortait les citoyens à la concorde et leur indiquait les concessions réciproques par lesquelles les riches et les pauvres arriveraient à la rétablir. Aux premiers il conseillait de ne plus protester contre les distributions faites sur les revenus publics, mais à condition d'instituer des garanties contre les abus. En revanche, il demandait aux pauvres de respecter les fortunes privées et de mettre un terme aux amendes et aux confiscations injustes; ces

[1] Voir page 184.

iniquités, en inquiétant et en irritant ceux qui possédaient, les empêchaient de remplir avec zèle leurs devoirs envers l'État. Cette partie du discours soulevait nombre de difficultés de divers genres; Didymos s'est abstenu d'en parler, peut-être parce que ces questions avaient déjà été traitées par ses devanciers ou par lui-même dans des commentaires antérieurs. Il s'est borné à éclaircir les faits historiques dont il est parlé ou auxquels l'orateur faisait allusion. Le commentaire, assez court du reste, sur le théoricon n'a pu être déchiffré d'une manière suffisante (col. VIII, l. 39-44). Vient ensuite la justification de deux chiffres donnés pour les revenus d'Athènes à des dates différentes. « Il n'y a pas très longtemps, dit Démosthènes, la ville n'avait pas plus de 130 talents. » Le commentateur essaie de préciser la date: « Ce doit être le temps où la défaite d'Ægos Potamos abaissa les Athéniens et réduisit leurs ressources par la suppression des revenus tirés de l'extérieur. C'est ce que montrera avec évidence[1]... » Ici un espace vide de dix lignes pour une citation qui manquait déjà dans le manuscrit original; peut-être au dernier moment la citation consignée dans les notes parut-elle au commentateur moins décisive qu'il ne voulait, et se réserva-t-il d'en rechercher une autre, plus satisfaisante, dont il avait gardé un vague souvenir. Pour le second chiffre, celui des revenus au temps de Philippe, Didymos n'a trouvé qu'un passage de Théopompe, dans le discours qu'il prêtait à l'orateur Aristophon[2]. Cela suffit à la rigueur pour établir que le chiffre de 400 talents n'avait pas été choisi arbitrairement par Démosthènes, mais qu'il était donné couramment comme le chiffre approximatif des revenus d'Athènes, pendant la période de la lutte avec la Macédoine. Il est assez curieux que l'auteur n'ait pu apporter pour ces deux chiffres des textes aussi probants que ceux qu'il a trouvés au sujet des faits

[1] Εἴη ἂν οὗτος ὁ καιρός, ἐν ὧι περ[ὶ] Λίγὸς ποταμοὺς ἡττηθέντες ἐτά[π]εινώθησαν καὶ εἰς βραχὺ ὁ δῆμος συνεσ[άλη τῶν ἐξω[τ]ικῶν προ[σ]όδων περικοπεισῶν. [Σ]αφὲς δὲ τοῦτ[ο] ποιήσει. Spatium decem fere versuum vacat. Col. VIII, l. 49-54.

[2] Voir page 123.

IMPRIMERIE NATIONALE.

historiques ou des personnages mentionnés dans le discours. C'est qu'en réalité les anciens s'intéressaient moins que les modernes à ces détails de la vie économique d'un peuple; il n'y avait pas une occasion de les insérer dans le récit des événements; tout au plus, un orateur en faisait-il mention, s'il croyait y trouver un bon argument. Mais nul historien n'avait eu l'idée de consulter les inscriptions où étaient gravés les comptes annuels des revenus, et, malgré sa bonne volonté et ses vastes lectures, Didymos n'aurait pu trouver les renseignements qui auraient été désirables.

Dans la seconde partie de ce développement, il semble que Démosthènes n'a pas osé parler ouvertement des dénonciations calomnieuses contre les riches et des jugements intéressés qui les dépouillaient injustement de leurs fortunes. Est-il sûr que l'assemblée a compris sa pensée enveloppée de voiles un peu trop épais? À coup sûr, les interprètes modernes sont embarrassés; et un commentaire n'était pas superflu même pour les lecteurs anciens. Didymos ne s'est pas occupé de la construction grammaticale, qui est compliquée, ni des expressions, dont quelques-unes sont obscures; mais, ce qui est plus intéressant, il a essayé de faire comprendre par quels détours les démagogues réussissaient à s'assurer la faveur du peuple aux dépens des riches : « Ils accusaient les gens à leur aise de détenir des biens appartenant à l'État ou de commettre des malversations dans l'administration des affaires publiques ou de causer un dommage en quelque autre manière; ils jetaient ainsi qui bon leur semblait dans des procès et des accusations publiques et les traînaient devant l'assemblée et le tribunal. Ces imputations provoquaient des manifestations; le peuple murmurait, criait qu'on traitait les riches indignement; mais, au scrutin secret, il votait contre eux et les condamnait à des amendes énormes[1]. » L'explication générale de Didy-

[1] Οὐ[σί]αν δημοσίαν αἰτιώμενοι [κατ]-ἔχειν τοὺ[ς] ε[ὐ]πόρους ἢ μὴ δικαίως τὰ κοιν|ὰ| διοικεῖν ἢ ἄ[λ]λον τινὰ τρόπον ἀδικεῖν, ἐμβαλόντες δ' ἂν εἰς ἀγῶνας καὶ γραφὰς δημοσίας οὓς αὐτοῖς δόξειεν εἰς ἐκκλησίαν καὶ τὸ δικασ[τ]ήριον ἦγον. Ὁ δὲ δῆμος ἐπὶ ταῖς

mos paraîtra d'autant plus juste qu'elle est confirmée et précisée par des exemples assez nombreux. Tisis d'Agrylé demandait que l'on confisquât, comme appartenant à l'État, la fortune d'Euthycratès, qui montait à 60 talents; il promettait ensuite de poursuivre la confiscation des biens de Philippos et de Mnésicratès, qui s'étaient enrichis, disait-il, en exploitant des mines non enregistrées. Un autre sycophante, Lysandros, déclarait qu'il ferait gagner 300 talents à la ville en dénonçant pour exploitation illégale Épicratès de Pallène et ses associés, qui comptaient parmi les citoyens les plus riches [1]. Lycurgue lui-même, après avoir fait condamner Diphilos, fit distribuer sa fortune entre tous les citoyens, dont chacun reçut cinquante drachmes [2], tellement cet odieux procédé d'intéresser le peuple et les juges à la condamnation de l'accusé était entré dans les mœurs politiques du temps. Aussi n'est-ce pas une vaine déclamation que cette parole d'Isocrate : « Il est devenu beaucoup plus dangereux de passer pour riche que de commettre une évidente injustice [3]. » Le résultat avait été de décourager les entreprises industrielles et, pour un gain passager, de tarir les profits que la ville en tirait. « Car, lorsqu'il est dangereux d'acquérir et d'épargner, qui voudra en courir le risque [4] ? » et Hypéride constatait que cette crainte empêcha longtemps les citoyens riches d'ouvrir de nouvelles mines au Laurion. L'explication de Didymos est donc satisfaisante et dissipe les obscurités du texte.

La dernière partie du commentaire nous a apporté une véritable surprise. Démosthènes terminait sa harangue par une violente invective contre un certain Aristomédès. Le personnage était inconnu : une

αἰτίαις φανερῶς μὲν [ἐ]θορύβει καὶ δεινὰ πάσχειν ἐδόκα τ[ο]ὺς εὐπόρ[ους], κρύφα δὲ κατεψηφίζετο καὶ π[ο]λλῶν ἐ[τί]μα χρ[ημάτω]ν. Col. IX, l. 23-31.

[1] HYPER., *Pro Euxen.*, 43-45.

[2] PLUTARCH., *X Orat., Lycurg.*, 34.

[3] Πολὺ γὰρ δεινότερον καθέσ]ηκε τὸ δοκεῖν εὐπορεῖν ἢ τὸ φανερῶς ἀδικεῖν. ISOCR., *Antid.*, 160.

[4] Ὅταν γὰρ ᾖι φοβερὸν τὸ κτᾶσθαι καὶ φείδεσθαι, τίς βουλήσεται κινδυνεύειν; HYPER., *Pro Euxen.*, 46.

scholie donnait un autre nom, Aristodémos. Quelques éditeurs avaient préféré cette leçon, voyant en lui l'acteur athénien, vendu à Philippe, d'autant plus que la scholie ajoutait : c'était un traître. Il était, en tout cas, de ceux qui conseillaient aux Athéniens de maintenir la paix à tout prix; peut-être avait-il pris la parole dans l'assemblée pour conseiller une prudence aussi honteuse que périlleuse. Il n'y avait pas là néanmoins de quoi provoquer une apostrophe aussi violente et d'un caractère personnel. Elle n'était pas dans les habitudes de l'orateur; lorsqu'il parlait devant l'assemblée, il s'abstenait de désigner ses adversaires par leur nom[1]. On en avait même conclu que le discours ne pouvait pas être de Démosthènes.

Tout s'éclaire maintenant, grâce aux renseignements de Didymos. Loin d'être un inconnu, Aristomédès n'était que trop célèbre à Athènes. On l'avait surnommé l'Homme en bronze; à ce sobriquet s'était ajoutée l'épithète de Voleur, κλέπτης, non pas le fripon qui s'approprie l'argent de l'État, crime pour lequel la démocratie athénienne était indulgente, mais l'homme qui dérobe la propriété d'autrui. Aristomédès avait-il réellement volé ? Ou bien avait-il été mis en prison et relâché, faute de preuves ? Ou simplement était-ce une histoire fâcheuse, grossie à l'infini d'anecdotes et de plaisanteries ? Innocent ou coupable, Aristomédès était dûment tenu par tous les Athéniens pour l'Homme en bronze et le Voleur; on ne le nommait pas sans ajouter à son nom l'une ou l'autre de ces épithètes et le plus souvent les deux. Les citations bien choisies de Didymos nous convainquent de sa fâcheuse renommée. Un client de Dinarque l'appelle dans son plaidoyer Ἀριστομήδης Χαλκοῦς, tout simplement, comme il aurait ajouté le démotique à son nom. Sa réputation était si bien faite que les comiques en tiraient un effet assuré; les meilleurs mêmes ne se refusaient pas ce succès facile. Philémon, dans la pièce du *Graveur sur pierre,* mettait en scène un naïf auquel on racontait qu'à

[1] Plutarch., *Moral.*, éd. Didot, p. 989.

Athènes on voyait se promener des voleurs en bronze; ne comprenant pas, il s'avisait malencontreusement d'aller interroger là-dessus Aristomédès lui-même, tout surpris de recevoir en réponse une grêle de coups. Dans deux pièces, Timoclès s'égayait en plaisanteries et en jeux de mots alambiqués sur le Voleur en bronze (col. IX, l. 52-71 et col. X, l. 1-11).

On conçoit donc avec quelle joie l'auditoire accueillit les premiers mots de l'apostrophe : « Et cependant, si l'on venait, *sans injure,* te poser une question : dis-moi, pourquoi donc, quoique tu le saches très bien, Aristomédès. » Cette injure que l'orateur promettait de ne pas proférer, tous les auditeurs la connaissaient et plus d'un dut s'écrier Χαλκοῦς, Κλέπλης. C'est pour ménager cet effet que les mots *λοιδορίας χωρὶς* sont jetés en avant et que Démosthènes fait attendre le nom de sa victime. Dès lors, les Athéniens étaient sûrs que l'injure serait lancée et ils se demandaient par quelle habileté elle le serait, sans manquer à l'engagement pris au début. « Tu as eu pour père un voleur, du moins s'il te ressemblait[1]. » C'était plus ou moins juste, plus ou moins spirituel, mais le mot attendu de voleur avait été prononcé, sans être adressé directement à Aristomédès. L'auditoire savait bien aussi de qui il s'agissait, quand on parlait des hommes politiques *qui sortaient de la prison*[2].

Ce n'est pas la seule fois, nous le voyons maintenant, que Démosthènes fut aux prises avec Aristomédès et nous comprenons mieux l'anecdote racontée par Plutarque dans la vie de l'orateur : « Répondant à un voleur, surnommé Χαλκοῦς, qui osait dire quelque chose contre ses veilles et son travail la nuit : Je sais, dit-il, que je te dérange en allumant ma lampe. Quant à vous, Athéniens, ne soyez pas

[1] *Σοὶ μὲν γὰρ ἦν κλέπλης ὁ πατὴρ, εἴπερ ἦν ὁμοιός σοι* (73). Je ne sais sur quel fondement les éditeurs ont supposé que le père d'Aristomédès était le célèbre orateur Aristophon d'Azénia. Démosthènes a parlé plusieurs fois de lui en termes honorables. Il vivait encore en 341, et il est invraisemblable que Démosthènes ait injurié aussi grossièrement un vieillard qui avait alors plus de quatre-vingt-dix ans.

[2] *Πῶς γάρ ἐστιν ἴσον τούτων μέν τινας ἐκ τοῦ δεσμωτηρίου ἥκοντας ἑαυτοὺς ἀγνοεῖν* (74).

surpris des vols qui se commettent; nous avons des voleurs en bronze et des murs en terre[1]. » Évidemment, ce n'était pas un adversaire digne du grand orateur; mais il avait la prétention d'être quelqu'un, il croyait se grandir en le harcelant de ses interruptions. Démosthènes, tout en flétrissant sous son nom le clan des pacifistes vendus à Philippe, saisit l'occasion d'écraser un politicien encombrant, à la fois dangereux et grotesque.

Le rôle d'Aristomédès fut trop insignifiant et sa notoriété trop éphémère pour qu'un faussaire ait pu avoir l'idée de terminer son discours par une apostrophe contre lui. Seul, un contemporain pouvait être aussi bien au courant des cancans qui ont occupé et amusé un moment les Athéniens, pour être bientôt oubliés. En établissant l'identité du personnage, Didymos apporte donc un argument des plus forts à ceux qui attribuent le discours à Démosthènes. Telle est aussi l'impression qui se dégage des autres parties de son commentaire. En montrant par des citations que les allusions de l'orateur correspondent exactement à des faits et à des personnages contemporains, il a mis hors de doute l'authenticité de la dixième Philippique, contestée à tort par la plupart des critiques modernes.

PHILIPPIQUE XI.

Πρὸς τὴν ἐπιστολὴν τὴν Φιλίππου.

De même que pour le discours précédent, Didymos commençait par fixer la date. Mais ici, il n'y avait ni discussion ni divergence d'opinion[2]. « L'époque du discours est parfaitement claire. Jusque-là les paroles de Démosthènes portaient sur l'intention qu'avait Philippe de dresser des embûches aux Grecs en troublant la paix et en violant ses

[1] PLUTARCH., *Demosth.*, 11.

[2] Ἐπὶ Νικομάχῳ Θεόφραστος ἄρχων, ἐφ' οὗ πείθει τοὺς Ἀθηναίους γενναίως ὑπομεῖναι τὸν πόλεμον, ὡς κατηγγελκότος αὐτὸν ἤδη Φιλίππου. DIONYS. HALIC., *Epist. ad Ammæum*, 10. Cf. LIBAN., *argum.*

serments. Maintenant, la guerre ayant éclaté ouvertement, il leur dit plus hardiment de s'opposer au roi, qui, par sa lettre, leur a déclaré la guerre en termes exprès[1]. La dernière phrase de cette lettre, dont il insère le texte d'après le document original[2], justifie l'assertion du commentateur. Il avait déjà donné, d'après Philochoros, la date de la déclaration de guerre que les Athéniens votèrent sous l'archontat de Théophrastos (340/339). Il était superflu d'y revenir. Mais il a complété ses explications en indiquant les causes générales de la guerre et l'agression de Philippe qui marqua le commencement des hostilités. Les causes de la guerre sont exposées sans nom d'auteur, contrairement aux habitudes de Didymos. C'est probablement un résumé qu'il a fait d'après les historiens qui avaient raconté ces événements et qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous[3]. Il est donc impossible d'apprécier ce qu'il a d'original, mais tel qu'il est, il mérite d'être cité, tant pour la clarté et la simplicité de l'exposition que pour l'intelligence historique dont il témoigne. « La guerre s'alluma entre les Macédoniens et les Athéniens, par suite de tous les torts que Philippe avait eus à leur égard, tout en feignant de rester en paix, et surtout à cause de l'expédition contre Byzance et Périnthe. Il désirait s'assurer ces deux villes pour une double raison : enlever aux Athéniens leurs convois de blé et empêcher qu'ayant la supériorité sur mer, ils ne trouvassent dans des villes maritimes une base pour leurs attaques et un refuge en cas de guerre contre lui. Ce fut alors qu'il commit l'acte le plus contraire à toutes les lois en s'em-

[1] Οἱ χρόνοι το[ῦ] λόγου σ[α|φεῖς τέλεόν εἰσιν. Τέως μὲν γὰρ ἦσαν οἱ [λό]γοι τῶι Δημοσθένει ὑπὲρ τοῦ τὸν Φίλιππον ἐπιβουλεύειν δια|ν|οεῖσθαι τοῖς Ἕλλησι παρακινοῦντα τὴν ε[ἰρ]ήνην καὶ τοὺς ὅρκους παραβαίνο|ν|τα· νυνὶ δὲ λαμπρῶς ἤδη συνερρωγότο[ς| τοῦ πολέμου γ[εν]νικώτερόν φησιν, [ἵν' ἀν]τιποιήσωσιν αὐτῶι ἀντικρυς ἀπαγγε[ί]λαντ[ι] διὰ τῆ[ς ἐπισ]τολῆς τὸν π[ρὸς] αὐτ[οὺς] πόλεμον. Col. x, l. 15. — La première ligne du titre de cette colonne a été restituée : Χρόνοι καὶ π|ό]λεις τ|ο|ῦ λόγου, ce qui est impossible. Que les éditeurs modernes aient mal déchiffré ou que le copiste ancien ait mal transcrit, il y avait certainement dans le manuscrit original : Χρόνοι εἰσὶ σαφεῖς τοῦ λόγου, titre correspondant exactement à la l. 15 et au développement qui suit.

[2] Voir page 92.

[3] La source principale doit être Philochoros, à partir des mots : τὰς πόλεις ἐφιλοτιμεῖτο παρασλήσασθαι.

parant des bâtiments marchands qui étaient à Hiéron[1]. » Deux fois, Démosthènes a rappelé dans le *Pro Corona* (§ 73 et 139) cet acte de piraterie, commis avant la déclaration de guerre. Les notes des scholiastes, aussi bien que les pièces apocryphes insérées dans le plaidoyer de l'orateur, témoignent que déjà on n'avait plus connaissance du fait auquel il avait fait allusion. Didymos a éclairci cette circonstance, qui fut d'un grand poids dans la suite des événements, par une citation de Philochoros, que nous aurons à étudier parmi les fragments nouveaux de cet auteur.

La date de la onzième Philippique n'est donc pas douteuse. Il en est tout autrement pour l'authenticité. Ni Libanius ni même Denys n'ont fait aucune observation à cet égard; ils semblent même avoir ignoré que plusieurs critiques alexandrins l'avaient contestée. Didymos est mieux instruit; il mentionne deux écoles qui, par des raisons différentes, étaient arrivées à nier que Démosthènes fût l'auteur du discours. Lui-même formule son opinion, qui est également négative, mais qu'il s'était formée par une autre méthode, la comparaison de la onzième Philippique avec les autres. « On pourrait soupçonner, et cela non sans raison, que ce petit discours est une compilation composée de morceaux empruntés à certains ouvrages de Démosthènes[2]. » C'est l'argument qu'ont aussi employé les modernes pour contester l'authenticité du discours. Plusieurs d'entre eux, et en dernier lieu Wendland, ont montré que, sauf les six premiers paragraphes, il est formé d'emprunts faits à la deuxième Olynthienne pour la majeure

[1] *Ἐξήφθη δ' ὁ π[ρὸ]ς [τὸν] Μ[α]κεδόνα πόλεμος Ἀθηνα[ί]ω[ν καὶ] [διὰ τ]ἄλλα μὲν ὅσα Φίλιππος εἰρήνην [πρ]οσποιούμενος ἄγειν ἐπλημμέλει <περὶ> το[ὺς] Ἀθηναίους, μάλισ[τα δ' ἡ ἐπὶ τὸ Βυζ[άντ]ιο[ν] καὶ Πέρινθον αὐτοῦ στρατεία· τὰς πόλεις ἐφιλοτ[ι]μεῖτο παρασ[κ]ήσασθαι δυοῖν ἕνεκα, τοῦ τε ἀφελέσθαι τὴν σιτοπομπίαν τῶν Ἀθηναί<ων> καὶ ἵνα μὴ πόλεις ἔχωσιν ἐπιθαλατ[τ]ίους ναυτικῶι προύχοντες ὁρμητήρια κα καταφυγὰς τοῦ πρὸς αὐτὸν πολέμου* (col. x, l. 34). Blass complète ainsi ce membre de phrase : *αὐτοὺς παρώξυνε· ταύτας δὲ.*

[2] *Ὑπ[ο]τοπήσειε δ' ἄν τις οὐκ ἀπὸ σκοποῦ συμ[π]εφορῆσθαι τὸ λογίδιον ἐκ [τ]ινων Δημοσθένους πραγματ<ει>ῶν ἐπισυντεθέν.* Col. xi, l. 8.

partie, avec quelques souvenirs ou imitations de la première et de la troisième Philippique, et même du discours sur l'Halonnèse[1]. Tantôt le texte est reproduit textuellement, tantôt modifié d'une manière que M. Weil a très finement caractérisée. « Le discours tout entier (sauf l'exorde) est composé de morceaux empruntés et, qui plus est, remaniés dans le détail de l'expression, dans la structure périodique, d'après une méthode particulière et soutenue. Les hardiesses sont adoucies, les tournures vives et pressantes sont ramenées à une élégance calme et modérée, les antithèses sont développées avec un soin qu'on ne saurait méconnaître, un passage (10-11) a été longuement amplifié pour l'amour de l'antithèse; enfin on dirait qu'un disciple d'Isocrate a voulu corriger Démosthène[2]. » J'ai cité ces lignes d'autant plus volontiers que la conjecture si heureusement exprimée sur l'auteur possible du pastiche a trouvé dans le commentaire de Didymos une éclatante confirmation. C'est bien, en effet, à un disciple d'Isocrate, à Anaximénès que certains critiques alexandrins attribuaient la onzième Philippique, et ils en fournissaient la preuve matérielle. « Certains disent que ce discours délibératif est d'Anaximénès de Lampsaque et qu'en fait on le trouve dans le septième livre de son Histoire de Philippe, où il a été inséré tout entier et, à peu de chose près, littéralement. » *Καὶ εἰσὶν οἵ φασιν Ἀναξιμένους εἶναι τοῦ Λαμψακηνοῦ τὴν συ[μ]βουλήν, νῦν δ[ὲ] ἐν τῇι ἑβδόμηι τῶ[ν Φιλιππ]ικῶν <ὅλ>ην ὀλίγου δεῖν γρ[ά]μμασιν α[ὐτοῖς ἐ]ντετ[ά]χθ[α]ι* (col. XI, l. 10).

Bien que Didymos, à la grande indignation des éditeurs, n'ait pas vérifié si le discours se trouvait dans le septième livre d'Anaximénès, personne ne révoquera en doute l'exactitude du fait. Et qui lit ce passage avec simplicité, estimera qu'un tel témoignage est décisif. Mais ce serait mal connaître la subtilité des exégètes modernes; le malheureux adverbe *νῦν* a déjà provoqué leurs ingénieuses conjectures, qu'on ne peut passer sous silence. Suivant Diels, il marque une opposition

[1] Wendland, *Hermes*, 1904, p. 425-429. — [2] H. Weil, *Harangues de Démosthène*, p. 420.

IMPRIMERIE NATIONALE.

formelle entre le présent et le passé. Au temps où écrivaient les critiques alexandrins, dont Didymos a relaté l'opinion, le discours était bien dans le livre d'Anaximénès; mais, à l'origine, le rhéteur l'avait composé isolément et peut-être compris dans son recueil de *λόγοι συμβουλευτικοί*; plus tard on l'aurait extrait et inséré dans l'Histoire de Philippe[1]. Wendland a bien montré l'invraisemblance de cette conjecture; mais, à son tour, il en imagine une autre, qui ne vaut guère mieux. Le *νῦν* a été introduit par Didymos; il veut faire entendre que le discours figure actuellement dans l'œuvre d'Anaximénès, mais qu'on a eu tort de l'attribuer à cet auteur; car il continuait à le regarder comme étant réellement de Démosthènes[2]. Il suffira, pour réfuter cette thèse, de faire remarquer que, quelques lignes plus haut, le commentateur a dit qu'on pourrait avec raison soupçonner que c'est un pastiche des discours précédents de l'orateur. C'est, à mon avis, attacher trop d'importance à ce mot *νῦν*, dont la lecture même n'est pas tout à fait certaine[3]. L'auteur n'a jamais songé à y mettre tant de choses. Dans ce passage, *νῦν* ne s'oppose pas à un moment passé. De même que *nunc* en latin, il signifie *en réalité,* par opposition à une hypothèse exprimée dans le membre de phrase précédent. Il faut bien convenir qu'ici il n'y a pas eu d'hypothèse dans la première partie de la phrase et que Didymos a fait un emploi forcé de *νῦν* avec cette acception. Mais le sens n'est pas douteux et voici ce que voulaient dire ces anciens critiques. Tandis qu'Hermippos attribuait l'accusation contre Phryné à Anaximénès, mais en se fondant seulement sur une tradition orale, eux affirmaient que le même Anaximénès avait composé la Réponse à la Lettre de Philippe, et ils en apportaient une preuve matérielle, facile à vérifier : l'insertion du discours dans l'Histoire du même auteur.

[1] *Didymos Kommentar,* Einleitung, p. XXXIV, n. 2.

[2] WENDLAND, *Hermes,* 1904, p. 420.

[3] BLASS, *Archiv für Papyrusforschung,* III, p. 287: *συνβουλήν, νῦν* δ[ὲ] (? besser *ταύτ*)*ην* δ[ιὸ]) *ἐν τῇι ἑβδόμηι τῶ*[*ν Φιλιππ*]*ικῶν* [[*ην*]] *ὀλίγου δεῖν.*— *Didymi Commenta,* p. 25, n. 1 extrem. *λυν* vel *νυν*; non legitur *ην* vel *την*, nedum *ταυτην*.

Il sera plus intéressant de chercher par quelles aventures a passé la onzième Philippique avant de figurer dans le catalogue d'Alexandrie parmi les œuvres de Démosthènes. Tout d'abord, écartons l'idée d'un faux fabriqué dans l'intention de tromper. Anaximénès n'a fait que se conformer à la pratique constante des historiens anciens. Jamais ceux-ci n'ont fait entrer dans leurs récits des discours réellement prononcés; ils se sont toujours réservé de composer eux-mêmes les harangues qu'ils ont mises dans la bouche de leurs personnages. C'est ce qu'Anaximénès a fait en nombre de cas, car Plutarque l'a raillé sur sa manie de faire parler longuement ses généraux avant la bataille[1]. Or, nulle circonstance n'était plus favorable que celle-ci à un discours de quelque étendue. Il était constant que Démosthènes avait pris la parole dans l'assemblée où la guerre fut déclarée en réponse à la Lettre de Philippe[2]. Son discours n'avait pas été publié, pas plus que ceux qu'il prononça dans mainte occasion importante. Anaximénès, en écrivant son histoire, arrivait donc à ce moment décisif où les Athéniens se résolurent enfin à s'opposer par la force aux entreprises de Philippe. C'était à cette résolution énergique que Démosthènes les exhortait depuis longtemps; au moment où sa politique l'emportait, un historien ne pouvait lui faire garder le silence. Anaximénès suivit probablement d'assez près l'exorde qui avait peut-être été conservé et dans lequel plusieurs critiques, Weil en particulier, reconnaissent un caractère plus démosthénique. Plus libre dans le reste, dont il ne subsistait rien, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de composer la dernière Philippique de passages empruntés aux précédentes. Ce centon lui parut le meilleur moyen de présenter en résumé les idées politiques du grand orateur; mais il prit soin de les habiller de son style plus conforme aux règles de la rhétorique. C'était un spécimen de ce qu'aurait pu devenir l'éloquence de Démosthènes, s'il avait eu,

(1) Plutarch., *Moral.*, éd. Didot., p. 980. *πρὸς τὸν πόλεμον καὶ ψήφισμα γράψαντος.*
(2) *Δημοσθένους παρακαλέσαντος αὐτοὺς* Philoch. fr. 135.

comme lui, la bonne fortune de se former aux leçons d'un maître tel qu'Isocrate.

Après la mort de Démosthènes, ses admirateurs se mirent à la recherche de ses œuvres. Les plaidoyers civils étaient restés entre les mains des plaideurs pour qui ils avaient été écrits, puisque, suivant la convention athénienne, ceux-ci devaient les réciter devant le tribunal, comme s'ils en étaient les auteurs. On prit ainsi des copies de nombreux plaidoyers qu'il avait réellement composés; mais les marchands de livres profitèrent de l'occasion pour en faire circuler et vendre sous son nom d'autres, qu'on a reconnus avec certitude comme l'œuvre de logographes contemporains. La tromperie était moins facile pour les discours et les plaidoyers politiques, dont plusieurs avaient été publiés du vivant de l'orateur; cependant on put faire accepter parmi les Philippiques le discours sur l'Halonnèse, qui est d'Hégésippos. Est-ce un amateur, est-ce un marchand qui remarqua dans l'Histoire d'Anaximénès la Réponse à la Lettre de Philippe, qui crut ou fit croire qu'il avait retrouvé une œuvre authentique de Démosthènes? Toujours est-il que les manuscrits étaient mis en vente avec son nom, lorsque les agents de Ptolémée vinrent à Athènes faire leurs emplettes pour la bibliothèque d'Alexandrie. Et, comme ils reconnurent dans le discours les idées familières à l'orateur, ils l'acceptèrent sans défiance; puis, lorsqu'on procéda à la rédaction du grand catalogue de Callimaque, qui fut le premier essai de classement de la littérature grecque, on n'aurait jamais abouti s'il avait fallu lire et étudier en détail les deux cent mille volumes qu'on avait à mettre en ordre. Le discours fut donc admis sur son apparence démosthénique et classé comme le onzième dans la série des Philippiques. Plus tard seulement, les critiques alexandrins qui étudièrent spécialement tel ou tel groupe d'écrivains sentirent leurs soupçons s'éveiller. Les premiers qui attaquèrent l'authenticité de la onzième Philippique furent les puristes. Ils y remarquèrent des expressions comme *ὀρρωδεῖν*, *δεσπόζειν*, et autres du même genre, qui ont été employées à l'époque

classique, mais qui ne se rencontraient pas dans les autres écrits de Démosthènes; ils en conclurent qu'un discours où elles figuraient ne devait pas être de lui[1]. Didymos condamne avec vivacité (*ἡρμήνευσαν φορτικωτέρως*) ce procédé mesquin de critique grammaticale, qui a persisté jusque dans les scholies de Démosthènes. Il estimait, avec raison, que de pareilles remarques ne suffisent pas pour prononcer sur l'authenticité d'un discours politique; ce sont les idées, le style et surtout la concordance entre les faits historiques et les allusions de l'orateur qui permettent d'en juger.

Didymos a-t-il accepté l'attribution de la onzième Philippique à Anaximénès? Je le pense, quoique ce point ait été contesté. L'auteur avait commencé par exprimer son opinion personnelle, que le discours était un pastiche des discours précédents. Puis il ajoute, non comme opposition, mais comme complément (*καί* et non pas *δέ*), que certains critiques attribuaient la onzième Philippique à Anaximénès en s'appuyant sur ce fait matériel qu'elle était insérée presque littéralement dans son Histoire. L'argument lui paraissait bon, puisqu'il ne le critique pas et n'y fait aucune restriction. Le titre courant *ὅτι Ἀναξιμένους ἐστὶν ὁ λόγος* affirmerait encore plus nettement son opinion à cet égard, s'il était certain qu'il est de Didymos. À mon avis, il n'est pas dû au copiste du papyrus, et en voici un indice matériel. Le titre est écrit au-dessus de la col. x, et c'est seulement col. xi, l. 7, qu'est discutée l'authenticité du discours. Cette irrégularité n'est pas isolée. Col. viii, *Τίς ἐξ ὑπογύου*, et col. viii, l. 4, la recherche du bienfait récent du Grand Roi. Col. vi, *Ὑπερβάτου φράσεως κατάσ[τ]ασις*, et seulement col. vii, l. 1, se trouve la phrase conçue dans les mêmes termes. Supposons le copiste reprenant son papyrus après avoir achevé la transcription, relisant chaque colonne successivement et inscrivant au-dessus un titre courant pour indiquer ce qu'elle contient,

[1] *Ἔνιοι δὲ καὶ πρὸ αὐτῶν φο[ρτι]κωτέρ[ω]ς ἡρμήνευσαν, καθά[πε]ρ τὸ ὀρρωδεῖν ἥκισ[τ]α Δημο[σθ]ενικ[ὸ]ν ὂν καὶ εἴ τινα ἀλ[λ]α ὁμοια τούτωι.* Col. xi, l. 14.

ce titre répondrait exactement au sujet traité dans la colonne. Au contraire, nous avons constaté par trois fois le défaut de concordance. Cela vient de ce que d'une part ses colonnes sont parfois un peu moins longues que celles du modèle, et que d'autre part il a reproduit les titres dont celui-ci était pourvu, en les laissant à la place qu'ils occupaient dans l'original, sans remarquer qu'ils ne correspondaient plus à sa copie. Nous pouvons donc regarder les titres comme plus anciens que le papyrus, et il n'y a pas de raison pour qu'ils ne remontent pas à l'auteur même de l'ouvrage, soucieux de faciliter les recherches de ses lecteurs.

On ne sera pas surpris que Didymos, après avoir nié l'authenticité du discours, en ait fait un commentaire; les éditeurs modernes ont agi de même. Il n'y avait du reste que bien peu de choses à en dire, puisque ce sont des morceaux déjà connus qui repassaient devant le lecteur. Dans l'exorde cependant se présentait une circonstance nouvelle, l'occupation de Nicæa par une garnison macédonienne[1]. Dans le commentaire, une citation d'un traité de géographie maritime fournit des renseignements sur la situation de la ville et de son port. Une autre citation, de Philochoros, montre l'importance de la place et ses vicissitudes pendant quelques années, mais surtout l'influence, beaucoup plus grande qu'on ne le croyait, que ces contestations exercèrent sur la résolution des Thébains d'accepter l'alliance d'Athènes contre Philippe en 339[2].

La suite de la harangue est peu intéressante; les idées générales, déjà exposées dans la deuxième Olynthienne, ont pris un air de banalité par la répétition, et le style même a perdu de sa couleur sous les retouches de la rhétorique isocratique; les circonstances du débat semblent étrangères à l'orateur et il ne répond rien aux griefs énoncés dans la Lettre. C'est peut-être à défaut de matière pour un commen-

[1] Ὑποπτεύεται δ' ὑπὸ Θηβαίων Νικαίαν φρουρᾷ κατέχων. *Phil.*, XI, 4. — [2] Voir page 204.

taire historique que Didymos s'est rabattu sur l'étymologie du verbe ὀρρωδεῖν, sur le sens de σκορακίζεσθαι, et l'origine du proverbe ἐς κόρακας. Une citation de Démon, longue de trente-trois lignes, nous semble un peu disproportionnée avec l'intérêt du sujet. Mais il faut tenir compte du goût que les Grecs témoignaient pour ce genre de recherches et du grand nombre d'écrits qu'elles suscitèrent depuis Aristote. Didymos lui-même composa un ouvrage en treize livres sur les Proverbes; mais ce fut plus tard, et il n'avait pas encore arrêté sa théorie. Car il laisse passer, sans la critiquer, l'explication historique donnée par Démon, quoique lui-même ait combattu l'école qui cherchait l'origine des proverbes dans les faits du passé ou les traditions légendaires.

L'auteur rencontre au paragraphe 16 l'affirmation d'un fait précis : les Macédoniens avaient payé tribut aux Athéniens. Il valait la peine de justifier cette assertion par des preuves historiques, et c'était l'occasion de citations concluantes. Elles ne manquaient pas à Didymos, mais il avait déjà traité la question dans le commentaire du *Pro Corona* et il renvoya ses lecteurs au livre qu'il avait précédemment publié [1].

Il y avait aussi des épisodes qui n'avaient pas beaucoup influé sur la marche des événements, mais qui excitaient toujours la curiosité des Grecs. Du nombre étaient les blessures de Philippe, soit à cause de la grandeur du personnage, soit en souvenir du célèbre passage du *Pro Corona*. Tous les historiens du temps en avaient parlé, chacun cherchant à apporter un détail nouveau ou à renchérir sur ses devanciers. Didymos avait là-dessus un dossier des plus complets. Il en avait fait usage une première fois, probablement dans le commentaire du *Pro Corona*, et il semble qu'il aurait dû se contenter d'y renvoyer. Il ne l'a pas fait. Était-ce le plaisir de parler à nouveau d'un sujet

[1] Ὅτι Μακεδόνες Ἀθηναίοις φόρου[ς ἐτ]έλουν ἐν τῶι Περὶ τοῦ στεφάνου δεδηλώκαμεν. Col. XII, l. 35-37.

sur lequel il était si bien préparé? Était-ce pour répondre indirectement à des objections qu'avait provoquées son premier commentaire, corriger quelque erreur, préciser des détails insuffisamment éclaircis? De toute manière, il se déclara obligé de reprendre le sujet, au moins en résumé : « Au sujet des blessures que reçut Philippe, nous en avons parlé d'une manière complète, mais, pour l'instant, il faut en rappeler le souvenir brièvement[1]. » C'était donc un résumé. Pour cette raison sans doute, il n'a pas toujours cité ses autorités *in extenso* et avec des renvois précis, comme il avait l'habitude de le faire, et comme il l'avait fait certainement dans le commentaire développé. Néanmoins, il ne manqua pas d'indiquer les raisons qui le portaient à préférer telle ou telle version. Le passage relatif à la première blessure permettra d'apprécier la valeur de son résumé : « Ce fut au siège de Méthone que Philippe eut l'œil droit crevé par une flèche, au moment où il inspectait les travaux et les machines qu'on appelle tortues pour terrassements, ainsi que le raconte Théopompe au quatrième livre de l'histoire de ce prince, et sur ce point le Macédonien Marsyas est d'accord avec lui. Douris (car il fallait encore qu'en cette occasion il racontât des choses extraordinaires) dit qu'Aster est le nom de celui qui lança le trait contre lui avec succès, quoique ceux qui prirent part à l'expédition disent presque tous qu'il fut blessé par une flèche. Quant à ce qui concerne les joueurs de flûte, Marsyas aussi raconte la même chose : aux concours musicaux que Philippe fit célébrer peu de temps avant son malheur, la fortune voulut que tous les joueurs de flûte exécutassent le morceau du Cyclope[2]. »

Comme on le voit, Didymos ne cite pas tous les témoignages qu'il avait sous la main, mais seulement ceux qu'il jugeait les plus dignes de foi, en marquant brièvement les raisons de ses préférences. Il tenait à bien établir trois circonstances : 1° l'endroit où Philippe fut blessé, et il le fait d'après Théopompe, d'accord avec Marsyas. Il y avait sans

[1] Περὶ ὧν ἔσχε τραυμάτων ὁ Φίλιππο[ς ε]ἴρηται μὲν ἡμῖν ἐντελῶς καὶ νυνὶ δ' εἰς β[ρ]αχὺ ὑπομνηστέον. Col. XII, l. 40-43. — [2] Col. XII, l. 43-60. Voir le texte page 138.

doute plusieurs versions différentes; l'une d'entre elles est parvenue jusqu'à nous, sous le nom de Callisthènes[1]; 2° on ne connaissait pas l'auteur de la blessure, contrairement à l'assertion de Douris, et le projectile était une flèche, non pas un javelot. Sur ce dernier point, il s'appuyait sur le témoignage de presque tous ceux qui avaient fait la campagne, et on n'en pouvait souhaiter de plus autorisé. Malgré tout, la légende d'Aster, visant le roi et annonçant le coup qu'il lui portait, persista et se transmit, s'embellissant de nouveaux détails, jusqu'au scholiaste de Démosthènes; 3° par une rencontre bizarre, où les anciens virent un présage, peu de temps avant le siège de Méthone, Philippe faisait célébrer des jeux musicaux et, au concours des aulètes, les trois musiciens avaient joué une pièce tirée du même sujet, le Cyclope. La coïncidence est si curieuse qu'on aurait pu la croire inventée après la blessure de Philippe. Aussi Didymos ne s'est-il pas contenté du témoignage, un peu suspect, de Douris; il l'a renforcé de l'autorité de Marsyas. Les deux auteurs, indépendants l'un de l'autre, avaient pris soin de donner le nom des trois compositeurs des pièces présentées au concours et celui des trois artistes qui les exécutèrent. Le contrôle était alors facile. Les procès-verbaux des concours étaient conservés dans les archives et souvent gravés sur des stèles exposées dans les temples.

Il y avait moins de divergences et moins de détails prêtant à l'imagination au sujet de la seconde et de la troisième blessure. Par suite, le commentateur s'est borné à rappeler les circonstances particulières de chacune d'elles : la campagne où Philippe fut atteint, l'arme et la nature de la blessure, celui qui l'avait faite, quand il était connu. Il n'a pas cru nécessaire de citer même le nom de ses auteurs, qu'il avait déjà donné dans le premier commentaire; mais, pour préciser la rencontre où Philippe reçut sa seconde blessure, il est amené à

[1] Voir page 149.

IMPRIMERIE NATIONALE.

donner des détails sur une campagne dont nous ne savions presque rien. J'examinerai, dans la seconde partie, les informations nouvelles qu'on en peut tirer; ici je me bornerai à citer le passage : « Il fut frappé à la clavicule droite d'un coup de lance, en Illyrie, alors qu'il poursuivait l'Illyrien Pleuratos; dans cette affaire, cent cinquante du corps des Compagnons furent blessés et Hippostratos, fils d'Amyntas, fut tué. Il reçut la troisième blessure dans l'invasion du pays des Triballes; un des poursuivants lui enfonça sa sarisse dans la cuisse droite et il en resta boiteux[1]. »

Les blessures royales avaient l'avantage d'exciter la curiosité et, tout naturellement, Didymos fut amené à comparer celles du père et du fils. « Alexandre peut sembler avoir eu meilleure chance que son père pour les coups et blessures. Car s'il fut atteint dix fois de coups qui portèrent, il ne fut pas estropié, tandis que Philippe avait eu tout le corps mutilé[2]. » Les derniers mots *τὸ ὅλον σῶμα* rappellent ceux de la phrase commentée : *Τὸν μὲν ἐκ Μακεδονίας ὁρμώμενον οὕτως εἶναι φιλοκίνδυνον ὥσθ' ὑπὲρ τοῦ μείζω ποιῆσαι τὴν ἀρχὴν κατατετρῶσθαι πᾶν τὸ σῶμα τοῖς πολεμίοις μαχόμενον* (22). Plus d'un éditeur de Démosthènes a remarqué la ressemblance entre ce morceau et le paragraphe 67 du *Pro Corona*, mais en se demandant si c'était une première ébauche ou une imitation abrégée[3]. Il n'y a pas lieu d'hésiter. Voici un détail que personne, je crois, n'a relevé jusqu'ici, et qui fixera la date à laquelle la onzième Philippique a été composée. Le discours aurait été prononcé en 340; à ce moment, Philippe n'avait pas encore fait la campagne de Scythie, qui est de 339; il n'avait pas encore reçu, chez les Triballes, le coup qui le rendit boiteux. Plus

[1] Col. XII, l. 64-66 et XIII, l. 1-7. Voir le texte page 142.

[2] *Δόξειε δ' ἂν περὶ τὰ τραύματα καὶ τὰς πληγὰς ἀμείνονι τύχῃ κεχρῆσθαι τοῦ πατρὸς ὁ Ἀλέξανδρος. Δέκα γάρ που λαβὼν καιρίους πληγὰς ἀπηρ[ος διέ]μεινε, Φι[λί]ππωι δὲ τὸ [ὅ]λον σῶμα διελελώβητο.* Col. XIII, l. 7-12.

[3] H. Weil, *Harangues de Démosthène*, p. 431.

que les autres, cette troisième blessure lui donnait l'aspect d'un combattant durement éprouvé à la guerre; les deux premières, à l'œil et à la clavicule, n'auraient pas suffi pour que l'orateur pût dire que *tout* son corps était mutilé. Cette erreur par anticipation se conçoit facilement si l'auteur du discours avait sous les yeux ou dans la mémoire le tableau si vigoureusement tracé par Démosthènes : *Ἑώρων δ' αὐτὸν τὸν Φίλιππον. . . ὑπὲρ ἀρχῆς καὶ δυνασ∫είας τὸν ὀφθαλμὸν ἐκκεκομμένον, τὴν κλεῖν κατεαγότα, τὴν χεῖρα, τὸ σκέλος ϖεπηρωμένον, ϖᾶν ὅ τι βουληθείη μέρος ἡ τύχη τοῦ σώματος ϖαρελέσθαι, τοῦτο ϖροιέμενον, ὥσ∫ε τῷ λοιπῷ μετὰ τιμῆς καὶ δόξης ζῆν.* Voilà le passage qu'Anaximénès a résumé, assez platement du reste. Mais oubliant que son orateur parlait en 340, il lui faisait peindre Philippe, tel qu'il fut seulement après 339. N'est-ce pas là une preuve péremptoire de l'imitation du *Pro Corona* et n'a-t-on pas droit d'en conclure qu'Anaximénès écrivit la onzième Philippique postérieurement à 330, plus de dix ans après la date où elle était censée avoir été prononcée?

LETTRE DE PHILIPPE.

La plupart des manuscrits de Démosthènes contiennent la Lettre de Philippe à laquelle la onzième Philippique est censée répondre; elle manque dans le manuscrit Σ, qui est le meilleur. Didymos n'en a pas fait le commentaire, et il n'était pas tenu de le faire. Il n'en a parlé que deux fois incidemment; mais ces deux mentions fournissent des éléments nouveaux pour décider de la question d'authenticité, qui avait été vivement discutée, mais sans résultat.

Partons d'un fait certain. Une lettre fut adressée par Philippe aux Athéniens sous l'archontat de Théophrastos; elle énumérait ses griefs contre la république. La lecture faite dans l'assemblée, Démosthènes exhorta le peuple à combattre et rédigea le décret qui ordonnait de renverser la stèle sur laquelle était gravé le traité de

paix et d'alliance avec le roi, d'équiper des vaisseaux et de faire les autres préparatifs pour la guerre[1]. Outre le témoignage de Philochoros, nous avons celui de Démosthènes dans le *Pro Corona;* il fit lire la lettre du roi devant le tribunal (73) et en commenta une partie (79).

Le texte qui nous est parvenu est-il celui de la missive de Philippe? Les savants se sont partagés sur cette question; M. Weil, dans sa Notice, a résumé les arguments pour et contre, dont aucun n'est décisif. Didymos a cité la dernière phrase de la Lettre; elle diffère notablement du texte qui nous a été conservé et que je reproduis pour faciliter la comparaison : *Ὡς δὲ προυπαρχόντων καὶ διὰ τὴν ἐμὴν εὐλάβειαν μᾶλλον ἤδη τοῖς πράγμασιν ἐπιτιθεμένων καὶ καθ' ὅσον ἂν δύνησθε κακοποιούντων, ὑμᾶς ἀμυνοῦμαι μετὰ τοῦ δικαίου, καὶ μάρτυρας τοὺς Θεοὺς ποιησάμενος διαλήψομαι περὶ τῶν καθ' ὑμᾶς.* Les éditeurs n'ont pas réussi à déchiffrer complètement le passage correspondant de Didymos :

Col. x, l. 25-30 :

25 *πρ[ο]υπαρχόν[τ]ων οὖν [ὑ]μῶν καὶ διὰ τὴν [ἐμὴ]ν εὐλά-*
βειαν μᾶλ[λο]ν [ἐπι]τιθεμένων καὶ διὰ τέλους ὡ[ς]
μάλισ[τα . . . ασ . . πραγματε[υ]ομένων καὶ τῶν
. λ . ντ . . ἐμὲ πο . . . . . ν πρότερον ὑ . . . .
[. . . . . , ὑμᾶς ἐγὼ μετὰ] τοῦ δικαίου ἀμ[υ]-
30 *[νοῦμαι πάσηι μηχάνηι] ἀντιπαρατατ[όμενο]ς.*

Il y a plus que des variantes de rédaction. L'invocation des dieux, pris à témoin, qui sent un peu la rhétorique, ne se trouve pas dans Didymos. Les mots de la fin *διαλήψομαι περὶ τῶν καθ' ὑμᾶς* ne contenaient qu'une menace vague et marquaient plus de faiblesse que l'énergique déclaration du nouveau texte, *ἀμυνοῦμαι ἀντιπαρατατ[όμενος.*

[1] Voir page 203.

Celui-ci s'éloignait encore plus de l'ancien dans les lignes 27-30; je propose de restituer :

καὶ διὰ τέλους, ὡ[ς]
μάλισ[τα δύ]νασ[θε][1], πραγματε[υ]ομένων καὶ τῶν
[ἄλ]λ[ω]ν τ[ῶν] ἐμὲ πο[λεμούντω]ν[2] πρότερον ὑ[μῖν]
[συμμαχούντων, ὑμᾶς μετὰ] τοῦ δικαίου ἀμ[υ]-
[νοῦμαι πάσηι δυνάμει] ἀντιπαρατατ[όμενο[ς].

Si la dernière phrase est, comme je le crois, un résumé des griefs exposés dans la Lettre de Philippe, celui-ci les aurait classés sous plusieurs chefs énumérés successivement. C'est vous, Athéniens, qui avez commencé et ma réserve scrupuleuse n'a fait que redoubler vos attaques (affaires de l'Halonnèse, de la Chersonnèse, et autres agressions plus ou moins déguisées); continuellement, vous embrouillez les affaires autant que vous le pouvez (ambassades dans le Péloponnèse, renversement des tyrans de l'Eubée, soutenus par le roi de Macédoine); ceux qui auparavant étaient en guerre avec moi deviennent vos alliés (ambassade au Grand Roi, traité tout récent d'Athènes avec Byzance que Philippe assiégeait). Didymos avait à sa disposition le texte authentique de la Lettre; car il la cite sans dire qu'il l'emprunte à un historien, comme il l'a fait pour les discours de Philocratès et d'Aristophon, pris dans l'Histoire de Théopompe. Il est plus que probable que les Ptolémées avaient fait réunir en un recueil les lettres de Philippe et d'Alexandre et qu'on pouvait facilement les consulter. Le texte que nous possédions semble être, au contraire, la copie affaiblie d'un original.

[1] [Δύν]ασ[θε] a été également restitué par Blass, *Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 287. Par contre, sa restitution de la ligne 28 : ἐμὲ πο[ιεῖν τὸ]ν πρότερον ὑ[μᾶς εὐεργετήσαντα] n'est pas acceptable, non plus que celle que les éditeurs ont proposée avec réserve dans la note de la page 23 : καὶ τῶν [ἐ]λ[ό]ντ[ων] ἐμὲ πο[λέμω]ν πρότερον ὑ[παρχόντων ἀεί, ὑμᾶς]

[2] On trouve déjà des exemples de πολεμεῖν avec l'accusatif au IVe siècle. Οὗτοι μισοῦσι καὶ πολεμοῦσι Φίλιππον. *Phil.*, X, 31. — Οἱ πολεμήσαντες τὴν πόλιν. DINARCH., *Contra Demosth.*, 36.

On avait aussi remarqué depuis longtemps que la Lettre ne contenait pas les attaques contre certains hommes politiques d'Athènes, désignés nominativement, attaques auxquelles il est fait allusion dans le *Pro Corona* : *Ἐνταῦθ' οὐδαμοῦ Δημοσθένην γέγραφεν οὐδ' αἰτίαν οὐδεμίαν κατ' ἐμοῦ. Τί ποτ' οὖν τοῖς ἄλλοις ἐγκαλῶν τῶν ἐμοὶ πεπραγμένων οὐχὶ μέμνηται;* (79). Mais on avait répondu que l'orateur laissait entendre, sans le dire catégoriquement, que le roi avait nommé les politiques qu'il attaquait et que cette insinuation ne suffisait pas pour prouver une omission. En revanche, il ne sera pas possible de contester celle qui ressort du livre de Didymos. Parlant du Thessalien Aristomédès de Pheræ, qui guerroya avec les satrapes contre Philippe, il ajoute : *περὶ [οὗ] ἄλ[λοι] τε καὶ αὐτὸς [ὁ] Φ[ίλ]ιππος ἐν τῆι πρὸ[ς Ἀ]θη[ν]αίους ἐπισ[τ]ολῆι διείλεκται* (col. IX, l. 45). Or, dans la version qui nous est parvenue de la Lettre, il n'est fait aucune mention d'Aristomédès, ni de sa campagne contre le roi. Nouvelle raison pour ne pas admettre son authenticité.

D'autre part, ceux qui ont pris la défense de cette pièce ont fait observer, et leurs adversaires mêmes étaient obligés d'en convenir, que l'auteur de la missive était bien informé et digne de foi, qu'il avait dû avoir à sa disposition des matériaux excellents, que la Lettre était précise et nourrie de faits, reconnus exacts. Tout cela ne se concilie guère avec l'hypothèse d'un faussaire.

Toute la difficulté disparaîtra, si l'on reconnaît que la Lettre est l'œuvre d'Anaximénès, aussi bien que la Réponse à la Lettre. Et, à vrai dire, ce n'est pas une falsification, c'est l'application du procédé constamment suivi par les historiens anciens : composer eux-mêmes les discours ou les lettres des personnages, en se conformant plus ou moins strictement à ce qu'ils avaient réellement dit ou écrit, et cela, afin de ne pas introduire dans leur œuvre des morceaux d'un ton différent, notes discordantes qui auraient troublé l'harmonie du livre. En vertu de ce principe, Anaximénès avait revêtu de son style et la

harangue de Démosthènes et la lettre de Philippe. Avant même que le commentaire de Didymos eût apporté la preuve que ni l'une ni l'autre n'était authentique, Bœckh et Schæfer avaient été frappés de la ressemblance qui existait entre les deux pièces et ils les rapportaient à un même auteur. Weil, également, sans rejeter l'authenticité du document, avait reconnu que les procédés d'argumentation et de style accusent la main d'un homme initié à tous les secrets de la rhétorique; le soin d'éviter l'hiatus semble indiquer un disciple direct ou indirect d'Isocrate. Ces particularités s'appliquent exactement à Anaximénès. D'un autre côté, n'oublions pas qu'il était historien en même temps que rhéteur, qu'il avait vécu à la cour de Philippe et qu'il écrivit l'histoire de son règne. De là cette connaissance précise et détaillée des faits dont il a pu nourrir sa composition. Les amateurs ou les marchands de livres qui copièrent dans l'Histoire d'Anaximénès la onzième Philippique comme un discours de Démosthènes commirent une erreur analogue pour la Lettre de Philippe, qu'ils lisaient dans le même ouvrage, et crurent transcrire le document original. Mieux instruits, désormais, grâce à Didymos, nous pouvons déclarer sans hésitation que ni l'une ni l'autre des deux pièces n'est authentique et qu'elles ont pour auteur commun Anaximénès, qui les a composées pour son Histoire de Philippe.

XII. Περὶ συντάξεως.

Les critiques anciens n'ont pas accepté, les yeux fermés, l'authenticité de toutes les œuvres de Démosthènes qui avaient été inscrites dans le catalogue d'Alexandrie. Comme on l'a vu précédemment, ils avaient contesté, pour des raisons variées, qu'il fût l'auteur de la onzième Philippique. Didymos, en particulier, était d'avis que cette harangue n'était qu'un pastiche, et il mentionnait avec faveur l'opinion de ceux qui l'attribuaient à Anaximénès. Lors donc que, dans l'antiquité, aucune objection n'a été élevée contre l'authenticité d'un discours, c'est un argument négatif, mais néanmoins très fort, en sa

faveur. Tel est le cas pour la douzième Philippique, qui était désignée par le titre particulier de Περὶ συντάξεως. Au contraire, les savants modernes sont presque unanimes à condamner ce discours, et Arn. Schæfer a réuni toutes les preuves qu'ils ont accumulées[1]. M. Weil lui-même, dont la critique beaucoup plus prudente n'a pas admis bon nombre des arguments allégués, et qui pense qu'on a fait ce discours beaucoup plus mauvais qu'il n'est en effet, ne peut se décider non plus à y voir un ouvrage de Démosthènes[2].

Le commentaire de Didymos, en apportant des éléments nouveaux dans la discussion, invite à reprendre l'étude de la question. Pas plus que les autres auteurs anciens dont le témoignage nous était connu, Didymos n'a élevé d'objection contre l'authenticité du discours et son attribution à Démosthènes[3]. Il ne dit pas non plus que d'autres l'aient fait avant lui. Et comme il prend soin de rappeler l'opinion de ses devanciers, lorsqu'elle diffère de la sienne, nous devons conclure de son silence que, jusqu'à son temps, les érudits tinrent le discours Περὶ συντάξεως pour une œuvre de Démosthènes.

Le débat portait alors sur un autre point. Le discours faisait-il partie des Philippiques? C'avait été l'avis du savant de la bibliothèque d'Alexandrie qui avait dressé le catalogue des œuvres de Démosthènes; il l'avait même rangé, sans que nous sachions sur quelles raisons il se fondait, à la fin du groupe. Mais, dès l'antiquité, ce classement fut critiqué. Denys d'Halicarnasse avait protesté indirectement, en disant que la Réponse à la Lettre de Philippe était la

[1] Arn. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, 1858, *Beilage*, IV, p. 89.

[2] « L'arrangeur semble s'être proposé de réunir dans un cadre restreint quelques-unes des idées générales qui dirigeaient la politique de Démosthène, et comme l'esprit de ses harangues. C'est dans ce but qu'il aura imaginé une délibération qui, sans doute, n'eut jamais lieu; mais on ne saurait lui contester, sans injustice, d'avoir bien exécuté son dessein et d'avoir composé une marqueterie intéressante. » H. Weil, *Harangues de Démosthène*, p. 437.

[3] Le jugement de Didymos est résumé dans le titre courant de la treizième colonne : ὅτι οὐκ ἔστι τῶν Φιλιππικῶν ὁ λόγος, Δημοσθένους δὲ ἄλλως.

dernière des Philippiques[1]. La controverse n'était pas terminée au quatrième siècle après notre ère. Certains érudits continuaient à tenir pour la vieille classification du catalogue d'Alexandrie; mais il y avait des contradicteurs. Libanius, dans son argument, affirmait que la harangue n'était plus une Philippique[2], mais il n'apportait aucune preuve à l'appui de son opinion. Le scholiaste, sans donner le nom des érudits dont il résumait la thèse, se prononçait dans le même sens, d'une manière plus explicite : « La date du discours sur les Réformes est loin d'être évidente. On peut conjecturer qu'il a été prononcé avant les Philippiques, après la défection des alliés et au moment où les Rhodiens étaient soumis à l'oligarchie. Aussi tous ceux qui le rangent parmi les Philippiques ont complètement méconnu qu'il leur est antérieur[3]. » Il semble qu'à cette époque le livre de Didymos était oublié ou négligé; cela tient peut-être au caractère historique de son commentaire qu'appréciaient mal les rhéteurs, presque exclusivement occupés de chercher dans Démosthènes un enseignement technique. Et cependant ils auraient trouvé dans l'ouvrage de l'érudit alexandrin des arguments plus précis et un document qui donne une base solide à la discussion. « Quelques-uns rangent également ce discours parmi les Philippiques; c'est à tort, autant qu'il me semble. Car il n'y est fait aucune mention de Philippe, aucune même des Macédoniens ni des villes dont le roi s'était emparé contrairement aux traités et aux serments, Périnthe, Olynthe, Potidée; il y est question de la liberté de Rhodes et de Mytilène, qui n'avaient, ni l'une ni l'autre, rapport au Macédonien[4]. » L'argument

[1] Καὶ ἔστιν αὕτη (la Réponse à la Lettre de Philippe) τελευταία τῶν κατὰ Φιλίππου δημηγοριῶν. *Epist. ad Ammæum*, 10. Denys ne mentionne pas le discours sur les Réformes; mais il ne déclare pas non plus qu'il le regarde comme apocryphe.

[2] Ὁ λόγος οὗτος οὐκέτι Φιλιππικός ἐστιν, ἀλλὰ ἁπλῶς συμβουλευτικός. LIBAN., *argum.*

[3] Ὁ περὶ συντάξεως λόγος οὐκ ἔχει προφανῆ τὸν χρόνον, εἰκάσειε δ' ἄν τις αὐτὸν εἰρῆσθαι πρὸ τῶν Φιλιππικῶν, ἀφεστηκότων μὲν ἤδη τῶν συμμάχων, Ῥοδίων δὲ ὀλιγαρχουμένων. Ὥστε ὅσοι συντάττουσιν αὐτὸν τοῖς Φιλιππικοῖς, ἠγνοήκασι παντελῶς ὅτι τῶν Φιλιππικῶν ἐστὶ προγενέστερος. SCHOL., p. 166.

[4] Καὶ τοῦτον ἔνιοι τὸν λόγον εἰς τοὺς Φιλιππικοὺς παρείρουσιν· οὐκ ὀρθῶς, ὅσα γοῦν ἐμοὶ δοκεῖ. Μνήμη γὰρ οὐδ' ἠτισοῦν ἔστιν ἐν

IMPRIMERIE NATIONALE.

est tiré des renseignements que fournit le discours lui-même; il suffit à montrer qu'on ne peut mettre au nombre des Philippiques une harangue dont l'auteur ne dit pas un mot de Philippe ni des Macédoniens.

Jusqu'à Didymos, semble-t-il, personne n'avait abordé la question de la date; tout au moins, Didymos n'a-t-il rapporté aucune opinion énoncée sur ce point par ses devanciers, et nous ne trouvons plus ici cette mention si fréquente *ἔνιοί φασι*. La cause en est peut-être que cette harangue offre peu d'éléments pour en déterminer l'époque. Je crois donc que Didymos a été le premier à étudier ce problème. Il l'a exposé d'une manière embarrassée, si bien que M. Kœrte lui impute d'avoir proposé à la fois, et à quelques lignes de distance, deux dates différentes : 346 et 349[1]. Mais la première n'est qu'une hypothèse qu'il examine en passant, avant d'arriver à la solution véritable. La tournure même de la phrase l'indique suffisamment : « Est-ce après la paix avec Philippe que Démosthènes a composé ce discours, vu que les Athéniens étaient alors tranquilles du côté de la Macédoine tandis qu'ils s'occupaient beaucoup des affaires de l'Asie[2]? » Et il fait remarquer qu'une phrase du discours montre que les affaires d'Asie paraissaient alors les plus importantes; car l'orateur reproche aux Athéniens de vouloir tenir le premier rang en Grèce et de ne rien préparer pour soutenir leurs prétentions, par exemple, d'avoir laissé détruire la démocratie à Rhodes et à Mytilène, sans avoir bougé

αὐτῶι Φιλίππου, ἀλλὰ γὰρ οὐδὲ Μακεδόνων οὐδ' ὧν ἐξήιρηκε παρὰ τὰς συνθήκας καὶ τοὺς ὅρκους πόλεων Περίνθ[ου, Ὀ]λύνθου, Ποτιδαίας, π[ερ]ὶ δὲ τ[ῆς] Ῥοδίων καὶ Μυτιληναίων ἐλευθερίας, ὧν οὐδετέρας μετῆν τῶι Μακεδόνι. Col. XIII, l. 16. — Le copiste avait écrit *Μιλησίων* au lieu de *Μυτιληναίων*. Quant à *Περίνθου*, l'erreur est certaine, puisque Philippe ne fut jamais maître de Périnthe.

[1] KOERTE, *Rhein. Mus.*, 1905, p. 397.

[2] *Καὶ μήποτε μετὰ τὴν πρὸς Φίλιππον εἰρήνην τοῦτον τὸν λόγον συντέταχεν ὁ Δημοσθένης, ἐ[πεὶ τὰ] μὲν [πρὸ]ς [τ]ο[ὺ]ς Μακεδόνας ἠρέμ[ει τοῖς Ἀ]θηναίοις, τὰ δὲ περὶ τὴν Ἀσ[ίαν ἐπολυ]πραγμόνουν. Οὑτωσὶ γοῦν περὶ τῶ[ν περισ]τάσε[ών φησι τούτων· «Εἰ μὲν γὰρ ἡσυχίαν ἔχειν...»* Col. XIII, l. 25.

pour la défendre. Il faut avouer que la suite du raisonnement est difficile à saisir et que l'exemple de Rhodes et de Mytilène ne prouve pas que le discours a été prononcé après la paix de Philocratès. À ce moment, la ruine d'Olynthe, l'abandon des alliés de Thrace et de Phocide auraient fourni des exemples plus récents et plus saisissants. Didymos aurait dû donner les raisons pour lesquelles il n'acceptait pas l'hypothèse que lui-même avait émise, ou tout au moins avertir le lecteur qu'il renonçait à cette date de 346, parce qu'il en avait trouvé une autre, qu'il pouvait appuyer sur le témoignage de Philochoros. Celle-là, il ne l'indique pas comme une conjecture; il l'affirme comme une chose certaine : « On reconnaîtra que la date du discours est l'archontat de Callimachos (349/8) qui succéda à Apollodoros[1]. Pourquoi donc? parce que l'orateur rappelle comment les Athéniens agirent à l'égard des Mégariens au sujet de l'Orgas sacrée. Ces choses se passèrent sous l'archontat d'Apollodoros, ainsi que le raconte Philochoros, qui écrit en ces termes : « Les Athéniens, étant en désaccord « avec les Mégariens pour le bornage de l'Orgas sacrée, entrèrent à Mé- « gare sous la conduite d'Éphialtès, qui était le stratège chargé de la « défense du territoire, et ils délimitèrent l'Orgas sacrée. Ils en char- « gèrent, avec le consentement des Mégariens, le hiérophante Lacra- « teidès et le dadouque Hiérocleidès. Ceux-ci consacrèrent les terrains « qui étaient sur le pourtour de l'Orgas, l'oracle ayant déclaré qu'il « était meilleur et plus avantageux de les laisser en friche et de ne pas « les cultiver; et ils en marquèrent les limites en plantant des bornes « tout autour, conformément à un décret de Philocratès. » D'après ce qu'on vient de voir, le discours a dû être composé postérieurement à cet archontat[1]. »

[1] *Χρόνον δὲ τοῦ λόγου συνίδοι τις ἂν τὸν μετὰ Ἀπολλόδωρον ἄρχοντα Καλλίμαχον. Τί δήποθ'; ὅτι μνημονεύει τῶν πραχθέντων Ἀθηναίοις πρὸς Μεγαρέας περὶ τῆς ἐρᾶς ὀργάδος. Γέγονε δ' αὕτη κατ' Ἀπολλόδωρον ἄρχοντα, καθάπερ ἱστορεῖ Φιλόχορος* (voir la citation de Philochoros, page 175). *Τούτων ἑωραμένων εἴη ἂν μετὰ τόνδε τὸν ἄρχοντα συντεταγμένος ὁ λόγος.* Col. XIII, l. 40.

À voir le ton, un peu plus vif que de coutume, de la démonstration, il semble bien que Didymos exposait là une découverte personnelle; c'était lui le premier qui avait reconnu dans la phrase de Démosthènes une allusion à une affaire que Philochoros racontait dans ses Annales, et ce rapprochement lui permettait d'établir un point fixe pour déterminer la date. Nous devons faire honneur au commentateur de cette heureuse trouvaille. Les conséquences à en tirer sont des plus importantes. L'authenticité du discours Περὶ συντάξεως avait été contestée et niée à l'aide de deux séries d'arguments; il est facile maintenant d'y répondre. On avait dit que l'auteur dénaturait certains faits dont il avait trouvé une mention sommaire dans Démosthènes; et c'était surtout l'affaire de Mégare qui donnait lieu à ces critiques. On prétendait qu'il avait mal compris une allusion de la troisième Olynthienne (§ 20), et que, brouillant avec les événements contemporains ce qui s'était passé au temps de Périclès, il avait imaginé une assemblée et un décret contre les Mégariens, qui n'avaient jamais existé. Or le passage de Philochoros, qu'a cité Didymos, prouve de la manière la plus claire que la querelle avec Mégare au sujet du domaine sacré de l'Orgas était un fait tout récent au moment où le discours fut prononcé; et précisément parce que cette affaire n'avait soulevé qu'une émotion passagère, sans conséquences historiques, un contemporain seul pouvait y faire allusion. En second lieu, les nombreux emprunts aux autres discours de Démosthènes et surtout aux Olynthiennes avaient semblé trahir le travail d'un rhéteur qui cherche à composer comme une mosaïque des principales idées de l'orateur, et qui leur fait perdre en même temps une partie de leur force et de leur couleur. Maintenant que le commentaire de Didymos nous a apporté la preuve que le discours Περὶ συντάξεως est antérieur aux Olynthiennes, il faut se placer à un point de vue tout opposé. Nous devons y voir non plus une imitation affaiblie, mais, ce qui est beaucoup plus intéressant, l'ébauche des idées qu'il reprendra plus tard, avec plus de force et d'élo-

quence. Voici, par exemple, en quels termes l'auteur du Περὶ συντάξεως expliquait, en 351 ou 350, pour quelle raison le présent ressemblait si peu aux temps passés, comment le peuple, autrefois le maître des hommes politiques, était devenu leur serviteur : Τούτων δ' αἴτιον ἁπάντων, ὅτι τότε μὲν ὁ δῆμος δεσπότης ἦν καὶ κύριος ἁπάντων, καὶ ἀγαπητὸν ἦν παρ' ἐκείνου τῶν ἄλλων ἑκάστῳ καὶ τιμῆς καὶ ἀρχῆς καὶ ἀγαθοῦ τινὸς μεταλαμβάνειν, νῦν δὲ τοὐναντίον κύριοι μὲν τῶν ἀγαθῶν οὗτοι, καὶ διὰ τούτων ἅπαντα πράττεται, ὁ δὲ δῆμος ἐν ὑπηρέτου καὶ προσθήκης μέρει, καὶ ὑμεῖς ἀγαπᾶθ' ἃ ἂν οὗτοι μεταδιδῶσι λαμβάνοντες[1]. L'orateur qui exposait pour la première fois ces considérations fort justes n'avait en vue aucun résultat immédiat; il se proposait seulement d'éclairer ses concitoyens, de faire leur éducation politique. Au contraire, l'assemblée où fut prononcée la troisième Olynthienne devait aboutir à une résolution; pour enlever le vote, il y avait à vaincre la mollesse du peuple et la complaisance des orateurs intéressés à le flatter. Le ton ne pouvait plus être le même. Aussi, s'il a gardé les idées et jusqu'au cadre du développement, Démosthènes lui a donné une vie nouvelle par la vivacité des tours de phrase, les traits qui mettent mieux la pensée en relief, l'ironie qui devait piquer l'amour-propre de l'auditeur et lui arracher un vote aussi contraire à ses goûts qu'à son intérêt personnel : Τί δὴ τὸ πάντων αἴτιον τούτων, καὶ τί δή ποθ' ἅπαντ' εἶχε καλῶς τότε, καὶ νῦν οὐκ ὀρθῶς; Ὅτι τὸ μὲν πρῶτον καὶ στρατεύεσθαι τολμῶν αὐτὸς ὁ δῆμος δεσπότης τῶν πολιτευομένων ἦν καὶ κύριος αὐτὸς ἁπάντων τῶν ἀγαθῶν, καὶ ἀγαπητὸν ἦν παρὰ τοῦ δήμου τῶν ἄλλων ἑκάστῳ καὶ τιμῆς καὶ ἀρχῆς καὶ ἀγαθοῦ τινος μεταλαβεῖν· νῦν δὲ τοὐναντίον κύριοι μὲν οἱ πολιτευόμενοι τῶν ἀγαθῶν, καὶ διὰ τούτων ἅπαντα πράττεται, ὑμεῖς δ' ὁ δῆμος, ἐκνενευρισμένοι καὶ περιῃρημένοι χρήματα, συμμάχους, ἐν ὑπηρέτου καὶ προσθήκης μέρει γεγένησθε, ἀγαπῶντες ἐὰν μεταδιδῶσι θεωρικῶν ὑμῖν ἢ βοηδρόμια πέμψωσιν

[1] Demosth., *Phil.*, XII, 31.

οὗτοι, καὶ τὸ πάντων ἀνδρειότατον, τῶν ὑμετέρων αὐτῶν χάριν προσοφείλετε· οἱ δ'ἐν τῇ πόλει καθείρξαντες ὑμᾶς ἐπάγουσιν ἐπὶ ταῦτα, καὶ τιθασεύουσι χειροήθεις αὐτοῖς ποιοῦντες[1].

La douzième Philippique est donc l'œuvre d'un orateur contemporain de l'affaire de Mégare, et cet orateur ne peut être autre que Démosthènes. En effet, si l'on peut concevoir qu'un rhéteur composant une harangue sous le nom de celui-ci ait réuni dans un pastiche des morceaux tirés des discours authentiques de son modèle, on n'admettra jamais qu'en prononçant les Olynthiennes, Démosthènes ait emprunté à un autre qu'à lui-même des développements étendus, une série d'arguments, de jugements, et jusqu'à des expressions et des comparaisons caractéristiques. Une fois prouvé que la troisième Olynthienne est postérieure au Περὶ *συντάξεως*, les deux discours ne peuvent être attribués qu'au même orateur.

On voit combien a été féconde la découverte de Didymos et tout ce que cette partie de son commentaire ajoute à nos connaissances sur Démosthènes : un discours relégué à la fin des Philippiques, sans but bien défini, condamné comme une composition de rhéteur, nous apparaît, une fois remis à sa place, une œuvre authentique du grand orateur. Cette œuvre renferme, à l'état d'ébauche, mais déjà très nettes, les principales idées qu'il ne cessera de développer dans les harangues postérieures et qui forment l'unité de sa vie politique. Les Athéniens doivent se faire partout les défenseurs de la démocratie; pour cela, il faut avoir toujours prête une armée composée de citoyens et non de mercenaires. À l'intérieur, le peuple doit montrer le même zèle que ses aïeux pour les affaires publiques; il doit les contrôler et les diriger par lui-même au lieu de les abandonner aux coteries politiques qui les exploitent à leur profit, aux orateurs et aux généraux associés pour leurs avantages particuliers. C'est à ce prix qu'ils auront en Grèce le premier rang qu'ont occupé leurs ancêtres.

[1] Demosth., *Olynth.*, III, 30-31.

Nous avons accepté provisoirement la date de 349 fixée par Didymos; mais les conclusions que nous en avons tirées auront encore plus de force, si nous pouvons prouver que cette date est trop basse et qu'il faut remonter plus haut d'une ou de deux années. Voici d'abord le passage du discours dont le commentateur a rapproché le témoignage de Philochoros : « Si quelqu'un lisait vos décrets et ensuite énumérait vos actes, nul ne croirait que les uns et les autres viennent des mêmes hommes. Par exemple, pour ces maudits Mégariens qui empiétaient sur l'Orgas, vous avez décrété de marcher contre eux, de les arrêter, de ne pas tolérer leurs usurpations. Et au sujet des Phliasiens, lorsque récemment ils furent bannis, vous avez décrété de les secourir, de ne pas laisser faire les meurtriers, de faire appel à ceux des Péloponnésiens qui le voudraient. Toutes ces résolutions sont belles, Athéniens, et justes et dignes de votre ville, mais quant aux actes qui devaient les suivre, nulle trace[1]. » Si Didymos avait considéré l'ensemble de la phrase et non un membre isolé, il aurait vu que le fait auquel l'orateur faisait allusion ne correspondait pas exactement à la citation de Philochoros. Il s'agit bien de la même affaire, mais à des moments différents. Lorsque Démosthènes rappelait le vote relatif à l'Orgas, l'expédition en armes contre Mégare, que Philochoros place sous l'archontat d'Apollodoros (350/349), n'avait pas encore eu lieu. Donc le discours est antérieur à cette année, et non postérieur, comme l'avait cru Didymos. L'erreur de celui-ci provient sans doute d'un souvenir confus de la troisième Olynthienne, qui fut bien prononcée sous l'archontat de Callimachos (349/8), et dans laquelle il est encore question de l'affaire de l'Orgas. Mais il suffira de remarquer qu'il en est parlé en des termes tout à fait différents : « Il ne convient pas à des hommes raisonnables et généreux de courir aux armes contre des Corinthiens et des Mégariens, et de laisser Philippe asservir des villes grecques[2]. » L'orateur n'aurait pu employer ces ex-

[1] Demosth., *Phil.*, XII, 22. — [2] Demosth., *Olynth.*, III, 20.

pressions ἐπὶ Μεγαρέας ἁρπάσαντας τὰ ὅπλα πορεύεσθαι si, l'année précédente, les Athéniens en armes n'étaient entrés à Mégare. Au contraire, dans le discours Περὶ συντάξεως, Démosthènes rappelle avec ironie aux Athéniens que leurs belles résolutions de châtier les Mégariens n'ont été suivies d'aucun effet.

D'autre part, la limite supérieure pour la fixation de la date est établie par un document épigraphique que Didymos n'avait pas connu. C'est un décret de l'année 352/1, découvert à Éleusis, et qui instituait une commission de quinze membres pour statuer sur la délimitation du domaine de l'Orgas qui appartenait à Déméter et à Coré. Les premières lignes de la partie conservée sont incomplètes; mais la restitution que j'en ai donnée a été acceptée comme satisfaisante par tous les éditeurs suivants, et on peut la tenir pour certaine : « Les commissaires élus jugeront, dans l'Éleusinion d'Athènes, les contestations sur les limites de l'Orgas sacrée, après avoir prêté serment qu'ils ne voteront ni par faveur ni par haine, mais de la manière la plus conforme à la justice et à la piété. Ils tiendront leurs séances sans interruption, jusqu'à ce que les jugements soient prononcés, à partir du seize Poseidéon sous l'archontat d'Aristodémos, en présence de l'archonte-roi, du hiérophante, du dadouque, des Kéryces, des Eumolpides et de tous ceux des autres citoyens qui le voudront, afin que les bornes soient fixées de la manière la plus conforme à la justice et à la piété[1]. » Quoique l'intitulé du décret soit perdu, la date n'est pas douteuse; la commission doit siéger à partir du seizième jour du sixième mois de l'année d'Aristodémos. C'est

[1] [Τοὺς δὲ αἱρεθέντας δικάζειν ἐν τῶι Ἐλευσ]ινίωι τῶι ἐν ἄσ[τει περὶ τῶν ὅρων τῶν ἀμφισβητουμένων τ]ῆς ἱερᾶς ὀργάδος, ὀ[μόσαντας τὸν νόμιμον ὅρκον ἢ μὴν] μήτε χάριτος ἕνεκα μήτ' ἔ[χθρας ψηφιεῖσθαι, ἀλλὰ ὡς δικ]αιότατα καὶ εὐσεβέσ[τατα. Τὰ]ς δ' ἕδρας ποιεῖν συνεχῶς ἀ]πὸ τῆς ἕκτης ἐπὶ δέκα τοῦ Ποσιδεῶ[νος ἕως ἂν διαδικασθῆι] ἐπὶ Ἀριστοδήμου ἄρχοντος· παρεῖν[αι δὲ καὶ τὸν βασιλέα] καὶ τὸν ἱεροφάντην καὶ τὸν δαιδοῦχο[ν καὶ Κήρυκας καὶ] Εὐμολπίδας καὶ τῶν ἄλλων Ἀθηναίων τὸν β[ουλόμενον ὅπως] ἂν [ὡ]ς εὐσεβέσ[τατα καὶ δικαιότατα τοὺς ὅρου[ς θῶσιν]. — P. Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 434. = *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 30.

donc en janvier 351 que commença l'affaire de l'Orgas. Les opérations judiciaires, continuées sans interruption, comme il est dit, ne durent pas se prolonger très longtemps. Puis on passa à l'exécution des sentences prononcées; on commença à relever et à replacer les bornes, à reprendre les terrains attribués par le tribunal aux Deux Déesses. À ce moment, les Mégariens dépossédés des portions du domaine sacré qu'ils avaient usurpées et mises en culture agirent probablement, comme le firent, quelques années plus tard, les Locriens d'Amphissa, lorsque les Amphictions voulurent revendiquer pour Apollon la plaine de Cirrha et procédèrent à l'expulsion des usurpateurs. Ils tombèrent sur les travailleurs, les chassèrent en les maltraitant et renversèrent les bornes nouvellement plantées. Il est facile de s'imaginer quelle émotion la nouvelle souleva chez les Athéniens; les orateurs ne manquèrent pas d'enflammer la colère populaire contre les impies Mégariens; on rappela les souvenirs du temps de Périclès et leurs anciens empiétements sur le domaine de l'Orgas. Bref, l'assemblée, saisie d'un beau zèle, vota une expédition en armes contre Mégare. Nous savons que le décret ne fut pas exécuté; nous ignorons pour quelles raisons. Mais il me semble qu'il dut suivre d'assez près la sentence de la commission et qu'il fut rendu sous l'archontat d'Aristodémos. Maintenant, combien de temps s'écoula-t-il entre cet épisode et le discours de Démosthènes qui le rappelle, rien ne permet de le dire exactement. Suivant le scholiaste, ce discours fut prononcé avant toutes les Philippiques, c'est-à-dire dans l'année même d'Aristodémos. Mais cette opinion, à mon sens, repose moins sur des témoignages précis que sur l'idée qu'une harangue où ne figure pas le nom de Philippe doit être antérieure aux Philippiques.

S'il est donc possible, à la rigueur, que le discours Περὶ συντάξεως ait été prononcé sous l'archontat d'Aristodémos, il est possible également qu'il l'ait été sous celui de son successeur Théellos (351/0), la même année que la harangue pour la liberté des Rho-

IMPRIMERIE NATIONALE.

diens[1]; en tout cas, il est antérieur à l'archontat d'Apollodoros (350/49) et à l'expédition contre Mégare. Je résume, en les classant chronologiquement, les quatre témoignages que nous possédons maintenant sur cette affaire : — Aristodémos (352/1). — Au mois de janvier, enquête sur les limites contestées de l'Orgas d'Éleusis. — Décret ordonnant une expédition contre Mégare. — Théellos (351/0). — Discours Περὶ συντάξεως, allusion à ce décret, non suivi d'exécution. — Apollodoros (350/49). — Le stratège Éphialtès contraint par les armes les Mégariens à céder. — Callimachos (349/8). — Troisième Olynthienne, dans laquelle est rappelée l'expédition d'Éphialtès.

Après la date, Didymos marque le sujet du discours : « Il renferme une exhortation à s'occuper des préparatifs pour les guerres, s'il venait à s'en produire[2]. » Cette brève analyse indique, mieux que ne l'ont fait les modernes, le véritable but de l'orateur. Les considérations sur l'emploi à faire de l'argent disponible n'étaient qu'une entrée en matière, un prétexte pour exposer ses idées sur un autre sujet. Suivant l'ordre du jour, l'assemblée devait décider si l'argent serait partagé ou non entre les citoyens. Démosthènes, pour ne pas sortir de la délibération ouverte, était bien obligé de donner son avis sur ce point; il a imaginé d'y rattacher son plan de réformes, en conseillant de distribuer l'argent aux Athéniens, mais à condition qu'en échange de ce qu'il recevra, chacun s'acquittera d'un devoir envers la république et, à deux reprises (9 et 11), il rappelle le lien, un peu artificiel, qui unit les deux questions. Mais Didymos n'a pas tenu compte de la première, sur laquelle, en réalité, Démosthènes ne propose aucune résolution. Une des critiques le plus souvent

[1] Le scholiaste de Démosthènes dit que le paragraphe 8 a pour objet de préparer la harangue pour la liberté des Rhodiens. Σκοπὸς δὲ αὐτῶι καὶ τοὺς Ῥοδίους ἐλευθερῶσαι· ὅθεν προαναφωνεῖ καὶ προδιοικεῖται τὸν λόγον.

[2] Λόγος διακέλευσιν ἔχων τῶν εἰς τοὺς πολέμους, εἴπερ ἄρα ἔσοιτο, παρασκευά[σε]ων. Col. XIII, l. 60.

adressées à son discours, c'est de n'aboutir à aucun projet pratique. Il était légalement impossible de le faire. Si Démosthènes avait présenté, comme conclusion de ses paroles, un décret relatif aux préparatifs de guerre, les proèdres auraient refusé de le mettre aux voix, parce que la question n'était pas à l'ordre du jour et n'avait pas été précédée d'une délibération du conseil (προβούλευμα); il leur était interdit de le faire, sous peine d'amende. Pour qu'on pût délibérer sur un plan d'organisation militaire, il aurait fallu que les prytanes missent ce sujet à l'ordre du jour d'une autre assemblée, et l'orateur dit qu'il serait nécessaire de le faire, mais sans présenter néanmoins une demande formelle (§ 3).

Au reste, il n'y avait pas urgence. Il ne s'agissait pas de pourvoir aux besoins d'une guerre déclarée, ni même imminente, mais de se préparer d'une manière générale pour les guerres qui pourraient éclater, εἴ ἄρα ἔσοιτο, ainsi que Didymos l'a très justement fait remarquer. Aussi l'orateur n'apporte-t-il pas un ensemble de mesures précises; il s'applique seulement à convaincre ses auditeurs de la nécessité de ne pas attendre au dernier moment et surtout à relever leurs sentiments; il les exhorte à ne plus laisser le soin des affaires aux coteries politiques, à les diriger par eux-mêmes, à payer de leurs biens et de leurs personnes pour assurer à leur patrie le premier rang qu'avaient tenu leurs ancêtres. Il essaie, en un mot, ce qu'il avait déjà tenté inutilement (§ 10), de guérir leurs oreilles et de les ouvrir aux conseils des orateurs désintéressés, qui ne songent qu'au bien et à la gloire de la république. Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de proposer un plan arrêté, encore moins un projet de décret; il fallait se borner à des considérations générales et préparer les esprits aux résolutions futures plutôt qu'emporter un vote déterminé.

Les éditeurs du papyrus ont été surpris de la brièveté du commentaire de la douzième Philippique, et ils ont supposé que le copiste, se hâtant de plus en plus à mesure qu'il approchait de la fin de sa

tâche, en avait supprimé une partie. Il n'en est rien, et Didymos avait pris soin d'avertir le lecteur qu'il avait peu de choses nouvelles à dire sur le Περὶ συντάξεως. « Dans ce discours, il n'est aucune question qui n'ait reçu quelque explication dans les livres précédents; il faut cependant parler brièvement de l'Orgas[1]. » Après avoir donné l'étymologie du mot, il en explique le sens général, puis l'emploi particulier qu'on en fit pour désigner un domaine consacré aux déesses d'Éleusis, le tout avec une grande abondance d'exemples à l'appui et une citation d'Androtion. Il termine en justifiant plus ou moins bien l'épithète de *maudits* appliquée aux Mégariens par un fragment d'un discours de Philocratès, tiré de l'Histoire de Théopompe.

Toute cette fin est d'une médiocre valeur, et l'indigence du commentaire montre assez que tous les sujets intéressants avaient été épuisés dans les vingt-sept volumes qui précédaient. Il n'en reste pas moins à l'honneur de Didymos, d'avoir établi l'authenticité et fixé la date du Περὶ συντάξεως; et par là se trouve réformée la condamnation que les savants modernes avaient prononcée contre ce discours. Notre connaissance de Démosthènes n'a pas moins à gagner pour les deux autres Philippiques. La Réponse à la Lettre de Philippe n'est qu'un pastiche qu'Anaximénès a composé pour son Histoire et il en est de même de la Lettre. La quatrième Philippique, dont Didymos a fait revivre les personnages, éclairci les allusions à des événements que nous ignorions ou que nous connaissions mal, doit être maintenue parmi les harangues authentiques du grand orateur. Et ces résultats, qui sont considérables, sont dus à un seul volume, dont la moitié seule nous est parvenue avec des lacunes considérables; qu'auraient donc donné les vingt-sept autres volumes du commentaire complet?

[1] Ζητεῖται δ' ἐν τῶι λόγωι οὐδὲν ὅ τι μὴ λόγου τινὸς ἐν τοῖς πρὸ τοῦ τέτευχεν. Ὅμως περὶ τῆς ὀργάδος εἰς βραχὺ δηλωτέον. Col. XIII, l. 63.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous avons, dans la première partie, étudié le Commentaire de Didymos, en essayant d'apprécier la valeur de l'érudit alexandrin et de préciser ce qu'il apportait de nouveau sur les discours de Démosthènes. Le livre, comme on l'a vu, renferme un grand nombre de citations, et celles-ci sont presques toutes inédites. Il sera bon maintenant de les étudier à part et pour elles-mêmes. Nous chercherons donc, dans la seconde partie de ce mémoire, ce qu'elles peuvent nous apprendre ou sur les faits dont elles traitent ou sur les écrivains auxquels Didymos les a empruntées.

HOMÈRE.

Col. XI, 22. *Ἴδιον ὡς ἐνόησα, δεδάκρυνται δέ μοι ὄσσε* (*Od.*, XX, 204).

Col. XIV, 19. *Ὁ δ' ἀνέδραμεν ἔρνεϊ ἶσος* (*Iliad.*, XVIII, 56 et 437).

INCONNU.

Col. XIV, 18. *Ἔνθα Τρώιον ἄλμα καὶ ἠρία Μυνείτοιο.*

CALLIMAQUE.

Col. XIV, 33. *Ἔστιν ὁ λόγος τὰ νῦν τῶι Δη[μ]οσθένε[ι ϖ]ερ[ὶ] τῆς Μεγαρικῆς Ὀργάδ[ος], ἧς καὶ Καλλίμαχός ϖου*[1] *μνημονεύων φησί· « Νισαίης ἄγλιθες ἀπ' Ὀργάδος. »*

ESCHYLE.

Col. XIV, 12. *Αἰσχύ[λ]ος ἐπὶ τῶν ϖρὸ τῆς Καδμείας νεκρῶν τῶν ϖρὸς τὴν ταφὴν ἑτοίμως ἐχόντων· « Ὤργα τὸ ϖρᾶγμα, διεμύδαιν' ἤδη νέκυς. »* Les éditeurs attribuent avec vraisemblance ce vers à la tragédie des *Ἐλευσίνιοι* et renvoient au passage suivant de Plutarque : *Συνέπραξε δὲ* (Thésée) *καὶ Ἀδράστῳ τὴν ἀναίρεσιν τῶν ὑπὸ τῇ Καδ-*

[1] In Hecale (Wilamowitz).

μείᾳ πεσόντων, οὐχ ὡς Εὐριπίδης ἐποίησεν ἐν τραγῳδίᾳ, μάχῃ τῶν Θηβαίων κρατήσας, ἀλλὰ πείσας καὶ σπεισάμενος.... Ταφαὶ δὲ τῶν μὲν πολλῶν ἐν Ἐλευθεραῖς δείκνυνται, τῶν δὲ ἡγεμόνων περὶ Ἐλευσῖνα καὶ τοῦτο Θησέως Ἀδράστῳ χαρισαμένου. Καταμαρτυροῦσι δὲ τῶν Εὐριπίδου Ἱκετίδων οἱ Αἰσχύλου Ἐλευσίνιοι, ἐν οἷς καὶ ταῦτα λέγων ὁ Θησεὺς πεποίηται[1]. Il est surprenant que Didymos n'ait pas indiqué le titre de la tragédie, comme il l'a fait pour les six autres pièces citées dans son commentaire.

SOPHOCLE.

Col. XIV, 10. Σοφοκλῆς ἐν [Ποιμ]ένσιν· « Ἔμισ[γ'] ὅσον δε[ῖ[2] π]ηλὸν ὀργάσαι κ[αλό]ν. »

La tragédie des Ποιμένες était déjà connue par vingt et un fragments. Le sujet en était l'arrivée de l'armée grecque devant Troie et le premier combat où Protésilas fut tué par Hector, et Cycnos par Achille[3]. Le nouveau vers peut être attribué à l'un des bergers qui se réfugient dans la ville, en annonçant le débarquement des Grecs. Un fragment plus significatif a été retrouvé récemment sur un papyrus d'Oxyrhynchos et provient d'un commentaire d'Hérodote par Aristarque. Σοφοκλῆς ἐν Ποιμέσι· « Οὐ χαλκὸς, οὐ σίδηρος ἄπλεται χροός[4]. » Ce vers s'applique évidemment à Cycnos, le fils de Poseidon, que les Troyens croyaient invulnérable. Il confirme, ce qu'on avait déjà supposé, que Cycnos jouait un rôle dans la pièce.

ARISTOPHANE.

Col. XI, 61. Ἐς κόρακας ἐλθεῖν καὶ παρεσκευ[ασμέν]ους (*Aves*, 28).

Col. XI, 24. Ἀριστοφάνης ἐν Βατράχοις ἐπὶ τοῦ κατεπληκότος Διονύσου· « χὠ πρωκτὸς ἰδίει πάλαι. » *Ranæ*, 237. Le vers est pro-

[1] Plutarch., *Thes.*, 29.

[2] Ὅσον δ[ὴ] πηλόν. Bücheler et Fuhr, *Berl. philol. Wochenschr.*, 1904, p. 1129.

[3] Sophocl., éd. Didot, p. 256.

[4] *Amherst Papyri*, n. XII.

noncé par Dionysos, qui n'en peut plus de ramer sur la barque de Charon. Le participe *κατεπ[η]κώς* signifie *terrore perculsus*. Il faudrait alors supposer que Didymos, travaillant sur des notes où étaient consignés des exemples du verbe *ἰδίει*, a confondu cette scène avec une autre où Dionysos éprouvait les effets fâcheux de la peur (*Ranæ*, v. 478). On pourrait aussi imputer une légère erreur au copiste et adopter la correction *κεκμηκότος*, que m'a suggérée mon confrère M. Maurice Croiset. Ce mot, qui signifie *étant fatigué*, correspondrait mieux à la scène à laquelle le vers est emprunté.

PHILÉMON.

Col. IX, l. 61. Καὶ *οἱ κωμικοὶ δ' αὐτοῦ* (Aristomédès) *μνημονεύουσι καθάπερ* Φιλήμων *μὲν ἐν* Λιθ[ο]γλύφωι·

Πρὸς *τῶι μυροπωλίωι γὰρ ἀνθρώπων τινῶν*
ἥκουσα Χαλκοῦν *περιπατεῖν κλέπ[η]ν τινά.*
Ἄπειρος ὢν δὲ τοῦ λεγομένου πράγματο[s]
Ἀρισ[τ]ομήδη 'νθ' ἡρόμην[1] *παριόνθ' ὁρῶν.*
Ὁ δ' ἐνήλατ' εὐθύς μοι παρασ[τ]ὰς [τ]ῶι σκ[έ]λει
παίει τε λὰξ πύξ, ὥσ[τ]ε μ' ἐκθανεῖν· ἐπεὶ[2]
μόλις γε φεύγων ἐξέπεσον ἄλλη λά[θρ]α.

La pièce du Λιθογλύφος, *le Graveur sur pierres* ou *le Statuaire*, n'était pas connue. Elle doit être antérieure à la première victoire de Philémon, qui est de l'année 327[3]; car la célébrité du Voleur en bronze fut sans doute éphémère et les poètes comiques ne purent pas en tirer indéfiniment des plaisanteries agréables au public. Pour cette raison, je croirais que la comédie de Philémon fut une de ses premières pièces et qu'il faut la rapprocher le plus possible de la date de la quatrième Philippique.

(1) Edit. : fortasse Ἀρισ[τ]ομήδην ἠρόμην.

(2) Ἐκθανεῖν δέει, μόλις τε, ut nos olim, emendat Blass (p. 55).

(3) Marbre de Paros, l. 107 : Ἀφ' οὗ Φιλήμων ὁ κωμωιδοποιὸς ἐνίκησεν, ἄρχοντος Ἀθήνησι Εὐθυκρίτου. *Inscr. græcæ*, t. XII, fasc. V, 444.

TIMOCLÈS.

Col. IX, l. 70 et col. X, l. 1. Τιμοκλῆς δ' ἐν Ἥρωσιν·
Ἑρμῆς δ[ὲ] ὁ Μαίας ταῦτα συνδιακτορεῖ[1],
ἀντιπ[ρ]οθύμως[2] καταβέβηκεν ἄσμενος,
χαριζόμενος γ'[3] Ἀρ[ι]σ⟦τ⟧ομήδηι τῶι καλῶι,
ἵνα μηκέτ' αὐτὸν ὁ Σάτυρος κλέπ⟦τ⟧ην λέγηι.
Καὶ ἐν Ἰκαρίοις·
Μ[α]ρσύαν δὲ τὸν φ[ί]λαυλον Αὐτοκλέα δεδαρμένον
γυμνὸν ἐσ⟦τ⟧άναι καμίνωι ⟦π⟧ροσπεπατ⟦τ⟧αλευμένον
Τηρέα τ' Ἀρισ⟦τ⟧ομήδην· — Διὰ τί Τηρέα λέγεις; —
Διότι τηρ[ε]ῖν δεῖ, ⟦π⟧αρόντος τοῦδε, τὰ σκεύη σφόδρα·
εἰ δὲ μή, Πρόκνη γενήσῃ, κνώμενος τὸ κρανίον,
ἂν ἀπολέσηις. — Ψυχρόν. — Ἀλλά, ⟦π⟧ρὸς θεῶν, ἐπί[σ]χετε,
μηδὲ συρίξητε.

Timoclès, poète de la comédie nouvelle, un peu antérieur à Philémon et Ménandre, ne remporta qu'une seule fois le prix aux Lenæa[4]. Cependant les auteurs anciens l'ont assez souvent cité, de telle sorte que nous connaissons de lui les titres et des fragments assez nombreux de vingt-sept comédies[5]. Les deux que cite Didymos ne sont pas nouvelles. On avait déjà deux fragments des Ἥρωες, dans l'un desquels il raille Démosthènes. Pour l'autre pièce, quatre fragments; le titre est, une fois, dans Athénée (IX, 407 *f*), Ἰκάριοι σάτυροι, mais seulement Ἰκάριοι, d'après Didymos et deux autres citations. Le nouveau fragment, de même que les anciens, montre que les attaques

[1] L. *συνδιακτονει* — *συνδιακονεῖ*, conjecture de Kœrte, *Rhein. Museum*, 1905, p. 411. La leçon du manuscrit, que les éditeurs ont conservée, rappelle l'épithète homérique d'Hermès, διάκτορος.

[2] L. *αντιπ[ρ]οθυμως* leçon du manuscrit, que maintiennent Bucheler (p. 55), et Kœrte (*Rhein. Museum*, 1905, p. 411) au lieu de la correction *ἀν ἤι πρόθυμος* adoptée par les éditeurs. Kœrte pense avec raison qu'il n'y a pas lieu de supposer un changement d'interlocuteur.

[3] Γὰρ est écrit en abrégé γ. Blass préfère lire *χαριζόμενος γ'* Ἀρισ⟦τ⟧ομήδηι (p. 55).

[4] *Corpus inscr. att.*, t. II, 977 *g*.

[5] *Fragm. comic. gr.*, éd. Didot, p. 612-622. Un drame satyrique de Timoclès fut joué aux Dionysia de 340. *Corpus inscr. attic.*, II, 973.

personnelles tenaient une grande place dans ses pièces. Un de ses procédés consiste à accoler au nom d'un citoyen celui d'un personnage mythologique et à provoquer le rire par cette association inattendue. Ce serait le cas pour Autoclès, si on peut l'identifier avec un Autoclès dont parle Athénée (XII, p. 537 *c*) et qui s'empoisonna après avoir dévoré sa fortune dans les plaisirs[1]. Il aurait représenté Autoclès, par suite de son amour immodéré pour la flûte et les joueuses de flûte, dépouillé et écorché, comme le Marsyas de la fable. La plaisanterie est plus laborieuse avec Aristomédès-Térée; elle repose sur un jeu de mots, péniblement expliqué et compliqué d'une nouvelle facétie mythologique, pour aboutir enfin à l'allusion cherchée aux vols d'Aristomédès. L'auteur se défiait du succès de son calembour, et pour en prévenir le mauvais effet, il raillait lui-même, avec un certain entrain, la froideur de son invention et suppliait les spectateurs d'attendre encore avant de siffler.

DÉCRET AMPHICTIONIQUE.

Col. VI, l. 1. [εὐεργέτης τοῦ Θεοῦ καὶ τῶν ἀ]μφικτυόνων καὶ μετασχὼν τῆς ἀ[μφ]ικτυο[νεί]ας [κατὰ ψ]ήφισμα τόδε· [Ἔ]δοξε τ[οῖ]ς ἀμφικ[τύο]σιν[2]....ἐ[π]ει[δὴ δὲ Μ]εγαλοπολῖται καὶ Μεσσήνιοι ἠξ[ί]ωσαν ε[ὐε]ρ[γέτ]α[ι τ]ο[ῦ] Θεοῦ καὶ τῶν ἀμφικτ[υ]όνων ἀναγραφῆνα[ι] καὶ [κληθῆ]ναι ἀμφικτύονες, ἀποκρίνασθαι αὐτοῖς [ὅτι ϖε]ρὶ μὲν τῆς ἀμφικτυονείας ἐπανενεγ[κόντες] εἰς τὰς ϖόλεις ἕκασ[τοι βουλεύσον-[τ]αι καὶ εἰ[ς] [τὴν ἐρ]χομένην[3] ϖυλα[ί]αν ἀποκρινοῦν[τ]αι αὐτοῖς [ὑ]πὲρ τούτων, εὐερ[γέ]τα[ς] δὲ τοῦ Θεοῦ καὶ [τ]ῶν ἀμφικτυόνων

[1] Kirchner, *Prosopographia attica*, p. 181; Koerte, *Rhein. Museum*, 1905, p. 414. Les éditeurs signalent un fragment de Théophilos qui raille un buveur nommé Autoclès (*Fragm. comic. gr.*, p. 628).

[2] Le titre n'est pas donné au complet. Les points que j'ai ajoutés indiquent que la partie citée ne suivait pas immédiatement. L'orthographe du mot Ἀμφικτύονες avec un υ prouve que le texte ne reproduit pas une copie faite directement sur la pierre; car les monnaies et les inscriptions delphiques du IVe siècle donnent toujours Ἀμφικτίονες avec un ι.

[3] Edit. [ἐ]χομένην. Il faut [ἐρ]χομένην. Cf. εἰς τὴν ἐπιοῦσαν ϖυλαίαν. Demosth., *Pro Cor.*, 151; ϖρὸ τῆς ἐπιούσης ϖυλαίας, Æschin., III, 124.

IMPRIMERIE NATIONALE.

δεδόχθ[α]ι αὐτοὺς [1]· ἀποκρίνασθαι δὲ [καὶ Ἀργ]είοις [2], ὅτι [δο]κεῖ τοῖ[ς] ἀμφικτύοσιν ἀ[ναγραφῆν]αι αὐτ[οὺς] εὐε[ργ]έτας τοῦ Θεοῦ καὶ [τ]ῶν [ἀμφικτυ]όνων, καθάπε[ρ αἰτ]οῦ[ν]ται.

Traduction.

« Il a été décidé par les Amphictions. . . . Attendu que les Mégalopolitains et les Messéniens ont demandé à être inscrits sur la liste des bienfaiteurs du dieu et des Amphictions et de porter le titre d'Amphictions, on leur répondra, au sujet de l'Amphictionie, qu'après en avoir référé chacun à sa ville, ils délibéreront et leur rendront réponse là-dessus à la prochaine session, qu'il a été décidé qu'ils seraient inscrits sur la liste des bienfaiteurs du dieu et des Amphictions; on répondra aussi aux Argiens que les Amphictions décident de les inscrire sur la liste des bienfaiteurs du dieu et des Amphictions, conformément à leur demande. »

Ce fragment fait partie du plus ancien décret des Amphictions qui soit connu jusqu'ici. La date est facile à déterminer d'après l'affaire qu'on y traite. Les trois peuples du Péloponnèse aux demandes desquels il est répondu avaient été les alliés de Thèbes pendant toute la durée de la guerre Sacrée et avaient combattu Sparte, alliée des Phocidiens [3]. Il était naturel qu'ils réclamassent leur récompense, lorsque ceux-ci furent écrasés en 346 et que le conseil Amphictionique, victorieux par l'appui de Philippe, régla toutes les affaires qui touchaient de près ou de loin au temple et à l'oracle d'Apollon. Tous trois, Messéniens, Mégalopolitains et Argiens, obtinrent sans difficulté d'être inscrits sur la liste des bienfaiteurs du dieu et des Amphictions. Mais une autre requête fut présentée seulement par les Messéniens et les Mégalopolitains; ils demandaient [κληθῆ]ναι ἀμφικτύονες, c'est-à-dire

[1] Suppléer le verbe omis : ἀναγραφῆναι.

[2] Edit. p. 54 : [καὶ Ἀργ]είοις Arnim, vestigiis non aptum. — C'est cependant la seule restitution qui convienne.

[3] Ἀργεῖοι μὲν καὶ Μεσσήνιοι καὶ Μεγαλοπολῖται καί τινες τῶν λοιπῶν Πελοποννησίων ὅσοι ταὐτὰ τούτοις φρονοῦσι. DEMOSTH., *De Pace*, 18.

qu'on leur reconnût le même titre et les mêmes droits qu'aux peuples qui faisaient partie de l'Amphictionie. Cette prétention, dont aucun auteur ancien n'avait parlé, a besoin d'être expliquée.

On sait qu'après la guerre Sacrée la composition du conseil Amphictionique subit des remaniements. Pausanias a indiqué les deux principaux : *Μεταβολὴν δὲ καὶ τὰ ἀμφικτυόνων ἔσχε· Μακεδόνες μὲν γὰρ τελεῖν ἐς ἀμφικτύονας εὕροντο, Φωκέων δὲ τὸ ἔθνος καὶ ἐκ τοῦ Δωρικοῦ οἱ Λακεδαιμόνιοι μετασχόντες ἐπαύσαντο ἀμφικτυονίας* (X, VIII, 2). Le transfert des deux voix des Phocidiens, non pas aux Macédoniens, mais au roi de Macédoine[1], est bien connu par les écrivains, et les listes de hiéromnémons découvertes ont pleinement confirmé leur témoignage. Ces mêmes listes montrent qu'on a eu tort de ne pas tenir compte de la seconde assertion de Pausanias ou de révoquer en doute l'exclusion des Lacédémoniens. Dans les catalogues du temps de Philippe et d'Alexandre ne figure aucun hiéromnémon lacédémonien. Sur les deux suffrages des Doriens, l'un a été conservé aux villes de la Doride; l'autre passe à un Argien[2], à un Mégarien et à un Péloponnésien[3], entre 346 et 336; à deux Argiens[4] et à deux Péloponnésiens[5], pendant le règne d'Alexandre. Il semble bien que si, en théorie, l'une des deux voix appartenait à tous les Doriens du Péloponnèse, en fait, les Lacédémoniens se l'étaient exclusivement réservée au détriment des autres villes de même race[6]. Lorsqu'ils furent exclus du conseil Amphictionique en 346, le droit primitif rentra en vigueur et chacune des cités doriennes du Péloponnèse put,

[1] Les hiéromnémons macédoniens sont désignés ainsi : *παρὰ Φιλίππου*, *παρὰ Ἀλεξάνδρου* et plus tard, en 178, lorsque le conseil fut restauré à peu près comme en 346, *παρὰ βασιλέως Περσέως* (*Bull. de Corr. hellén.*, 1883, p. 427).

[2] *Bull. de Corr. hellén.*, 1897, p. 322.

[3] *Ibid.*, 1902, p. 7. — Au lieu d'indiquer la ville, on emploie souvent la désignation *ἐκ Πελοποννήσου*, *ἐγ Ματροπόλιος* ou *Ματροπολίτας*, qui rappelle le partage des deux suffrages entre les deux branches de la tribu des Doriens.

[4] *Bull. de Corr. hellén.*, 1899, p. 363; 1900, p. 474.

[5] *Ibid.*, 1900, p. 130 et 465.

[6] *Καὶ τούτων ἔδειξα ἕκασ[τον ἔθνος ἰσόψηφον γινόμενον, τὸ μέγισ[τον τῷ ἐλάτ[τονι, τὸν ἥκοντα ἐκ Δωρίου καὶ Κυτινίου ἴσον δυνάμενον τοῖς Λακεδαιμονίοις.* ÆSCHIN., II, 83.

à tour de rôle, envoyer un hiéromnémon. Argos, comme nous en avons la preuve, rentra naturellement en possession du privilège dont Sparte l'avait abusivement empêchée de jouir; aussi la ville n'avait-elle pas à demander au conseil de faire partie de l'Amphictionie. Ce n'était pas le cas pour les Messéniens et surtout pour les Mégalopolitains. Les premiers firent valoir qu'ils occupaient la même ville que les anciens Doriens de la Messénie; mais étaient-ils vraiment leurs successeurs et leurs héritiers? Il était nécessaire que le conseil admît cette prétention. Les Mégalopolitains n'avaient pas les mêmes titres; ils habitaient une ville toute nouvelle, ils étaient Arcadiens, et jamais ceux-ci n'avaient fait partie du conseil, que seules avaient fondé les tribus purement helléniques. C'était un droit nouveau à créer pour eux, une grande faveur à leur accorder. Les deux cités n'avaient qu'un point commun : c'était d'avoir été fondées toutes deux par Épaminondas pour contenir les Spartiates en Laconie. Du reste, elles ne demandaient qu'à être admises à partager la voix qui appartenait aux Doriens du Péloponnèse, maintenant qu'on l'avait reprise aux Lacédémoniens. Il est peu probable cependant qu'elles aient uni leur cause; chacune d'elles dut présenter séparément sa requête. Si elles sont associées dans la réponse, c'est que la procédure à suivre à leur égard était la même.

Les lois amphictioniques avaient réglé les pouvoirs et la compétence du conseil; dans ces limites, il décidait souverainement, et chacun des hiéromnémons communiquait ses décrets à la ville qu'il représentait. Mais, dans les affaires extraordinaires ou d'une extrême importance, on ne procédait pas à un vote immédiat; il était remis à la session suivante. Pendant l'intervalle des deux sessions, chacun des peuples qui faisaient partie de l'Amphictionie examinait l'affaire que son hiéromnémon lui soumettait de la part du conseil; après en avoir délibéré suivant les formes propres à chaque cité, il votait un projet de résolution que ses représentants portaient au conseil des Amphictions. Celui-ci discutait les projets présentés par les divers peuples et

décidait à la majorité des voix. C'est pour cette raison que les Amphictions remirent à la session suivante la réponse à la demande des Messéniens et des Mégalopolitains. Quelques années plus tard, en 340, la même marche fut suivie pour l'affaire des Locriens d'Amphissa, qui avaient usurpé les terres du dieu et maltraité les Amphictions. *Ψηφίζονται ἥκειν τοὺς ἱερομνήμονας πρὸ τῆς ἐπιούσης πυλαίας ἐν ῥητῷ χρόνῳ εἰς Πύλας, ἔχοντας δόγμα καθ' ὅ τι δίκας δώσουσιν οἱ Ἀμφισσεῖς ὑπὲρ ὧν εἰς τὸν θεὸν καὶ τὴν γῆν τὴν ἱερὰν καὶ τοὺς ἀμφικτύονας ἐξήμαρτον*[1]. Les hiéromnémons doivent revenir avec un projet de résolution (*δόγμα*) dans lequel leurs villes respectives proposeraient, chacune suivant son sentiment, les mesures à prendre pour le châtiment des sacrilèges.

La date du décret amphictionique dont nous avons ici un extrait n'est pas douteuse. Il est de la session d'automne 346 ou de l'une des sessions qui suivirent immédiatement. Diodore[2] a fait une analyse assez détaillée des mesures de rigueur que les Amphictions votèrent contre les Phocidiens; il a mentionné le transfert de leurs deux voix à Philippe; mais il n'a pas parlé de l'exclusion des Lacédémoniens et du suffrage rendu à tous les Doriens du Péloponnèse, conformément à l'ancien droit. Ce fut à ce propos que se produisit la demande de Messène et de Mégalopolis. La réponse, comme on l'a vu, fut ajournée à la session suivante, après consultation des peuples amphictioniques. Il est possible qu'elle ait été favorable aux Messéniens, si on les a considérés comme les descendants des anciens Doriens de Messénie. Mais je doute fort qu'on ait admis les Arcadiens de Mégalopolis; en tous cas, on n'a pas trouvé jusqu'ici, dans les nombreuses listes que nous possédons, la mention d'un hiéromnémon arcadien.

[1] Æschin., III, 124. — [2] Diod., XVI, 60.

THÉOPOMPE.

Son ouvrage le plus important est une Histoire de Philippe[1]. Le titre complet n'est donné qu'une fois par Didymos : *αἱ περὶ Φίλιππον ἱστορίαι* (col. XII, l. 48); dans trois autres passages (col. IV, l. 67; VIII, l. 62; IX, l. 48), il cite plus brièvement *ἐν τῇι τῶν περὶ Φίλιππον*. Si *τῶν* est au neutre, l'auteur aurait adopté le titre abrégé *τὰ περὶ Φίλιππον*, mais il est plus probable qu'il a sous-entendu le substantif *ἱστοριῶν*. Athénée a cité (fr. 126) *ἐν πεντεκαιδεκάτῃ Φιλιππικῶν ἱστοριῶν*, mais le plus souvent, *Φιλιππικῶν* ou *Ἱστοριῶν* seul. *Φιλιππικῶν* est l'abréviation la plus usitée dans les lexicographes et les scholiastes.

L'auteur racontait en 58 livres les vingt-trois années du règne de Philippe, de telle sorte que chacune d'elles aurait dû remplir un peu plus de deux livres. Mais il faut compter avec les digressions de l'historien, qui parfois s'étendent sur plusieurs livres; par exemple, du livre douzième au dix-huitième, il racontait les guerres des Perses contre Cypre, la Phénicie et l'Égypte. Ses écarts du sujet étaient tels que Philippe III, ayant commandé de refaire l'Histoire de Théopompe, sans l'abréger, mais en retranchant ce qui n'avait pas de rapport avec Philippe Ier, on en tira seulement 16 livres[2]. Aussi a-t-il été difficile aux éditeurs modernes de reconstituer le plan de l'ouvrage, d'autant plus que les fragments sont le plus souvent très courts ou portent sur les mœurs et coutumes d'un peuple, ou tracent le portrait de personnages, toutes choses qu'il n'est pas aisé de rattacher à la chronologie. Dans ce flottement, les citations plus développées de Didymos marquent quelques points fixes. — Livre IV. Siège de Méthone (col. XII, l. 43). Par conséquent, il traitait des événements de l'année 353.

[1] *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. I, p. 282.

[2] *Φίλιππος ὁ πρὸς Ῥωμαίους πολεμήσας ..... τὰς Φιλίππου συνταξάμενος πράξεις, αἱ σκοπός εἰσι Θεοπόμπῳ, εἰς ἑκκαίδεκα βίβλους μόνας, μηδὲν παρ' ἑαυτοῦ προσθεὶς ἢ ἀφελὼν πλὴν, ὡς εἴρηται, τῶν παρεκτροπῶν.* PHOTIUS, dans *Fragm. hist. gr.*, t. I, p. LXX, note.

— Livre. XXVI. Discours de Philocratès remontrant aux Athéniens la situation fâcheuse où les mettent les mauvaises dispositions de la plupart des Grecs à leur égard (col. XIV, l. 55). — Livre XXVII. Discours d'Aristophon faisant honte aux Athéniens d'acheter la paix en renonçant à Amphipolis, lorsqu'ils disposent encore de tant de ressources (col. VIII, l. 63). Ces deux discours ont dû être tenus pendant les négociations qui ont précédé la paix de 346. — Livre XLVI. Fin d'Hermias, tyran d'Atarnée, antérieure de très peu à la quatrième Philippique, prononcée en 341. — Livre XLVIII. Secours envoyés par les satrapes à Périnthe en 340 (col. IX, l. 43). — Même livre ou Livre XLIX. Capture des vaisseaux marchands (col. X, l. 49), dont Philochoros fixe la date sous l'archontat de Théophrastos (340-339).

LIVRE IV.

Col. XII, l. 43. *Περὶ μὲν γὰρ τὴν Μεθώνης πολιορκίαν τὸν δεξιὸν ὀφθαλμ[ὸ]ν ἐξεκόπη τοξεύματι πληγείς, ἐ[ν]* ὧι *τὰ μηχανώματα καὶ τὰς χωσ[ρ]ίδας* [λ]*εγομένας ἐφεώρα, καθάπερ ἐν τῆι δ̄ τῶν περὶ αὐτὸν ἱσ[τ]οριῶν ἀφηγεῖται Θεόπομπος, οἷς καὶ Μαρσύας ὁ Μακεδὼν ὁμολογεῖ.*

Le passage abrégé par Didymos avait probablement été cité *in extenso* dans le commentaire qu'il avait publié précédemment. Il est revenu sur ce sujet, sans doute par désir de fixer définitivement les détails qui avaient donné lieu à des versions différentes. Il a donc extrait du récit de Théopompe, qui devait être moins simple et beaucoup plus long, les circonstances essentielles pour qui voulait connaître au juste les blessures de Philippe. Le roi fut atteint par une flèche qui lui creva l'œil droit; ce fut au moment où il inspectait les travaux du siège [1]. Afin de donner plus d'autorité à ces deux asser-

[1] « Quum Methonam urbem oppugnaret, in prætereuntem de muris sagitta jacta dextrum oculum regis effodit. » JUSTIN., VII, 6. — L'auteur paraît avoir suivi le récit de Théo-

tions, qu'il estimait plus vraies que les autres versions, Didymos fait remarquer que les faits sont rapportés de même par le Macédonien Marsyas, qui était en position d'être informé exactement sur les campagnes de Philippe[1]. Ce passage fournit un renseignement intéressant pour l'histoire de la Poliorcétique. Suivant Athénée l'ingénieur, l'emploi des machines de siège avait été perfectionné par Denys le Tyran dans ses guerres contre les Carthaginois et introduit en Grèce par Philippe, lorsqu'il attaqua Périnthe et Byzance en 340[2]. On voit que le roi de Macédoine en fit usage dès le siège de Méthone en 353. Les tortues de terrassement, *χωσίρίδες*, ne sont pas encore mentionnées dans l'ouvrage d'Æneas Tacticus, qui parut vers le milieu du quatrième siècle; il parle seulement de celles qui étaient destinées à percer ou à renverser les murailles[3]. Si l'expression *τὰς χωσίρίδας λεγομένας* se trouvait dans le texte même de Théopompe, ce serait un indice que ces machines étaient d'invention récente. Elles servaient d'abri aux travailleurs qui comblaient les creux, aplanissaient ou élargissaient la route pour les lourdes machines de siège, qui cheminaient lentement vers les murs de la place[4].

Livre XXVI.

Col. xiv, l. 52. *Καταράτους εἶπε τοὺς Μεγαρέας, ϖαρ' ὅσον δυσνόως εἶχον αὐτοὶ καὶ Βοιωτοὶ ϖρὸς Ἀθηναίους, καθάπερ ἐν τῆι κϛ̄ Θεόπομπος ἀπομαρτυρεῖ, ἐν οἷς Φιλοκράτης ὁ δημαγωγὸς αὐτῶι ϖαράγεται λέγων ταῦτα· « Ἐνθυμεῖσθε τοίνυν, ὡς οὐδὲ καιρὸς*

pompe, comme il l'a fait pour la capture des bâtiments marchands par Philippe (voir p. 128).

[1] Voir page 138.

[2] Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, p. 10.

[3] Æneas, *Comment. poliorcet.*, éd. Hug, ch. 32.

[4] *Χελώνης χωσίριδος κατασκευή.* — *Τοῦτο τὸ κατασκεύασμά ϕησι Φίλων ὁ Ἀθηναῖος χρήσιμον εἶναι ϖρός τε τὰς γινομένας εἰς τὴν ϖροσαγωγὴν τῶν μηχανημάτων καὶ τὰς ϖαρεκτάσεις τῶν σ̣ιδίων καὶ τὰς συγχώσεις τῶν τάϕρων καὶ ἐάν τινα ἄλλον τόπον δέῃ χῶσαι.* Wescher, *Poliorcétique*, p. 15. — Figure de la machine, *ibid.*, p. 211.

οὐδείς ἐσ[ι φ]ιλονικεῖν οὐδὲ καλῶς ἔχειν[1] *τὰ πράγματα τῆς πόλεως, ἀλλὰ πολλοὶ καὶ μεγάλοι κίνδυνοι περιε[σ]τᾶ[σι]ν ἡμᾶς. Ἐπισ[τ]άμ[ε]θα γὰρ Βοιωτοὺς καὶ Μεγαρ[ε]ῖς δυσμενῶς ἡμῖν διακειμένους, Πελοποννησίων δὲ τοὺς μὲν Θηβαίοις, τοὺς δὲ Λακεδαιμονίοις τὸν νοῦν προσέχοντας, Χίους δὲ καὶ Ῥοδίους καὶ τοὺς τούτων συμμάχους πρὸς μὲν τὴν πόλιν ἐχθρῶς [δι]ακειμένους, Φ[ι]λίππωι δ[ὲ] περὶ φι-λίας διαλεγομένους.*»

Didymos marque nettement que le discours n'a pas été réellement prononcé par Philocratès, mais qu'il a été composé par Théopompe : *Φιλοκράτης ὁ δημαγωγὸς αὐτῷ παράγεται λέγων ταῦτα.* C'était, du reste, l'habitude des historiens anciens, alors même que les discours originaux avaient été publiés, d'y substituer leurs propres compositions; à plus forte raison, pour les orateurs politiques qui se souciaient seulement de l'effet immédiat de leur parole et publiaient rarement leurs harangues. La forme du discours était, pour l'historien, un cadre qui lui servait à exposer les considérations qu'on aurait pu faire valoir en faveur de telle ou telle politique dans des circonstances données. Ainsi, voulant présenter l'ensemble des motifs qui, en 347-346, devaient engager les Athéniens à conclure la paix avec Philippe, Théopompe les a réunis en un discours qu'il a mis dans la bouche de Philocratès. Le personnage était bien choisi, puisqu'il fut le promoteur des négociations qui aboutirent à la paix qui porte son nom. Sans doute, il le supposa prononcé dans l'assemblée de février 346, lorsque les Athéniens, sur la proposition de Philocratès, votèrent l'envoi de la première ambassade à Philippe[2]. Un des arguments qui se présentaient naturellement était la situation périlleuse de la république et son isolement. Le développement consistait à montrer les mauvaises dispositions des cités grecques à l'égard d'Athènes.

[1] Peut-être *ἔχει*. — [2] Eschin., II, 18.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les Béotiens, plus exactement les Thébains, étaient hostiles aux Athéniens qui avaient combattu avec les Lacédémoniens à Mantinée et qui, en ce moment même, soutenaient les Phocidiens. Les Mégariens, de tout temps mal disposés pour leurs voisins de l'Attique, ne leur pardonnaient pas l'humiliation toute récente qu'ils leur avaient infligée à l'occasion de l'Orgas sacrée d'Éleusis[1]. Depuis Épaminondas, le Péloponnèse était partagé entre l'hégémonie de Sparte et celle de Thèbes, protectrice de Mégalopolis et de Messène. En 351, les Thébains, malgré les embarras de la guerre Sacrée, avaient envoyé un corps de troupes au secours de Mégalopolis, que Sparte menaçait. Chios, Rhodes et Byzance s'étaient séparées violemment de la confédération athénienne par la guerre Sociale. Malgré la paix, leurs dispositions restaient hostiles. L'établissement d'une oligarchie à Rhodes et le protectorat des dynastes de Carie éloignait l'île de la démocratie athénienne. Nous n'avons pas de texte mentionnant des négociations des alliés avec Philippe; l'orateur a peut-être généralisé un fait qui n'est exact que pour Byzance en particulier.

On remarquera que ce tableau des villes grecques est conforme à ce que nous savons pour l'ensemble de cette période, mais beaucoup trop général, tel qu'a pu l'écrire un historien après plusieurs années écoulées. Si Théopompe avait reproduit un discours réellement prononcé par Philocratès, nous y trouverions des renseignements plus précis, des détails plus vivants, des faits contemporains, sans grande importance pour l'histoire générale, mais plus capables de frapper les auditeurs. Le passage est intéressant, surtout parce qu'il nous donne un spécimen des discours composés par Théopompe pour son Histoire, mais il n'ajoute rien à nos connaissances sur la situation d'Athènes au moment de la paix de Philocratès.

[1] Voir page 93.

Livre XXVII.

Col. VIII, l. 59. Περὶ τοῦ τετρακόσια τάλαντα πρόσοδον ἔχειν τοὺς Ἀθηναίους κατὰ τοὺς Φιλίππου χρόνους καὶ Θεόπομπος ἐν τῇι ἑβδόμηι [καὶ εἰ]κοσ[ῆι τῶν περὶ Φίλιππον ἐπιμαρτυρεῖ, [ἐν] οἷς Ἀρι[σ]τ[ο]φῶν ὁ δημαγωγὸς αὐτῶι πα[ράγεται λέγω]ν ταῦτα· « Ἐνθυμεῖσθε δ' ὡς πάντων ἂν ποιήσαιμεν ἀνανδρότατον, εἰ τὴν ε[ἰ]ρήνην δεξαίμεθα παραχωρήσαντες Ἀμφιπόλεω[ς], μεγ[ί]στην μὲν πόλιν τῶν Ἑλληνίδων οἰκοῦντες, πλείσ[τ]ους δὲ συμμάχους ἔχοντες, τριακοσίας δὲ τριήρεις κεκτημένοι καὶ σχεδὸν τετρακοσί[ω]ν τα[λ]άν[τ]ων προσόδους λαμβάν[ο]ντες, ὧν ὑπαρχόντων τίς οὐκ ἂν ἡμῖν ἐπιτιμήσειεν, εἰ τὴν Μακεδόνων δύναμιν φοβηθέντες συγχωρήσαιμέν τι παρὰ τὸ δίκαιον; »

Le discours d'Aristophon n'est pas plus authentique que celui de Philocratès, et Didymos s'est servi des mèmes expressions pour introduire la citation. Théopompe avait voulu, sous le nom de Philocratès, exposer les arguments des partisans de la paix; de mème, les protestations des adversaires ont été mises dans la bouche d'Aristophon. Ce discours, inséré dans le livre XXVII de son Histoire, est censé avoir été prononcé postérieurement à celui de Philocratès; on pourra le placer dans l'assemblée de 346, où la paix fut votée par les Athéniens. Aristophon a-t-il pris réellement la parole dans cette circonstance? Les objections viendraient de son grand âge. La date exacte de sa naissance est inconnue; en 403 déjà, il avait proposé et fait voter une loi; il mourut entre 340 et 330, ayant cent ans moins un mois. Une phrase de la Vie des Dix Orateurs a fait croire qu'en 350 il s'était déjà retiré des affaires publiques : Ἀριστοφῶντος δὲ ἤδη τὴν προσλασίαν διὰ γῆρας καταλιπόντος καὶ χορηγὸς ἐγένετο[1]. Mais le mot προσλασία s'applique au rôle d'un chef de

[1] Plutarch., *X Orat., Demosth.*, 8.

la république, celui qui, par sa parole et son crédit, dirige les affaires. Il est vrai qu'en 350 Aristophon avait cédé la première place à Euboulos; il ne s'ensuit pas qu'il eût renoncé à prendre la parole dans l'assemblée. De fait, une inscription a conservé l'intitulé d'un décret présenté en 343 par Aristophon[1]. Il est donc possible qu'en 346, malgré sa vieillesse, il ait pris part aux débats sur la paix de Philocratès, et s'il ne l'a pas fait, il semblerait singulier que Théopompe l'eût choisi arbitrairement pour protester contre le traité. L'argument qu'il lui prête est que la cession d'Amphipolis serait un déshonneur et une lâcheté pour une grande ville comme Athènes, qui dispose de tant de ressources. Parmi celles-ci, il cite le chiffre de 300 trirèmes, qui est plutôt inférieur à la réalité. Les moyens de contrôle font défaut pour le revenu de quatre cents talents; on peut seulement l'appuyer sur une affirmation identique de la dixième Philippique. Quant au nombre des alliés, les orateurs en tiraient parti suivant leur dessein; les uns pouvaient dire que les plus puissants avaient fait défection depuis 357 et qu'il ne restait que de petites îles sans importance; les autres, énumérer les quarante-cinq cités qui faisaient encore partie de la confédération. En somme, le langage que Théopompe a fait tenir à Aristophon en 346 ne convient pas mal au caractère et au passé de celui-ci, et il s'accorde avec le rôle qu'une inscription et quelques allusions de Démosthènes lui attribuent dans la lutte contre Philippe.

Livre XLVI.

Col. IV, l. 64. [Οἱ μὲν ἐ]πὶ τῶι βελτίσ[τ]ωι μνημ[ο]νεύου-
65 [σι τἀνδρός, ο]ἱ δὲ πάλιν ἐπὶ τῶι φαυλ[ο]τάτωι·
[ὧν εἰσὶν ἄλλοι τ]ε καὶ Θεόπομπος ἐν τῆι ἕκτηι
[καὶ τετ]αρ[α]κοσ[τῆι τῶν περὶ [Φίλι]ππον·
[οὐτωσὶ γὰρ γρ]άφει· Ὥρμησε δὲ .[.].[...]. ἐπὶ

[1] *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 40, n. 114 *b*.

[. . . . .] ὁδὸν εὐνουχο[. . .].[. . .]θ.[.].σῖο
[. . . . .]α τρίτον δὲ ε. . . [.]α.[. .]μενος
[. . . . .]ωνος [. . .]λαβειν [. . . . .].ον
Col. v. τον ἐκειν [. . . . . Ἀ]ταρνέα καὶ τὸ χωρίον τὸ ϖλη-
σίον ἅπαν [ἥρπασεν ἀδικώτ]ατα καὶ κακουργότα-
τα καὶ [τοῖς ἑταίροις καὶ τοῖ]ς ἄλλοις δ[ι]ετέλεσε
ϖροσφερό[μενος κακῶς, τὸν μὲν γ]ὰρ φαρμάκοις
τὸν δὲ [βίαι ἀνεῖλε· . . . . .]. .ρης Χῖοι καὶ Μι-
τυληνα[ῖοι . . . . .]. . καθίσ[α]σαν ἐ-
κ. .[. . .]ν.[. . . . .] εἶναι τῶν ἀμίσθων σ[τρα-
τ[ε]υμάτων. .[. . . . .] καὶ ϖροεπηλάκισε ϖλείσ[τους
Ἰώνω[ν· ἀργυρώ]νητος γὰρ ὢ[ν] καὶ καθεζόμενος
ἐπ[ὶ] τρά[πεζαν] ἀργυραμοιβικὴν καὶ συγκεί-
[μενος ϖᾶς ἐκ σ]υμφορῶν οὐχ ἡσυχίαν ἦ-
[γεν . . . . .].[. . . . .] ἅμ[α τ]ὸ ϖρέπον
. . . . . ε, ϖ[ο]λλῶν δὲ
. . . . .].[. . . . .]ν[. . . ἐ]πεχ[είρησ]ε ϖαρ' ενι
[.].ω συνε[. . . . .]γας τὰς ὑσ[τ]ά[τας ο]ὔσας ϖολι-
τείας κατα.[. . . . Ο]ὐ μὴν ἀθῶι[ός γ]ε διέφυ-
γεν οὐδὲ κατ[έσχε τὴν τι]μ[ὴ]ν, ἀσεβῆ καὶ ϖ[ο]νηρὸν
αὐτὸν ϖαρασχ[ὼν, ἀλλὰ . .] ἀνάσπασ[τ]ος ὡς [β]ασ[ι]-
λέα γενόμενο[ς ϖολλὰς] τῶι σώ[μ]ατι λύ[μας ὑ]-
πομείνας ἀνα[σταυρω]θεὶ[ς] τ[ὸν βίον ἐτελε[ύ]-
τησεν.

Aux lignes 2, 4, 5 de la cinquième colonne, j'ai ajouté quelques mots pour indiquer le sens probable de la phrase. On trouvera un peu plus bas la restitution des lignes 5-8.

Quelque mutilé que soit le passage, on y reconnait le caractère partial et passionné de Théopompe. Ce n'est pas un jugement sur Hermias; c'est un réquisitoire où l'on sent une sorte de mépris jaloux contre un misérable parti de si bas et arrivé si haut. Il argu-

mente comme s'il avait en face de lui un adversaire, il trouve des mots sarcastiques pour lui rappeler son métier de banquier, il triomphe de sa mort misérable, juste fin d'un tyran détestable. Il procède en avocat et non en historien. Tout lui est bon pour l'accabler : sa basse naissance, sa condition d'esclave et son état d'eunuque; il est indigné qu'un tel être ait pu succéder à son maître dans la possession d'Atarnée et des pays environnants. Sa vie n'est qu'une suite de crimes, de bassesses et d'iniquités. Seulement, au lieu d'alléguer des faits précis, il lance des affirmations générales, et par là impossibles à contrôler, sur ses crimes envers les ἑταῖροι dont il était le chef, faisant disparaître celui-ci par le poison, celui-là par quelque autre moyen. Une phrase un peu plus précise, où il est question de Chios et de Mytilène, est en mauvais état, mais on peut la rétablir avec quelque probabilité. Il semble que les deux villes lui avaient conféré un titre, tel que celui de protecteur, mais qu'à une demande de secours il répondit brutalement qu'il ne servait pas sans solde. Ce refus concorderait avec ce qui suit. Théopompe le représente en effet comme faisant tout à prix d'argent, exploitant les malheurs d'autrui, et, tel qu'un changeur assis à son comptoir, calculant le profit à tirer de ses services. La restitution est faite dans ce sens.

[ἐπεὶ δ' ἐξ ἀνάγκ]ης Χῖοι καὶ Μι-
τυλην[αῖοι προσ]άτην τοῦτον] καθίσ[ασαν, ἐ-
κ[έλευο]ν [δὲ βοηθεῖν, οὐκ ἔφη μετ]εῖναι τῶν ἀμίσθων στρα-
τ[ε]υμάτων [λοιδορῶν] καὶ προεπηλάκισε πλείστους Ἰώνων.

L'imputation d'avoir vexé la plupart des Ioniens est démentie partiellement par une inscription. C'est un fragment de traité qui atteste que des relations amicales et sur le pied d'égalité existaient entre la ville d'Erythræ d'un côté, Hermias et ses ἑταῖροι de l'autre[1]. Arrivé à la mort d'Hermias, Théopompe n'hésite pas entre les versions contradictoires que les auteurs grecs nous ont transmises. En réalité,

[1] Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, 1536 *a*, p. 361.

les Grecs n'ont jamais su comment avait fini le tyran d'Atarnée transporté à la cour de Suse. Théopompe, lui, n'a pas de doute : Hermias avait été mis en croix; rien qu'un horrible supplice n'était capable d'expier ses forfaits et son impiété. Ce morceau sur Hermias suffirait à nous faire juger de la partialité et du ton déclamatoire de l'historien; on en est d'autant plus frappé qu'on lit à la suite les jugements tout opposés d'autres écrivains et, en premier lieu, une appréciation bien différente de Théopompe sur le même personnage.

Livre XLVIII.

Col. IX, l. 43. *Δύο Ἀριστομήδ[ει]ς εἰσίν, [ἕτερος μὲν] ὁ Φε[ρ]αῖος ὁ συμπολεμῶν τοῖς [βα]σιλ[έως] στρα[τη]γοῖς Φιλίππωι, περὶ [οὗ] ἄλ[λοι] τε καὶ αὐτὸς [ὁ] Φίλιππος ἐν τῆι πρὸ[ς Ἀ]θη[ν]αίους ἐπιστολῆι διείλεκται καὶ Θεό[πομπος] ἐν τῆ[ι] η̄ καὶ μ̄ τῶν Περὶ Φίλιππον.*

Lorsque Philippe assiégea Périnthe, le satrape de Phrygie envoya au secours de la ville un corps de troupes mercenaires commandé par l'Athénien Apollodoros[1]. Le témoignage concordant de Philippe et de Théopompe nous fait connaître un autre chef grec au service de la Perse : Aristomédès de Pheræ. Ce qui est plus intéressant, c'est que la citation nous renseigne sur le contenu du 48ᵉ livre de Théopompe, dont nous possédions seulement un fragment insignifiant. L'auteur y racontait le siège de Périnthe, c'est-à-dire les événements de l'année 340.

Livre XLVIII ou XLIX.

Col. X, l. 45. *Παρανομώτατον ἔργον διεπράξατο τὰ ἐφ' Ἱερῶι πλοῖα τῶν ἐμπόρων καταγαγ[ώ]ν, ὡς μὲν ὁ Φιλόχορος λ̄ πρὸς τοῖς διακ[οσ]ίοις, ὡς δ' ὁ Θεόπομπος, π̄, ἀφ' ὧν ἐπ[ι]ακόσια τάλαντα ἤθροισε.*

[1] Pausan., I, 29.

Le livre de Théopompe n'est pas indiqué; mais le fait étant postérieur de très peu au siège de Périnthe, c'est le 48e ou le 49e. Nous aurons à revenir sur la capture des vaisseaux marchands à l'occasion du fragment de Philochoros, que Didymos a cité textuellement. Nous ne parlerons ici que de la divergence des chiffres donnés par les deux écrivains pour le nombre des bâtiments saisis. Philochoros dit 230 et Théopompe 180. C'est à peu près le chiffre que nous trouvons dans Justin : « Philippus, longa obsidionis mora exhaustus, pecuniæ commercium de piratica mutuatur. Captis itaque centum septuaginta navibus mercibusque distractis, anhelantem inopiam paululum recreavit[1]. »

Lettre à Philippe.

Col. v, l. 21. Ὁ δ' α[ὐτὸς ἐν τῆι ϖρ]ὸς Φί[λιππον ἐπισ]ʃολῆι καὶ ἣν ϖ[αρεσκευάσʃο ϖ]α[ρὰ τοῖς] Ἕλλησι δόξαν ισʃορ[εῖ· « Φύσει μὲν ἄγριος, ϖλασ]ʃῶς δὲ[2] χαρίεις καὶ φιλ[όμουσ]ος γε[γον]ὼς· καὶ [βάρβ]αρος μὲν ὢν μετὰ τῶν Π[λατω]νείων [φι]λο[σο]φεῖ, δοῦλος δὲ γενόμενος ἀ[δ]ηφάγοις ζεύγεσιν ἐν ταῖς ϖανηγύρεσιν ἀ[γ]ωνίζεται· σκοπέλους δὲ [καὶ] μικρ[ὰ χωρία] κεκτημένος ἔτυ[χε] μὲν τῆς [..]γυει [..., τὴν] δὲ ϖόλιν τὴν Ἡλ(ε)ίων ἐ[παγγέλλ]ειν [ϖρὸς αὐτὸν τὴν] ἐκεχειρία[ν] ἔ[π]εισ[εν.]

Ce n'est pas sans quelque malice que Didymos, après la diatribe de Théopompe contre Hermias, cite un autre jugement plus modéré du même écrivain sur le tyran d'Atarnée et commence par ces mots : Ὁ δ' *αὐτὸς, ἐν τῆι ϖρὸς Φίλιππον ἐπισʃολῆι.* C'est la première mention que nous ayons de cette Lettre à Philippe. On connaissait seulement la Lettre à Alexandre. Et par lettre, il faut entendre un traité de morale et de politique; le père n'y échappa pas plus que le fils. Ç'a été, de tout

[1] Justin., IX, 1. — [2] Edit. [..... ὡσαύ]τως δὲ. Il est évident que le premier membre de phrase, comme les trois suivants, contient une antithèse; de là ma restitution.

temps, un travers des moralistes et des philosophes de s'imaginer que les hommes puissants sont destinés à s'égarer, s'ils ne reçoivent pas leurs conseils; aussi s'empressent-ils à leur prodiguer des leçons qu'on ne leur demandait pas et qui ne sont guère écoutées. Après la paix de Philocratès, Isocrate crut de son devoir d'éclairer le roi deMacédoine sur la conduite qu'il avait à tenir envers les Perses et envers les Grecs. Est-ce l'exemple du maître qui excita son ancien disciple, ou se flattait-il de l'emporter sur lui par sa connaissance de l'histoire et son expérience de la politique? Toujours est-il qu'il tint à écrire sa Lettre à Philippe. Elle fut composée après 346, lorsque le roi de Macédoine commença à tourner ses regards vers la Perse, et avant 341, date de la mort d'Hermias. On est réduit à des conjectures sur le dessein de l'auteur. Il est possible qu'aussi intempérant dans la louange qu'il l'a été dans le blâme à l'égard du même Philippe, il ait développé la pensée qu'il exprima dans son Éloge de Philippe et qu'il l'ait exhorté à devenir le roi de l'Europe, en lui montrant ce qu'avait pu faire, avec de maigres ressources, un homme de basse condition; ou bien, plus pratique, qu'il lui ait signalé le tyran d'Atarnée comme un agent capable de bien servir ses immenses projets.

Le portrait d'Hermias est tracé avec le procédé ordinaire de l'école d'Isocrate, l'antithèse. Pour opposer le peu qu'il était réellement et la grande réputation qu'il s'était acquise chez les Grecs, Théopompe a parfois été obligé de forcer un peu les traits; par exemple, c'était trop diminuer l'importance de sa principauté que de dire qu'il possédait seulement des rochers et de petites places. Malgré tout, il fallait bien citer des faits plus précis, afin de montrer la considération qu'il avait obtenue. Nous aurons à parler autre part du goût d'Hermias pour la philosophie et du commerce qu'il entretint avec les disciples de Platon. — Il envoya concourir ses chars aux grandes fêtes de la Grèce. Il est aussi question, dans une lettre attribuée à Platon, de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

grande richesse du tyran d'Atarnée et des chevaux qu'il entretenait[1]. Le terme *ἀδηφάγοι ἵπποι* désigne des chevaux arrivés à leur plein développement, par opposition aux *ϖῶλοι*. Comme cette expression ne s'est rencontrée que dans les listes de prix des Panathénées[2], peut-être est-ce à ce concours qu'Hermias avait envoyé son char. Au peu de valeur de ses États Théopompe a opposé deux traits de l'estime que les Grecs lui accordèrent. Le premier est incomplet : *ἔτυχε μὲν τῆς .. γυει ...* Des restitutions proposées dans les notes, aucune n'a paru aux éditeurs pouvoir être insérée dans le texte : *τῆς [ἐν Π]υ[θ]ί[οις νίκης]* ne s'adapte pas aux traces laissées par les lettres, sans compter qu'une victoire aux jeux rentrerait dans l'idée déjà exprimée précédemment. — *[λι]γυεπ[είας]* (castrati vox) est ridicule. — La conjecture *[συ]γγεν[είας]*[3] me semble se rapprocher davantage du sens qu'on attend ici et des usages helléniques. Lorsque deux cités grecques entretenaient de bons rapports, elles étaient heureuses, toutes les fois qu'il était possible, de rappeler dans leurs décrets qu'elles étaient unies par des liens non seulement d'amitié, mais aussi de parenté, parenté qui remontait le plus souvent aux légendes de l'âge mythique. Si une ou plusieurs cités de la Grèce avaient eu l'ingéniosité complaisante de découvrir dans leurs légendes quelque parenté de ce genre entre elles et Hermias, c'était pour le pauvre esclave Bithynien l'admission dans la grande famille hellénique. La valeur du second membre de phrase, qui est bien conservé, s'explique aussi par les coutumes de la Grèce. Lorsqu'une ville voulait célébrer une grande fête religieuse, elle envoyait des députés sacrés, appelés théores ou spondophores, inviter chacune des villes grecques indépendantes à s'y faire représenter; la célébra-

[1] *Ἑρμείᾳ μὲν γὰρ οὔτε ἵππων ϖλῆθος οὔτε ἄλλης ϖολεμικῆς συμμαχίας οὐδ' ἂν χρυσοῦ ϖροσγενομένου γένοιτ' ἂν μείζων εἰς τὰ ϖάντα δύναμις.....* Plat., *Epist.*, 6.

[2] *Corpus inscr. attic.*, t. II, 965, l. 5.

[3] On pourrait aussi penser au mot *εὐεργεσίας*, le titre de bienfaiteur ayant été décerné à Hermias par une cité grecque, en reconnaissance de ses services.

tion des grands jeux nationaux et des mystères d'Éleusis était précédée et suivie d'une trève sacrée. Obtenir des Éléens, qui étaient chargés de ce soin pour les jeux Olympiques, les plus solennels de la Grèce, l'envoi de spondophores lui annonçant officiellement la trêve sacrée (*ἐπαγγέλλειν τὴν ἐκεχειρίαν*), c'était pour Hermias faire reconnaître qu'il était un prince grec et indépendant.

ARISTOTE.

Col. IV, l. 14. *Ἀριστοτ[έλης ἐν τ]ῆι τρίτη[ι τῶν Νομίμων ἢ περὶ] τῶν Σκυθῶν ἐ[θῶν ἐ]στι φη[σὶν..... [.....]..[..]ρον μεικρα...αδε.....ω..... του προσαγορ[ε]υθῆναι [ὑπὸ τ]ῶν βα[ρβάρων]*. La suite est illisible.

Il n'est pas possible de discerner le sens de ce fragment trop mutilé. Il nous apprend seulement qu'Aristote traitait des coutumes des Scythes dans son troisième livre des *Νόμιμα Βαρβαρικά*.

Épigramme de Delphes.

Col. VI, l. 36. [*Μνημεῖον δὲ λέγεται*] *Ἀριστοτέ[λης αὐτῶι ἐν Δελφοῖς ἀνα]θ[εῖ]ναι ὃ δὴ κ[εῖται ..... καὶ αὐ]τ[ὸ]ς ἐγγέγ[ραφε τὸ τοῖονδε·]*

Τόνδε ποτ' οὐχ ὁ]σίως παραβ[ὰς μακάρων θέμιν ἁγνὴν
ἔ]κτεινεν [Περσῶν τοξοφόρων βασιλεύς,
οὐ φα]νερᾶς [λόγ]χη[ς φονίοις ἐν ἀγῶσι κρατήσας],
ἀλ[λ' ἀνδρὸ]ς [πίστει χρησάμενος δολίου].

Nous connaissions déjà par Diogène Laërte l'épigramme attribuée à Aristote. La leçon du papyrus *φανερᾶς λόγχη[ς φονίοις ἐν ἀγῶσι]* vaut mieux que le texte de Diogène : *φανερῶς λόγχῃ*. Le génitif dépend de *ἀγῶσι*; il n'était pas nécessaire de le corriger en *φανερᾶι λόγχηι*.

La restitution *μνημεῖον* est mauvaise. Le mot a le sens de *monumentum*, tombeau, et il n'a jamais été permis de consacrer un tombeau dans l'enceinte sacrée de Delphes. Ce qui a pu tromper les éditeurs, c'est qu'il est fait mention, quelques lignes plus bas, d'un cénotaphe élevé, on ne sait en quel endroit, par le même Aristote. Mais ce sont deux choses distinctes. À Delphes, il s'agissait d'une statue, ainsi qu'il est dit positivement dans Diogène Laërte : *ἐπίγραμμα ἐπὶ τοῦ ἐν Δελφοῖς ἀνδριάντος*. Le relatif *ὃ* étant au neutre, on ne peut restituer *ἀνδριάντα*, mais le mot *ἄγαλμα* a été employé aussi pour des statues d'hommes. L'auteur d'où Didymos a tiré sa notice, probablement Hermippos, qui a écrit une Vie d'Aristote, avait vu la statue d'Hermias et il ajoutait un renseignement qui aurait été intéressant pour la topographie de Delphes; mais on n'a pas déchiffré la fin de cette ligne; peut-être *παρὰ τῶι βωμῶι*. Aucune inscription sur la base n'attestait que la statue d'Hermias eût été consacrée par Aristote; c'était seulement une tradition, *λέγεται*, tandis qu'on lui attribuait, comme un fait certain, la composition de l'épigramme.

Péan.

Col. VI, l. 18. *Ἡ κηδεία δὲ ἡ πρ[ὸς τ]ὸν Ἀριστοτέλη κ[αὶ ὁ] γραφεὶς ἐπ' αὐτῷ [Παι]ὰν μαρτυρεῖν αὐτ[ο]ῦ τῆι ἀρετῆι δόξε[ιεν ἄν], κοὐκ ἂν [ἐ]χ[ο]ι φαύλως αὐτὸν ἀναγρά[ψαι, δι]ὰ τὸ μὴ πολλοῖς πρὸ χειρὸς εἶναι, ἔχοντα [ο]ὕ[τως· Ἀρετὰ] πολ[ύμο]χθε κτλ.*

Il est fâcheux que Didymos n'ait pas dit quelle parenté avait avec Hermias la femme d'Aristote. Comme on peut le voir dans Diogène Laërte, on ne savait si elle était la sœur, la nièce ou la fille adoptive du tyran. Plus tard des adversaires de la philosophie d'Aristote prétendirent qu'elle avait été sa concubine [1].

Le péan d'Aristote en l'honneur d'Hermias est célèbre chez les

[1] Diog. Laert., V, 1, 3-5. — Cf. page 158.

modernes. Il était, paraît-il, moins connu des anciens et les copies en étaient rares. C'est, au moins, la raison qu'allègue Didymos pour le transcrire en entier dans son commentaire. La nouvelle copie ne présente que des variantes insignifiantes, comparée au texte conservé dans Diogène Laërte; il aurait donc été superflu de la reproduire ici.

DINARQUE.

Col. IX, l. 52. — Ἕτερος δὲ, πρὸς ὃν νῦν ὁ Δημοσθένης διέξ[ε]ισιν, Ἀθηναῖος, ὁ Χαλκοῦς λεγόμενος, περὶ οὗ ἄλλοι τε καὶ Δείναρχος ἐν τῇι Δοκίμου ἀπολογίαι ὑπὲρ τοῦ ἵππου φησὶν οὕτως· « Ἐπεὶ δ' ὑπ' Ἀρισ[τ]ομήδους τοῦ Χ[α]λκοῦ καὶ Χαιρεσ[τ]ράτου τοῦ ἑαυτοῦ θείου προ-ήχθη οὐ δίκαια ποιῶν ἐγκαλεῖν ἐμοί, τηνικαῦτα δὲ καὶ τῶι μὲν δίκην ἔρημον ἀπεγράψατο κατ' ἐμοῦ ἀποδημοῦντος καὶ ταῦτ' ἐν Θετ[τ]αλίαι. »

Parmi les plaidoyers authentiques composés par Dinarque pour des particuliers, on trouve un discours et une réplique περὶ τοῦ ἵππου[1]. Un fragment cité par Harpocration donne le titre plus complètement : ἀπολογία πρὸς Ἀντιφάνην περὶ τοῦ ἵππου[2]. Didymos fait connaître le nom du défendeur qui s'appelait Δόκιμος. Un citoyen de ce nom fut triérarque en 342[3]. Parmi les nombreux Athéniens qui portèrent le nom de son adversaire, un Antiphanès, du dème de Kytherra, fut aussi triérarque, mais un peu plus tard[4]. Ce sont peut-être les deux parties aux prises. La date conviendrait et aussi leur situation de fortune; car l'objet du procès était un cheval de luxe[5].

[1] *Orat. attici*, éd. Didot, t. II, p. 452, n. 64 et 65 dans la liste des discours de Dinarque dressée par Denys d'Halicarnasse.

[2] *Ibid.*, p. 466, fr. 110 et 111.

[3] *Corp. inscr. att.*, II, 803 *e*, l. 21.

[4] *Corp. inscr. attic.*, II, 807 *b*, l. 23.

[5] *Orat. attici*, II, p. 466, Dinarch., fr. 111; cf. p. 357, Lycurg., fr. 20.

ANAXIMÉNÈS.

Histoire de Philippe (l. VI).

Col. VI, l. 59. — Δόξ[ειε] δ' ἀ[ν] ἐν[τελῶς τὰ] περὶ αὐτὸν διατεθε[ι]κ[έν]αι Ἀναξιμένης ἐν τῆι ἕκτηι τῶν Περὶ Φ[ίλιππ]ον ἱστοριῶν, οὗ τὴν ἐκλογὴν παρίημι· ο[ὐ γὰρ ὄφε]λος.

Les éditeurs du papyrus supposent qu'après avoir cité les auteurs qu'il avait réunis au sujet d'Hermias, Didymos serait arrivé à l'extrait d'Anaximénès qui aurait traité *complètement* (erschœpfend) la même question; mais que n'y trouvant pas beaucoup de nouveau à ajouter aux citations que lui-même avait déjà faites, il l'aurait laissé de côté[1]. Cette explication repose sur la restitution ἐν[τελῶς], qui n'est rien moins que certaine. On pourrait en proposer d'autres, tout aussi hypothétiques, comme ἐν[δεῶς], ἐν[δεέστερον], qui semblent mieux en rapport avec le verbe δόξειε, lequel implique une appréciation de la valeur du récit d'Anaximénès. L'insuffisance ou la malveillance de l'auteur à l'occasion d'Hermias n'aurait pas lieu de surprendre. Elle serait la suite des rivalités qui existaient entre lui et Aristote[2]. L'alliance de celui-ci avec le tyran d'Atarnée avait fait de la question historique d'Hermias un objet de polémique indirecte entre adversaires et partisans du philosophe. C'est, je crois, parce que le récit d'Anaximénès lui paraissait partial ou insuffisant, que Didymos a jugé inutile de citer l'extrait qu'il avait tiré de cet auteur.

Nous avons ici le titre exact de l'ouvrage d'Anaximénès, αἱ περὶ Φίλιππον ἱστορίαι. Il est d'ordinaire abrégé en supprimant ἱστορίαι ou en mettant simplement Φιλιππικά. D'après les citations nouvelles, le premier livre résumait l'histoire de la Macédoine jusqu'à Philippe; le second commençait avec son règne[3]; dans le sixième, il était ques-

[1] Didymos Kommentar, *Einleitung*, p. XXXIV.

[2] Diog. Laert., *Vit.*, V, 1, 10.

[3] Ἀναξιμ[ένης.... ἐν τῆι ᾱ τῶν Φιλιππικῶν] ἱστορεῖ τὴν ἀ[πόστασιν τὴν ἀπὸ Κότυος, ἐν] δὲ τῆι β̄ τὴν π[ροδοσίαν τὴν ὑπὸ τοῦ Σμι]κυθίωνος. *Didymi Commenta*, p. 44.

tion d'Hermias, le tyran d'Atarnée; dans le septième, se trouvait le discours prononcé par Démosthènes en réponse à la Lettre de Philippe (340). Ces indications, rapprochées des fragments déjà connus[1], font penser que l'Histoire de Philippe n'avait pas plus de huit livres.

Histoire de Philippe (l. VII).

Col. XI, l. 7. — *Ὑποτοπήσειε δ' ἄν τις οὐκ ἀπὸ σκοποῦ συμ[π]εφορῆσθαι τὸ λογίδιον ἔκ τινων Δημοσθένους ϖραγματειῶν ἐπισυντεθέν. Καὶ εἰσὶν οἳ φασιν Ἀναξιμένους εἶναι τοῦ Λαμψακηνοῦ τὴν συ[μ]βουλήν, νῦν δ[ὲ] ἐν τῇι ἑβδόμηι τῶ[ν Φιλιππ]ικῶν [ὅλ]ην ὀλίγου δεῖν γρ[ά]μμασιν α[ὐτοῖς ἐ]ντετ[ά]χθ[α]ι. Ἔνιοι δὲ καὶ ϖρὸ α[ὐ]τῶν ῥο[ρτι]κωτέρ[ω]ς ἠρμήνευσαν, καθά[πε]ρ τὸ ὀρρωδεῖν ἥκισ[τ]α Δημο[σθ]ενικ[ὸ]ν ὂν καὶ εἴ τινα ἄλλα ὅμοια τούτωι.*

J'ai donné sur ce passage les explications nécessaires au sujet de la onzième Philippique (voir pages 80-85).

Histoire d'Alexandre (l. IX).

Col. IX, l. 49. — Au sujet d'Aristomédès de Pheræ. *Τ[ῶι] Ἀλεξάνδρωι δὲ ϖερὶ Κιλικίαν ἀντιταξάμενος σὺν Δαρείωι εἰς Κύπρον διέδρα, καθά φησιν Ἀναξιμένης ἐν τῇι θ̄ τῶν Πε[ρ]ὶ Ἀλέξανδρον.*

Cf. ARRIAN. Anab. II, 13. *Ἀμύντας δὲ ὁ Ἀντιόχου καὶ Θυμώνδας ὁ Μέντορος καὶ Ἀριστομήδης ὁ Φεραῖος καὶ Βιάνωρ ὁ Ἀκαρνάν, ξύμπαντες οὗτοι αὐτομόλοι, μετὰ τῶν ἀμφ' αὐτοὺς στρατιωτῶν ὡς ὀκτακισχιλίων, εὐθὺς ὡς τεταγμένοι ἦσαν κατὰ τὰ ὄρη φεύγοντες ἀφίκοντο ἐς Τρίπολιν τῆς Φοινίκης.....ἐπὶ Κύπρον ἔφυγον καὶ ἐκεῖθεν εἰς Αἴγυπτον.*

Anaximénès avait suivi Alexandre en Asie et composé une histoire du roi. Le titre *τῶν ϖερὶ Ἀλέξανδρον* est donné de même par Harpo-

[1] *Script. rerum Alexandri*, éd. Didot, p. 36.

cration, qui cite le premier et le second livre. Ce sont les seuls dont il soit fait mention dans les auteurs. Si la lecture du chiffre θ est certaine, son ouvrage était très développé, puisque le neuvième livre traitait de la bataille d'Issus.

CALLISTHÈNES.

Col. v, l. 64. — *Ἀλλὰ γὰρ καὶ* Καλλισθέν*[ης σύγγραμμά] τι συντάξας περὶ αὐτοῦ π[ολλά τε λέγει ἄλ]λα καὶ [ταυ]τί· « Οὐ μόν[ο]ν τοι[οῦτος ἐγίγνετο ἐκτὸς] κινδύνων, ἀλλὰ καὶ πλησίον [γενόμενος ἀεὶ ὅ]μοιος ὢν διετέλει. Καὶ μεῖ[ζον οὐδεὶς τεκμήριο]ν ἔδωκε τῆς ἀρετῆς ἐν αὐτῶ[ι τῶι κινδύν]ωι· οἱ μὲν γὰρ βάρβα[ρ]οι θεωροῦντ[ες ἐθαύμαζον αὐτοῦ] τὴν ἀνδρείαν. Ὁ γ[οῦν β]ασιλ[εὺς οὐδὲν παρ' αὐτοῦ πυνθα]νόμενος ἕτερον ἀλλ' ἢ τοὺς αὐτοὺς λόγους ἀκούων, ἀγασθεὶς τὴν ἀνδρείαν καὶ τὴν βεβαιότητα τῶν τρόπων, διενοήθη μὲν αὐτὸν ὅλως ἀφεῖναι, ν[ο]μίζων [γ]ενόμενον αὐτῶι φίλον πάντων ἔσεσθαι χρησιμώτατον· ἀντιπιπτόντων δὲ Βαγώου καὶ Μέντορος διὰ τὸ φθονεῖν καὶ φοβεῖσθαι μὴ πρωτεύσηι μᾶλλον ὅδ' αὐτῶν ἀφεθείς, ταύτην μὲν πάλιν μετεβάλετο τ[ὴ]ν γνώμην, δικάσων δὲ τῶν γιγνομένων παρ' [αὐτ]ῶι κακοπαθιῶν ἄμοιρον αὐτὸν ἐποίησε [διὰ τὴν] ἀρετήν. Ἡ μὲν οὖν τοιαύ[τ]η μετριότης ὑπῆρ[ξε παρ]ὰ τῶν ἐχθρῶν παράδοξ[ος . . . . .]. ν*[1] *τῶν βαρβάρων τρό[πων . . . . . τ]ελ[ευτᾶν] μέλλ[ω]ν*[2] *φιλισ[. . . . .] ον [. . . . .] εσάμενος ἀλλ[.]. [. . . . .] εσκ[. . . . .]ς τῶι πρὸς το[ὺς φ]ί[λους τε καὶ ἐ]ταίρους [ἐπισ]τέλλειν ὡς οὐδ[ὲ]ν ἀ[νάξιον εἴ]η φιλοσοφία[ς οὐδ' ἄ]σχημον διαπεπραγμένος.* »

Il suffit de renvoyer à la notice de l'édition Didot pour la vie et les ouvrages de Callisthènes. C'est ici la première mention du livre qu'il composa sur Hermias. C'était une belle occasion de défendre celui dont son oncle Aristote avait épousé une proche parente, mais surtout de

[1] Παράδοξ[ον ἔργον καὶ ἀλλότριο]ν. Conjecture de Bücheler. *Supplem.*, p. 54.

[2] Correction de Fuhr. — Edit. Ἑλ[λήνω]ν μελλ. ν. Voir page 216.

faire l'éloge d'un prince ami de la philosophie et des philosophes. N'ayant que médiocrement réussi, malgré sa rhétorique et ses flatteries, à s'illustrer et à illustrer son héros, comme historiographe d'Alexandre, Callisthènes adopta l'attitude du philosophe austère, à la parole mordante, incapable d'une faiblesse ou d'une bassesse. Hermias lui servit à réaliser le type du sage sans peur et sans reproche qu'il se flattait d'être lui-même, au milieu des courtisans du conquérant macédonien. Après le réquisitoire de Théopompe, nous allons lire le panégyrique de Callisthènes; l'un ne mérite pas plus de confiance que l'autre, et l'histoire n'y trouvera pas de quoi fixer la figure d'Hermias. Personne n'avait su comment il avait fini; les bruits les plus opposés avaient cours, et l'inventeur avait beau jeu. Callisthènes a représenté le tyran d'Atarnée sous les plus nobles traits. Intrépide dans toutes les circonstances, il fut pareil à lui-même au milieu des dangers. La torture ne put tirer de lui que les mêmes paroles. Elles étaient probablement citées dans les lignes précédentes : un fier refus de trahir les secrets que Philippe lui avait confiés. Cette constance excita l'admiration des barbares et celle du Grand Roi, qui eut un moment l'idée de s'assurer un ami aussi fidèle. L'opposition de Bagoas et de Mentor, qui craignirent de perdre le premier rang, empêcha seule la réalisation de ce projet; tout au moins le Roi, en le jugeant, prit soin de lui épargner les souffrances, exemple incroyable d'une modération bien éloignée du caractère des barbares. Et l'auteur termine son récit par ces mots qui trahissent son dessein : Hermias put mander à ses amis et à ses ἑταῖροι qu'il n'avait rien fait qui fût indigne de la philosophie ou déshonorant. Il est fâcheux que, dans ce récit pompeux, il ne soit pas possible de voir si Hermias a été mis à mort. Didymos, qui avait lu le livre entier, rapportait (col. VI, l. 55) comment il avait fini, suivant la version de Callisthènes; par mauvaise chance, le verbe qui nous aurait fixés, est illisible (voir page 154).

IMPRIMERIE NATIONALE.

MARSYAS.

Col. XII, l. 47. — Sur la blessure de Philippe au siège de Méthone : *καθάπερ ἐν τῇι δ̄ τῶν περὶ αὐτὸν ἱστοριῶν ἀφηγεῖται* Θεόπομπος, *οἷς καὶ* Μαρσύας *ὁ* Μακεδὼν *ὁμολογεῖ.*

L. 55. — *Τὰ μὲν γὰρ περὶ τῶν αὐλητῶν* [*ὁ*]*μολογεῖται καὶ παρὰ* Μαρσύαι, *διότι συντελοῦντι μουσικοὺς ἀγῶνας αὐτῶι μικρὸν ἐπάνω τῆς συμφορᾶς κατὰ δαίμονα συνέβη τὸν* Κύκλωπα *πάντας αὐλῆσαι,* Ἀντιγενείδην *μὲν τὸν* Φιλοξένου, Χρυσόγονον *δὲ τὸν* [Στ]*ησιχόρου,* Τιμόθεον *δὲ τὸν* Οἰνιάδου.

Marsyas, né à Pella en Macédoine, était le frère ou plutôt le neveu d'Antigone. Il naquit à peu près à la même époque qu'Alexandre, avec lequel il fut élevé, et plus tard, il prit part à l'expédition du roi jusqu'au siège de Tyr. Il avait écrit en dix livres une histoire de Macédoine qui commençait au fondateur de la dynastie, Caranus, et s'arrêtait au second séjour d'Alexandre en Syrie, lorsqu'il y revint, après la fondation d'Alexandrie. Vu son jeune âge, il n'avait pu assister au siège de Méthone; mais, vivant à la cour de Philippe, il avait connu et interrogé les officiers qui avaient fait la campagne. C'était donc un témoin bien informé. Didymos paraît avoir accordé une grande confiance à Marsyas. Il le cite encore quelques lignes plus loin, pour corroborer un récit de l'historien Douris sur le concours des joueurs de flûte. La coïncidence était tellement étrange que le lecteur n'aurait peut-être pas ajouté foi au récit de Douris, écrivain trop enclin à raconter des histoires merveilleuses. Marsyas parut à Didymos un garant suffisant. C'est à ce dernier plutôt qu'à Douris qu'il a dû emprunter les détails qu'il rapporte. Ce n'est pas une citation textuelle, mais un abrégé.

Philippe fit souvent célébrer de grands jeux en Macédoine; par ses flatteries et ses largesses, il y attirait les artistes de tous les

pays. Nous ne savons pas à quelle occasion ces jeux *μουσικοί* eurent lieu, peu de temps avant le siège de Méthone. Ils comprenaient des concours dramatiques : tragédie, comédie, drame satyrique, et des concours de flûte et de cithare, seules ou avec chants. Le nom des vainqueurs, quelquefois celui de tous les concurrents, était gravé sur des stèles exposées dans le temple du dieu en l'honneur duquel les jeux avaient été donnés; la liste complète se conservait dans les archives. Il fut donc possible à Marsyas d'en avoir connaissance et, pour prévenir tout soupçon d'invention, il inséra dans son ouvrage le nom des trois joueurs de flûte qui avaient concouru et celui des compositeurs dont ils avaient exécuté l'œuvre. Le contrôle n'était pas difficile pour les contemporains; les modernes peuvent seulement rechercher dans une certaine mesure si la liste présente des probabilités d'exactitude. Pour cela, il faut, autant que possible, prouver qu'il y eut des aulètes de ce nom, vivant au temps de Philippe, et que les poètes nommés dans cette liste avaient composé une pièce lyrique ayant comme sujet le Cyclope.

Ἀντιγενείδης[1]. — Les éditeurs l'ont identifié avec le célèbre joueur de flûte dont a parlé Suidas et qui avait été l'*αὐλῳδός* ou plutôt l'*αὐλητής* de Philoxénos. La réunion des deux noms dans ce texte, comme dans celui de Didymos, rendait l'identification vraisemblable. Mais il n'est guère probable qu'en 353 il fût encore vivant ou en état de concourir. On admet qu'il vint à Athènes en 410 en même temps que Philoxénos; si l'on accepte le témoignage d'Aulu-Gelle (XV, 17), il aurait même été le maître d'Alcibiade. Vers 382, il assista au mariage d'Iphicrate avec la fille de Cotys[2] et Dinse le fait vivre jusqu'au temps d'Épaminondas. Mais on croira difficilement qu'il ait prolongé ses jours jusqu'en 353. Dinse refuse d'admettre l'existence d'un second Antigénidès. Cependant Plutarque nomme un aulète de ce nom

[1] Dinse, *De Antigenida musico Thebano*, Berlin, 1856. Résumé dans l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa. — [2] Anaxandrides, *Fragm. comic. gr.*, éd. Didot, p. 427.

parmi les artistes qui entouraient Alexandre [1]. C'est de celui-là, à mon avis, qu'il est question dans le passage de Didymos.

Philoxénos de Cythère est un poète dithyrambique bien connu, qui mourut en 380 : Ἀφ' οὗ Φιλόξενος διθυραμβοποιὸς τελευτᾶι βιοὺς ἔτη πεντήκοντα πέντε... ἄρχοντος Ἀθήνησιν Πυθέου [2]. Il avait composé une pièce lyrique intitulée le Cyclope, que le scholiaste de Théocrite a résumée : Φιλόξενος ποιεῖ τὸν Κύκλωπα παραμυθούμενον ἑαυτὸν ἐπὶ τῷ τῆς Γαλατείας ἔρωτι καὶ ἐντελλόμενον τοῖς δελφίσιν ὅπως ἀπαγγείλωσιν αὐτῇ ὅπως ταῖς Μούσαις τὸν ἔρωτα ἀκεῖται [3]. Cette pièce est antérieure à 388; car Aristophane l'a parodiée dans quelques vers de son Plutus [4].

On ne connaît pas d'aulète appelé Χρυσόγονος ayant vécu au milieu du quatrième siècle. Le Stésichoros ici nommé n'est pas le poète lyrique du septième siècle. Mais il y eut un second Stésichoros, également né à Himéra et poète lyrique, qui remporta une victoire à Athènes, l'année de la fondation de Mégalopolis, en 360 : Ἀφ' οὗ Στησίχορος ὁ Ἱμεραῖος ὁ δεύτερος ἐνίκησεν Ἀθήνησιν καὶ ᾠκίσθη Μεγάλη πόλις [5].

Avec le texte du papyrus : Τιμόθεον δὲ τὸν Οἰνιάδου, nous sommes encore plus embarrassés. Lucien parle bien d'un aulète thébain qui aurait été vainqueur à Athènes au concours des chœurs cycliques en jouant l'Ajax Furieux de son homonyme, le poète Timothéos, et Dion Chrysostome dit que ce joueur de flûte vécut à la cour de Philippe [6]. Un artiste de ce nom, le même probablement, parut aux noces d'Alexandre en 324 [7]. Mais on ne connaît aucun poète du nom d'Οἰνιάδης. Il n'est pas trop hardi de supposer que, par erreur de Didymos ou par inadvertance du copiste, les noms ont été intervertis et que le texte de Marsyas portait : Οἰνιάδην τὸν Τιμοθέου.

[1] Plutarch., *Moral.*, éd. Didot, p. 410.

[2] Marbre de Paros, *Inscr. insul. Ægæi maris*, fasc. V, 444, l. 82.

[3] Schol. Theocr., XI, 1.

[4] Καὶ μὴν ἐγὼ βουλήσομαι Θρεττανελὸ τὸν Κύκλωπα μιμούμενος. Aristoph., *Plutus*, 290 et schol.

[5] Marbre de Paros, l. 85.

[6] Lucian., XXIII, 1; Dio Chrysost., or. 32.

[7] Chares ap. Athen., XII, p. 538 *f*.

OEniadès le Thébain a été un aulète en renom, de même que son père Pronomos. Celui-ci florissait dans le dernier quart du cinquième siècle[1]; il était encore vivant en 392[2]. Son fils OEniadès fut l'aulète du chœur cyclique qui remporta la victoire aux Dionysia de l'année 384[3]. Il est donc possible qu'il ait pu encore concourir aux jeux de 353. Quant à Timothéos, comme les deux autres poètes, il n'était plus vivant lorsque eut lieu le concours de Macédoine[4]. Il avait, lui aussi, composé un Cyclope lyrique, dont quelques fragments nous ont été conservés[5]. Ses chants ont été souvent repris, longtemps après sa mort : Elpénor en 320[6], les Perses aux Nemea de 207[7].

On a remarqué que les trois musiciens exécutèrent les compositions de poètes déjà morts. Il est possible que ce soit par préférence pour les œuvres de Timothéos et de Philoxénos, qui marquèrent une des périodes les plus brillantes de la musique associée à la poésie dithyrambique[8]. D'autres raisons pourraient encore rendre compte de leur choix. Les inscriptions choragiques d'Athènes nous apprennent qu'au quatrième siècle l'aulète tendit à prendre le pas sur le didascalos ou poète compositeur qui instruisait le chœur, et qu'en effet il réussit à faire inscrire son nom le premier. Le meilleur moyen pour le musicien d'attirer l'attention sur lui seul, c'était d'exécuter les œuvres de compositeurs disparus; et aussi, il avait plus de chances de succès en se présentant au concours avec des morceaux universellement admirés plutôt qu'en se risquant à exécuter une composition nouvelle. Enfin, si nous connaissions mieux la manière dont les prix étaient partagés entre le musicien exécutant et l'auteur du poème et de la musique, peut-être découvririons-nous que la raison d'intérêt ne fut pas étrangère à la préférence des aulètes pour les œuvres anciennes.

[1] Athen., IV, p. 184 *d*. — *Anthol.*, éd. Didot, t. II, p. 532.

[2] Aristoph., *Eccles.*, 102.

[3] *Corpus inscr. attic.*, II, 1234.

[4] Timothéos mourut entre 365 et 360. Marbre de Paros, l. 88.

[5] Wilamowitz, Timotheos, *Die Perser*, p. 107.

[6] *Corpus inscr. attic.*, II, 1246.

[7] Plutarch., *Philopœm.*, 11; Pausan., VIII, 50.

[8] Diod., XIV, 46.

MARSYAS.

L'abrégé du grand commentaire déjà publié sur les blessures de Philippe est fait sans indication des noms d'auteurs, pour la seconde et la troisième blessure; probablement parce qu'il n'y avait pas de divergence dans les récits des historiens. La précision des détails et la simplicité du style me portent à croire que ce résumé est tiré de l'histoire du même Marsyas.

Τὸν μὲν ὀφθαλμὸν οὕτω φασὶν αὐτὸν ἐκκοπῆναι, τὴν δὲ κ[λεῖ]ν[1] τὴν δεξιὰν ἐν Ἰλλυρίοις λόγχῃ τὸν Ἰλλυριὸν Πλευρᾶτον διώκοντα, ὅθ' ἑκατὸν μὲν καὶ πεντήκοντα τῶν ἑταίρων τραυματίζονται, τελευτᾶι δὲ Ἱππόσ[τ]ρατος ὁ Ἀμύντου. Τ[ρ]ίτον τραῦμα λ[α]μβάνει κατὰ τὴν εἰς Τριβαλλοὺς ἐμβολήν, τὴν σάρισάν τινος τῶν διωκόντων εἰς τὸν δεξιὸν αὐτοῦ μηρὸν ὡσαμένου καὶ χωλώσαντος αὐτόν. (Col. XII, l. 63-65, et col. XIII, l. 1-7.)

Aucun témoignage ne nous était parvenu sur la seconde blessure de Philippe. Démosthènes la mentionnait, mais sans dire où il l'avait reçue; seul le scholiaste affirmait que c'était en Illyrie. Sur cette campagne de 345, le récit de Diodore est d'un vague désespérant : le roi conduisit une forte armée, il prit beaucoup de villes et revint avec un grand butin[2]. Les cinq lignes du papyrus nous apportent des renseignements précis et intéressants. Philippe fut frappé à la clavicule droite d'un coup de lance, alors qu'il poursuivait Pleuratos, le roi des Illyriens. Et les circonstances du combat montrent la grandeur du danger qu'il courut en cette occasion. L'ennemi était en fuite et le roi le poursuivait. Tomba-t-il dans une embuscade? S'était-il élancé témérairement à la suite des vaincus avec quelques escadrons

[1] L. κνν. Edit. κν(ήμη)ν. — Il faut restituer κλεῖν, en rapprochant le paragraphe 67 du *Pro Cor.*, dans lequel est rappelée la seconde blessure de Philippe : τὴν κλεῖν κατεαγότα, et le scholiaste.

[2] Diod., XVI, 69.

d'élite et se heurta-t-il à un gros d'ennemis qui fit tête brusquement? Il y eut un moment critique, 150 des hétaires furent blessés, le roi lui-même gravement atteint et Hippostratos tué. Mieux qu'un autre, un historien macédonien pouvait se rendre compte de la signification de ces détails, et c'est une des raisons pour lesquelles nous attribuons ce récit à Marsyas. Les hétaires étaient des cavaliers d'élite, choisis parmi les jeunes nobles; ils formaient, pour ainsi dire, *la maison du roi*. Ils n'étaient que 800, et la proportion considérable des blessés, 150, rendit cette rencontre mémorable pour les Macédoniens. Hippostratos, fils d'Amyntas, le seul qui ait été tué ou du moins le seul dont l'auteur ait rappelé la mort, a dû cette mention exceptionnelle à l'illustration de sa famille ou à quelque acte d'héroïsme qui avait marqué son trépas, peut-être aux deux motifs à la fois. Aussi peut-on l'identifier avec vraisemblance avec Hippostratos, frère de la future reine Cléopatra et neveu d'Attalos[1]. Je crois même qu'il est possible de reconnaître ce personnage dans une anecdote que raconte Diodore à l'occasion de la mort de Philippe. Le Pausanias qui devait être son meurtrier, jaloux de l'affection que le roi témoignait à un jeune noble, qui s'appelait aussi Pausanias, adressa à son rival une parole outrageante. Celui-ci, après s'en être ouvert à Attalos, prit la résolution de ne pas survivre à cette injure et de courir au-devant de la mort. *Φιλίππου πρὸς Πλευρίαν τὸν τῶν Ἰλλυρίων βασιλέα διαγωνιζομένου, πρὸ τοῦ βασιλέως σὶὰς ἀπάσας τὰς φερομένας ἐπ' αὐτὸν πληγὰς ἀνεδέξατο τῷ ἰδίῳ σώματι καὶ μετήλλαξε*[2]. On admettra sans difficulté que le roi Illyrien Pleurias n'est autre que le Pleuratos de Didymos. Il faut un peu plus de hardiesse pour identifier l'Hippostratos de celui-ci avec le Pausanias de Diodore; et cependant, il y a trop de ressemblances dans ce que nous apprenons d'eux pour ne pas croire qu'il s'agit d'un seul et même personnage. Tous deux ont été tués dans la même campagne d'Illyrie et dans une rencontre où

[1] Satyros, *Fragm. hist. gr.*, t. III, p. 161. — [2] Diod., XVI, 93.

Philippe courut les plus grands dangers; la mort de tous deux fut entourée de circonstances qui en perpétuèrent le souvenir. Remarquons encore que, si Hippostratos était le parent d'Attalos, ce fut aussi à Attalos, dans le récit de Diodore, que s'adressa le jeune homme outragé, et ce fut Attalos qui tira vengeance de son offenseur. Je crois, pour ma part, qu'il y a une confusion de noms dans le passage de Diodore et que son prétendu Pausanias s'appelait en réalité Hippostratos. Sa fin héroïque et son dévouement à la personne du roi avaient attaché son nom à la rencontre où Philippe manqua périr. Peut-être ce souvenir fut-il pour quelque chose dans le mariage de sa sœur. Car Satyros, qui a donné la liste détaillée de toutes les femmes qu'épousa le roi de Macédoine, ne parle pas du père de Cléopatra, mais il dit qu'elle était la sœur d'Hippostratos et la nièce d'Attalos [1].

Didymos a donné moins de détails sur la troisième blessure. Les auteurs anciens en ont parlé davantage, parce que le roi en était resté boiteux. Le commentateur, qui avait précédemment traité le sujet, s'est borné ici à fixer quelques détails pour redresser des opinions inexactes ou trop vagues. L'expédition contre les Scythes eut lieu en 339, après le siège de Byzance. Philippe, vainqueur du roi Atéas, voulut revenir par le pays des Triballes, qui s'opposèrent à son passage. Le combat s'engagea sur les limites de leur territoire. Le seul auteur qui ait donné quelques détails est Justin : « Ita in femore vulneratus est Philippus, ut per corpus ejus equus interficeretur [2]. » Ce furieux coup de lance qui traversa l'homme et le cheval paraît un embellissement dû à l'imagination de Justin ou de l'auteur qu'il a suivi, probablement Théopompe. L'affaire change de face dans le récit auquel Didymos a emprunté son résumé. Le coup fut porté par un des soldats qui poursuivaient l'ennemi, non pas avec une lance,

[1] Ἐπὶ πάσαις δὲ ἔγημε Κλεοπάτραν ἐρασθεὶς τὴν Ἱπποστράτου μὲν ἀδελφήν, Ἀτ[τ]άλου δὲ ἀδελφιδῆν. *Fragm. hist. gr.*, t. III, p. 161. — [2] JUSTIN., IX, 3.

λόγχη, comme on le dit communément, mais avec une sarisse. Cette arme, longue de 4 à 5 mètres, et que le combattant tenait à deux mains, n'était employée que chez les Macédoniens; Philippe passait même pour en avoir été l'inventeur ou l'avoir le premier employée à l'armement de sa phalange. Ce fut donc par un des siens, et non par l'ennemi, que le roi fut blessé dans le désordre de la poursuite. Ici encore, je vois dans ces détails si précis un motif pour attribuer ce récit à Marsyas. Il était alors assez âgé pour avoir pris part à l'expédition ou du moins il avait pu causer avec des témoins oculaires. Le mot μηρός, *femur, cuisse,* est plus précis que σκέλος de Démosthènes, qui désigne la jambe tout entière. Il n'est pas jusqu'au détail de la cuisse *droite* qui ne soit instructif. Plutarque l'ignorait ou l'avait oublié quand il écrivit ses Propos de table. Un des convives, Maximus, demande à Zopyrion à quelle main Diomède avait blessé Vénus, et l'autre de répliquer en demandant de quelle jambe boitait Philippe. Maximus s'excusa sur le silence de Démosthènes; mais pour Vénus, disait-il, l'examen attentif des vers d'Homère prouve que ce fut à la main droite[1]. Didymos n'a rien dit de la blessure à la main dont parle Démosthènes; sans doute la blessure fut légère et elle n'avait pas laissé de traces[2].

DÉMON[3].

Col. XI, l. 63, et col. XII. [Χα]ριεντίζεται δ' εἰς τὴν παροιμίαν [ἣ]ν φησιν ὁ Δήμων διαδοθῆναι ἐνθένδε γράφων τὸν τρόπον τοῦτον· « Τοὺς Βοιωτοὺς φησιν ἀνασ[τ]άτους ὑπὸ Θρακῶν γενομένους εἰ[ς] τὴν τότε μὲν Αἰολίδα, νῦν δὲ Θετ[τ]αλίαν ὀνομαζομένην σ[τ]ρατεύσασθαι, καὶ τοὺς τὴν γῆν νεμομένους[1] [ἐ]ξελάσαντας τὴν ἐκεί[ν]ων κατέχειν χώραν. Πολεμούντων δὲ πρὸς αὐτοὺς Αἰολέων καὶ τοὺ[ς] κάρπους

[1] Plutarch., *Moral.*, éd. Didot, p. 902.

[2] Τὴν χεῖρα, τὸ σκέλος πεπηρωμένον. Demosth., *Pro Cor.*, 67.

[3] *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. I, p. 378. Cf. Hauvette, *Proverbes grecs.*

[1] Le copiste avait écrit d'abord νεομένους, en omettant un μ. Corrigé maladroitement en ναιομένους. La véritable leçon est indiquée au-dessus de la colonne avec un signe de renvoi : ἰδὲ μὴ νεμομένους.

IMPRIMERIE NATIONALE.

τοὺς ἐπετείους αἰεὶ φθειρόντων, πέμψαντες εἰς Δελφοὺς ἐπηρώτων, πότ[ερον] μένωσιν ἐπὶ ταύτης ἢ ἑτέραν χώραν ζητῶσι. Τοῦ δὲ Θεοῦ φήσαντος λευκοὺς κόρακας πρότερον φανεῖσθαι ἢ τοὺς Βοιωτοὺς τῆς γῆς ταύτης ἀποβαλεῖν, θαρρήσαντες ἐπὶ [τῶ]ι χρησμῶι τὴν γι-[γνομένη]ν[1] ἀγορὰν ἐντόνως συνῆγ[ο]ν ἣν καὶ νῦν[2]... νειν τὸ τῶν Θετ[ἰ]αλῶν ἔθνο[ς. Μ]εθ[υσ]θέντ[ω]ν οὖν τῶν νεανίσκων τινὲς ἀ[να]-θηρ[ε]ύσαντες κόρακας καὶ τούτους γυ[ψ]ώσαντες ἀφῆκαν πέτεσθαι πρὸς κα[κ]ίαν[3] μὲν οὐδεμίαν, παιγνιᾶς δὲ καὶ γέλωτος [χάριν] τ[ο]ῦτο πράξαντες. Περιπετα[μέν]ων δὲ τ[ὰς πόλ]εις αὐτῶν καὶ πάντων τὸ γε[γ]ονὸς θα[υμαζό]ντων καὶ τῶν μὲν τετελέσθαι τὸν χρησμὸν φασκόντων, ἐνχωρίωι[4] δέ τινι ἰδιώματι λεγόντων ἄλλο το[ι]οῦτο γε-νέσθαι παρὰ τὸν Παγασιτικὸν κόλπον κατώικησαν, ὅθεν φασὶν ἀπ' ἐκείνου κληθῆναι τοὺς ἐκεῖ Κόρακας. Οἱ δ' Αἰολεῖς τεταρα[γ]μένοις τ[οῖ]ς Βοιωτοῖς ἐπιπεσόντες ἐκείνους μὲν ἐξήλασαν, τὴν δὲ χώραν ἀπέλαβον. Τοὺς δ' ἀδικ[οῦν]τάς τι καὶ φυγῆι ζημι[ο]υμένο[υ]ς ἐπὶ πο-λὺν [χρόνον] εἰς Κόρακας λεγομένους ἐκείνους ἀπέσ[ε]λλον, ὅθ[εν τ[οῖς] ἀποριπλουμένοις το..ς ....ε[5] [σ[κορακί[ζει]ν ἔτι καὶ νῦν ἐπιφέρ[εται]...π.

Démon est un des parœmiographes qui cherchaient l'origine de

(1) Correction de Blass. Les éditeurs ont lu τὴν γῆ[ν] en supposant l'omission du verbe ἔσπειρον et ensuite [καὶ τὴ]ν ἀγοράν.

(2) Edit. <φασιν> ἀγι]νεῖν ?

(3) Corr. de Blass. — Edit. καὶ[ρ]ίαν scil. χρῆσιν, peu probable.

(4) Edit. Locum emendatione egere paragrapho adjecta significari videtur : fortasse ἀλ-λοῖον τοῦτο (cf. Herod., 5, 40); ἄλλον τοῦτο Blass, Bücheler. Ces conjectures n'améliorent nullement le passage. Pour le rendre intelligible, il suffira de séparer les mots que le copiste a mal à propos réunis, et de lire : ἐν χωρίωι δέ τινι ἰδίωμά τι λεγόντων ἄλλο τοιοῦτο γενέσθαι, *disant que dans un certain endroit un autre cas d'une particularité semblable s'était produit.* La barre transversale est placée entre les deux colonnes 11 et 12. Elle pourrait désigner la ligne 22 de la colonne 11, qui est fautive. Si elle est relative à la colonne 12, on pourrait corriger : [τῶν δὲ] ἐν χωρίωι τινι etc. L'auteur aurait voulu dire que les uns déclaraient que l'oracle était accompli et, par conséquent qu'ils seraient chassés par les anciens possesseurs; les autres disaient que déjà on avait vu un phénomène semblable près du golfe de Pagasæ, et qu'on pouvait s'y établir. Le raisonnement de ces derniers paraît mal s'adapter à l'oracle. Mais Démon était obligé par la tradition de faire partir les Béotiens du golfe de Pagasæ et il a suivi la version un peu différente de l'oracle que nous trouvons dans Pausanias.

(5) ἀποριπλουμένοις τα[ὐτ]ὸ [τοῦτ]ο [σ]κορα-κίζειν contra vestigia Bethe (*Supplem.*, p. 56).

tous les proverbes dans un fait historique ou légendaire. La tradition à laquelle il emprunte son explication est tirée d'un fait que les Grecs regardaient comme certain et dont ils croyaient même pouvoir fixer la date, la migration des Béotiens : « Les Béotiens de maintenant, dit Thucydide, soixante ans après la prise de Troie, chassés d'Arné par les Thessaliens, occupèrent le pays aujourd'hui nommé Béotie et qui auparavant s'appelait la terre de Cadmus[1]. » L'assertion de l'auteur est confirmée par la similitude des noms : on trouve en effet sur les bords du golfe de Pagasæ une ville de Thebai (Phthiotides), la ville d'Itonos d'où le culte d'Athéna Itonia passa en Béotie, la vieille cité d'Arné qui eut aussi son homonyme sur les bords du Copaïs. Le fait de la migration paraît donc certain et la date très probable. Mais Homère, dans le catalogue des vaisseaux, avait énuméré les navires envoyés par les diverses villes de la Béotie[2]; il fallait donc que les Béotiens y fussent établis dès le temps qui précéda la guerre de Troie. L'autorité historique du poète étant unanimement reconnue, Thucydide tenta de la concilier avec la réalité des faits; il admit qu'une partie des Béotiens était déjà descendue en Béotie à une époque antérieure, tandis que le gros de la tribu était resté en Thessalie. D'autres, dont Strabon s'est fait l'écho, racontaient que les Béotiens occupèrent une première fois la vallée du Céphise et la région du Copaïs, mais qu'ils en furent chassés par les Thraces; ils remontèrent alors vers le Nord et vécurent d'accord avec les Éoliens d'Arné jusqu'au jour où ils revinrent en Béotie, deux générations après la guerre de Troie[3]. C'est à peu près cette tradition que nous trouvons chez Démon; il l'a inutilement compliquée en supposant que les Béotiens usurpèrent le pays des Éoliens, bien que ceux-ci fussent de même race, et que les Éoliens les chassèrent à leur tour, quoique le témoignage concordant d'Hérodote et de Thucydide attribuât leur

[1] Thucyd., I, 12. — Cf. Herodot., VII, 176; Charax, *Frag. hist. gr.*, t. III, p. 386; Pausan., X, 8.

[2] Homer., *Iliad.*, II, 494-510.

[3] Strab., X, II, 3. — Cf. Diod., IV, 67.

expulsion aux Thessaliens, venus de l'Épire. Le récit de Démon n'a rien gagné à cette altération de la tradition historique. Il avance laborieusement, à travers des longueurs inutiles, jusqu'à son explication du proverbe. C'est d'abord un oracle : les Béotiens ne seront chassés qu'après l'apparition de corbeaux blancs. Des jeunes gens, dans l'ivresse, s'amusent à prendre des corbeaux et à les lâcher après les avoir blanchis. L'oracle était accompli; il ne restait plus qu'à partir. Ici l'auteur ne fait pas très bien comprendre pourquoi les Béotiens se dirigèrent vers le golfe de Pagasæ et donnèrent à une localité le nom de Κόρακες, encore moins pourquoi les Éoliens, débarrassés de ces intrus, continuèrent à les pourchasser, et pourquoi, pendant longtemps, ils envoyèrent les coupables condamnés à l'exil dans ce lieu appelé Κόρακες, si ce n'est pour expliquer enfin la locution *ἐς κόρακας*. Dans toute cette partie, Démon se montre explicateur et narrateur aussi médiocre qu'il l'a été pour les proverbes *Δοδωναῖον χαλκεῖον* — *Ἔσχατος Μυσῶν*[1]. Il faut croire que sa narration avait paru gauche et compliquée même aux parœmiographes qui acceptèrent le fond de son interprétation. Aussi fit-elle place à une version plus simple et plus claire, que reproduisirent les grammairiens et les recueils de proverbes. Elle est citée sous le nom de Pausanias le lexicographe. *Παυσανίας δέ φησιν ὅτι Βοιωτοῖς ἔχρησεν ὁ Θεὸς ἔνθα λευκοὶ κόρακες αὐτοῖς ὀφθῶσιν ἐκεῖ κατοικεῖν· ἰδόντες οὖν, φησί, κόρακας πετομένους περὶ τὸν Παγασητικὸν κόλπον οὓς ἄκακοι παῖδες ἐγύψωσαν, ᾤκησαν ἐκεῖ, καλέσαντες τὸ χωρίον Κόρακας, ὕστερον δὲ Αἰολεῖς ἐκβαλόντες αὐτοὺς ἔπεμπον ἐκεῖ τοὺς φυγαδευομένους*[2].

On est surpris que Didymos ait laissé sans critique le récit de Démon; car il passe pour l'auteur ou tout au moins le représentant le plus marquant d'un système opposé. Dans son recueil de proverbes en treize livres, il en cherchait l'origine dans les usages populaires

[1] *Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 382, n. 18 et 20. — [2] Eustath., *Ad Odyss.*, V, 408. — Cf. *Parœmiographi græci*, t. II, p. 421.

ou l'observation des faits de la vie quotidienne. Des explications de ce genre, antérieures ou postérieures à Didymos, ont été recueillies par Zénobius et par Apostolius, pour la locution ἐς κόρακας[1]. C'était, d'après eux, une imprécation pour chasser quelqu'un en lui souhaitant la mort. Elle avait pris naissance de ce que les corbeaux font leurs nids dans des endroits qu'on ne peut atteindre sans danger, ou plutôt de ce que ces oiseaux se nourrissent de cadavres. Zénobios, au temps d'Hadrien, composa un recueil abrégé de Proverbes, où il fit entrer les explications des deux écoles opposées que représentaient Didymos et le Crétois Lucillus de Tarrha[2].

DOURIS.

Col. XII, l. 50. Ὁ δὲ Δοῦρις, ἔδει γὰρ αὐτὸν κἀνταῦθα τερατ[ε]ύσε[σθαι][3], Ἀ]σίέρα φησὶ εἶναι τοὔνομα τοῦ τὸ ἀκ[όντιον καιρίως] ἐπ' αὐτὸν ἀφέντος, [τ]ῶν [συνεσίρα]τευκότων αὐ[τ]ῶι σχε[δ]ὸν [ὡάν]των τοξεύμα[τ]ι λεγόντων [α]ὐτὸ[ν] τετρῶσθαι. Τὰ μὲν γὰρ ὡερὶ τῶν αὐλητῶν [ὁ]μολογεῖται καὶ ὡαρὰ Μαρσύαι.

Didymos a traité assez sévèrement Douris et son goût pour les histoires extraordinaires. Plutarque le juge de même, et il paraît avoir eu peu d'autorité chez les anciens. En somme, il n'avait commis qu'une erreur légère sur l'arme qui avait blessé le roi; plus grave était sa prétention de connaître le nom de celui qui avait fait la blessure, et il est coupable d'avoir donné naissance à la légende d'Aster, dont les critiques ne purent arrêter le développement. On pourrait s'étonner que le commentateur ait laissé passer sans protestation le récit que Callisthènes aurait fait du même épisode, dans le troisième livre des Macedonica. D'après ce récit, qui se trouve avec quelques variantes dans les écrits attribués à Plutarque et dans Stobée, Philippe, voulant ravager le territoire de Méthone et d'Olynthe, fut arrêté par les enne-

[1] *Fragm. hist. gr.*, t. IV, p. 327; *Paroemiographi græci*, t. I, p. 486, note 1.

[2] Suidas in v. Ζηνόβιος.

[3] Plutôt τερατεύεσθαι ou τερατεύσασθαι.

mis au passage du fleuve Sandanos. Un archer, nommé Aster, lui décocha une flèche en prononçant ce vers : Ἀστὴρ Φιλίππῳ θανάσιμον πέμπει βέλος. Atteint à l'œil droit, le roi se jeta à l'eau et rejoignit les siens à la nage[1]. La comparaison de cette version avec les faits établis par les contemporains que cite Didymos suffit à en faire ressortir l'inexactitude et la puérilité. Quelques reproches qu'ait mérités Callisthènes comme historien, il serait injuste de lui imputer une pareille ineptie; c'est une raison de plus pour adopter l'opinion de ceux qui rejettent les Μακεδονικά et quelques autres écrits de même espèce sur le compte d'un homonyme beaucoup plus récent, Callisthènes de Sybaris[2]. Si Didymos avait lu ces niaiseries et surtout les embellissements qu'on y ajouta par la suite, il aurait probablement été plus indulgent pour Douris, d'autant plus qu'il reconnaît que celui-ci a dit la vérité au sujet du concours des aulètes, qui sembla présager la blessure du roi[3].

BRYON.

Col. VI, l. 44. Φησὶ Βρ[ύ]ων ἐν τῶι Περὶ Θεοκρίτου ἐπίγραμμά τι Θεόκριτον [τὸν Χῖον τοιόνδε ἀντιποιῆ]σαι·

Ἑρμίο[υ] εὐ[νούχου τ]ε καὶ [Εὐβούλου ἅμα] δούλου
σῆμα κ[ενὸν] κενό]φρων θῆκεν Ἀριστο]τέλης,
ὃς [γα]στρὸς τιμῶν ἄνομ[ον φύσιν εἵλετο ναί]ειν
ἀ[ντ' Ἀ]καδημείας βορβ[όρου ἐν προχοαῖς].

L'épigramme de Théocritos est également citée dans Diogène Laërte, avec les variantes suivantes : εὐνούχου ἠδ' Εὐβούλου — ὃς διὰ τὴν ἀκρατῆ γαστρὸς φύσιν[4]. Théocritos de Chios, que Strabon appelle *le sophiste,* appartenait au parti antimacédonien[5]. Il était l'adversaire politique de Théopompe, qui, dans sa Lettre à Alexandre,

[1] Callisthen., fr. 42, dans *Script. rerum Alexandri Magni*, éd. Didot, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 7.
[3] Voir pages 138-141.
[4] Diog. Laert., V, 1, 11.
[5] Strab., XIV, 1, 35.

en parle dans un style déclamatoire et passionné, lui reprochant d'avoir sur sa table des vases d'or et d'argent, lui qui, dans le temps, n'avait pour boire qu'un vase de terre, parfois ébréché[1]. D'un esprit mordant, il s'était fait une réputation par ses bons mots; des railleries trop répétées sur l'infirmité d'Antigone le Borgne excitèrent la colère du roi, qui le fit mettre à mort en 301[2]. Son épigramme contre Aristote a été plusieurs fois rappelée par les anciens, en particulier par Plutarque, pour expliquer le dernier vers. Le mot βόρβορος, qui signifie *bourbier, eau puante et inutile,* désignait aussi un ruisseau qui coulait près de Pella[3].

Didymos a reproduit ces vers d'après un ouvrage écrit sur Théocritos; c'est le seul témoignage de seconde main qui se trouve dans son commentaire. Mais il en est de même pour Diogène Laërte, qui cite le même auteur et le même ouvrage ἐν τῷ περὶ Θεοκρίτου. Suidas attribue à Théocritos un recueil de bons mots, ἔγραψε Χρείας[4]. Les bons mots sont bien de lui, mais ils ont été réunis et publiés par un de ses compatriotes. Le nom de celui-ci est Ἀμβρύων dans les manuscrits de Diogène Laërte, et les éditeurs l'ont reproduit tel quel, bien qu'on ne puisse en expliquer ni le sens ni la formation. La véritable leçon est donnée par Didymos : Βρύων. Le nom ne figure pas dans le Lexique de Pape, mais on le trouve dans une inscription; c'est celui d'un député que les Chiotes envoyèrent à Athènes en 387 ou 386[5]. Si notre auteur est le petit-fils, portant, suivant l'usage, le même nom que son grand-père, il vivait vers l'année 326, et fut, par conséquent, le contemporain de Théocritos, auquel il consacra son livre.

TIMOSTHÈNES.

Col. XI, l. 28. Νίκαια ἐπιθαλ[α]σσία [ἐστὶ] πόλις Θερ[μο]πυλῶ[ν] ἀπέχουσα σ[τ]αδ[ί]ους π̄ περὶ ἧς Τιμοσθέν[η]ς ἐν τῶι Περ[ὶ] λιμέ-

[1] *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. I, p. 325. — [2] *Fragm. hist. gr.*, t. II, p. 86-87. — [3] Plutarch., *Moral.*, éd. Didot, p. 723. — [4] Suidas, Θεόκριτος. — [5] *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 9.

νων ε̄ φησι τὸν [πλοῦν][1] [το]σοῦτον· « Ἐκ [Θερμοπ]υλῶν δὲ κομισ[θέντι π[λ]οί]ω[ι σί]δί[ους κ̄ ἐσ]ὶ π]όλις Νίκαια, [πεξεύοντι δὲ ὅσον πεν]τήκοντα· ἀπὸ [δὲ ταύτης ἐσ]ὶ μάλισ[τ]α σ]αδίους ε̄ ἄκρα [μ]ά[λα ψα]μμώδης ἐπὶ σ]αδίους τέτ]α[ρα]ς [ἔχουσα νηὶ] μακρᾶι ὕφορμον. »

L'auteur est connu par un passage de Strabon. Il avait composé, pour le concours des citharistes aux jeux Pythiens, une symphonie en cinq parties, où la musique exprimait les phases du combat entre Apollon et le serpent Python. Ἐμελοποίησε μὲν οὖν Τιμοσθένης, ὁ ναύαρχος τοῦ δευτέρου Πτολεμαίου ὁ καὶ τοὺς λιμένας συντάξας ἐν δέκα βίβλοις[2]. Nous savons de plus qu'il était Rhodien, engagé, comme tant d'autres Grecs, au service des Ptolémées. Sous Philadelphe (285-247), il commandait la flotte que l'Égypte entretenait dans la Méditerranée et qui stationnait d'ordinaire à Samos. Ce fut pendant ce commandement qu'il réunit les éléments de son ouvrage. Le titre était ὁ ou τὸ περὶ λιμένων, abrégé assez souvent en *οἱ λιμένες*; d'autres livres, περὶ νήσων, σ]αδιασμοί ne sont peut-être que des chapitres de son grand ouvrage. Sur les dix livres de Timosthènes, deux seulement sont connus avec précision : le 5e, au sujet de Nicæa sur la côte de Locride; le 6e, où il était question de Salamine[3]. Ces deux indications permettent jusqu'à un certain point de reconstruire l'ordre qu'il avait suivi dans sa description des ports[4]. Il avait remonté le Nil jusqu'à *Méroé;* puis il avait passé dans le *Golfe Arabique.* Cette partie a peut-être formé un ouvrage séparé. Dans la Méditerranée, il

[1] Τὸν [ἀ]ρ[ιθμὸν (compendiose) conjecit Keil; fortasse τὸν τρόπον τοῦτον, ita ut τρ(όπον) breviatum et τοσοῦτον confusum sit a librario; τον πλοῦν vestigiis non aptum (note, p. 26). — La restitution πλοῦν paraîtra cependant la plus simple et aussi la plus satisfaisante pour le sens.

[2] Strab., IX, III, 10.

[3] Schol. Æsch., *Pers.*, 301.

[4] J'ai essayé de reconstituer le plan du livre de Timosthènes, en réunissant les localités citées par les auteurs d'après son ouvrage et en me basant sur ce fait que, sur la côte de Grèce, il descendait du Nord au Sud, puisqu'il parlait d'un port de Locride dans son cinquième livre et de Salamine dans le sixième. Les noms en italique sont ceux des localités qui figurent dans les citations de Timosthènes.

suivait la côte de Syrie, faisait le tour de *Cypre*, longeait toute la côte d'Asie Mineure, *Lesbos*, *Alexandrie de Troade*, *Artacé*, *Hiéron*. — Pour le Pont, qu'il connaissait moins bien, *Dioscourias*. — Il redescendait le long de la côte d'Europe, *Nicæa* en Locride (liv. 5), *Salamine* (liv. 6), — dans l'Archipel, un îlot voisin de *Théra*. — Il contournait le Péloponnèse et arrivait aux îles Ioniennes, — *Céphallénie*. — Les indications sur quelques points de la Ligurie, de l'Afrique carthaginoise et de l'Espagne ne proviennent probablement pas d'observations personnelles. La valeur de son ouvrage est attestée par les nombreuses citations qui en ont été faites et par le profit qu'en ont tiré ses successeurs. Ératosthènes, qui le critique et le corrige sur certains points, en a fait grand usage. Strabon les reprend tous deux sans aménité; il leur reproche de ne pas connaître le Pont, l'Espagne, la Gaule et l'Italie[1]; ce qui était assez excusable cependant à l'époque où ils écrivaient.

En somme, Timosthènes n'avait qu'une connaissance médiocre du Pont-Euxin et du bassin occidental de la Méditerranée. Mais par contre, il avait exploré à fond le bassin oriental où le retenait son commandement de la flotte égyptienne.

Le livre des Ports, où il a consigné le résultat de ses observations, n'est pas une œuvre de géographie savante; il s'adresse aux navigateurs et s'occupe surtout de leur donner des renseignements pratiques sur les distances, le régime des vents, les mouillages. Par exemple pour Cyzique, il note qu'Artacé est une petite île à un stade de la côte, qu'il y a là un port profond pour huit vaisseaux, dans le coude formé par la montagne[2]. Sa description de Nicæa a le même caractère; après avoir indiqué la distance de la ville aux Thermopyles par terre et par mer, il ajoute qu'à cinq stades environ s'étend sur une longueur de quatre stades une pointe très sablonneuse qui offre

[1] Strab., II, 1, 41.

[2] Ἀρτάκη τοῦτο μὲν ὄρος ἐσῖὶ τῆς Κυζικήνης, τοῦτο δὲ νησίον ἀπὸ γῆς ἀπέχον σΐάδιον· κατὰ τοῦτο λιμὴν ὑπάρχει βαθὺς ναυσὶν ὀκτὼ ὑπὸ τῷ ἀγκῶνι ὑν ποιεῖ τὸ ὄρος ἔγγισΐα τοῦ αἰγιάλου. Steph. Byz., in v.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un mouillage pour un vaisseau de guerre. Le récit de l'entrevue de Philippe et de Flaminius en 197, qui eut lieu sur cette pointe de sable, confirme l'exactitude de sa description : *Romanus ad extremum littus progressus quum rex in proram navis in ancoris stantis processisset*[1].

HERMIPPOS.

Col. VI, l. 30. Ἀλλὰ γὰρ [ἔτ]ι διαλλάττουσι καὶ ϖ[ερὶ τὴν σύλ]ληψιν αὐτοῦ (Hermias) καὶ τὸν θάνατον. Ἕρμι[ππος] γὰρ ἐν τῶι Περὶ Ἀρ[ι]στοτέλους β̄ ἐν το[ῖς δεσμο]ῖς φη[σι]ν αὐτὸν τελευτῆσαι, οἱ δ'ὑπ[ὸ βασιλ]έως βασα[νισ]θέντα ἀνασταυρωθῆνα[ι, καθ]άπερ ϖροέκκειται, οἱ δὲ αὐτὸν ε[.....] μη[δ]ὲν [τῶ]ν Φιλίππωι συνεγνωσμένων [ὁμο]λο[γ]ήσαντα, καθάπερ ὁ Καλλισθέν[η]ς.

Hermippos, péripatéticien, élève de Callimaque, avait écrit, dans la seconde moitié du troisième siècle, les Vies des législateurs, des Sept Sages, des philosophes, des orateurs et des hommes qui avaient brillé dans la science[2]; c'était un complément des Πίνακες dressés par son maître. Les écrits d'Hermippos ont joui d'une grande autorité chez les anciens. Il est fréquemment cité et, en particulier, Diogène Laërte lui a fait de nombreux emprunts pour ses Vies des philosophes. Celle d'Aristote comprenait au moins deux livres; c'est dans le second qu'il parlait d'Hermias. Suivant lui, le tyran d'Atarnée serait mort en prison; d'autres, parmi lesquels Théopompe, disaient qu'il avait été torturé et mis en croix. Callisthènes racontait qu'après avoir refusé de rien révéler des projets concertés avec Philippe, il fut..... Le mot le plus important n'a pas été lu. Les éditeurs n'ont pas admis dans leur texte les conjectures ἐξαγαγεῖν, ἐκπνεῦσαι, ἐναποθανεῖν, qu'ils rejettent comme *vestigiis haud apta*. En outre, la version de Callisthènes devait différer des deux autres et peut-être l'auteur indiquait-il un genre de mort moins cruel que la croix; ce qu'il tenait surtout à affir-

[1] Livius, XXXII, 32. — [2] *Fragm. hist. gr.*, t. III, p. 35.

mer en terminant son récit, c'est qu'Hermias n'avait rien voulu révéler. Ce n'était pas l'idée que s'en faisaient les contemporains. Démosthènes s'attendait à ce qu'Hermias découvrît au Roi les plans de Philippe, et c'est probablement ce qui arriva, à voir comment les gouverneurs perses prirent l'offensive, lors du siège de Périnthe. Après cela, le Roi le fit-il mettre à mort immédiatement? je croirais plutôt qu'on le retint à Suse, où il vécut quelque temps, que parfois même il se mêla aux intrigues de la cour et qu'on le fit disparaître sans éclat et sans supplice.

AUTEUR INCONNU (HERMIPPOS?).

Le commencement de la citation a disparu dans la lacune, ainsi que le nom de l'auteur.

Col. v, l. 52. [ε]*ἰς* [*τὴν* ϖ]*έριξ ἐ-*
σ[*τ*]*ρατήγ*[*ει* . . . . .] *καὶ Ἕ-*
ρασ[*τ*]*ον καὶ Ἀριστ*[*έλην* . . . . .] *διὸ καὶ*
ϖάντ[*ες οὗ*]*τοι ϖαρὰ*. [. . . . .] *ὕστε-*
ρον . . [. . . .]*ηκο* . . . . .] *ἔδωκεν*
αὐτ[*οῖς δ*]*ωρεὰ*[*ν*.] . . . [. . . . . *ἐπίτηδ*]*ες δὲ τὴν*
τυραν[*νίδ*]*α μ*[*ετέ*]*στη*[*σεν εἰς ϖραο*]*τέραν δυ-*
νασ[*τ*]*είαν· διὸ καὶ ϖάσ*[*ης τῆς σύν*]*ε*[*γγ*]*υς ἐπῆρ-*
ξεν ἕως Ἀσσοῦ, ὅτε [*δὴ καὶ ὑπερησ*]*θεὶς τοῖς εἰ-*
ρημένοις φιλοσόφοις ἀ[*πένειμεν*] *τὴν Ἀσσίων*
ϖόλιν, μάλισ[*τ*]*α δ' αὐτ*[*ῶν ἀποδεξ*]*άμενος Ἀρι-*
σ[*τ*]*οτέλην οἰκειότατα* [*διέκειτο ϖρὸς τοῦτον.*]

Des divers ouvrages que Didymos a cités au sujet d'Hermias, celui-ci est le plus modéré et le plus précis; il a été écrit *sine ira et studio*, et il est regrettable que le mauvais état du papyrus ait condamné l'auteur à l'anonyme. Dans les lignes perdues, il avait parlé des premières expéditions d'Hermias dans la région voisine d'Atarnée. Il n'en reste que les derniers mots : [ε]*ἰς* [*τὴν* ϖ]*έριξ ἐσ*[*τ*]*ρατήγ*[*ει* ou

ησε]. De là, il passait à ses relations avec les philosophes. Le passage est très mutilé; j'ai essayé de le restituer. On sait qu'Hermias, du vivant de son maître Euboulos, avait suivi les leçons de l'Académie. Quand il devint maître du pouvoir, il satisfit son goût pour la philosophie en attirant auprès de lui les disciples de Platon. Une lettre que le grand philosophe athénien aurait écrite dans sa vieillesse est adressée à trois de ses élèves : Hermias, Érastos et Coriscos. Il montrait au premier quel appui pouvait ajouter à sa puissance et à sa richesse l'amitié fidèle de deux hommes de bien, et il engageait ceux-ci à s'assurer la protection d'Hermias contre les dangers de la vie dont ils n'avaient pas appris à se défendre[1]. Tous deux étaient originaires de Skepsis et sont nommés ensemble parmi les disciples de Platon par Strabon et Diogène Laërte[2]. Il est naturel de les réunir ici, comme ils le sont dans les auteurs ainsi que dans la lettre, et de suppléer [Κορίσκον] καὶ Ἔρασ*τ*ον. Au moment où Platon leur écrivit, ils vivaient à Skepsis, ville voisine d'Atarnée. Ce fut peut-être à la suite des conseils de son maître qu'Hermias les invita à venir près de lui. La restitution du verbe μετεπέμψατο est justifiée par l'ensemble de la phrase et par la mention d'Aristote. Celui-ci vint auprès d'Hermias après la mort de Platon en 348 et séjourna trois ans dans ses États[3]. Il y a un autre nom tout indiqué pour la lacune qui suit, celui de Xénocratès, qui devint le chef de l'Académie en 340. Strabon dit positivement qu'il se rendit à Atarnée, ainsi qu'Aristote, sur l'invitation d'Hermias[4]. La conséquence naturelle fut que celui-ci devint leur hôte et qu'ils demeurèrent dans sa maison. Par suite, je restituerais : πάντ[ες οὗ]τοι παρὰ [τῶι Ἑρμίαι διέτριβον]. C'est la première période de l'enthousiasme du tyran pour la philosophie et les philosophes, celle dont parlait Théopompe dans la Lettre à Philippe : μετὰ τῶν Πλατω-

[1] Plat., *Epist.*, VI.

[2] Nélée, le fils de Coriscos, hérita des bibliothèques d'Aristote et de Théophraste. Strab., XIII, 1, 54; Diog. Laërt., III, 46.

[3] Dionys. Halic., *Epist. ad Ammæum*, 5.

[4] Μετεπέμψατο τόν τε Ἀριστοτέλην καὶ Ξενοκράτην καὶ ἐπεμελήθη αὐτῶν. Strab., XIII, 1, 57.

νείων φιλοσοφεῖ. Ὕσ[τερον δὲ] annonce un changement qui se produisit postérieurement, un don qui leur fut fait. L'accueil que trouva le premier groupe des quatre philosophes attira bon nombre de leurs confrères, [ἐπεὶ] ἤκο[ν καὶ ἄλλοι πλέονες]. Sa maison devenue trop étroite pour les loger, Hermias leur donna en présent une demeure dont ils furent les maîtres [ἰδίαν οἴκησιν ou μεγάλην οἰκίαν, qui correspondent à l'étendue de la lacune]. Voici donc comment pourraient se lire les premières lignes de ce passage :

[Μετεπέμψατο δὲ Κορίσκον] καὶ Ἔ-
ρασ[ον καὶ Ἀριστοτ[έλην καὶ Ξενοκράτην], διὸ καὶ
πάντ[ες οὗ]τοι παρὰ [τῶι Ἑρμίαι διέτριβον]· ὕστε-
ρον [δὲ, ἐπεὶ] ἤκο[ν καὶ ἄλλοι πλέονες], ἔδωκεν
αὐτ[οῖς δ]ωρεὰ[ν ἰδίαν οἴκησιν].

L'auteur semble attribuer au désir de les satisfaire le changement introduit par Hermias dans son gouvernement. À la tyrannie ou pouvoir absolu qu'il exerçait seul sans contrôle, il substitua le régime des ἑταῖροι. Ils sont nommés, en effet, à côté d'Hermias dans le traité conclu avec Erythræ[1]. On a supposé qu'ils formaient une oligarchie qui avait mis Hermias à sa tête; je croirais plutôt qu'ils étaient les chefs et les représentants des petits pays voisins que celui-ci avait annexés à Atarnée, et qu'il les associa ensuite à son pouvoir. Une conséquence de cet acte (διό) fut que les pays voisins se soumirent à son autorité, qui s'étendit désormais jusqu'à Assos. Il attribua cette ville aux philosophes. Le motif de cette libéralité, suivant les éditeurs, aurait été l'extrême plaisir qu'Hermias goûta dans leur société, et ils ont restitué ὅτε [δὴ καὶ ὑπερησ]θεὶς. Je ne crois pas plausible cette restitution. S'il avait été aussi enchanté de leur compagnie, il n'aurait pas eu l'idée de les éloigner de lui en leur assurant un établissement

[1] Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, 1536 *a*.

à Assos; il semble plutôt qu'il ait cherché à s'en séparer d'une manière honorable. Les princes ont eu rarement à se louer d'un commerce prolongé avec les gens de lettres et les philosophes. Après le charme des premiers temps, leur vanité, leurs exigences et leurs rivalités les rendent vite insupportables, et les protecteurs aspirent à s'en débarrasser. Quelques-uns, comme Denys le Tyran et Frédéric II, l'ont fait un peu brutalement. Hermias imagina une solution plus élégante. À ses commensaux il assigna généreusement la ville d'Assos avec ses revenus, et lui-même échappa, sans rupture violente, à leurs querelles et à leurs discussions philosophiques. Il m'a semblé que la restitution *ὅτε [δὴ λόγων κορεσ]θεὶς* rentrerait mieux dans l'intention de l'auteur.

Celui-ci ajoute qu'entre tous, Aristote jouit de la faveur d'Hermias. Il semble pourtant qu'il y eut des nuages. Aristote, comme les autres, s'établit à Assos, et en 345, il quittait la principauté d'Atarnée pour passer deux ans à Mytilène[1]. De loin, leur affection se ranima et persista. Aristote se constitua le défenseur de la mémoire d'Hermias en le célébrant dans un péan et en lui élevant une statue à Delphes. Si l'on peut accepter comme authentique la lettre du philosophe à Antipater, ce n'est point par flatterie qu'il avait épousé Pythias, la sœur du tyran, mais il s'unit à elle après la mort d'Hermias, touché de son malheur et de ses qualités[2]. Le testament d'Aristote, qui est une pièce moins suspecte, témoigne de l'attachement qu'il avait conservé pour elle. Il y prescrivait que, suivant la volonté exprimée par Pythias, on ensevelît les restes de sa première femme dans le même tombeau que les siens[3].

Un papyrus d'Herculanum permet de rapprocher de ce passage un extrait ou un résumé tiré du premier livre des Vies des philosophes par Dicéarque. Déjà du vivant de Platon, Hermias avait engagé Aristote et Xénocrate à venir auprès de lui; après la mort du philosophe,

[1] Dionys. Halic., *Epist. ad Ammæum*, 5.

[2] Aristot., éd. Didot, t. IV, II, p. 326.

[3] *Ὅπου δ'ἂν ποιῶνται τὴν ταφήν, ἐν-ταῦθα καὶ τὰ Πυθιάδος ὀστᾶ ἀνελόντας θεῖναι, ὥσπερ αὐτὴ προσέταξεν.* Diog. Laërt., V, 1, 16.

il renouvela son invitation d'une manière plus pressante, et tous deux se rendirent à ses instances. Dicéarque n'a pas parlé de leur premier séjour à Atarnée, mais seulement de leur établissement à Assos, où Hermias les défrayait de tout, de leurs promenades philosophiques et d'une chapelle qu'ils consacrèrent à Platon[1]. Le récit, qui ne doit pas reproduire le texte original de Dicéarque, est bien inférieur au passage que Didymos a cité. L'auteur de celui-ci est très probablement Hermippos, qui avait écrit une Vie d'Aristote en deux livres. Didymos connaissait certainement cet ouvrage et en avait fait des extraits, puisqu'il a renvoyé au second livre au sujet de la mort d'Hermias[2]. Il est tout naturel qu'encore ici il l'ait cité de préférence pour les rapports qu'il entretint avec les disciples de Platon; et l'on remarquera qu'en finissant il insiste sur la bienveillance particulière qu'il témoigna à Aristote, détail qui est bien à sa place dans une biographie de ce philosophe.

ANDROTION ET PHILOCHOROS.

J'ai réuni les citations de ces deux auteurs d'Atthides, quoiqu'ils n'aient pas été contemporains. Androtion vécut et écrivit dans la première moitié du quatrième siècle; Philochoros, dans les dernières années du quatrième et jusqu'aux environs de l'année 261. Mais ils ont traité le même sujet et dans la même forme d'Annales. Ils sont très fréquemment cités ensemble, sans que l'on puisse distinguer ce qui appartient en propre à l'un ou à l'autre. Pour la première fois, nous trouvons dans le Commentaire de Didymos les témoignages distincts des deux auteurs sur les mêmes événements.

Carl Müller, dans la préface du premier volume des *Fragmenta historicorum græcorum* (éd. Didot, p. LXXXIII), distingue Androtion, l'orateur et l'homme politique bien connu, de l'auteur de l'Atthide. Cet autre Androtion aurait été le contemporain de Philochoros, avant

[1] Mekler, *Academ. Philosoph. index Herculanensis*, p. 22. — [2] Voir page 154.

lequel cependant il aurait publié son ouvrage. Les arguments donnés à l'appui de cette thèse sont assez faibles, et elle paraît avoir été abandonnée. Il est vrai de dire que ceux qui acceptent l'identité de l'orateur et de l'historien n'avaient pas non plus des raisons péremptoires. Ni Suidas, ni le scholiaste d'Hermogènes, qui ont dit quelques mots de l'orateur, n'ont parlé de son Atthide. Le seul témoignage positif est emprunté à une Vie d'Isocrate; l'auteur énumère les disciples du rhéteur et compte parmi eux *Ἀνδροτίωνα τὸν τὴν Ἀτθίδα γράψαντα, καθ' οὗ καὶ ὁ Δημοσθένης ἔγραψε*[1]. Mais il faut avouer que cette biographie d'Isocrate, d'une époque assez basse, manque un peu d'autorité. Aussi est-il heureux que le Commentaire de Didymos nous ait enfin fourni un texte qui tranche définitivement la question. Le grammairien alexandrin, racontant l'envoi d'une ambassade perse sous l'archontat de Lyciscos, ajoute : [*Ἀφηγοῦν*]*ται* [*ταῦτ*]*α Ἀνδροτίων ὃς καὶ τ*[*ότ' εἶπε καὶ Ἀνα*]*ξιμένης*. La restitution n'est pas douteuse. C'est le même Androtion qui prit la parole à l'occasion de l'ambassade du Grand Roi et qui consigna le récit de ce qui se passa en cette occasion dans son Atthide. Pour la carrière politique d'Androtion, on trouvera tous les renseignements réunis dans la *Prosopographia attica*. Un point est maintenant à rectifier dans sa biographie. Plutarque, énumérant les auteurs qui ont composé leurs ouvrages en exil, nomme Androtion comme ayant écrit lorsqu'il était à Mégare. Quelques savants ont cherché à préciser davantage, et remarquant que le dernier fragment daté de son livre est de 346, ils ont pensé que l'auteur avait arrêté sa composition à l'année où il fut obligé de quitter Athènes. Cette déduction n'est pas fondée. En 346, Androtion fit voter le décret en l'honneur des fils de Leucon[2]. Nous voyons de plus que son Atthide comprenait l'archontat de Lyciscos (344/3) et que lui-même prononça encore un discours en cette année. Donc son exil, s'il faut y croire, fut postérieur à cette date.

[1] *Orat. attic.*, éd. Didot, t. II, p. 481. — [2] *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 37.

Philochoros a déjà été l'objet de plusieurs travaux[1]. L'ouvrage de Didymos ajoute aux fragments déjà connus de son Atthide bon nombre de morceaux assez étendus. Pour l'exactitude et la précision des informations, la simplicité et la clarté du style, ils ne feront que confirmer le jugement favorable qu'on a depuis longtemps porté sur l'auteur. Mais ils mettent aussi en lumière quelques côtés nouveaux.

Philochoros s'est tenu moins étroitement enfermé qu'on ne le croyait dans le cadre des Annales. Il ne s'est pas toujours astreint à raconter seulement les faits qui s'étaient passés pendant le cours de l'année; mais il a su, au besoin, réunir les différentes parties d'une même action qui s'était prolongée sous plusieurs archontats. Par exemple, après avoir dit que Conon partit de Cypre l'année où Souniadès fut archonte, 397, il raconte d'affilée ses campagnes jusqu'à la victoire de Cnide, 394. Il a senti que le lecteur aurait eu peine à suivre les opérations, s'il les avait réparties entre quatre archontats[2]. De même, pour un événement moins considérable, il a groupé en quelques lignes l'exposé des vicissitudes par lesquelles passa la ville de Nicæa et ses changements de maîtres de 346 à 339[3]. Ces dérogations au système du classement rigoureux des faits par année témoignent d'un souci intelligent de la composition.

Il ne s'est pas toujours borné à un sec résumé des événements; il a donné parfois le récit développé d'un fait, lorsqu'il le jugeait important en lui-même ou par ses conséquences, comme la capture des bâtiments marchands par Philippe[4]. Ce sont alors des détails très précis et clairement exposés.

Un point intéressant est encore éclairci par les nouveaux fragments. Les grammairiens anciens ont souvent associé les témoignages d'Androtion et de Philochoros. D'où l'on pouvait conclure que ce dernier avait fréquemment fait usage du livre de son devancier. Mais dans quelle mesure? On l'entrevoit maintenant par la citation textuelle que

[1] Alph. Roersch, *Étude sur Philochore*, dans le *Musée belge*, 1897. — [2] Voir page 163. — [3] Voir page 204. — [4] Voir page 197.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Didymos a faite des deux auteurs au sujet de l'affaire de l'Orgas d'Éleusis[1]. Si Philochoros n'a pas copié littéralement le récit d'Androtion, il en a du moins reproduit toutes les circonstances et même un certain nombre d'expressions. Dans un autre cas, l'ambassade perse de 343, Didymos a analysé le récit d'Androtion et cité textuellement celui de Philochoros[2]. Encore ici les ressemblances sont assez grandes pour affirmer que Philochoros avait eu sous les yeux l'ouvrage de son prédécesseur et l'avait mis largement à contribution. Lors donc que nous trouvons dans les auteurs anciens un renvoi à Androtion et Philochoros, il faut comprendre que nous lisons un témoignage d'Androtion, que Philochoros a reproduit, sans doute après l'avoir contrôlé. Des exemples plus nombreux seraient nécessaires pour fixer équitablement la part d'originalité qui lui revient dans les six premiers livres de son Atthide.

Tout en rendant justice aux qualités de l'annaliste, il faut reconnaître que quelques-uns des nouveaux fragments donnent une idée moins favorable de sa valeur comme historien. Je montrerai plus loin comment il s'était laissé tromper par une ressemblance superficielle en déclarant que la paix de 374 était à peu près la même que celle d'Antalcidas[3]. Quant à celle-ci, il s'est abusé sur les motifs qui portèrent les Athéniens à la repousser. Ce n'est pas, comme il l'a cru, parce que les Grecs d'Asie étaient abandonnés au Grand Roi; c'est parce qu'on ne leur faisait pas une part assez large à prendre dans les îles grecques de la mer Égée et de la Thrace[4].

Σουνιάδης.

(397/6).

Col. VII, l. 35. — Καὶ [ταῦ]τα ϖ[ισ]ώσεται Φι[λόχορος· ϖροθεί]ς γὰρ ἄρχ[ο]ν-
[τα Σ]ου[νιάδη]ν Ἀχαρνέ[α ἐν τῆι ε̄ οὕτως γ]ράφε[ι]· « Κ[ό -

[1] Voir page 174-175. — [2] Voir page 184. — [3] Voir page 174. — [4] Voir page 168.

[νων μὲν ἐπὶ Κύ]πρου μετὰ ϖ[ολλῶν νεῶν ϖλεύσας]
[τὸν δὲ τῆς Φρ]υγίας σα[τράπην Φαρνάβαζον ϖεί]-
[σας ϖαρεσκεύασε] τὸν αὐτ[ὸν αὐτῶι σ]ίλον, ἐπ' Εὐ]-
[βουλί]δου [δὲ] ἔπ[λ]ευσεν [ἀπὸ Κνίδου . . . . . .]
[. . . . .] μὲν τριήρων [. . . . . .]
[. . . . .] . . . ολ . . . ι· σ[. . . . . .]
[. . . . .]ν ϖρὸς . . . [. . . . .]ρια. [. . . . . .]
[. . .]ος τ[ὴ]ν ϖαραλ [. . . . .]. ε[. . . . . .]
α[.] . . [. .]ον δὲ τὰς ναῦ[ς . . . .]λε[. . . . . Λ]ώρυμ[α]
τῆς Χερ[ρο]νήσου καὶ [. . . . .] θε[. . . .] . . [. . .]ἐπιπε-
σὼ[ν .] . [. .] τωι . . . [Λακ]εδα[ιμονίων] ην ε[.]αρξ . .
[. .] . . . . . νκ[. . . . .]ν την[1] καὶ [ναυ]μαχ[ί]ας γεν[ο]-
μένης ἐνίκ[ησε καὶ ϖ]εντήκο[ντ]α τριήρεις [αἱ]-
χμαλώτους [ἐποίησ]ε καὶ Πείσανδρος ἐτελεύ-
τησεν. » Ἀπὸ δὲ ταύτης τῆς ναυμαχίας ὁ Κόνων
καὶ τὰ [μακρὰ τ]είχη τοῖς Ἀθηναίοι[ς] ἀνέ-
σ]ησε[ν ἀκόν]των Λακεδαιμονίων, κα-
θάπερ ϖάλιν ὁ αὐτὸς συγγραφεὺς ισ]ο[ρ]εῖ.

Ce passage si mutilé racontait la campagne maritime de Conon, depuis le départ de Cypre jusqu'à la victoire de Cnide. Les éditeurs ont reconnu la formule habituelle de Didymos lorsqu'il cite un nom d'archonte donné par Philochoros, et leur restitution [Σ]ου[νιάδη]ν me paraît certaine. En effet les trois lettres déchiffrées ne pourraient s'adapter qu'à [Εὐθ]ου[λίδη]ν, mais Euboulidès, étant du dème d'Éleusis, est exclu par la mention du démotique Ἀχαρνέα. La lettre κ suffit pour la restitution Κ[όνων], de même que la syllabe finale ϖρου pour celle de [Κύ]πρου, mais la préposition ἐπὶ doit être remplacée par ἀπό, comme l'a vu Blass. Conon partit donc de Cypre sous l'archontat de Souniadès (397/6). Diodore reculait son départ à l'année

[1] την est écrit en abrégé τ, mais cette abréviation a aussi la valeur ταs (col. IV, 7), qui me semble préférable.

suivante et l'auteur de la *Prosopographia attica* l'avançait à l'année précédente. Il faut s'en tenir à la date de Philochoros, dont l'exactitude n'est pas douteuse. La restitution *μετὰ ϖ[ολλῶν νεῶν]* ne vaut rien; outre qu'elle est vague, défaut rare dans notre auteur, on sait que Conon, à ce moment, avait seulement 40 vaisseaux, ce qui était peu en face des 120 vaisseaux de la flotte lacédémonienne[1]. Cette infériorité explique comment l'amiral athénien fut bloqué si longtemps à Caunos. Au lieu de *ϖ[ολλῶν]*, on attend un chiffre : *ϖ[εντήκοντα]* en augmentant celui de Diodore, ou plutôt *τ[εττ]αράκοντα]*, en supposant que le *ϖ* est une mauvaise lecture pour *τ*. Isocrate rapporte que Conon resta assiégé trois ans à Caunos[2]. Ce ne sont pas trois années pleines, mais la fin de l'archontat de Souniadès, celui de Phormion et la plus grande partie de Diophantos. L'arrivée de Pharnabaze délivra l'amiral athénien. Je modifierais dans ce sens la restitution des éditeurs.

[Κόνων μὲν ἀπὸ Κύ]πρου μετὰ [τετ]αράκοντα νεῶν ϖλεύσας,]
[τὸν δὲ τῆς Φρ]υγίας σα[τράπην Φαρνάβαζον ϖεί-]
[σας συμμῖξαι] τὸ ναυτ[ικὸν[3] τὸ βασιλικὸν, ἐπ' Εὐ-]
[βουλί]δου [ἐξ]έπ[λ]ευσεν [ἀπὸ Καύνου μετὰ Φοι-]
[νισσῶν] μὲν τριήρων [un chiffre, Ἑλληνίδων δὲ un chiffre]
[καὶ ϖερὶ Ῥόδον ἐπ]ολ[έμε]ι..[4]

S'il y a un nom de ville après *ἐξέπλευσεν*, ce ne peut être *ἀπὸ Κνίδου*, puisque Conon n'y a jamais été avant la bataille. Mais, après la jonction avec Pharnabaze, Conon put enfin sortir de Caunos, et les deux flottes opérèrent de concert. Elles formaient un total de 90 trières; la plupart étaient phéniciennes; mais il y avait aussi des grecques qui, le jour de Cnide, marchaient en avant[4]. Je n'ai

[1] *Τὰς ἑτοίμους ναῦς τετ]αράκοντα λαβὼν διέπλευσεν εἰς Κιλικίαν.* Diod., XIV, 39.

[2] Isocr. *Panegyr.*, 142. Cf. Diod., XIV, 79.

[3] *Τὸ ναυτ[ικόν]*, correction de Fuhr (*Berl. philol. Wochenschr.*, 1904, p. 1130).

[4] *Κόνωνα δὲ τὸ Ἑλληνικὸν ἔχοντα τετάχθαι ἔμπροσθεν αὐτοῦ.* Xenoph., *Hellen.*, IV, III, 11.

rien pu tirer de certain des lettres éparses dans les deux lignes suivantes. Philochoros y mentionnait peut-être la défection de Rhodes et la surprise du convoi de blé que le roi d'Égypte envoyait aux Lacédémoniens[1]. Puis vient le participe d'un verbe signifiant *longer, soumettre* ou *rançonner* la côte de la presqu'île qui s'avance en face de Rhodes. . . . *ος τ[ὴ]ν παραλ[ίαν]*, peut-être *[ἀπὸ . . . . .]ἔ[ως . . . . .*

On pourrait compléter en partie les trois lignes qui suivent :

15 *[τελευταῖ]ον δὲ τὰς ναῦ[ς προσώρμισε πρὸς Λ]ώρυμα*
τῆς Χερ[ρο]νήσου καὶ [ἐντεῦ]θε[ν ὁρμήσας καὶ] ἐπιπε-
σὼ[ν τῶι σ]τ[όλωι τῶν Λακ]εδα[ιμονίων.

Il faut ici un verbe à un mode personnel, indiquant un mouvement ou une manœuvre qui rendit la bataille inévitable. La fin de la citation a été restituée d'une manière satisfaisante. Pour toute cette partie, ainsi que pour le nombre des vaisseaux capturés et la mort de Pisandros, le court récit de Philochoros est d'accord avec celui de Diodore ou plutôt de l'auteur qu'a suivi Diodore. *Κόνων δὲ ὁ Ἀθηναῖος καὶ Φαρνάβαζος ἀφηγοῦντο μὲν τοῦ βασιλικοῦ στόλου, διέτριβον δὲ περὶ Λώρυμα τῆς Χερρονήσου, τριήρεις ἔχοντες πλείους τῶν ἐνενήκοντα. . . . . Πείσανδρος δ' ὁ τῶν Λακεδαιμονίων ναύαρχος ἐξέπλευσεν ἐκ τῆς Κνίδου τριήρεσιν ὀγδοήκοντα πέντε καὶ κατηνέχθη πρὸς Φύσκον τῆς Χερρονήσου. Ἐκεῖθεν δ' ἐκπλεύσας περιέπεσε τῷ στόλῳ τοῦ βασιλέως*[2]. Les mouvements qui ont précédé la bataille ont embarrassé les modernes; M. Judeich a essayé de résoudre les difficultés que présentent les récits qui nous en sont parvenus. Il est certain que la rencontre eut lieu dans le voisinage de Cnide et à proximité de la terre[3]. Il n'y a pas de doute sur la position de Loryma

[1] Pausan. (d'après Androtion), VI, 70; Diod., XIV, 79.

[2] Diod., XIV, 83.

[3] Newton indique comme l'emplacement probable la Tombe du Lion, à deux milles marins de Cnide (*Cnidus and Halicarnassus*, t. II, p. 481; cf. pl. XLIX, LXI et suiv.). — Pausanias (VI, 3) dit que la bataille eut lieu *περὶ Κνίδον καὶ ὄρος τὸ Δώριον ὀνομαζόμενον*. Le *Δώριον ὄρος* n'a pas été identifié.

et de Physcos. Les deux villes sont situées sur la côte orientale de la Chersonnèse, la première à l'extrémité, voisine de Rhodes, l'autre au fond du golfe. Qui veut aller à Physcos passe devant Loryma, où étaient alors Conon et Pharnabaze. Comment la flotte lacédémonienne, qui s'était rendue de Cnide à Physcos et est revenue de Physcos à Cnide, n'a-t-elle pas vu l'ennemi ou n'a-t-elle pas été aperçue par lui, à l'aller ou au retour? C'est une invraisemblance inacceptable. Pour y remédier M. Judeich a supposé qu'il y avait eu, sur les côtes de la Chersonnèse de Cnide ou en face, une autre localité appelée aussi Physcos, qui n'a pas laissé de traces, et que c'est à celle-là que s'est rendu Pisandros. Ne sortant pas des eaux du golfe, il pouvait y aller et en revenir sans passer devant la flotte ennemie qui stationnait à Loryma[1]. Cette conjecture complique inutilement les choses. Bien interprété, le récit de Diodore ne présente aucune difficulté. Κατηνέχθη πρὸς Φύσκον, ce verbe veut dire que Pisandros se porta vers Physcos; il sortit de Cnide avec l'intention de s'y rendre, mais il n'y arriva pas. Ἐκεῖθεν ne désigne pas Physcos, qui est le nom de ville le plus rapproché, mais Cnide, qui est le plus éloigné. Les mouvements des deux flottes qui amenèrent la rencontre se comprennent donc aisément. Conon, comme le dit Philochoros, partit de Loryma et remonta vers le Nord à la recherche de l'ennemi. Il rencontra Pisandros, au moment où l'amiral lacédémonien venait de sortir de Cnide pour aller à Physcos. Toutes les autres circonstances que nous connaissons de la bataille s'adaptent à cette explication.

Après la citation textuelle, Didymos a tiré du même historien un résumé sur les conséquences de la victoire pour Athènes. C'est surtout le relèvement des Longs Murs, qui joignaient la ville au Pirée. Conon commença à les relever sous l'archontat d'Euboulidès, avec l'argent et les équipages du Grand Roi, au grand déplaisir des Lacédémoniens. C'est donc le roi de Perse qui avait rétabli les affaires

[1] Judeich, *Kleinasiat. Studien*, p. 75.

d'Athènes et la citation de Philochoros éclaircit l'allusion de Démosthènes à son ancien bienfait.

Φιλοκλῆς.

(392/1.)

Col. VII, l. 17. — Φιλό]χορος ἀφη[γεῖ]τ[α]ι αὐτοῖς ὀνό[μ]ασι ϖρ[οθεὶ]ς ἄρχοντα Φιλο[κλέ]α Ἀναφλύ[σ]τιον· « Καὶ τὴν εἰρήνην τὴν ἐπ' Ἀντ[α]λκίδου κατέπ[ε]μψεν ὁ βα[σ]ιλεὺς, ἣν Ἀθηναῖοι ο[ὐκ]ἐδέξαντο, δ[ι]ότι ἐγέγ[ρ]απτο ἐν αὐτῇι τοὺ[ς τὴν Ἀσ]ίαν οἰκοῦντ[ας] Ἕλληνας ἐν βασιλέως οἴκ[ωι ϖ]άντας εἶναι σ[υ]ννενεμημένους. Ἀλλὰ καὶ τοὺ[ς ϖρέσ]βεις τοὺς ἐν Λακεδαίμονι συγχωρήσα[ντας] ἐφυγάδευσα[ν], Καλλισ]τράτου γράψαντος, καὶ οὐ]χ ὑπομείναντας τὴν κρίσιν Ἐπικράτην Κ[η]φισιέα, Ἀνδοκ[ί]δην Κυδαθηναιέα, Κρατῖνον [Ἀναφλύ]σ]ιον, Εὐβο[υ]λίδην Ἐλευσίνιον. »

L'archontat de Philoclès est de l'année 392/1. Philochoros ne parle donc pas de la paix connue dans l'histoire sous le nom de paix d'Antalcidas, mais d'une première tentative, d'une ébauche, et, s'il lui donne le nom d'Antalcidas, c'est que celui-ci, en effet, commença les négociations et posa les principes qui prévalurent dans le traité de 387[1]. Le passage de Philochoros fixe ainsi une date certaine au récit que Xénophon a fait de la première ambassade d'Antalcidas auprès de Tiribaze. Les Athéniens et leurs alliés se hâtèrent d'envoyer aussi des ambassadeurs au satrape, qui représentait le Grand Roi. « Antalcidas dit que les Lacédémoniens ne contestaient pas au Roi les villes grecques d'Asie; que pour toutes les îles et les autres villes, il

[1] Εἰρήνη, quoique les négociations n'aient pas abouti. De même Xénophon : αὕτη μὲν ἡ εἰρήνη οὕτως ἐγένετο ἀτελής (*Hellen.*, IV, VIII, 15). Κατέπεμψεν ὁ βασιλεύς. Le Roi ne fut cependant informé de la tentative de Tiribaze qu'après son échec (16); mais le satrape rédigea le rescrit en son nom, comme le fut plus tard la paix d'Antalcidas : Ἀρταξέρξης βασιλεὺς νομίζει δίκαιον (V, I, 31). Cf. ὑπακοῦσαι ἣν βασιλεὺς εἰρήνην καταπέμποι (30), — ὁμωμόκεσαν αἱ ϖόλεις ἐμμένειν τῇ εἰρήνῃ ἣν κατέπεμψε βασιλεύς (35).

leur suffisait qu'elles fussent autonomes[1]. » Acceptant avec joie ces ouvertures, Tiribaze rédigea un premier projet sous la forme d'un rescrit, faisant connaître aux Grecs les conditions de la paix envoyée par le Grand Roi. La première paraît avoir été transcrite textuellement : *ἐγέγραπτο ἐν αὐτῇι τοὺς τὴν Ἀσίαν οἰκοῦντας Ἕλληνας ἐν βασιλέως οἴκωι πάντας εἶναι συννενεμημένους*[2]. Ce fut cette clause honteuse pour la Grèce qui fit rejeter le traité. Notre annaliste témoigne ici d'une certaine naïveté; c'est plus tard qu'Isocrate protesta contre l'indignité de cet abandon des Grecs d'Asie[3]. Pendant les négociations, les Athéniens s'y montrèrent tout aussi résignés que les autres. La raison qui leur fit repousser la paix, ce fut l'autonomie des villes grandes ou petites. Xénophon le dit très nettement : ils craignaient de perdre Lemnos, Imbros et Scyros[4]. Des motifs analogues inspirèrent le refus de Thèbes et d'Argos.

Cependant, les subsides fournis par Tiribaze à Antalcidas et l'arrestation de Conon inquiétèrent les Athéniens. Ils eurent l'idée de négocier avec les Lacédémoniens et envoyèrent à Sparte une ambassade dont faisait partie Andocide. Xénophon n'a fait aucune mention de cette démarche. Elle était connue seulement par l'argument du discours Περὶ εἰρήνης et la *Vie des Dix Orateurs*, témoignage dont la valeur a été longtemps contestée[5]. La citation de Philochoros ne laisse plus aucun doute sur l'envoi d'ambassadeurs athéniens à Sparte. Elle peut même nous éclairer sur les motifs de leur condamnation à l'exil. Les mots de Plutarque, en parlant d'Andocide, *δόξας ἀδικεῖν*,

[1] Xenoph., *Hellen.*, V, viii, 12-16.

[2] Cf. la rédaction définitive du traité d'Antalcidas : *Ἀρταξέρξης βασιλεὺς νομίζει δίκαιον τὰς μὲν ἐν Ἀσίᾳ πόλεις ἑαυτοῦ εἶναι καὶ τῶν νήσων Κλαζομενὰς καὶ Κύπρον* (Xenoph., *Hellen.*, V, 1, 31).

[3] Isocrat., *Panegyr.*, 121, 175-180; *Panathen.*, 106; Plat., *Menex.*, 17, où Krueger voit une allusion au refus des Athéniens d'accepter les conditions de 392.

[4] *Οἵ τε γὰρ Ἀθηναῖοι ἐφοβοῦντο συνθέσθαι αὐτονόμους τὰς πόλεις καὶ τὰς νήσους εἶναι, μὴ Λήμνου καὶ Ἴμβρου καὶ Σκύρου στερηθεῖεν.* Xenoph., *Hellen.*, IV, viii, 15.

[5] *Πεμφθεὶς δὲ περὶ τῆς εἰρήνης εἰς Λακεδαίμονα καὶ δόξας ἀδικεῖν ἔφυγε.* Plutarch., *X Orat., Andoc.*, 9. — *Ἀθηναῖοι πρέσβεις ἀπέστειλαν πρὸς Λακεδαιμονίους αὐτοκράτορας, ὧν ἦσθ' Ἀνδοκίδης. Argument* du Περὶ εἰρήνης.

sont trop vagues pour nous guider. On voit maintenant que le peuple leur reprocha les concessions qu'ils avaient faites (*συγχωρήσαντας*). En examinant à ce point de vue le discours Περὶ *εἰρήνης*, on pourra se faire une idée plus précise. L'orateur affirme à plusieurs reprises qu'il est dit expressément dans le traité que les trois îles de Lemnos, Imbros et Scyros appartiendraient aux Athéniens (§ 12, 14, 29, 39); c'était un grand progrès sur le projet précédent de Tiribaze; ils devaient aussi recouvrer le droit, que leur avait enlevé le traité de 403, d'entretenir une flotte et de relever leurs murailles (§ 12). Mais cela ne suffisait pas aux Athéniens; ils voulaient de plus la Chersonnèse; ils voulaient encore recouvrer leurs colonies, les propriétés hors de l'Attique, leurs créances (§ 15). C'était surtout cela qui leur tenait à cœur, et quelques-uns même disaient brutalement que les murailles ne leur donneraient pas à manger et qu'on ne leur rendait pas les possessions hors de l'Attique qui les faisaient vivre (§ 36). L'espérance que nourrissait le peuple, c'était de reconstituer son ancien empire et de vivre en exploitant les alliés, comme il l'avait fait pendant tout le cinquième siècle[1]. Or c'était là-dessus que les ambassadeurs avaient fait le plus de concessions, et la colère du peuple s'explique par la déception qu'il en éprouva[2]. Un des chefs du parti démocratique, l'orateur Callistratos[3], se fit l'interprète de ce sentiment; sur sa propo-

[1] Dans la *Revue archéologique* de 1877 (I, p. 261), j'avais exposé cette idée sur la politique athénienne au commencement du quatrième siècle, en l'appuyant sur le discours d'Andocide (§ 15) et un passage de Xénophon (*Hellen.*, III, v, 10). Elle a été confirmée par la découverte ultérieure de deux inscriptions : rétablissement du droit du 20e, envoi de gouverneurs et de garnisons (*Corpus inscr. attic.*, t. IV, n. 11 *b* et 14 *b*), et je crois que maintenant elle est généralement admise.

[2] Une cause extérieure contribua peut-être à faire rejeter la paix défendue par Andocide : le remplacement de Tiribaze par Strouthas, ennemi déclaré des Lacédémoniens; malheureusement nous n'avons pas la date précise de ce fait (Xenoph., *Hellen.*, IV, viii, 17).

[3] Callistratos d'Aphidna, neveu du démocrate Agyrrhios, reconnu par Démosthènes et Eschine comme l'orateur le plus éloquent de la génération qui les avait précédés, joua un rôle politique considérable jusqu'en 365 environ. Le décret contre les ambassadeurs est l'acte le plus ancien que nous connaissions de lui. Faut-il faire une part à la rancune personnelle dans cette affaire? Quelques années avant, Andocide avait, par une surenchère, enlevé à son oncle Agyrrhios la ferme de l'impôt du 50e qui lui rapportait de gros profits (Andoc., I, 133).

IMPRIMERIE NATIONALE.

sition, un décret fut voté qui les renvoyait devant un tribunal comme coupables de παραπρεσβεία. Si on a eu raison d'identifier l'un des ambassadeurs nommés par Philochoros avec l'Épicratès dont Démosthènes a rappelé la condamnation, nous aurions même en partie les considérants du décret de Callistratos : ἐπειδὴ παρὰ τὰ γράμματα ἐπρέσβευσαν καὶ ἠλέγχθησάν τινες αὐτῶν ἐν τῇ βουλῇ οὐ τἀληθῆ ἀπαγγέλλοντες, οὐδ' ἐπισ[τ]έλλοντες τἀληθῆ καὶ καταψευδόμενοι τῶν συμμάχων καὶ δῶρα λαμβάνοντες[1].

Le vote de l'assemblée faisait pressentir suffisamment celui des héliastes, et les accusés, sans attendre le jugement, partirent en exil.

Les noms des ambassadeurs, avec le démotique, ont dû être pris dans un document officiel. On sait peu de choses sur les deux derniers.

1. Κρατῖνος [Ἀναφλύ]στιος. Un personnage de ce nom propose deux décrets en 354 (*Corpus inscr. attic.*, t. IV, 71 *b* et 83 *b*); mais ce n'est pas suffisant pour l'identifier avec l'ambassadeur dont parle Philochoros.

2. Εὐβουλίδης Ἐλευσίνιος est le même que l'archonte de 394, qui appartenait au dème d'Éleusis.

3. Ἐπικράτης Κηφισιεύς. Plusieurs hommes politiques de ce nom ont existé au quatrième siècle, mais on ne connaît le démotique d'aucun d'eux, ce qui rend l'identification difficile et toujours un peu incertaine. La plus vraisemblable est celle qu'ont proposée Fuhr et Stæhelin[2]. Dans le discours Περὶ παραπρεσβείας (§ 278-280), Démosthènes rappelle la condamnation, à la génération précédente, de plusieurs ambassadeurs, parmi lesquels Épicratès. L'orateur, il est vrai, dit qu'ils furent condamnés à mort; mais quelques lignes plus loin, il ne parle plus que d'exil (ἐκπεσεῖν). Stæhelin a soigneuse-

[1] Demosth., Παραπρ., 278-279. La phrase n'est pas continue dans le texte du discours, l'orateur l'a coupée en plusieurs morceaux et rapproche successivement de chacun d'eux les faits qu'il impute à Eschine.

[2] K. Fuhr, *Berliner philol. Wochenschrift*, 1904, p. 1123. — Stæhelin, *Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, 1905, p. 60. — Cf. Kirchner, *Prosopographia attica*, t. I, p. 321, et t. II, p. 457.

ment discuté les passages relatifs à ce personnage, dont il est assez souvent question dans les auteurs.

4. *Ἀνδοκίδης Κυδαθηναιεύς.* Incontestablement le célèbre orateur. C'est pour lui surtout que le fragment nouveau de Philochoros est instructif. Son envoi à Sparte et sa condamnation au retour sont désormais hors de doute. Le passage des *Dix Orateurs* cité plus haut avait été souvent contesté; on en doit reconnaître l'entière exactitude[1]. Quant au discours *Περὶ εἰρήνης*, que la même biographie lui attribuait, Denys d'Halicarnasse en avait nié l'authenticité; mais les raisons de son jugement ne nous étaient pas parvenues. Les critiques modernes ont longtemps été d'accord pour le condamner, surtout à cause des erreurs historiques qu'ils avaient cru y découvrir. Mais depuis, le travail de Fuhr[2] avait provoqué une certaine réaction. Les faits relatifs à l'ambassade et à la date étant solidement établis, il est certain qu'Andocide prit la parole pour défendre le projet de traité qu'il rapportait de Sparte, et l'étude attentive du discours lui-même ne laissera aucune hésitation sur son authenticité[3]. Il a été prononcé dans l'été de 391.

Sur la fin de son discours (§ 39), Andocide dit qu'avec eux sont venus des ambassadeurs lacédémoniens, munis de pleins pouvoirs. L'auteur de l'argument répète la même assertion et cite à l'appui le témoignage de Philochoros : *Φιλόχορος μὲν οὖν λέγει καὶ ἐλθεῖν τοὺς πρέσβεις ἐκ Λακεδαίμονος καὶ ἀπράκτους ἀνελθεῖν, μὴ πείσαντος τοῦ Ἀνδοκίδου.* Ce passage serait à placer après les noms des ambassadeurs condamnés. Si les derniers mots sont de Philochoros, et non

[1] Un autre détail prouve que la biographie d'Andocide a été composée avec de bons matériaux. *Ἐχορήγησε κυκλίῳ χορῷ τῇ αὐτοῦ φυλῇ ἀγωνιζομένῃ διθυράμβῳ καὶ νικήσας ἀνέθηκε τρίποδα.* Une inscription de la tribu Pandionis mentionne la victoire d'Andocide aux Dionysia au concours des chœurs cycliques d'enfants (*Corpus inscr. attic.*, t. II, 553).

[2] Fuhr, *Animadversiones in orat. attic.*, Bonn, 1877.

[3] M. Leroux, membre de l'École française d'Athènes, a étudié de nouveau la question dans un mémoire encore inédit et détermine la date de la prise du Léchæon, qui constituait la plus grosse difficulté.

de Libanius, ils prouveraient qu'Andocide avait joué le rôle principal dans la discussion qui eut lieu dans l'assemblée.

Ἱπποδάμας.
(375/4.)

Col. VII, l. 59. *Δύναιτο δ' ἂν καὶ ἑτέρας ἀπὸ βασιλέως εἰρήνης, ἣν ἀσμένως προσήκαντο οἱ Ἀθηναῖοι, μνημονεύειν τὰ νῦν ὁ Δημοσθένης, περὶ ἧς πάλιν ὁ Φιλόχορος διείλεκται, ὅτι παραπλήσιον α[ὐ]τὴν τῇι τοῦ Λάκωνος Ἀνταλκίδου προσήκαντο ἀπειρηκότες ταῖς ξενοτροφία[ι]ς καὶ ἐκ πάνυ πολλοῦ τῶι πολέμωι τετρυμένοι, ὅτε καὶ τὸν τῆς Εἰρήνης βωμὸν ἱδρύσαντο.*

Nous n'avons pas ici une citation textuelle, mais l'analyse d'un passage de Philochoros, et Didymos n'a pas donné le nom de l'archonte éponyme, comme il l'a fait toutes les fois qu'il reproduit le texte même de l'annaliste. Faute de ce renseignement, on hésiterait entre la paix de 374 et celle de 371, sans la mention finale *ὅτε καὶ τὸν τῆς Εἰρήνης βωμὸν ἱδρύσαντο.* Ce culte de la Paix, que l'on a confondu à tort avec les offrandes non sanglantes faites à la déesse dans la fête des Synœcia, commença seulement en 374. Il fut établi pour commémorer la paix brillante que les Athéniens durent aux succès de Timothée pendant sa campagne dans la mer Ionienne. Celui-ci, sous l'archontat d'Hippodamas (375/4), fit le tour du Péloponnèse; Corcyre, Céphallénie et les Acarnaniens entrèrent dans la seconde confédération maritime qui reconnaissait l'hégémonie d'Athènes[1]; dans le dernier mois de l'année, il battit la flotte lacédémonienne près de Leucade. Ces succès amenèrent une paix avantageuse pour les Athéniens; elle fut jurée dans les derniers jours de

[1] XENOPH., *Hellen.*, V, IV, 65, sans date précise. Celle-ci est fixée par un décret voté dans la deuxième prytanie de l'archontat d'Hippodamas. *Corpus inscr. attic.*, II, 49. La bataille navale fut livrée le jour de la fête des Scira (12 Scirophorion), POLYÆN., III, 10, 4; Schol. ARISTOPH., *Pax*, 1019.

l'année d'Hippodamas ou plutôt au commencement de l'archontat suivant, car le sacrifice à la Paix, qui est le premier de l'année, devait se célébrer au jour anniversaire de sa conclusion. Le témoignage de Philochoros sur l'érection de l'autel de la Paix, en souvenir de cet événement, est absolument d'accord avec celui d'Isocrate et de Cornélius Népos, dont on n'avait pas tenu un compte suffisant. *Κόρκυραν εἷλε .... καὶ περὶ τὸν αὐτὸν χρόνον Λακεδαιμονίους ἐνίκησε ναυμαχῶν, καὶ ταύτην ἠνάγκασε συνθέσθαι τὴν εἰρήνην, ἣ τοσαύτην μεταβολὴν ἑκατέρᾳ τῶν πόλεων ἐποίησεν, ὥσθ' ἡμᾶς μὲν ἀπ' ἐκείνης τῆς ἡμέρας θύειν αὐτῇ καθ' ἕκασ[ον τὸν ἐνιαυτόν*[1]. — « Quæ victoria tantæ fuit Atticis lætitiæ ut tum primum aræ Paci publice sint factæ eique deæ pulvinar sit institutum[2]. » — Quoique la guerre ait recommencé peu de temps après, les Athéniens continuèrent de célébrer annuellement le sacrifice à la Paix et, en souvenir de son origine, d'en confier le soin aux stratèges[3]. Peut-être faut-il rattacher au même événement la fabrication, sous l'archontat de Socratidès (374/3), de l'une des Victoires en or que les Athéniens avaient consacrées à l'Acropole dès le ve siècle, fondues après le désastre de Sicile et refaites au IVe, dès qu'ils en avaient eu les moyens[4]. Il est possible que le butin ramassé par Timothée ait fourni au trésor d'Athéna les ressources nécessaires pour reprendre cette œuvre de la piété nationale.

Le passage de Philochoros montre aussi que le récit de Diodore est plus exact pour ces événements qu'on ne l'avait cru généralement. L'historien rapporte en effet que le Grand Roi, désireux de lever des mercenaires en Grèce pour son expédition d'Égypte, avait envoyé des ambassadeurs afin d'engager les cités à conclure une

[1] Isocr., *Antid.*, 115.

[2] Corn. Nep., *Timoth.*, 2.

[3] *Ἐκ τῆς θυσίας τῇ Εἰρήνῃ παρὰ σ[ρατη]γῶν* sous l'archontat de Nicocratès (333/2) et de Nicétès (332/1). — *Corpus inscr. attic.*, II, 741.

[4] *Τῆς Νίκης τῆς ἐπὶ [Σωκρα]τίδο(υ) ἄρχοντος πρῶτος ῥυμός.* — *Ἐφημ. ἀρχαιολ.*, 1903, p. 143. — Pour les Victoires en or de l'Acropole, voir P. Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 283.

paix générale, que cette proposition fut accueillie favorablement et qu'on prit comme base l'autonomie de toutes les villes [1]. Philochoros parle également de l'intervention du Roi en 374, de l'empressement des Grecs à mettre un terme aux maux de la guerre et de l'acceptation du principe de l'autonomie, déjà posé par la paix d'Antalcidas. Avait-il pris soin, en même temps, de marquer combien les Athéniens se trouvaient dans des conditions plus avantageuses, leur ancien empire ayant été presque reconstitué par la formation de la seconde confédération athénienne, leur hégémonie sur mer acceptée par les Lacédémoniens? Ou bien, trompé par la lettre du traité qui proclamait l'autonomie des cités grecques, a-t-il considéré la paix de 374 comme un simple renouvellement de celle d'Antalcidas? C'est de cette façon qu'il paraît l'apprécier, et cette vue donnerait une assez médiocre idée de son jugement en matière historique. Mais, pour se prononcer, il faudrait avoir sous les yeux le texte même de l'annaliste et non un résumé. Quant à l'idée de présenter cette paix comme un nouveau bienfait du Roi envers les Athéniens, je crois que nous devons en laisser toutel a responsabilité à Didymos.

Ἀπολλόδωρος.

(350/49.)

Col. XIV, l. 35. Διείλεκται δὲ περὶ ταύτης τῆς Ὀργάδος καὶ Ἀν-δ[ρ]οτ[ί]ων ἐν τῆι Ζ τῶν Ἀτθίδων γράφων οὕτως· « Ὡρίσαντο δὲ καὶ Ἀθην[αῖο]ι πρὸς Μεγαρέας τὴν Ὀργάδα <διὰ>[2] τ[οῖ]ν Θεοῖν ὅπως βούλοιντο· συνεχώρησαν γὰρ οἱ Μεγαρεῖς ὁρισ[τὰς γενέσθαι τὸν ἱερο-φάντην Λακρατ(ε)ίδην καὶ τὸν δαιδοῦχον Ἱεροκλείδην, καὶ ὡς οὗτοι ὥρισαν, ἐνέμειναν· καὶ τὰς ἐσχατιάς, ὅσαι ἦσαν πρὸς τῆι Ὀργάδι,

[1] Πρέσβεις ἐξέπεμψεν εἰς τὴν Ἑλλάδα τοὺς παρακαλέσοντας τὰς πόλεις κοινὴν εἰρήνην συνθέσθαι..... Συνέθεντο πάντες τὴν εἰρήνην, ὥστε πάσας τὰς πόλεις αὐτονόμους καὶ ἀφρουρήτους εἶναι. Diod., XV, 38.

[2] Wilamowitz supprime avec raison δια comme une dittographie et en rapproche une faute du même genre, col. XIV, l. 51. Keil suppose l'omission de quelques mots : [ἐπι-τρέψαντας αὐτοῖς ὁρίσασθαι].

καθιέρωσαν, διαμαντευσάμενο[ι] καὶ ἀνελόντος τοῦ Θεοῦ λῶιον καὶ ἄμεινον εἶναι μὴ ἐργαζομένοις· καὶ σ[ή]λαις ὡρ[ί]σθη κύκλωι λιθίναις, Φιλοκράτους εἰπόντος. »

Col. XIII, l. 44. Γέγονε δ' αὕτη κατ' Ἀπολλόδωρον ἄρχοντα, καθάπερ ἱσ[τ]ορεῖ Φιλόχορος, οὑτωσὶ γράφων· « Ἀθηναῖοι δὲ πρὸς Μεγαρέας διενεχθέντες ὑπὲρ τοῦ ὁρισμοῦ τῆς ἱερᾶς [Ὀ]ργάδος εἰ[σ]ῆλθον εἰς Μέγαρα μετ' Ἐφιάλτου (τοῦ) σ[τ]ρατηγοῦντος ἐπὶ τὴν χώραν[1] καὶ ὡρίσαντο τὴν Ὀργάδα τὴν ἱεράν. Ὁρισ[τ]αὶ δ' ἐγέ[ν]οντο, συγχωρησάντων Μεγαρέων, Λακρατ(ε)ίδης ὁ ἰ[ε]ροφάντης καὶ ὁ δαιδοῦχος Ἱεροκ[λ]είδης, καὶ τὰς ἐσχατιὰς τὰς περὶ τὴν Ὀργάδα καθιέρωσαν, τοῦ ἱεροῦ χρήσαντος λῶιον καὶ ἄμεινον ἀν(ε)ῖσι καὶ μὴ ἐργαζομένοισι, καὶ ἀφώρισαν κύκλωι σ[τ]ήλαις κατὰ ψήφισμα Φιλοκράτους. »

Didymos a cité les deux témoignages d'Androtion et de Philochoros, mais il ne les a pas rapprochés avec l'intention de confirmer l'un par l'autre ou d'opposer deux versions différentes du même événement. La citation de Philochoros se trouve dans la discussion sur la date du Περὶ συντάξεως et elle a pour but de la fixer par le récit de ce qui s'était passé entre Athènes et Mégare au sujet de l'Orgas. Au contraire, le passage d'Androtion figure dans une dissertation grammaticale sur le sens général et particulier du mot ὀργάς. Il sert à prouver qu'un écrivain du quatrième siècle pouvait employer ce mot tout seul, même sans l'addition de l'épithète ἱερά, pour désigner le domaine qui appartenait aux Deux Déesses d'Éleusis; il n'était pas nécessaire de reproduire à ce propos les lignes qui précédaient. Je ne puis donc adopter la conjecture de M. Keil qui a cru à l'existence de deux versions opposées; suivant lui, Philochoros aurait suivi la tradition athénienne qui attribuait la soumission des

[1] Le manuscrit porte ἐπὶ τῆι χώραι, qui est une faute du copiste.

Mégariens à la force des armes; Androtion, écrivant dans l'exil à Mégare, l'aurait au contraire représentée comme une concession inspirée par la piété aux Mégariens[1].

J'ai retracé précédemment les phases de cette affaire[2]. Elle débuta, en janvier 351, par l'institution d'une commission chargée de statuer sur les parties contestées de l'Orgas. Le but de cette mesure était de réprimer les empiètements des Mégariens et de reprendre les portions du domaine sacré qu'ils avaient usurpées. À leur opposition, qui se traduisit probablement par des actes de violence, répondit le décret énergique que rappelait Démosthènes; mais il n'y eut rien de plus qu'un vote, non suivi d'exécution. C'est ainsi que le différend traîna sans solution jusqu'à l'archontat d'Apollodoros (350-349), sous lequel les Athéniens entrèrent en armes à Mégare et imposèrent à leurs voisins la reconnaissance complète des droits des Deux Déesses.

Le stratège Éphialtès qui conduisit l'expédition est peut-être le même qui rapporta d'une ambassade en Perse l'argent destiné à acheter les orateurs[3] et qui, plus tard, fut tué en concourant à la défense d'Halicarnasse contre Alexandre[4]. Le titre qui est donné au stratège *ἐπὶ τὴν χώραν* montre l'exactitude scrupuleuse de Philochoros. Nous avons appris par Aristote que les attributions des dix stratèges n'étaient pas communes à tout le collège, comme on l'avait cru, mais qu'au moment même de l'élection, les cinq premiers étaient investis de fonctions déterminées. Le second d'entre eux était chargé de la garde du territoire et, lorsque celui-ci était menacé, c'était lui qui prenait le commandement[5]. Ce stratège existait

[1] « Philochori narratio Attica est, qua urgentibus armis Atheniensium *ὁρισμὸν* concessisse Megarenses refertur. Altera Megarica, qua pietate dearum commotos Megarenses cessisse contenditur. Hanc Androtio sequitur, quem Megaris Atthida scripsisse dicit Plutarch., *de exil.*, 14 ». — Keil. — *Didymi Comm.*, p. 56.

[2] Voir pages 103-106.

[3] Plutarch., *X Orat., Demosth.*, 62.

[4] Diod., XVII, 25-27.

[5] *Διατάττουσι τῇ χειροτονίᾳ..... ἕνα ἐπὶ τὴν χῶραν, κἂν πόλεμος ἐν τῇ χώρᾳ γίνηται, ἡγεῖται οὗτος.* Aristot., Πολιτ., 61.

déjà lorsque eut lieu l'expédition d'Éphialtès; il est nommé, en 351, dans l'inscription d'Éleusis et appelé *ὁ στρατηγὸς ὁ ἐπὶ τὴν φυλακὴν τῆς χώρας κεχειροτονημένος*; ce même décret le chargeait spécialement de veiller sur l'Orgas[1]. Ce fut donc par une mesure régulière qu'Éphialtès commanda l'expédition qui poussa jusqu'à Mégare, en dehors du territoire, afin d'assurer le respect des droits des Deux Déesses, et Philochoros n'a pas commis un anachronisme en lui donnant le titre de *στρατηγὸς ἐπὶ τὴν χώραν*, puisque cette charge existait déjà en 351.

À partir de ce moment, nous avons les deux récits parallèles d'Androtion et de Philochoros. Il est facile de voir que ce dernier a suivi fidèlement son prédécesseur; s'il n'a pas reproduit textuellement ses phrases, du moins il lui a emprunté tous les détails des faits et souvent les termes mêmes dont il s'était servi. Mais une copie défigure toujours plus ou moins l'original; il sera intéressant de relever et de comparer quelques nuances qui diffèrent dans les deux textes. Et cela, d'autant plus que nous avons la bonne fortune de posséder un moyen de contrôle : le décret d'Éleusis, qui nous permettra de juger lequel des deux auteurs s'est montré le plus exact et le plus précis.

La soumission des Mégariens avait été complète; le hiérophante et le dadouque reçurent pleins pouvoirs pour fixer les limites de l'Orgas. C'étaient les deux chefs du sacerdoce éleusinien, pris dans les deux familles sacrées des Eumolpides et des Kéryces. Ils avaient assisté aux séances de la commission, comme défenseurs de leurs intérêts, qui se confondaient avec ceux du temple. On peut donc croire que Déméter et Coré ne perdirent rien de leurs droits dans le bornage imposé aux Mégariens. Le dadouque *Ἱεροκλείδης* n'est

[1] *Ἐπιμελεῖσθαι δὲ τῆς ἱερᾶς ὀργάδος..... τὸν στρατηγὸν τὸν ἐπὶ τὴ[ν φυλ]ακὴ[ν τῆς χ]ώρας κεχειροτονημένον. Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 434. — *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 31, l. 16, 19-20.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas connu. Le hiérophante est nommé dans un plaidoyer d'Isée. Il y est dit qu'au moment de la guerre de Corinthe (393), un certain Apollodoros avait donné sa fille en mariage Ἀκρατείδῃ τῷ νῦν ἱεροφάντῃ γεγενημένῳ[1]. Sans tenir compte de l'adverbe νῦν, on avait placé son sacerdoce tout au commencement du quatrième siècle. J'ai montré qu'il avait eu comme prédécesseur Archias, au moins jusqu'en 379, et que le passage d'Isée autorisait seulement à affirmer qu'il était en charge lorsque le plaidoyer fut prononcé, entre 357 et 353[2]. Le témoignage des deux atthidographes vient à l'appui de mes conclusions et nous apprend de plus que Lacrateidès était encore hiérophante dans l'année 349.

Androtion et Philochoros se sont servis des mêmes expressions : τὰς ἐσχατιὰς ὅσαι ἦσαν πρὸς τῇι Ὀργάδι (τὰς περὶ τὴν Ὀργάδα) καθιέρωσαν, pour marquer l'acte final qui clôtura la reprise des terrains usurpés. Ἔσχατιαί a pour sens primitif, conformément à l'étymologie, *pars quæ in confinio est.* C'est la zone extrême, le pourtour de l'Orgas. Le domaine n'avait pas été envahi tout entier; les voisins l'avaient attaqué par les bords, déplaçant ou renversant les bornes; ils le rongeaient peu à peu sur tout le pourtour et, naturellement, ils mettaient en culture ces terres détachées du domaine sacré et devenues profanes. Ce sont ces parcelles usurpées que la commission avait été chargée de rendre au temple et que le hiérophante et le dadouque proclamèrent sacrées et propriété des Deux Déesses. En vertu de l'oracle, elles devaient de nouveau rester en friche, comme l'Orgas tout entière l'avait été à l'origine et comme l'était encore la partie centrale du domaine, sur laquelle n'avaient pas empiété les usurpateurs. Cette distinction entre le noyau de l'Orgas resté intact et les ἐσχατιαί ou parcelles frauduleusement détachées, puis rendues au temple, permettra de décider entre les deux restitutions proposées pour un passage du décret d'Éleusis. L'assemblée avait décidé

[1] Isæ., VII, 9. — [2] P. Foucart, *Les grands Mystères d'Éleusis*, p. 43.

de demander à l'oracle de Delphes s'il valait mieux affermer ou laisser en friche *τὰ νῦν*. *Νειργασμένα τῆς ἱερᾶς ὀργάδος τὰ ἐντὸς τῶν ὅρων*[1]. Kœhler, suivi par Dittenberger, a rejeté le complément que j'avais donné, et, regardant N comme une faute du graveur pour H, il a restitué *τὰ [μὴ] εἰργασμένα*. Cette restitution est en contradiction avec le témoignage d'Androtion et de Philochoros que nous venons d'examiner. Une fois le domaine de l'Orgas reconstitué, il y avait à l'intérieur des limites fixées par le hiérophante et le dadouque deux parties distinctes. L'une était le centre de l'Orgas, auquel on n'avait pas touché; pour cette portion, il n'y avait pas lieu de consulter le dieu ni de rien innover; comme par le passé, elle demeurait inculte. L'autre comprenait les parcelles du pourtour, détachées par les usurpateurs et de nouveau rattachées au domaine sacré, celles que nos auteurs appellent *ἐσχατιαί*. Elles avaient été mises et étaient actuellement en culture; c'était sur elles seules que l'oracle était interrogé. Fallait-il les affermer au profit du temple? Fallait-il les ramener à l'ancien état de choses et les laisser incultes, comme le reste de l'Orgas? Par conséquent, il faut restituer un verbe exprimant l'idée que ces terres ont été cultivées et le sont encore à l'heure présente. La restitution que j'avais donnée, *[ἐ]νειργασμένα*, répondait à cette nécessité; le seul inconvénient est qu'on ne connaît pas d'exemples de ce composé, mais il est formé régulièrement. Le verbe *[ἐπ]ειργασμένα* serait plus satisfaisant, s'il ne fallait pas recourir à la supposition d'une erreur du lapicide, erreur peu vraisemblable dans une inscription aussi soigneusement gravée.

La réponse du dieu est la même pour le fond dans les deux annalistes; cependant ils diffèrent sur deux détails qui ne sont pas sans intérêt. Philochoros n'a pas emprunté à son devancier le participe *διαμαντευσάμενοι*, l'estimant sans doute superflu. C'est à tort, car ce mot marque ici une particularité qu'Androtion a cru bon de rappeler.

[1] Inscr. l. 26.

Les auteurs de la période classique se servent communément du verbe simple, *μαντεύομαι*. Le composé *διαμαντεύομαι* ne s'était rencontré que chez les écrivains de plus basse époque et avec le même sens. Nous le trouvons ici pour la première fois dans un texte du IVe siècle et il y a certainement une nuance dans la signification. Elle doit être la même qu'entre *δικάζειν* et *διαδικάζειν*. *Μαντεύεσθαι*, c'est demander à l'oracle s'il est bon de faire une chose; *διαμαντεύεσθαι*, c'est lui demander, entre deux choses, laquelle il vaut mieux faire. Telle est la nuance qu'a voulu marquer Androtion, et un passage du décret d'Éleusis en fera ressortir la valeur : « Le secrétaire du conseil fera graver sur deux tablettes d'étain de même dimension et de même forme, sur l'une : *Est-il meilleur et plus avantageux pour le peuple athénien que l'archonte-roi afferme les portions de l'Orgas sacrée qui sont comprises dans les limites et actuellement en culture, pour employer le produit à la construction du Portique et à l'entretien du temple des Deux Déesses?* et sur l'autre tablette : *Est-il meilleur et plus avantageux pour le peuple athénien de laisser sans culture, en l'honneur des deux Déesses, les portions de l'Orgas sacrée qui sont comprises dans les limites et actuellement en culture?* »[1]. Avec mainte précaution, dont le détail nous entraînerait trop loin, l'une des deux tablettes était enfermée dans une urne d'or et l'autre dans une urne d'argent, sans que nul pût savoir ce que contenait l'une ou l'autre. Cela fait, il est dit dans le décret : « Le peuple élira trois citoyens..... qui se rendront à Delphes et demanderont au dieu laquelle des deux tablettes les Athéniens doivent suivre au sujet de l'Orgas sacrée, celle qui est dans l'urne d'or ou celle qui est dans l'urne d'argent. Lorsque les députés seront revenus d'auprès du dieu, on descendra les urnes et on lira devant l'assemblée du peuple

[1] *Γρ[άψαι δὲ τὸν] γραμματέα τῆς βουλῆς εἰς δύο κα]τ[ιτέρω ἴσω καὶ [ὁμοίω, εἰς μὲν τ]ὸν ἕτερον· εἰ λῶιον καὶ ἄμε[ινό]ν ἐστι τῶι δήμ[ωι τῶι Ἀθηναίων μισ]θοῦν τὸμ βασιλέα τ[ὰ] νῦ[ν ἐ]νειργασμ[έ]να [τῆς ἱερᾶς ὀργάδος τὰ ἐν]τὸς τῶν ὅρων εἰς οἰ[κ]οδομίαν το[ῦ] προ[σ]τώιου καὶ ἐπισκευὴν τοῦ ἱ]ἔρου τοῖν Θεοῖν· εἰς [δ]ὲ τὸν ἕτερον [κα]τ[ιτερον· εἰ λῶιον καὶ ἄμει]νόν ἐστι τῶι δήμωι τῶι Ἀθηναίων τὰ ν[ῦν ἐντὸς τῶ]ν ὅ[ρων ἐν]ειργασ]μένα τῆς ἱερᾶς ὀργάδος ἐᾶν ἄνετ[α τοῖν Θ]εοῖν.* Inscr., l. 23-30.

la réponse de l'oracle et ce qui est écrit sur les deux tablettes d'étain; et on suivra celle des deux que le dieu aura déclarée la meilleure et la plus avantageuse pour le peuple athénien[1]. » Il est probable que la lutte avait été très vive entre les partisans d'Euboulos, qui cherchaient à grossir les revenus de l'État ou des temples, et ses adversaires, qui attachaient plus de prix au maintien des antiques prescriptions du culte. Il fut résolu de remettre la décision au dieu de Delphes et on lui demanda de désigner celle des deux urnes qui renfermait la solution la plus avantageuse au peuple athénien. Androtion, qui avait assisté à ces débats, crut bon de rappeler par le mot *διαμαντευσάμενοι* le souvenir d'une procédure et de précautions inusitées dans la consultation de l'oracle. Philochoros, plus éloigné des événements, ne saisit pas la nuance marquée par son devancier et il omit ainsi un détail caractéristique dans cette affaire de l'Orgas.

D'après certains indices, j'avais cru possible de deviner, dès la publication du décret, que la réponse de Delphes avait été favorable aux partisans des anciennes traditions et que les terres reprises sur les usurpateurs avaient été remises en friche[2]. Ce qui n'était qu'une conjecture très probable est devenu une certitude par le double témoignage qu'a cité Didymos. Les deux auteurs sont d'accord sur le fond; mais, ici encore, Philochoros, en croyant reproduire exactement son devancier, a gâté son modèle. Comme on l'a vu par le décret cité plus

[1] Ἐλέσθω δὲ ὁ δ[ῆμ]ος [τρ]εῖς [ἄν]δρας, ἓν[α μὲ]ν ἐκ τῆς βουλῆς, δύο δὲ ἐξ Ἀθηναίω[ν ἁ]πάντων, οἵτ[ιν]ες εἰ[ς Δ]ελφοὺς ἀφικόμενοι τὸν Θεὸν ἐπερ[ήσ]ο[ν]τ[α]ι, [κα]θ' ὁ[π]ότερα τ[ὰ] γρ[άμ]ματα ποιῶ[σ]ιν Ἀθηναῖοι περὶ τ[ῆς ἱ]ερ[ᾶ]ς ὀρ[γάδ]ος, [εἰ]τ[ε] τ[ὰ] ἐκ τῆς [χ]ρυσῆς ὑδρίας εἴτε τὰ ἐκ τῆ[ς ἀ]ρ[γ]υρ[ᾶς· ἐπειδὰ]ν [δ]ὲ [ἥκ]ωσιν παρὰ τοῦ Θεοῦ, καθελόντωσαν τὰ[ς] ὑ[δρί]α[ς κ]α[ί] ἀ[ν]α[γν]ωσθ[ήτ]ω τῶι δήμωι ἥ τε μαντεία καὶ τὰ [ἐ]κ τῶ[ν κα]τ[ι]τέρω[ν] γρ[ά]μματα· καθ' ὁπότερα δ' ἂν τὰ γράμματα ὁ [Θ]εὸ[ς] ἀ[νέλη]λῶιον [καὶ ἄμειν]ο[ν] εἶναι τῶι δήμωι τῶι Ἀθηναίω[ν, κ]α[τὰ ταῦτα π]οι[εῖν]. Inscr. l. 42-51.

[2] « La réponse du dieu ne nous est pas parvenue; il n'est pas impossible toutefois de deviner quel fut son choix. 1. Tous les auteurs anciens qui ont parlé de l'*ἱερὰ ὀργάς* la représentent comme une terre qui est toujours restée inculte; 2. La construction du portique à laquelle auraient été affectés les revenus du domaine n'eut lieu qu'à la fin du IVe siècle; 3. Les comptes d'Éleusis (329-8) qui enregistrent les fermages de la plaine Rharia ne mentionnent aucune somme provenant des baux de l'Orgas. Il semble donc très probable qu'Apollon ordonne de laisser incultes les terres consacrées aux déesses d'Éleusis. » P. Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 466.

haut, les Athéniens n'avaient pas demandé directement s'ils devaient ou non laisser en friche les terres de l'Orgas, mais, par un détour qui avait pour but d'assurer le secret : « Faut-il faire ce qui est écrit sur la tablette qui est dans l'urne d'or ou sur celle qui est dans l'urne d'argent? » À la question ainsi posée le dieu n'avait à répondre que par la désignation de l'une des deux urnes, et grâce aux précautions prises, tout le monde ignorait la solution préférée par Apollon jusqu'au jour où, les députés de retour à Athènes et les urnes ouvertes, on put comparer les inscriptions des tablettes avec la réponse de l'oracle[1]. Ce fut alors seulement que les Athéniens apprirent qu'on ne devait pas mettre en culture les terres de l'Orgas. Androtion a indiqué simplement le résultat final de ces formalités compliquées par les mots *ἀνελόντος τοῦ θεοῦ λῷον καί ἄμεινον εἶναι μὴ ἐργαζομένοις*, mais il n'a pas voulu rapporter les paroles mêmes du dieu, ce qui l'aurait entraîné dans des explications trop longues. Philochoros s'y est trompé; il a cru qu'Androtion avait cité une partie de l'oracle lui-même et il a tenté de le compléter, en ajoutant *ἀνεῖσι*, suivant le procédé poétique qui consiste à exprimer la même idée, d'abord sous la forme affirmative, puis sous la forme négative; ensuite, en donnant au datif pluriel la désinence *οισι*, *μὴ ἐργαζομένοισι*. Les éditeurs l'ont suivi dans cette voie et ils ont essayé de reconstituer en deux vers la réponse de la Pythie :

Ὑμῖν, Κεκροπίδαι, πολὺ λώιτερον καὶ ἄμεινον
μὴ ἐργαζομένοισι καὶ ἱρὴν Ὀργάδ' ἀνεῖσιν.

Les limites de l'Orgas furent marquées par des stèles sur tout le pourtour du domaine. Le bornage avait été prévu et réglé dans le décret de 351 : l'adjudication des stèles à fournir en nombre suffisant, faite par les polètes de concert avec le conseil; la désignation de commissaires chargés d'en surveiller la pose; le paiement de la dépense

[1] Inscr. l. 49-51.

par le trésorier du peuple (l. 66-81). Androtion, mais non Philochoros, fait suivre le mot *σλήλαις* de l'épithète *λιθίναις*, peut-être avec l'intention de rappeler une particularité du décret. En effet, à la ligne 71, dont le commencement a disparu, j'avais déchiffré O..Λ.ΘΟΙΣ qui diffère de l'adjectif usuel *λιθίναις*, et j'avais restitué [*μ*]*ο*[*νο*]λ[*ί*]*θοις*. Mais depuis, on a distingué un Σ avant O; ma restitution a donc été abandonnée et aucune autre n'a été proposée. Je pense qu'on pourrait rétablir tout le passage de la manière suivante : *τὸ δὲ ἀργύριον* [*ὥσ*]*τε ἐπισημῆναι σλήλαι*]*ς ὁ*[*λο*]λ[*ί*]*θοις τοὺς ὅρους δοῦναι τὸ*[*ν ταμίαν τοῦ δήμου*]. Les anciennes bornes avaient peut-être été faites en maçonnerie grossière et facile à détruire; le décret, pour les remplacer, exigea que les nouvelles stèles fussent tout en pierre et probablement d'un seul morceau. C'est sans doute en souvenir de cette prescription, qui n'était pas ordinaire, qu'Androtion avait ajouté l'adjectif *λιθίναις*.

Le décret de Philocratès, en vertu duquel le travail du bornage fut exécuté, paraît être le même que le décret découvert à Éleusis. Le commencement de l'inscription, où se trouvaient l'intitulé et le nom de l'orateur, a disparu. Mais nous avons vu que, dans la partie conservée, les mesures à prendre pour la partie matérielle du bornage étaient énumérées en détail et conformes à l'indication qu'Androtion a donnée à ce sujet. De plus, à la suite du décret, on devait en graver un autre, proposé précédemment par le même personnage : [*νῦν δὲ ἀν*]*α*[*γ*]*ρά-ψα*[*ι τό*][*δε*] *τὸ ψήφισμα καὶ τὸ πρότερον τὸ Φι*[*λ*]*ο*[*κ*]*ράτο*[*υς τὸ περὶ τῶν*] *ἱ*[*ερῶν*] *τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς* (l. 34-35). Il est possible que l'auteur du décret soit le même que le démagogue dont un fragment de discours est cité par Didymos[1] et qui fit conclure avec Philippe, en 346, la paix qui porte son nom.

[1] Col. XIV, l. 36; voir page 120.

Λυκίσκος.
(344/3.)

Col. VIII, l. 8. Τοῦ Φιλίππου ἐπὶ ἄρχοντος Λυκίσκου Ἀθήναζε πε[ρ]ὶ εἰρήνης πέμψαντος, βασιλέως πρέσβ[ει]ς συμπροσήκαντο οἱ Ἀθηναῖοι· ἀλλὰ ὑπε[ρο]πλικώτερον ἢ ἐχρῆν διελ[έ]χθησαν αὐτ[οῖ]ς. Εἰρηνεύσειν [γ]ὰρ πρὸς α[ὐτὸν εἶπον][1], ἐὰν μ[ὴ] ἐπὶ τὰς Ἑλλην[ίδας] ἴηι [πόλεις. Ἀφηγοῦν]ται τ[αῦτ]α Ἀνδροτίων ὅς καὶ τ[ότ' εἶπε, καὶ Ἀνα]ξιμένης· ε[ἴη] δ' ἂν ἄμεινον [τὰ τοῦ Φι]λ[ο]χόρου παραγράψαι.

Les premières lignes du passage ne sont pas une citation, mais une analyse d'Androtion et d'Anaximénès, surtout du premier, le second n'étant cité qu'à l'appui d'Androtion et lui ayant peut-être emprunté son récit. Didymos se proposait seulement d'expliquer une allusion de Démosthènes par le fait d'une ambassade perse, que les Athéniens avaient mal accueillie. On ne comprend pas pourquoi il commence par rappeler celle de Philippe, à moins qu'il ne voulût justifier l'emploi du verbe composé *συμπροσήκαντο*[2], qui était dans son auteur. Quoi qu'il en soit, c'est une indication nouvelle dont nous avons à tirer profit. La sixième Philippique a été prononcée sous l'archontat de Lyciscos, l'année même où Androtion a placé l'ambassade macédonienne, et dans le discours, il est question d'une réponse à faire à des ambassadeurs. Ceux-ci venaient-ils de Macédoine ou du Péloponnèse, les grammairiens anciens n'étaient pas d'accord sur ce point, et les modernes n'ont pas été plus heureux[3]. La question serait tranchée, si l'on pouvait rattacher à la sixième Philippique la mission

[1] Restitution de Fuhr. — Edit. *πρὸς* Ἀ[*ρταξέρξη*]*ν*.

[2] Wendland (*Hermes*, 1904, p. 419) a proposé de lire *οὐ προσήκαντο*. Mais les éditeurs, dans leur transcription, indiquent le *μ* comme étant très lisible. De plus, le verbe *προσήκαντο* n'implique pas nécessairement l'idée d'accueillir favorablement des ambassadeurs et de faire droit à leurs demandes. Il signifie simplement que les prytanes les présentèrent au conseil, puis furent chargés de les introduire devant l'assemblée en mettant leur affaire à l'ordre du jour; on peut encore y ajouter l'invitation banale au repas d'hospitalité dans le prytanée.

[3] Voir la discussion résumée dans H. Weil, *Harangues de Démosthène*, p. 215.

envoyée par Philippe. Mais ce n'est pas possible; celle-ci avait la paix pour objet (*περὶ εἰρήνης*), et le discours de Démosthènes traite de tout autre chose. Cette indication, au contraire, ne conviendrait pas mal à l'ambassade de Philippe à laquelle répondit le discours *De Halonneso* (septième Philippique); mais ici nous sommes arrêtés par la chronologie. Denys place cette harangue sous l'archontat de Pythodotos (343-2), et la date n'a pas été contestée. Enfin, entre la sixième et la septième Philippique, nous trouvons encore une ambassade de Philippe, conduite par Python de Byzance[1]. Celle-ci apportait les propositions du roi qui offrait aux Athéniens de modifier les clauses qui les blessaient dans la paix de 346. En réponse, Hégésippos fit voter dans la même assemblée que l'on demanderait de substituer les mots *ἑκατέρους ἔχειν τὰ ἑαυτῶν* au lieu de *ἔχειν ἃ ἔχουσιν*. C'était rouvrir la discussion sur la possession d'Amphipolis. Il s'agissait bien de la paix dans cette affaire et je pense qu'il faut reconnaître l'ambassade de Python dans celle qu'a mentionnée Didymos. Schæfer a placé ces faits vers la fin de l'archontat de Lyciscos (commencement de l'été 343); mais cette date ne s'appuie sur aucun témoignage formel, et on peut la modifier. Je propose la fin de l'été ou l'automne de 344, parce que l'ambassade de Philippe est contemporaine de celle du roi de Perse et que celle-ci, comme on le verra par le fragment de Philochoros, cité ci-dessous, est du commencement de l'archontat de Lyciscos.

Ε[ἴη] *δ'ἂν ἄμεινον* [*τὰ τοῦ Φι*]*λ*[*ο*]*χόρου παραγράψαι. Προθεὶς γὰρ οὗ*[*τος ἄ*]*ρχοντα Λυκίσκ*[*ον*] *ὑποτίθησιν· « Ἐπὶ τούτου, βασιλέως πέ*[*μ*]*ψαντος Ἀθή*[*να*]*ζε πρέσβεις καὶ ἀξιοῦντος τὴν* [*φιλ*]*ίαν* [*διαμέ*-*νει*]*ν*[2] *ἑαυτῷ τὴν πατρώαν, ἀπε*[*κρί*]*νατο* [*τοῖς π*]*ρέσβεσιν Ἀθήνησι*[3]

[1] Voir Arn. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, t. II, p. 376, — *De Halonn.*, 18, 26; *Pro Cor.*, 136.

[2] Il vaut mieux mettre *διαμενεῖν* au futur dans la demande comme dans la réponse.

[3] *Ἀθήνησι* n'est pas satisfaisant; il faut corriger en *Ἀθηναῖοι*, ce qui entraîne *ἀπεκρίναντο* au pluriel. Les éditeurs, du reste, indiquent dans la note cette lecture comme possible : *fort. ἀπε*[*κρί*]*ναντο* (p. 17).

IMPRIMERIE NATIONALE.

διαμε[νεῖν] βασιλε[ῖ τὴν φιλ]ίαν, ἐὰν μὴ βασιλεὺς ἐπ[ὶ τὰς] Ἑλληνίδας [ἴῃι] πόλεις.»

Les mots ἐπὶ τούτου sont la formule habituelle par laquelle débute le récit de chaque année. L'ambassade du roi de Perse, de même que celle de Philippe qui vint en même temps à Athènes, date donc du commencement de l'archontat de Lyciscos (344-3). Didymos fait observer justement que les demandes du Roi étaient pacifiques et bienveillantes, tandis que la réponse du peuple, tout au contraire, fut désobligeante; par conséquent, c'est bien à cette ambassade que faisait allusion la phrase de Démosthènes : Καὶ νῦν ἐπηγγέλλετο (εἰ δὲ μὴ ἐδέχεσθε ὑμεῖς, ἀλλ' ἀπεψηφίζεσθε, οὐ τάδ' ἐκείνου αἴτια). Par malheur, le commentateur ne s'en est pas tenu à cette explication aussi simple que satisfaisante, et il ajoute : « On pourrait conjecturer que la bienveillance du Roi envers le peuple athénien venait des soupçons que lui inspirait le Macédonien, contre lequel il se proposait de faire la guerre, parce qu'il avait appris d'Hermias d'Atarnée les préparatifs de guerre qu'il faisait contre lui. » C'est une erreur, puisque la capture d'Hermias n'eut lieu que deux ou trois ans après cette ambassade. J'ai peine à croire que Didymos ait imaginé cette conjecture au moment même qu'il faisait son commentaire sur la dixième Philippique, où il avait longuement parlé d'Hermias; mais plutôt, en copiant antérieurement l'extrait de Philochoros, il avait remarqué que l'auteur ne disait pas pourquoi le Roi envoyait cette ambassade et il avait voulu suppléer à son silence. Se souvenant alors confusément du passage où Démosthènes parlait d'Hermias et des révélations qu'il devait faire au Roi, il écrivit sa conjecture au bas de l'extrait et, plus tard, il la transporta telle quelle dans son commentaire. Veut-on ne pas lui imputer cette erreur, on pourra supposer qu'il s'est inspiré d'un auteur qui, comme beaucoup de savants modernes, faisait coïncider la chute d'Hermias avec le départ d'Aristote pour Mytilène, sous l'archontat d'Euboulos (345/4); c'était le cas des

historiens dont Diodore et Strabon ont suivi le récit. Mais, en tout cas, l'hypothèse de Didymos ne vaut rien. En 344, Ochus ne songeait pas encore à prévenir les mauvais desseins de Philippe. Il était tout entier aux préparatifs de sa nouvelle tentative contre l'Égypte et essayait d'empêcher les Athéniens de soutenir les révoltés. Il n'avait pas oublié qu'en 360 ou 359 la république avait échangé des ambassades avec Tachos, et il craignait qu'elle n'appuyât encore Nectanébo. Voilà pourquoi il envoyait demander au peuple athénien de lui conserver l'amitié qu'il avait témoignée à son père, rappelant ainsi qu'Athènes, en 374, avait envoyé Iphicrate au service d'Artaxerxès Mnémon. Si cette ouverture avait trouvé bon accueil, il aurait sans doute poussé plus loin, demandé qu'on mît à ses ordres un général athénien, qu'on lui permît d'enrôler des mercenaires. L'assemblée répondit mal à ces avances, en promettant de conserver pour lui la même amitié que pour son père, s'il n'attaquait pas des cités grecques. C'étaient les mêmes préoccupations qu'en 354, lorsque Ochus se préparait à attaquer les provinces rebelles de Phénicie et d'Égypte; on avait alors redouté qu'il ne tournât ses armements contre la Grèce. Cette fois encore, on craignait qu'il n'eût l'intention d'attaquer Rhodes et les îles voisines. Il ne manquait pas de gens à Athènes pour répéter que le Grand Roi était *le barbare, l'ennemi commun*. C'est ce parti, hostile à tout rapprochement avec la Perse, qui fit voter le décret de 344, dont parle Philochoros.

Πυθόδοτος.

(343/2.)

Ἀθηναῖοι ἐπὶ Πυθοδότου ἄρχοντος τῷ β̄ ἔτει τῆς ρ̄θ̄ Ὀλυμπιάδος, Φιλίππου βασιλεύοντος ἔτος ῑη̄, ὑποπλευομένης λυθήσεσθαι τῆς πρὸς Φίλιππον εἰρήνης, ἔπεμψαν πολλαχοῦ τῆς Ἑλλάδος πρεσβείας περὶ συμμαχίας, καὶ εἰς Θετταλίαν καὶ Μαγνησίαν τοὺς περὶ Ἀρισταίνετον, ἀποστῆναι αὐτοὺς βουλόμενοι ἀπὸ Φιλίππου. Ἐγένοντο

οὖν αὐτοῖς τότε σύμμαχοι Ἀχαιοὶ, Ἀρκάδες οἱ μετὰ Μαντινέων, Ἀργεῖοι, Μεγαλοπολῖται, Μεσσήνιοι. Πόλεμος δ' αὐτοῖς ἐγένετο τότε πρὸς Καρδιανοὺς οἷς ἐβοήθησε Φίλιππος. (Scholiaste d'Eschine, III, 83, éd. Schultz).

Le texte a été publié par Schultz en 1865, mais alors, et jusqu'à la publication du Commentaire de Didymos, il n'était pas possible de reconnaître de quelle source il dérivait. L'auteur de cette scholie, comme celui des deux autres que nous donnons plus loin[1], marque la date à la fois par le nom de l'archonte athénien et l'année du règne de Philippe; dans celle-ci, il a même ajouté l'année de l'Olympiade. En tenant compte de ce mode particulier de notation, ainsi que de l'intérêt et de la précision des renseignements historiques, il paraîtra très probable que le rédacteur s'est inspiré du même auteur que pour les autres scholies. Or nous savons maintenant que celles-ci ont été tirées de Philochoros, et, en les comparant aux citations textuelles que Didymos a faites de cet auteur, on reconnaîtra qu'elles étaient une reproduction assez exacte pour le fond, mais non littérale, de son Atthide; il y avait des abréviations ou des suppressions, et des modifications involontaires de la forme où disparaissent parfois les nuances de l'original. Nous sommes donc autorisés à considérer aussi cette scholie comme reproduisant fidèlement, pour le fond, sinon pour la forme, une partie des renseignements que Philochoros avait donnés pour l'année de Pythodotos (343/2). Dès lors, il est légitime de leur accorder plus de valeur qu'on ne le ferait pour le témoignage anonyme d'un scholiaste et de soumettre à une nouvelle critique les quatre faits rapportés dans ce passage.

Le premier, l'envoi d'ambassades dans nombre de villes grecques pour leur demander leur alliance, n'est pas contesté. La date en est

[1] Voir pages 192 et 193.

assurée par une phrase de la troisième Philippique, qui fut prononcée l'année suivante, sous l'archontat de Sosigénès (342/1). Οὐδ' *αἱ πέρυσι πρεσβεῖαι αἱ περὶ τὴν* Πελοπόννησον *ἐκεῖναι*[1]. Donc, c'est en l'année 343-342 que Démosthènes, Polyeuctos et Hégésippos parcoururent les principales villes du Péloponnèse, pour y combattre le parti macédonien. Il est même probable qu'ils passèrent de là en Acarnanie[2].

Il y a plus de difficultés pour le second fait, qui est relatif à la Thessalie et à Magnésie. S'agit-il d'une ambassade ou d'une expédition? La phrase d'Eschine, sur laquelle porte la scholie, semble ne pas laisser de doute : *Καὶ τὸ τελευταῖον στεφανώσας τοὺς μετὰ Ἀριστοδήμου εἰς Θετταλίαν καὶ Μαγνησίαν παρὰ τὰς τῆς εἰρήνης συνθήκας ἐπιστρατεύσαντας τὴν μὲν εἰρήνην διέλυσε*[3]. Schultz, il est vrai, a relevé dans un manuscrit du Vatican la variante *πρεσβεύσαντας* et une glose qui commente le mot dans le sens d'une ambassade. Mais il n'est pas vraisemblable qu'une couronne décernée à des ambassadeurs ait pu paraître une violation des traités. Il n'en serait pas de même de l'aide et de la récompense données aux auteurs d'une tentative à main armée contre une ville occupée par Philippe ou ses alliés. Je crois que la leçon *πρεσβεύσαντας* et la glose correspondante dérivent du passage mal compris, ou plutôt altéré, de Philochoros. Le scholiaste qui l'a résumé, ou peut-être un copiste, a omis un membre de phrase dans lequel il devait être question de l'envoi de secours à Ambracie. Cette expédition est attestée formellement et la date en est fixée par la mention expresse de l'archonte Pythodotos dans le plaidoyer contre Olympiodoros[4]; c'était un fait trop important pour ne pas avoir trouvé place dans les annales de cette année. Je supposerais donc qu'après les mots *περὶ συμμαχίας* étaient rappelés d'abord l'envoi de troupes et de citoyens

[1] Demosth., *Phil.*, III, 72; *Pro Cor.*, 79. — [2] Voir Arn. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, II, p. 427. — [3] Æschin., III, 83 et schol. éd. Schultz. — [4] Demosth., *Contr. Olympiod.*, 24.

athéniens à Ambracie (omis dans le résumé de la scholie), ensuite l'appui prêté à l'expédition que dirigea contre Magnésie un certain Aristodémos, dont la personnalité ne peut être identifiée.

Pour le troisième fait, alliance avec les Achéens, les Arcadiens alliés de Mantinée, les Argiens, les Mégalopolitains, les Messéniens, Schæfer n'admet pas que des traités formels aient été conclus à cette époque[1]. Cependant Démosthènes, en rappelant cette ambassade, déclare qu'elle n'a pas été sans résultats et qu'elle a empêché Philippe de pénétrer dans le Péloponnèse. L'exactitude du renseignement emprunté par le scholiaste à Philochoros a été prouvée, au moins sur un point, par un fragment d'inscription publié en 1888. Au-dessous de l'intitulé, dont la restitution est garantie par un autre décret du même jour, on a gravé en plus grandes lettres le titre qui résumait le sujet de l'inscription. Ces deux lignes sont mutilées, mais on y distingue les mots significatifs *συμμαχία τοῦ* [*δήμου*] dans la première ligne, et au-dessous : *Μεσσηνίω*[*ν*] [2]. Il est possible que, dans la partie brisée, il y ait eu le nom d'autres cités. Tout au moins, l'alliance des Athéniens avec Messène en 343/2 est un fait établi, et elle rend fort probable l'existence de traités avec les autres peuples qu'énumère le scholiaste.

Le décret, ayant été voté pendant la dixième prytanie, appartient à la seconde moitié de l'archontat de Pythodotos, c'est-à-dire au printemps de 342. Il en est de même pour le quatrième fait, la guerre contre Cardia, secourue par Philippe. Schæfer a voulu reculer d'un an le commencement de cette guerre. Mais, en présence d'une assertion aussi nette et, dans un document dont nous avons pu contrôler la valeur, il importe d'examiner si cette date ne peut pas se concilier avec les autres renseignements que nous avons sur le même événement. Tout d'abord, nous savons, par le témoignage de Philochoros, que Diopithès et les clérouques athéniens étaient arrivés

[1] Schæfer, p. 428, note. — [2] *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 41, n. 114*c*; cf. p. 40, n. 114*b*.

dans la Chersonnèse sous l'archontat de Pythodotos[1]. Du moment qu'ils voulurent s'y établir, ils se heurtèrent aux prétentions et à la résistance des gens de Cardia, et il est vraisemblable qu'il y eut, de part et d'autre, des actes d'hostilité. Ce qui l'indiquerait, c'est que Philippe, déjà en 343/2, proposait aux Athéniens de recourir à un arbitrage pour régler leurs différends avec Cardia[2]. Le roi de Macédoine alla-t-il jusqu'à envoyer des secours aux Cardiens? Dans le discours sur la Chersonnèse, Démosthènes, rappelant les empiétements de Philippe, dit : *Καὶ ἄλλα πολλὰ Φίλιππος ἔχει τῶν τῆς πόλεως καὶ νῦν εἰς Καρδίαν πέπομφε βοήθειαν*[3]. Sans étendre outre mesure la durée du temps marqué par *νῦν*, on peut ne pas restreindre le sens de cet adverbe aux circonstances actuellement présentes, mais le faire remonter jusqu'aux événements du printemps de 342. Après les premières hostilités, et lorsque les Athéniens eurent rejeté la proposition de s'adresser à un arbitre, Philippe envoya des troupes à Cardia, et ces troupes étaient encore dans la place, lorsque fut prononcée la harangue sur la Chersonnèse. La succession des faits, telle que nous l'avons supposée, est conforme à l'argument de Libanius : arrivée des clérouques athéniens bien accueillis par les Chersonnésitains, repoussés par les habitants de Cardia; ouverture des hostilités par Diopithès (*ἐντεῦθεν οὖν Διοπείθης ἐπολέμει Καρδιανοῖς*); intervention de Philippe, projet d'arbitrage repoussé par les Athéniens, puis envoi de troupes macédoniennes pour défendre Cardia; Diopithès, par représailles, ravage la partie maritime soumise à Philippe et rentre en Chersonnèse avant le retour du roi. Tous ces faits sont antérieurs aux plaintes de Philippe réclamant le rappel du stratège athénien. Ce rapprochement me paraît suffisamment prouver l'exactitude du renseignement emprunté à Philochoros, qui place le commencement de la guerre contre Cardia vers la fin de l'archontat de Pythodotos (printemps de 342).

[1] *Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 406, fr. 134. — [2] Demosth., *De Halonn.*, 42. — [3] Demosth., *De Chersonn.*, 58.

Σωσιγένης et Νικόμαχος.
(342/1) — (341/0.)

Col. 1, l. 13. [Οἷς καὶ τὰ ϖαρὰ Φιλο]χόρωι μαρτυρεῖ· ϖερὶ μὲν γὰρ τῆς ϖ[ρ]ὸς [Ὠρεὸν ἐξελθ]ούσης βοηθείας ϖροθεὶς ἄρχοντα Σω[σιγ]έ[νη φησὶ ταῦτ]α· « Καὶ συμμαχί[αν Ἀ]θηναῖο[ι] ϖρὸς Χ[α]λκιδεῖς ἐποι-[ήσαντο καὶ ἠ]λευθέρωσαν [Ὡρ(ε)ί]τας μετὰ Χαλκιδέων, μηνὸς [Σκιροφορ]ιῶνος, Κηφισοφῶντος στρατηγοῦ[ντος], καὶ Φι[λισ]τίδη]ς ὁ τύραννος ἐτελεύτησε. » — Περὶ δὲ τῆς εἰς [Ἐρέτ]ριαν, [ϖάλιν ὁ αὐ]τὸς ϖροθεὶς ἄρχοντα Νικόμαχόν φησιν οὕτως· « Ἐπὶ τού[του οἱ Ἀθ]ηναῖοι διέβησαν εἰς Ἐρέτριαν Φωκίωνος στρατη[γοῦντος καὶ] κατάξοντες τὸν δῆμον ἐπολιόρκουν Κλείταρχον, [ὃς ϖρό]τερον μὲν ἀντιστασιώτης ἦν Πλουτάρχ[ου], καὶ δ[ι]ε[πολι]τεύετο ϖρὸς αὐτὸν, ἐκείνου δ' ἐκπεσόντος ἐτυράν[νησε· τ]ότε δὲ ἐκπολιορκήσαντες αὐτὸν Ἀθηναῖοι τῶι δή[μωι] τὴν ϖόλιν ἀπέδωκαν. »

Le passage de Démosthènes à l'appui duquel le commentateur a cité Philochoros est le paragraphe 79 du *Pro Corona*. L'orateur rappelait les ambassades et les expéditions que le peuple avait votées sur sa proposition afin de s'opposer aux entreprises de Philippe. Ἔγραψα .... *τὴν ἐπ' Ὠρεὸν ἔξοδον, οὐκέτι ϖρεσβείαν καὶ τὴν εἰς Ἐρέτριαν, ἐπειδὴ τυράννους ἐκεῖνος ἐν ταύταις ταῖς ϖόλεσι κατέστησεν.*

Les renseignements que fournit la double citation faite par Didymos étaient en partie connus par deux des scholies d'Eschine que Schultz a publiées en 1865 : Οἱ δ' υἱοὶ αὐτοῦ (Mnésarchos) Καλλίας καὶ Ταυροσθένης μετὰ Κηφισοφῶντος τοῦ στρατηγοῦ τῆς (cod. τῶν) Ἀθηναίων δυνάμεως στρατεύσαντες ἐπ' Ὠρεὸν, Φιλιστίδην τὸν τύραννον ἀπέκτειναν, ἐπὶ ἄρχοντος Ἀθήνησι Σωσιγένους (cod. Σωσίππου) μηνὶ Σκιροφοριῶνι, Φιλίππου βασιλεύοντος ἔτος ιθ[1]. — Ἐπὶ ἄρ-

[1] Æschin. (éd. Schultz), schol. III, 85.

χοντος Νικομάχου, Φιλίππου βασιλεύοντος ἔτος εἰκοστὸν, Ἀθηναῖοι στρατεύσαντες εἰς Εὔβοιαν Φωκιῶνος στρατηγοῦντος τόν τε τύραννον τῶν Ἐρετριέων Κλείταρχον ἀπέκτειναν καὶ τὴν πόλιν τοῖς Ἐρετριεῦσι παρέδωκαν καὶ δημοκρατίαν κατέστησαν [1].

Bien que l'auteur ne soit pas indiqué, on voit que le fond des scholies est emprunté à Philochoros; mais le grammairien qui les a rédigées a supprimé certains détails et en a ajouté d'autres pour adapter le tout à la phrase d'Eschine qu'il commentait; outre le nom de l'archonte athénien, il a indiqué l'année du règne de Philippe, et, dans une troisième scholie évidemment dérivée de la même source, l'Olympiade. Il est curieux de comparer cette rédaction au texte original; quoique le scholiaste ait cru reproduire fidèlement le récit de Philochoros, parfois certaines modifications dans la tournure des phrases en altèrent légèrement l'exactitude, et il faut savoir gré à Didymos de s'être astreint presque partout à citer textuellement.

Schæfer, par des calculs assez vraisemblables, avait placé l'alliance de Chalcis avec Athènes dans l'hiver de 343/2 [2]. Le texte positif de Philochoros fixe la date précise. Il faut descendre jusqu'au printemps de 341, peu de temps avant l'expédition d'Oréos, dont elle préparait le succès. Les deux parties s'engageaient réciproquement à se porter secours, en cas d'attaque contre le territoire de l'une d'elles. Eschine a raillé Démosthènes d'avoir inséré dans son décret cette obligation, illusoire pour les Chalcidiens [3], mais c'est une clause qui se trouve dans tous les traités de ce genre. Démosthènes fait allusion à cette alliance toute récente dans une phrase de la troisième Philippique, en demandant aux Athéniens s'ils croient que les Chalcidiens ou les Mégariens suffiront pour sauver la liberté de la Grèce [4].

[1] Æschin. (éd. Schultz), schol. III, 103.

[2] Arn. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, t. II, p. 423.

[3] Æschin., III, 93.

[4] *Εἰ δ' οἴεσθε Χαλκιδέας τὴν Ἑλλάδα σώσειν ἢ Μεγαρέας. Philipp.*, III, 74.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La tournure de la phrase du scholiaste est telle qu'on croirait que les Chalcidiens jouèrent le rôle principal dans la campagne contre Oréos. Le texte original remet les choses à leur place. Ils ne furent que les auxiliaires des Athéniens et l'expédition fut conduite par le stratège Céphisophon. Un historien de l'époque impériale, Charax de Pergame, signale aussi la participation des Mégariens [1]. Philochoros n'en a point parlé, probablement parce qu'ils n'y vinrent qu'en nombre insignifiant, à moins que le copiste n'ait omis les mots *καὶ Μεγαρέων*. Démosthènes a parlé à plusieurs reprises, et en particulier dans la troisième Philippique, du tyran Philistidès et de l'asservissement d'Oréos grâce aux troupes de Philippe [2]. Le stratège athénien, Céphisophon commandait l'escadre en station à Sciathos, île située au Nord de l'Eubée, à peu de distance d'Oréos, dans l'année 342/1 [3]. Les inventaires de la marine font mention de galères prêtées aux Chalcidiens et garanties par des citoyens athéniens du parti antimacédonien [4]. On serait tenté de rattacher ce prêt à l'affaire d'Oréos, mais Kœhler ayant déchiffré quelques lettres du nom de l'archonte Théophrastos (340/339), ce fut plutôt lorsque le Chalcidien Callias, peu de temps avant la déclaration de guerre, attaqua les villes du golfe Pagasétique. C'est un des griefs que Philippe fit valoir dans sa Lettre aux Athéniens [5].

La délivrance d'Oréos s'était accomplie dans le dernier mois de l'année athénienne; celle d'Érétrie suivit de près [6]. Elle eut lieu peu-

[1] *Ἀθηναῖοι ἅμα Χαλκιδεῦσι τοῖς ἐν Εὐβοίᾳ καὶ Μεγαρεῦσι στρατεύσαντες εἰς Ὠρεὸν Φιλιστίδην τὸν τύραννον ἀπέκτειναν καὶ Ὠρείτας ἠλευθέρωσαν.* Charax, *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, III, p. 643.

[2] Demosth., *Phil.*, III, 35, 59-62.

[3] *Corpus inscr. attic.*, II, 804 *b*, l. 36.

[4] *Παρὰ τῶν ἐγγυητῶν τῶν τριήρων ὧν οἱ Χαλκιδεῖς ἔλαβον.* Vingt-trois garants parmi lesquels Démosthènes et Hégésippos. *Corpus inscr. attic.*, 804 *b*, l. 1; 809 *c*, l. 42.

[5] *Καλλίας τοίνυν ὁ παρ' ὑμῶν στρατηγὸς τὰς μὲν πόλεις τὰς ἐν τῷ Παγασίτῃ κόλπῳ κατοικουμένας ἔλαβεν ἁπάσας, ὑμῖν μὲν ἐνόρκους, ἐμοὶ δὲ συμμαχίδας οὔσας, τοὺς δ' εἰς Μακεδονίαν πλέοντας ἐπώλει πάντας πολεμίους κρίνων· καὶ διὰ ταῦθ' ὑμεῖς ἐπῃνεῖτ' αὐτὸν ἐν τοῖς ψηφίσμασιν. Epist. Phil.*, 5.

[6] Schæfer (t. II, p. 495, n. 3) plaçait la délivrance d'Érétrie au printemps de 340. On voit qu'elle doit être placée au commencement de l'archontat de *Νικόμαχος*.

dant le même été de 341. Philochoros commence le récit des faits qui se sont passés souschaque archontat par les mots ἐπὶ τούτου. Si rien n'a été supprimé dans la citation de Didymos, l'expédition d'Érétrie aurait été la première affaire importante de l'année de Nicomachos (341/0). Ce fut encore Démosthènes qui fit voter cette expédition, et Phocion en eut le commandement. Érétrie, comme Oréos, était tombée au pouvoir d'un tyran soutenu par la Macédoine. Philochoros rappelle en deux lignes le passé de ce Clitarchos. Il avait été autrefois l'adversaire du tyran Plutarchos, et, après sa chute, il s'était emparé de la tyrannie. Sur la première partie de son histoire, nous trouvons plus de détails dans une scholie d'Eschine qui paraît provenir d'un bon auteur[1]. Τούτῳ (Plutarchos) Κλείταρχος φυγὰς ὢν ἐξ Ἐρετρίας ἐπολέμει καὶ λαβὼν παρὰ Φαλαίκου τοῦ Φωκέων τυράννου δύναμιν ἐστράτευσεν ἐπὶ τὸν Πλούταρχον. Τῷ δὲ Πλουτάρχῳ Ἀθηναῖοι ἐβοήθησαν Φωκίωνος στρατηγοῦντος καὶ γιγνομένης ἐν Ταμύναις μάχης ἐνίκων Ἀθηναῖοι Ἐρετριεῖς[2]. Après l'expulsion de Plutarchos et de ses mercenaires, le peuple d'Érétrie, se laissant abuser par les partisans de Philippe, chassa ceux qui voulaient défendre la liberté avec l'aide d'Athènes[3]. Resté seul maître du pouvoir, Clitarchos traita ses concitoyens avec la plus grande dureté[4]. Les Athéniens assiégèrent Érétrie, et après s'en être emparés, remirent la ville au parti démocratique. Un traité d'alliance fut alors conclu, dont on a retrouvé deux fragments[5]. Un décret d'Érétrie, en reconnaissance de la liberté recouvrée, institua une fête en l'honneur d'Artémis : ὅπως ἂν κατὰ τοῦτ' ἀγινῆται ἡ θυσίη καὶ ἡ μουσικὴ τεῖ Ἀρτέμιδι εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον, ἐλευθέρων ὄν-

[1] Probablement Philochoros, auquel ont été empruntées les autres scholies de Schultz.

[2] Schol. Æschin., III, 86.

[3] Demosth., *Phil.*, III, 57.

[4] Δουλεύουσί γε μασιγούμενοι καὶ σφάττόμενοι. *Phil.*, III, 66.

[5] Serment des Érétriens : Ἐμμενῶ τῆι συμμ[αχίαι ..... πρὸς τ]ὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων [καὶ τοὺς συμμάχους δικαίως καὶ] ἀδόλως. *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 41, 116 *b*. M. Wilhelm a reconnu que le fragment 116 *c* faisait partie de la même inscription; il contient la liste des Érétriens qui ont prêté le serment : d'abord sept citoyens dont le titre a disparu, puis l'hipparque et les cavaliers, les cinq taxiarques et enfin le conseil.

των Ἐρετριέων καὶ εὖ ποιητόντων καὶ αὐτοκρατόρων[1]. On n'a pas assez attaché d'importance à la dernière expression, qui ne s'est pas encore rencontrée dans les décrets, tandis que les mots d'autonomie et de liberté y sont répétés fréquemment. Elle marque une nuance qui convient spécialement à la condition d'Érétrie après les événements de 341. Les Érétriens sont devenus les alliés d'Athènes, mais des alliés indépendants, maîtres de disposer de leur sort, *αὐτοκράτορες*. Ils font en effet partie du *συνέδριον Εὐβοικὸν* fondé par Callias. Les synèdres des villes de l'Eubée ne se réunissent pas à Athènes, comme ceux des autres alliés, mais à Chalcis; et c'est au conseil siégeant dans cette ville que sont payées les contributions fédérales[2].

Θέοφρασ*τ*ος.
(340/339)

Nous avons des fragments assez importants de l'Atthide de Philochoros pour la première partie de l'année 340/339. Denys d'Halicarnasse en a cité le début : Θεόφρασ*τ*ος Ἁλαιεύς· *ἐπὶ τούτου Φίλιππος τὸ μὲν πρῶτον ἀναπλεύσας Περίνθῳ προσέβαλεν· ἀποτυχὼν δ' ἐντεῦθεν Βυζάντιον ἐπολιόρκει καὶ μηχανήματα προσῆγεν*[3]. C'est toujours par les deux mots *ἐπὶ τούτου*, suivant le nom de l'archonte, que Philochoros commence le récit des événements de chaque année. Nous avons donc les premières lignes où est mentionné le siège de Périnthe et de Byzance. Peut-être étaient-elles suivies immédiatement du passage où Didymos expose les raisons qui poussaient Philippe à s'emparer de ces deux villes : *τὰς πόλεις ἐφιλοτιμεῖτο παρασῆσασθαι*, mais ce n'est pas une citation textuelle[4]. Le texte même est reproduit pour le récit de la capture des bateaux marchands à Hié-

[1] Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1902, p. 90, l. 41 et suiv. M. Wilhelm a démontré que ce décret était de l'année 341; il a aussi donné une meilleure lecture des lignes 2-3.

[2] Æschin., III, 91 et 94.

[3] Dionys. Halic., *Epist. ad Ammæum*, 11.

[4] Voir page 80, note 1. Le nom de l'auteur n'est pas indiqué.

ron[1]. La conjonction *καὶ*, qui commence cet extrait, indique que le passage ne se reliait pas immédiatement au précédent; peut-être était-il fait mention des secours envoyés par les satrapes. Il faut encore, après la capture des vaisseaux, supposer quelques lignes amenant la mention de la lettre de Philippe, puis le passage cité textuellement par Didymos et Denys sur l'assemblée qui déclara la guerre sur la proposition de Démosthènes. Nous pouvons donc rétablir la suite du récit pour les quatre premiers mois de l'année; aucun fragment ne nous est parvenu sur les événements de l'hiver (siège de Byzance) et du printemps (arrivée de la seconde flotte athénienne, échec définitif de Philippe qui entreprend la campagne de Scythie, commencement de la guerre amphictionique contre Amphissa).

Le sixième livre de Philochoros commençait à l'année 359 et allait jusqu'à 336[2]. Ce que les anciens appelaient un livre se composait en général de 2,000 à 2,500 lignes, ce qui faisait en moyenne une centaine de lignes pour chacun des 24 archontes, mais il est évident que la longueur augmentait ou diminuait suivant l'importance des événements qui s'étaient passés sous leur magistrature. L'archontat de Théophrastos a dû être plus développé que beaucoup d'autres; nous voyons en effet que Philochoros ne se bornait pas à une brève nomenclature des faits, mais qu'il racontait avec un assez grand détail les événements mal connus ou ayant influé sur la marche des affaires, comme il l'a fait pour la capture des vaisseaux marchands à Hiéron.

Fragment A.

Col. X, l. 44. *Ταῦτα δὴ [πέρ]υσι διαπέπραχεν* (Philippe) *ἐπὶ Θεοφράσ[τ]ου [τ]οῦ μετὰ Νικόμαχον ἄρχοντος καθά[π]ερ ἄ[λ]λοι τε καὶ Φιλόχορος οὑτωσί φη[σιν·]* « *Καὶ [Χ]άρης μὲν ἀπῆρεν εἰς τὸν σύλλογ[ον] τῶν βασιλικῶν στρατηγῶν καταλιπ[ὼ]ν ἐφ' Ἱερῶι ναῦς, ὅπως ἂν*

[1] Voir ci-dessous le fragment A.

[2] Le soulèvement de Miltocythès contre Cotys, qui eut lieu en 360, est raconté dans le cinquième livre (*Didymi Commenta*, p. 43).

τὰ πλοῖα ἐκ τοῦ Πόντου συναγάγωσι. Φίλιππος δ' α[ἰ]σθόμενος οὐ παρόντα τὸν Χάρητα τὸ μὲν [π]ρῶτον ἐπειρᾶτο πέμψαι τὰς ναῦς τὰ [π]λοῖα καταγαγεῖν· οὐ δυνάμενος δὲ βιάσα[σ]θαι σ[τ]ρατ[ι]ώτας διεβίβασεν εἰς τὸ πέραν ἐ[φ'] Ἱερὸν καὶ τῶν πλοίων ἐκυρίευσεν. Ἦ[ν] δ' οὐκ ἐλάττω τὰ πάντα διακοσίων καὶ τριά[κ]οντα. Καὶ ἐπικρίνων τὰ πολέμια διέλυε καὶ τοῖς ξύ[λ]οις ἐχρῆτο πρ[ὸ]ς τὰ μηχανήματα καὶ σίτου [καὶ] βυρσῶν καὶ χρημάτων πολλῶν ἐγκράτης ἐγένετο. »

Le nouveau fragment de Philochoros nous renseigne sur un fait qui précéda de fort peu la rupture ouverte entre les Athéniens et Philippe. Démosthènes y fait deux fois allusion dans le *Pro Corona*. Καίτοι τὴν εἰρήνην γ' ἐκεῖνος ἔλυσε τὰ πλοῖα λαβών, οὐχ ἡ πόλις, § 73. Ἀλλ' ἐπειδὴ φανερῶς ἤδη τὰ πλοῖα ἐσεσύλητο.... οὐκέτ' ἐν ἀμφισβητησίμῳ τὰ πράγματ' ἦν ἀλλ' ἐνεισ[ή]κει πόλεμος, § 139. Les historiens et commentateurs modernes n'avaient d'autre ressource qu'un passage de Justin (VIII, 1) qui parlait d'actes de piraterie tentés par Philippe pour relever ses finances qu'épuisait le siège de Byzance; mais ils ne pouvaient dire ni en quel endroit ni sous quel prétexte il s'y était livré. Les anciens, au moins à l'époque où furent forgées les pièces insérées dans le *Pro Corona*, étaient encore plus loin de la vérité. Leur auteur, pour expliquer l'allusion du § 73, fabriqua un premier décret où les Athéniens, informés que l'amiral macédonien avait capturé un flotte de vingt vaisseaux qu'ils avaient envoyée pour escorter les convois de blé, ordonnaient de nommer une ambassade qui devait réclamer au roi la reddition des vaisseaux; puis un second décret prescrivant d'élire les ambassadeurs et donnant les noms de ceux qui furent élus; enfin une lettre de Philippe où le roi déclarait que l'escadre avait pour but de secourir Sélymbrie qu'il assiégeait; mais, comme c'était une manœuvre inspirée, à l'insu du peuple, par les gens qui poussaient à la guerre, il consentait à rendre les vaisseaux et engageait les Athéniens à le seconder pour la conservation de la paix. — On se demande dans quelle intention et dans quel état d'esprit a eu lieu

cette grossière falsification. Il était facile au faussaire de trouver dans les commentateurs précédents, comme Didymos, ou dans Philochoros, l'exposé des faits. Il a préféré forger des pièces où il les a complètement dénaturés et qui accusent autant d'ignorance que d'insouciance de la vérité. Et, ce qui est non moins singulier, elles ont été admises dans le texte de Démosthènes, et le scholiaste les a commentées comme authentiques.

La saisie des bâtiments eut lieu sous l'archontat de Théophrastos, mais avant la déclaration de la guerre[1], et c'est pour cela que Didymos, probablement d'après l'un de ses auteurs, la qualifiait de παρανομώτατον ἔργον. Cette circonstance justifierait, s'il en était besoin, le développement que Philochoros a donné à cet épisode. Charès avait déjà été stratège sous l'archontat précédent de Nicomachos (341/0). Vers la fin de la septième prytanie, mars 340, il était avec une escadre, dans l'Hellespont, chargé de protéger les villes de la Chersonnèse et les clérouques athéniens que les habitants avaient volontiers accueillis[2]. Il fut réélu stratège sous l'archontat de Théophrastos, et deux ou trois mois plus tard, il se rendit avec quarante galères à l'embouchure du Pont-Euxin, à Hiéron. C'était là que touchaient les bâtiments qui rentraient de la Mer Noire, mais ils ne revenaient plus isolément. Depuis que les hostilités ouvertes ou déguisées avaient mis aux prises Athènes et la Macédoine et qu'à la suite corsaires et pirates avaient reparu, les bateaux de commerce s'arrêtaient à Hiéron et y séjournaient pour attendre le départ du convoi. Les Athéniens envoyaient une escadre pour les escorter; sa protection couvrait non seulement les bâtiments à destination du Pirée, mais encore ceux qui voulaient s'y joindre. Pendant cette station, Charès, bien que la république fût encore en paix avec Philippe, quitta son poste et se rendit

[1] Πέρυσι, dans le passage de Didymos, cité page 197, n'a pas le sens de *l'année précédente*, ce qui serait en contradiction avec la date formellement indiquée de Théophrastos, mais de *antehac*.

[2] *Corpus inscr. attic.*, t. II, 116.

à une conférence des généraux du Grand Roi. Ochus, en effet, avait donné l'ordre aux satrapes de s'opposer aux projets du roi de Macédoine, et ceux-ci avaient envoyé sur la côte d'Europe des troupes mercenaires commandées par des généraux grecs au service de la Perse. Il y avait intérêt pour Charès à s'entretenir avec eux des éventualités futures. C'était le moment où Philippe, obligé de renoncer au siège de Périnthe, tentait un coup de main sur Byzance et, repoussé, commençait les opérations d'un siège régulier. Pour cela, il avait besoin de ressources de tout genre, matériaux, vivres, argent. Peu scrupuleux sur les moyens, il eut recours à un acte de piraterie. Apprenant l'absence de Charès, il envoya sa flotte capturer les vaisseaux marchands qui stationnaient à Hiéron, mais les galères que le stratège athénien avait laissées à leur garde suffirent à faire échouer cette tentative. Il fit alors passer sur la côte d'Asie un corps de troupes qui s'empara de 230 bâtiments. Cinquante d'entre eux furent relâchés comme appartenant à des neutres[1]; les autres, jugés de bonne prise (ἐπικρίνων), furent traités comme propriétés d'ennemis. Le roi rangea dans cette catégorie les bâtiments d'Athènes, de Rhodes, de Chios, des villes qu'il déclarait hostiles, parce qu'elles favorisaient plus ou moins ouvertement la résistance des Byzantins. Les cargaisons lui livrèrent, avec une grosse somme d'argent, une grande quantité de blé et de cuirs, chargement ordinaire que les bateaux rapportaient du Pont-Euxin. Les coques démolies lui fournirent des bois pour ses machines; car, sous la direction de l'ingénieur thessalien Polyidos[2], elles devaient jouer un grand rôle dans le siège qui se préparait.

Le passage de Philochoros a encore l'avantage de fixer un point certain dans la chronologie de la guerre de Byzance. Les bâtiments

[1] Diels a pensé avec raison que le jugement sur la validité des prises expliquait la différence entre les deux chiffres de Philochoros et de Théopompe. Le premier dit que le chiffre des bâtiments capturés à Hiéron se montait en tout à 230. Le second parle seulement de 180 qui furent confisqués définitivement.

[2] Wescher, *Poliorcét.*, p. 10.

de commerce commençaient à revenir du Pont-Euxin vers la fin de Métageitnion, le deuxième mois de l'année athénienne (août-septembre)[1]. Nous voyons que c'est à ce moment qu'eut lieu la capture des vaisseaux. Les faits rappelés précédemment dans le récit de Philochoros sont donc antérieurs à septembre 340 : le passage de la flotte macédonienne par l'Hellespont malgré l'hostilité des clérouques athéniens, et le ravage de la Chersonnèse; l'intervention des généraux au service de la Perse et, par conséquence, la levée du siège de Périnthe; le commencement du siège de Byzance, pour lequel les bois des bateaux servent à construire des machines. Immédiatement après, nous pouvons placer le départ de Charès qui s'éloigna de Hiéron pour se rapprocher de Byzance. Soit que les habitants n'aient pas voulu le recevoir, suivant une anecdote suspecte de Plutarque[2], soit qu'il ait préféré conserver la liberté de ses mouvements en ne s'enfermant pas dans le port de Byzance, que l'assiégeant tenta de bloquer, il s'établit sur la côte d'Asie avec ses quarante galères, au cap Damalis[3]. De cette station en face de la place assiégée, il pouvait facilement lui porter secours et surveiller l'ennemi. D'autre part, les Athéniens, à la nouvelle de la capture de leurs bâtiments de commerce, adressèrent de vives réclamations au roi de Macédoine, qui répondit par une lettre de reproches et de menaces. L'assemblée, entraînée par Démosthènes, qui rédigea le décret, vota alors la déclaration de guerre[4]. Ce n'est pas trop de

[1] Dans une assemblée tenue le 23 Métageitnion de l'archontat de Molon (361/0), ordre de mettre les vaisseaux à la mer, vu la nécessité des circonstances, entre autres *τῶν ἐμπόρων ταὶ τῶν ναυκλήρων περὶ ἐκπλοῦν ὄντων ἐκ τοῦ Πόντου*, Demosth., *Contr. Polycl.*, 5.

L'affaire des Locriens d'Amphissa et l'intervention d'Eschine sont attribuées à la session que les Amphictions tinrent au printemps de 339. Démosthènes présentant comme deux faits à peu près contemporains la capture des *πλοῖα* et la séance où Eschine dénonça au conseil l'usurpation sacrilège des Amphissiens (*Pro Cor.*, 147-151), c'est plutôt dans la session d'automne 340 qu'éclata la querelle, origine de la seconde guerre Sacrée.

[2] Plutarch., *Phocio*, 14.

[3] *Χάρης ὁ τῶν Ἀθηναίων στρατηγὸς σὺν ναυσὶ τεσσαράκοντα εἰς συμμαχίαν τῶν Βυζαντίων ἐλθὼν πρὸς τὸν κατὰ Φιλίππου πόλεμον, κατέλαβε τὴν ἄκραν τῆς Προποντίδος, ἥτις μεταξὺ κεῖται Χρυσοπόλεως καὶ Χαλκηδόνος.* Hesych. Miles, *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. IV, p. 151.

[4] Voir page 203, fragment B.

IMPRIMERIE NATIONALE.

compter pour ces négociations un mois écoulé depuis l'affaire de Hiéron. On était arrivé à la fin de Boédromion (octobre 340). Le décret ordonnait d'équiper une flotte et de faire les autres préparatifs pour la guerre : *ναῦς τε πληροῦν καὶ τἆλλ' ἐνεργεῖν τὰ τοῦ πολέμου.* Le temps nécessaire pour les préparatifs et l'approche de la mauvaise saison rendaient le départ impossible avant l'hiver, et la flotte athénienne ne sortit du Pirée qu'au commencement d'avril 339. Cette date est confirmée par un détail de la vie d'Hypéride. Triérarque désigné pour la campagne de Byzance, il était exempt légalement de toute autre liturgie; il voulut néanmoins s'acquitter des fonctions de chorège pour la fête des Dionysia, qui se terminait au milieu d'Élaphébolion (mars-avril)[1]. C'est à partir de ce moment que la mer était regardée comme navigable[2]. La flotte athénienne, si l'on accepte comme authentique le décret des Byzantins, inséré dans le *Pro Corona* (§ 90), se composait de 120 vaisseaux. Il est invraisemblable qu'une expédition aussi considérable ait été commandée par un seul stratège. Cependant les historiens anciens n'ont parlé que de Phocion. Mais une inscription de la marine athénienne nous fait connaître un second stratège, Céphisophon, qui commandait déjà en 342 la station de Sciathos et qui avait chassé d'Oréos le tyran Philistidès[3]. Les deux stratèges durent arriver devant Byzance dans les derniers jours d'avril et se joignirent à l'escadre de Charès. L'arrivée d'une force aussi imposante enlevait à Philippe tout espoir d'emporter la place. Après des efforts désespérés, il se résigna à lever le siège et conduisit son armée contre les Scythes du Danube. En suivant ainsi les événements pas à pas depuis la surprise de Hiéron, dont la date est cer-

[1] *Τριήραχός τε αἱρεθείς, ὅτε Βυζάντιον ἐπολιόρκει Φίλιππος, βοηθὸς Βυζαντίοις ἐκκομισθείς, κατὰ τὸν ἐνιαυτὸν τοῦτον ὑπέσχη χορηγῆσαι, τῶν ἄλλων λειτουργίας πάσης ἀφειμένων.* Plutarch., *X Orat., Hyper.*, 5.

[2] *Τὴν θάλατταν ἐκ Διονυσίων πλώϊμον εἶναι.* Theophr., *Charact.*, 22.

[3] *Ἐπὶ Θεοφράστου ἄρχοντος τῶν μετὰ Φωκίωνος καὶ Κηφισοφῶντος πλευσασῶν ἐπιδόσιμος τριήρης Ἀνδρεία, Ἀλκαίου ἔργον· τριήραρχος Ὑπερείδης Γλαυκίππου Κολλυτεύς.* — *Corpus inscr. attic.*, II, 809, col. *d*, l. 236.

taine, on est conduit à placer la fin du siège et le commencement de la campagne de Scythie dans le mois de mai 339. Un décret des Athéniens en l'honneur des Ténédiens, daté de cette même année et du huitième jour d'une prytanie, prescrit de leur rembourser les sommes avancées pour secourir Byzance; c'est encore une preuve que la campagne était terminée au moins un mois avant la fin de l'archontat de Théophrastos[1].

Fragment B.

Col. 1, l. 67. Ὅτι μὲν [οὖν ἐπὶ Θεοφράσ]ου τοῦ μετὰ Νικό[μ]αχον ἄ[ρ]ξαντος [αἱ σ]ῆλαι καθηιρέ]θησαν ἀρκέσει Φιλ[ό]χορος ἐκ[φανῶς διὰ τῆς] ἕκτης γράφων οὑτωσ[ί· « Ὁ] δὲ δῆμος ἀκού[σας τῆς ἐπισ]ολῆς], Δημοσθένους ϖαρακαλέσαντο[ς αὐτοὺς ϖρὸς τὸν ϖ]όλεμον καὶ ψήφισμα γράψαν[τος, ἐχειροτόνησ]εν τὴν μὲν [σ]ῆ-[λ]ην καθελ[εῖν τὴν ϖερὶ τῆς ϖ]ρὸς Φίλιππον [ε]ἰρήνης κ[αὶ συ]μ-μα[χί]ας σ[ταθεῖσαν, ναῦ]ς δὲ ϖληροῦν καὶ τἄλλ' ἐνερ]γε[ῖν] τὰ [το]ῦ ϖ[ολέ]μου. »

Ce fragment était déjà connu par Denys d'Halicarnasse, qui l'a cité dans sa Lettre à Ammée, § 11. Variantes : supprimer le καὶ avant Δημοσθένους, remplacer ψηφίσματα par le singulier ψήφισμα, Démosthènes ne proposa qu'un seul décret. Par contre, les éditeurs de Didymos ont eu tort de conserver la leçon ἐχειροτόνησαν, qui est une faute évidente pour ἐχειροτόνησεν.

Il est certain qu'après la lecture de la lettre du roi faite dans l'assemblée, Démosthènes prit la parole. Son discours n'avait pas pour but de la réfuter, mais d'exhorter les Athéniens à entreprendre avec énergie une guerre que Philippe leur avait déjà déclarée. C'est l'intention qu'indique Philochoros, et, après lui, Denys d'Halicarnasse. La onzième Philippique répond en une certaine mesure à cette donnée;

[1] *Corpus inscr. attic.*, II, 117.

mais nous n'avons pas le discours original, que l'orateur athénien n'avait pas publié. Celui que nous lisons maintenant a été extrait de l'Histoire d'Anaximénès, qui l'avait composé avec des passages des autres discours de Démosthènes. Philochoros analysait ensuite le décret qu'il proposa comme la conclusion naturelle de sa harangue et qu'il commenta probablement à la tribune. Deux lignes du décret paraissent citées textuellement : *τὴν μὲν σἰήλην καθελεῖν*, etc. On lit la même formule dans la déclaration de guerre des Athéniens au tyran Alexandre de Pheræ en 361 : *τὴν δὲ σἰήλην τὴν πρὸς Ἀλέξανδρον καθελεῖν τοὺς ταμίας τῆς θεοῦ τὴν περὶ τῆς συμμαχίας*[1]. Les mots *καὶ ναῦς πληροῦν* montrent qu'on n'envoya pas une flotte déjà formée et prête à partir; il fallut l'équiper, et les vaisseaux athéniens ne purent pas prendre la mer avant que l'hiver rendît la navigation impossible.

Λυσιμαχίδης.

(339/338)

Col. XI, l. 37. Φιλόχ[ορο]ς δ'[ὅτι] Λ[οκ]ροῖς Φ[ί]λιππος αὐτὴν ἐκέ-[λευσε] π[ρὸ]ς Θ[η]βαίων ἀποδοθῆναι διὰ τῆ[ς] ἔ[κ]τ[ης] φησὶ τὸν τρόπον τοῦτον· « Φιλ[ίππου] δὲ [καταλα]βόντος Ἐλάτειαν καὶ Κυτίν[ιον] καὶ πρέσθ[ε]ις πέμψαντος εἰς Θήβας Θε[σ]λῶν, Αἰν[ι]άνων, Αἰτωλῶν, Δολόπων, Φθιωτῶν, καὶ ἀξιοῦντος Νίκαιαν Λοκροῖς παραδιδόναι παρὰ τὸ δόγμα τὸ τῶν Ἀμφικτυόνων, ἣν ὑπὸ Φιλίππου φρουρουμένην, ὅτ' ἐκεῖνος ἐν Σκύθαις ἦν, ἐκβαλόντες [τ]οὺς φρουροὺς αὐτοὶ κατεῖχον οἱ Θηβαῖοι, τούτοις μὲν ἀπεκρίναντο πρεσβείαν ὑπ[ὲ]ρ ἁπάντων π[ρὸς] Φίλιππον διαλεξομένην [πέμψειν]. »

Dionys. Halic., *Epist. ad Ammæum*, 11. — Λυσιμαχίδης Ἀχαρνεύς· ἐπὶ τούτου τὰ μὲν ἔργα τὰ περὶ τοὺς νεωσοίκους καὶ τὴν σκευοθήκην ἀνεβάλοντο διὰ τὸν πόλεμον τὸν πρὸς Φίλιππον· τὰ δὲ χρήματ' ἐψη-

[1] *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 20.

ψίσαντο πάντ' εἶναι στρατιωτικά, Δημοσθένους γράψαντος. — Φιλίππου δὲ καταλαβόντος Ἐλάτειαν καὶ Κυτίνιον καὶ πρέσβεις πέμψαντος εἰς Θήβας Θετταλῶν, Αἰνιάνων, Αἰτωλῶν, Δολόπων, Φθιωτῶν· — Ἀθηναίων δὲ κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον πρέσβεις ἀποστειλάντων τοὺς περὶ Δημοσθένη, τούτοις συμμαχεῖν ἐψηφίσαντο.

Les deux citations de Didymos et de Denys se complètent. Le premier avait extrait seulement le passage relatif à Nicæa, qui éclairait la phrase de Démosthènes; le second n'avait pris dans l'annaliste que ce qui fixait l'arrivée des députés d'Athènes et de Philippe à Thèbes; la suppression des lignes où il était question de Nicæa était sans doute marquée dans l'original par un signe, que les copistes ont négligé de reproduire. Les deux morceaux réunis comprennent douze à treize lignes. Elles donnent une idée de la précision des renseignements réunis par Philochoros et de tout ce qu'on peut en tirer pour la connaissance de cette époque.

Les mots *ἐπὶ τούτου* après le nom de l'archonte sont la formule habituelle par laquelle commence chaque nouvelle année. Le premier événement notable fut le décret de Démosthènes, prescrivant d'appliquer aux fonds militaires tous les revenus disponibles, qui jusque-là étaient versés à la caisse du théoricon. En même temps, on arrêta la construction des loges de vaisseaux et de l'arsenal en pierre de Philon, commencé en 346 pour recevoir les agrès *κρεμαστά*. (Les travaux furent repris après Chéronée, et terminés avant 326 sous l'administration de Lycurgue [1].) La cause de ces mesures fut la guerre contre Philippe. Elle continuait depuis que le siège de Byzance avait été levé, sans résultats; les Athéniens avaient la supériorité sur mer, interceptaient les navires ennemis, ravageaient les côtes de Macédoine et de Thrace, mais n'étaient pas de force à entamer la terre ferme. Cependant on pouvait déjà prévoir que la nouvelle guerre Sacrée, suscitée

[1] P. Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, 1882, p. 552.

par Eschine, amènerait une intervention plus redoutable du roi de Macédoine. Les Amphictions, sous le commandement du Thessalien Cottyphos, essayèrent inutilement de réduire les Locriens d'Amphissa; ils s'adressèrent alors à Philippe. À quel moment cet appel eut-il lieu? Si c'est au printemps de 339, Philochoros en avait parlé vers la fin de l'archontat de Théophrastos; mais c'est peu probable. Les peuples qui répondirent à la convocation amphictionique le firent sans ardeur; plusieurs mois s'écoulèrent en tentatives de répression et en simulacres de soumission de la part des Amphissiens. D'un autre côté, Philippe n'était pas encore revenu de son expédition en Scythie, ni guéri de la blessure à la cuisse qu'il avait reçue chez les Triballes. Ce fut donc plutôt à la session d'automne 339, sous l'archontat de Lysimachidès, que les Amphictions décernèrent le commandement au roi de Macédoine. Il n'est pas vraisemblable que Philochoros ait passé sous silence une décision qui entraîna de si graves conséquences. La mention s'en trouvait avant les mots *Φιλίππου δὲ καταλαβόντος*. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette nouvelle lacune dans la citation de Denys, l'auteur ayant pris soin d'avertir qu'il citerait seulement les choses les plus nécessaires pour son sujet, qui était la date de l'envoi des ambassades à Thèbes.

Philippe avait répondu sans retard à l'appel des Amphictions, et sans se soucier du tort fait au dieu, il occupa la forte position d'Élatée, qui commande la route de Béotie. Les écrivains anciens et surtout les orateurs ont parlé seulement d'Élatée; Philochoros, plus exact, mentionne aussi la prise de Cytinion en Doride, qui ouvrait au roi la route d'Amphissa, qu'il devait suivre à la reprise de la campagne. Philippe s'étant mis en marche aussitôt après le décret des Amphictions[1], la double occupation d'Élatée et de Cytinion peut être placée en octobre 339. C'est alors qu'il envoya une ambassade à Thèbes. Elle se

[1] *Καὶ μετὰ ταῦτ' εὐθέως δύναμιν συλλέξας καὶ παρελθὼν ὡς ἐπὶ τὴν Κιρραίοι ἐρρῶσθαι φράσας πολλὰ Κιρραίοις καὶ Λοκροῖς, τὴν Ἐλάτειαν κατ-αλαμβάνει.* DEMOSTH., *Pro Cor.*, 152.

composait de Thessaliens, d'Ænianes, d'Étoliens, de Dolopes et d'Achéens Phthiotes. Sauf les Étoliens, que Philippe s'était attachés en leur promettant la ville de Naupactos[1], tous faisaient partie du conseil Amphictionique et avaient probablement envoyé quelques contingents contre Amphissa. Trois d'entre eux, Ænianes, Dolopes et Phthiotes, n'avaient guère d'importance que par les deux voix dont ils disposaient au conseil, et je ne serais pas surpris qu'ils eussent député leurs deux hiéromnémons. Nous en sommes assurés pour les Thessaliens. L'historien macédonien Marsyas a conservé leurs noms : Daochos et Thrasydæos[2]. Par les inscriptions découvertes à Delphes, nous savons qu'ils furent les deux hiéromnémons thessaliens à la session du printemps de 338 et qu'ils restèrent en charge jusqu'à la première année d'Alexandre[3]. Ils tenaient le premier rang dans leur patrie par leurs richesses et la noblesse de leurs ancêtres; ils furent nommés tétrarques par Philippe, dont ils se montrèrent les partisans dévoués, et pour cette raison Démosthènes les a flétris comme des traîtres[4]. Philochoros ne dit pas explicitement qu'il y avait aussi des représentants du roi; mais Démosthènes dit qu'il les trouva arrivés à Thèbes avant lui et Marsyas a donné leurs noms.

Le premier objet de cette mission était de réclamer aux Thébains la ville de Nicæa pour la remettre aux Locriens Hypocnémidiens. Ici un membre de phrase embarrassant : *παρὰ τὸ δόγμα τὸ τῶν Ἀμφικτυόνων*. La correction *κατὰ* se présentait d'elle-même. Le roi, qui avait deux voix au conseil, et les autres députés, que nous avons supposé être des hiéromnémons, auraient appuyé leur réclamation sur un décret amphictionique. Mais *παρὰ* peut se défendre. Les Thébains soutenaient ou Philochoros jugeait que la réclamation était contraire à ce même décret. Dans cette incertitude, il est plus prudent de conserver la leçon du manuscrit, comme l'ont fait les éditeurs. Le décret

[1] Demosth., *Phil.*, III, 34. — [2] Plutarch., *Demosth.*, 18. — [3] Bourguet, *Administration financière du sanctuaire pythique*, p. 151. Cf. l'inscription publiée dans l'appendice, p. 181. — [4] P. Foucart, *Revue de philologie*, 1899, p. 105.

dont il s'agit étant employé avec l'article, *τὸ δόγμα*, je pense qu'il s'agit du décret de 346 qui régla le sort des Phocidiens vaincus et des pays qu'ils avaient occupés.

La ville de Nicæa était importante par sa position au débouché des Thermopyles; elle fermait la route à une armée venant de Thessalie et ayant franchi le défilé. Les Phocidiens s'en emparèrent pendant la guerre Sacrée; au dernier moment de la lutte, c'est là que Phalæcos avait concentré les restes de ses troupes. Il refusa de remettre la place au stratège athénien que des envoyés phocidiens avaient appelé, et aussi à son allié Archidamos[1]; il finit par la livrer à Philippe ainsi que son armée, en échange de son salut personnel[2]. Les Thébains en revendiquèrent la possession, faisant valoir que leurs ancêtres avaient été ses fondateurs. Philippe ne tint aucun compte de leurs prétentions et en fit don aux Thessaliens, qui n'y avaient aucun droit. Seulement, il y établit une garnison macédonienne, ce qu'attestent à la fois la Réponse à la Lettre de Philippe et Philochoros[3]. Ce dernier fait connaître un fait nouveau qui explique l'envoi de l'ambassade. Les Thébains, qui se regardaient comme frustrés de leurs droits et dont la présence d'une garnison macédonienne à Nicæa excitait la défiance, profitèrent, en 339, de l'expédition de Philippe en Scythie pour chasser les troupes de Nicæa et occuper la place. L'ambassade envoyée par le roi de Macédoine la réclamait, non plus pour les Thessaliens, mais pour les Locriens. Les premiers n'y avaient aucun droit, c'était sans doute ce que les Thébains avaient fait valoir pour la leur enlever; en faveur des seconds, au contraire, on pouvait alléguer que Nicæa faisait partie de la Locride. C'était présenter la question sous un nouvel aspect, plus avantageux et propre à gagner la faveur des Locriens. Les Thébains firent une réponse dilatoire et annoncèrent l'envoi d'une

[1] Æschin., II, 132-134.

[2] Diod., XVI, 59.

[3] *Ἐπειδὴ Φίλιππος αὐτῶν ἀφελόμενος Νίκαιαν Θετταλοῖς παρέδωκεν.* Æschin., III, 140. — *Τί δ'οἱ Θετταλοί; ὅτ' αὐτοῖς τοὺς τυράννους ἐξέβαλλε καὶ πάλιν Νίκαιαν καὶ Μαγνησίαν ἐδίδου.* Demosth., *Phil.*, II, 22. — *Ὑποπτεύεται δ' ὑπὸ Θηβαίων Νίκαιαν μὲν φρουρᾷ κατέχων.* *Phil.*, XI, 4. — *Κάλει δὲ αὐτὴν Θηβαίων, ἐπειδὴ ἄποικος ἦν αὐτῶν.* Schol.

ambassade au roi qui traiterait tous les points en litige. Les députés de Philippe ne paraissent pas avoir insisté pour arriver à une solution immédiate.

Aussi bien ce n'était pas l'objet réel de leur mission. Ce qu'avait voulu le roi de Macédoine, c'était enhardir les partisans qu'il avait à Thèbes, effrayer ses adversaires en se montrant appuyé par de nombreux alliés ayant voix au conseil Amphictionique, disposant d'une armée solidement établie à peu de distance; mais, avant tout, il voulait avoir à Thèbes des orateurs tout prêts à combattre les efforts des Athéniens et leur intervention, à laquelle il fallait s'attendre. Aussi Marsyas a-t-il fait preuve de jugement en disant que Philippe avait envoyé des députés pour répondre à ceux d'Athènes[1]. Néanmoins la question de Nicæa, toute secondaire qu'elle doive paraître, ne fut pas sans influence sur la décision des Thébains, et grâce à Philochoros, nous pouvons entrevoir un lambeau de la vérité, si difficile à distinguer au milieu des assertions contradictoires d'Eschine et de Démosthènes. Celui-ci, pour mieux faire ressortir la grandeur de son succès, retrace l'état des esprits de la manière suivante : *Ὡς γὰρ ἀφικόμεθ' εἰς τὰς Θήβας, κατελαμβάνομεν Φιλίππου καὶ Θετταλῶν καὶ τῶν ἄλλων συμμάχων παρόντας πρέσβεις, καὶ τοὺς μὲν ἡμετέρους φίλους ἐν φόβῳ, τοὺς δ' ἐκείνου θρασεῖς*[2]. Ce n'est pas tout à fait exact. L'ascendant des amis de Philippe n'était pas tel qu'ils eussent pu forcer les Thébains à céder de suite aux réclamations de la Macédoine. D'autre part, l'insistance du roi sur la question de Nicæa réveilla leurs anciennes rancunes pour la spoliation qu'ils avaient subie et les éclaira sur les véritables dispositions du roi à leur égard. Ils devaient par suite être portés à écouter favorablement ceux qui leur offraient contre une hostilité presque ouverte une alliance et un secours immédiat. Aussi,

[1] *Ἔπεμψε δὲ καὶ Φίλιππος, ὡς Μαρσύας φησὶν, Ἀμύνταν μὲν καὶ Κλέαρχον καὶ Κάσανδρον Μακεδόνας, Δάοχον δὲ Θεσσαλὸν καὶ Θρασύδαον ἀντεροῦντας.* PLUTARCH., *Demosth.*, 18.

[2] DEMOSTH., *Pro Cor.*, 211.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sans nier, comme le faisait Eschine, l'effet décisif de l'éloquence de Démosthènes, il faut reconnaître que la querelle au sujet de Nicæa contribua à son succès et que l'accusateur de Ctésiphon en tirait habilement un argument spécieux, lorsqu'il disait que c'étaient les circonstances et la crainte qui avaient fait accepter aux Thébains l'alliance d'Athènes[1].

La phrase *Ἀθηναίων δὲ κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον* suit immédiatement le passage cité par Didymos, et le tout forme un exposé satisfaisant. Les députés athéniens arrivèrent après ceux de Philippe; c'est ce qu'avait affirmé Démosthènes dans son plaidoyer. Philochoros n'avait pas à insister sur l'assemblée de Thèbes; le souvenir en était dans toutes les mémoires. Il en marque seulement le résultat, qui fut la conclusion de l'alliance. Nous pouvons ainsi voir de quel côté se trouve la vérité dans cette partie des discours d'Eschine et de Démosthènes. Le premier, disposant habilement des faits déjà un peu éloignés, prétend que l'éloquence de Démosthènes ne fut pour rien dans la décision des Thébains, mais que ceux-ci furent guidés par leurs griefs anciens, la conduite menaçante du roi et la nécessité de l'alliance; il affirme comme un fait que l'armée athénienne était entrée à Thèbes avant que Démosthènes eût écrit une seule syllabe du traité[2]. Le témoignage simple et impartial de Philochoros réfute cette assertion : les deux députations de Philippe et d'Athènes se rencontrèrent à Thèbes aussitôt après l'occupation d'Élatée et, après les discours des deux parties, les Thébains se prononcèrent pour l'alliance athénienne; peut-être le décret athénien ne fut-il rédigé et voté qu'après le retour de Démosthènes et l'envoi de l'armée, ce qui a fourni une apparence spécieuse à la fausse assertion d'Eschine; mais le vote des Thébains était une acceptation formelle de l'alliance, et c'était le point capital. Théopompe et Plutarque attribuent aussi leur résolution à l'éloquence entraînante du grand orateur[1]. Bien que celui-ci ait un peu exagéré

[1] Æschin., III, 137, 141. — [2] Æschin., III, 140.

l'effet de ses paroles, en se représentant comme ayant à lui seul modifié du tout au tout la situation, et bien qu'il faille faire une part aux griefs des Thébains contre Philippe, Philochoros, en nommant Démosthènes seul des députés athéniens, le considère aussi comme l'âme de la députation et celui qui entraîna le vote des Thébains favorable à l'alliance.

(1) Theopomp., fr. 239; Plutarch., *Demosth.*, 18.

APPENDICE.

Les deux fragments ci-dessous proviennent d'un papyrus d'Herculanum, récemment publié par Mekler : *Academicorum philosophorum Index Herculanensis* (Berlin, 1902). Ils serviront à donner une idée plus complète de la manière dont Philochoros avait compris la rédaction de son Atthide.

MEKLER, *Index Herculan.*, p. 37, l. 30.

Σπε[ύ]σιππ[ο]ν [δ' εἰκόνας Χαρίτων ἔ]τ' οὔ[σας ἀναθεῖναί φησ]ι Φι-
λ[όχορος καὶ κατε]χο[ύσας] τὸ Μουσεῖ[ον] ἐφ' α[ἷ]ς ἐ[πιγέ]γρα[π]ται·
Τά[σ]δε Θ[εαῖσι] Θεὰς Χάριτας Μ[ού]σαις [ἀ]νέ[θη]κεν
Σπεύσιππ[ος] λο[γί]ων [εἵν]εκα δῶρα τελῶν.
καὶ γράφει διότι [ἔσχεν ἥ]δ[η τὰ] μέλη διαλυθέντα.

Cf. DIOG. LAERT., IV, 1. — Χαρίτων τ' ἀγάλματ' ἀνέθηκεν ἐν τῷ μουσείῳ τῷ ὑπὸ Πλάτωνος ἐν Ἀκαδημίᾳ ἱδρυθέντι. — Ἤδη δὲ ὑπὸ παραλύσεως καὶ τὸ σῶμα διέφθαρτο καὶ πρὸς Ξενοκράτην διεπέμπετο παρακαλῶν αὐτὸν ἐλθεῖν καὶ τὴν σχολὴν διαδέξασθαι.

La citation n'étant pas faite textuellement, il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui appartient à l'auteur cité ou à l'écrivain qui l'a employé. C'est évidemment Philochoros qui a rapporté la consécration faite par Speusippos et les vers gravés sur la base. Mais est-ce lui aussi qui a constaté que les statues existaient encore et qu'elles occupaient toujours la chapelle que Platon avait consacrée aux Muses? Un écrivain n'avait aucune raison de faire cette remarque à la fin du IVe siècle. Il n'en était pas de même pour un auteur écrivant

après les ravages des Macédoniens en 200 et surtout après le siège d'Athènes par Sylla en 86. Il y avait alors quelque intérêt à faire savoir au lecteur que les Charites de Speusippos avaient échappé à la destruction.

MEKLER, *Index Herculan.*, p. 19, col. II, l. 4.

Τοιαῦτα γεγραφότο[ς Δ]ικαίαρχου, Φιλόχ[ο]ρος ἐν τῶι τῆς Ἀτθ[ί]δ[ος] ἕκτω[ι] παρέπαι[σεν] ἐπὶ το.... αυταν.... α.... [π]αραξυων.. νταμη[1] [λαμ]βάνων..... une ligne entière illisible, seize lettres environ .....ον ἐ[ν] τῶι π[έμπτῳ]ι· καὶ ἀνέ[θε]σ[α]ν εἰκ[όνα Σω]κράτους· τ[ὸ δὲ ὑπ]όβαθρο]ν ἐφ' ὧι ἐπ[ιγ]έ[γρ]απται· [Β]ούτης ἐπό[ησ]ε [Γλύ]κω[νος Φλυε]ύς, ἐπιγέ[γ]ρα[πτ]αι[2] [ὀνόμα]τα συχν[ά..... ΑΤΟ..

Le fragment de l'Index academicus, qui contient les deux citations de Philochoros, faisait partie de la vie de Platon. D'après les premiers mots conservés, on voit que l'auteur venait de rapporter un récit ou un jugement de Dicæarchos. Celui-ci avait été disciple d'Aristote et on lui reprochait d'avoir vivement critiqué son maître[3]. Il est possible qu'il ait été non moins injuste à l'égard de Platon et c'est pour le réfuter que l'auteur de l'Index aurait emprunté deux citations à Philochoros. La première était tirée du sixième livre de l'Atthide; elle devait se rapporter à Platon et elle contredisait Dicæarchos; c'est tout ce qu'on peut dire d'un texte aussi mutilé.

La seconde a été prise dans le cinquième livre, qui allait de la chute des Trente à l'avènement de Philippe. Il y était question d'une statue de Socrate. Diogène Laërte parle aussi d'une statue de bronze,

(1) Conjecture de Mekler : [π]αρ' ἀξ[ί]ων [π]ντα μ[αρτύρων].

(2) L'éditeur a restitué : ἐπιγέγραπται δ' ὀνόματα. Il faut supprimer la particule δὲ, le verbe a pour sujet ὑπόβαθρον.

(3) *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. II, p. 225.

œuvre de Lysippe, consacrée par le peuple athénien[1]. Si Diogène ne s'est pas trompé sur le nom de l'artiste, il faut convenir que les Athéniens attendirent longtemps avant de faire amende honorable à leur victime. Mais ce n'est pas de celle-là que parle Philochoros. Il doit s'agir d'une statue que les amis du philosophe lui élevèrent, au moment de la réaction qui suivit de près sa condamnation. Le sculpteur Boutès n'est pas connu; mais la forme de la signature indique les premières années du IVe siècle, après lesquelles l'usage disparaît de rejeter le démotique du sculpteur après le verbe ἐποίησε. Reste à expliquer ce que signifie ici le témoignage de Philochoros. L'auteur, traitant de la vie de Platon, n'a dû le citer que s'il y était question de Platon, et de Platon dans ses rapports avec Socrate[2]. Par suite, je proposerai une restitution qui remplit exactement la lacune et utilise les trois lettres, seules conservées à la dernière ligne : *τὸ δὲ ὑπόβαθρον . . . . . ἐπιγέγραπται ὀνόματα συχν*[*ὰ ἐν οἷς τὸ τοῦ* Πλ]*άτω*[*νος*]. La citation est faite textuellement et commence par *καὶ ἀνέθεσαν*. Il y avait donc un premier verbe et un sujet au pluriel, désignant les amis et les disciples de Socrate qui s'étaient entendus pour élever sa statue à frais communs; ce sont eux dont les noms étaient gravés en grand nombre sur la base, en marque d'attachement et de fidélité. Si Philochoros a jugé bon de noter que celui de Platon figurait dans cette liste, ce n'est pas seulement à cause de la célébrité du personnage; c'était aussi à cause des bruits fâcheux qui avaient couru sur son attitude au moment de la mort de Socrate. Platon n'avait pas assisté aux derniers moments de son maître, et cette absence avait été interprétée d'une manière défavorable. Lui-même éprouva le besoin de se justifier indirectement dans le *Phédon*. Au début du dialogue, Phédon énumère les Athéniens et les étrangers réunis dans la prison au dernier jour et Platon lui fait dire : *Πλάτων δέ, οἶμαι, ἠσθένει.* Cette excuse, jetée en

[1] *Σωκράτην δὲ χαλκῆ εἰκόνι ἐτίμησαν, ἣν ἔθεσαν ἐν τῷ Πομπείῳ, Λυσίππου ταύτην ἐργασαμένου.* DIOG. LAERT., II, V, 23.

[2] Cœnert avait cru distinguer Ἰσ[ο]κράτους (p. XXIII, note); Mekler a eu raison de ne pas admettre cette leçon.

passant, n'avait pas probablement suffi pour imposer silence à ses ennemis, et nous pouvons supposer que Dicæarchos avait répété leurs accusations dans l'ouvrage que rappelait le papyrus d'Herculanum. Pour y répondre, l'auteur de l'Index invoquait le témoignage de Philochoros. Si Platon avait été coupable d'abandon ou même de faiblesse à l'égard du maître, son nom n'aurait pas été admis parmi ceux des disciples fidèles qui consacrèrent la statue de Socrate.

RESTITUTIONS ET CORRECTIONS

PROPOSÉES DANS LE PRÉSENT MÉMOIRE.

Colonne I du papyrus, lignes 47-48, voir p. 55, note 1.
l. 52, p. 55, note 1.
Col. II, l. *a*, *b*, *c*, *d* du titre, p. 63-64;
l. 22, p. 57.
Col. IV, l. *b* du titre, p. 64;
l. 8, p. 113, note 3;
l. 10, p. 114, note 1;
l. 11, p. 114, note 2, et p. 116.
Col. V, l. 2, 4-5, p. 125;
l. 5-8, p. 126;
l. 23, p. 128;
l. 53-57, p. 156-157;
l. 60, p. 158.
Col. VI, l. 36, l. 37, p. 132;
l. 42, p. 131;
Col. VI, l. 8, l. 12-15, p. 216;
l. 60, p. 134.
Col. VII, l. 37-40, p. 164;
l. 45-47, p. 165.
Col. VIII, l. 20-21, p. 185, notes 2 et 3.
Col. X, l. *a* du titre, p. 79, note 1;
l. 27-30, p. 93.
Col. XII, l. 21-22, p. 146, note 4;
l. 62, p. 140;
l. 64, p. 142, note 1.
Academicorum philosophorum Index Herculanensis (éd. Mekler), p. 19, col. II, p. 214.
Décret d'Eleusis (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 434 = *Corpus inscr. attic.*, t. IV, II, p. 30), l. 26, p. 179; et l. 71, p. 183.

Un de mes anciens auditeurs au Collège de France, M. Bodin, maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont, qui a bien voulu revoir les épreuves de ce mémoire, a l'obligeance de me communiquer quelques conjectures fort ingénieuses sur le fragment de Callisthènes (voir p. 136). Col. VI, l. 8. **Δικάσων** doit être une mauvaise lecture pour *ἁπασῶν*: le roi avait songé un moment à remettre Hermias en liberté; l'opposition de Bagoas et de Mentor le fait renoncer à cette pensée généreuse (il revient donc à son intention de le faire mourir); mais il lui épargne *toutes* les tortures qui étaient en usage à sa cour. L. 12-15. *Παράδοξ[ος καὶ ἔξω ϖαντάπασι]ν τῶν βαρβάρων τρό[πων· αὐτὸς δὲ τ]ελ[ευτᾶ]ν μέλλ[ω]ν Φιλισ[τίδην?] τὸν ἑταῖρ[ον] [ϖροσκαλ]εσάμενος ἄλλ[α τε ἐθάρρυνε καὶ ἐπ]έσκ[ηψεν αὐ]τῶι ϖρὸς τοὺς φίλους κτλ.*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

LE MANUSCRIT ET L'AUTEUR 27

PREMIÈRE PARTIE :

Philippique IX (=III) 53
Philippique X (=IV) 54
Philippique XI. Πρὸς τὴν ἐπιστολὴν τὴν Φιλίππου 78
Lettre de Philippe 91
Philippique XII. Περὶ συντάξεως 95

DEUXIÈME PARTIE. — Auteurs cités dans le Commentaire de Didymos :

Homère 109
Poète inconnu 109
Callimaque 109
Eschyle (Ἐλευσίνιοι) 109
Sophocle (Ποιμένες) 110
Aristophane (*Aves* et *Ranæ*) 110
Philémon (Λιθογλύφος) 111
Timoclès (Ἥρωες et Ἰκάριοι) 112
Décret amphictionique 113
Théopompe. *Histoire de Philippe.*
Livre IV 119
Livre XXVI 120
Livre XXVII 123
Livre XLVI 124
Livre XLVIII 127
Livre XLVIII ou XLIX 127
Lettre à Philippe 128
Aristote (Νόμιμα Βαρβαρικά, livre III) 131
Épigramme de Delphes 131
Péan 132
Dinarque (Δοκίμου ἀπολογία) 133
Anaximénès. *Histoire de Philippe.*
Livre VI 134
Livre VII 135

IMPRIMERIE NATIONALE.

Pages.

Histoire d'Alexandre, livre IX..... 135
Callisthènes..... 136
Marsyas..... 138, 142
Démon..... 145
Douris..... 149
Bryon..... 150
Timosthènes..... 151
Hermippos..... 154
Auteur inconnu..... 155
Androtion et Philochoros..... 159
Archontat de Σουνιάδης..... 162
Archontat de Φιλοχλῆς..... 167
Archontat d'Ἱπποδάμας..... 172
Archontat d'Ἀπολλόδωρος..... 174
Archontat de Λυκίσκος..... 184
Archontat de Πυθόδοτος..... 187
Archontat de Σωσιγένης et Νικόμαχος..... 192
Archontat de Θεόφρασ̣ος..... 196
Archontat de Λυσιμαχίδης..... 205

APPENDICE :

Fragments de Philochoros tirés d'un papyrus d'Herculanum..... 212
Liste des passages restitués ou corrigés..... 215